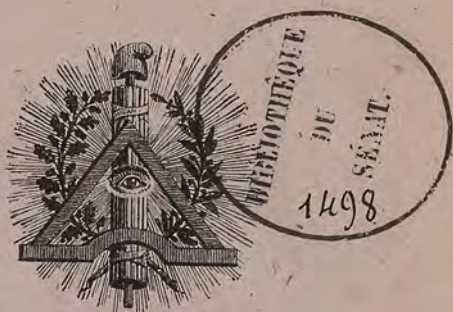


FACÉTIES

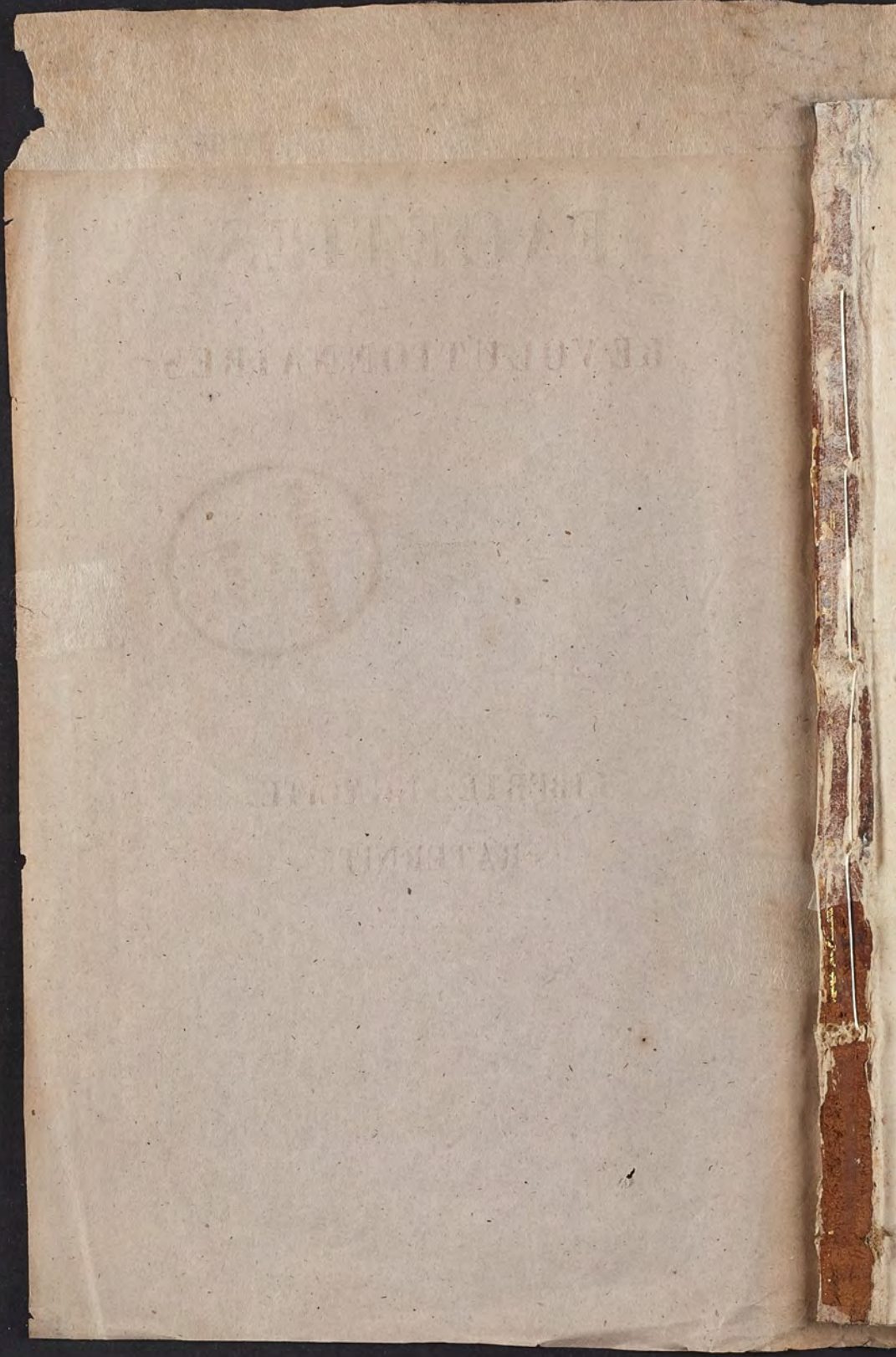
RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU





LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

Laudantur ubi non sunt.



1790.

LES
CHANDS HOMMES
R. M. FOUR.



1790

INTRODUCTION.

ON vient d'annoncer la vie privée des douze cents députés, en trente volumes *in-4°*. C'est une des plus curieuses entreprises du moment. On nous avoit donné l'hiver dernier *la Galerie des Etats-généraux* ; son auteur avoit promis cent portraits. Il n'a donné que quarante-six esquisses. Nous venons aujourd'hui acquitter sa promesse ; et pour compléter nos services, nous reviendrons sur quelques-uns de ses dessins qu'on peut appeller des croquis. Peut-être consulta-t-il trop la prudence dans un moment où l'on s'essayoit encore avec la liberté de la presse. Mais depuis cette époque on est venu à un point de perfection qui ne laisse rien à désirer.

Nous acheverons *Sciros*. Avec quelle indifférence affectée il écoute les louanges ! A quel point la critique la plus juste arme sa vengeance ! Loin de retrancher ce que nous avons avancé, nous y ajouterons quelques traits vigoureux contre l'orgueilleux despotisme avec lequel il prétend commander aux

opinions contemporaines. Nous observerons , avec notre inflexible amour de la vérité , que les derniers plans de Sciros ont été rejetés , moins peut-être parce qu'ils étoient mal conçus , qu'enveloppés d'un nuage obscur impénétrable aux meilleurs esprits. Nous dirons enfin que , dans quelques années Sciros aura anticipé l'oubli auquel la postérité condamne les esprits confus , et donnerons pour gage de nos prédictions ce que nous écrivions en 1782 et au mois de juillet 1789 , de l'incapacité politique de M. Necker, qui n'a laissé au royaume ni plans ni regrets. Nous pourrions donner d'autres cautions encore ; mais il y a trop d'orgueil à justifier soi-même sa manière de voir.

Sciros n'est pas le seul qui se soit élevé contre la hardiesse de la Galerie. Son auteur est loin d'être vengé. C'est à force de bienfaits qu'il falloit le condamner à l'admiration ; mais croire que nous baissons avec respect la main qui nous frappe dans toutes nos jouissances , c'est le comble du délire.

Le vulgaire peut s'en laisser imposer par ces prestations de sermens répétées jusqu'à

la puérilité ; par ces fêtes dispendieuses qui ne servent qu'à distraire le peuple de ses malheurs ; par ces mouvemens militaires qui changent nos plus grandes villes en un camp mal ordonné ; par ces *adresses* insidieuses qui endorment l'inquiétude naturelle des François , sur la foi trompeuse d'un avenir plus heureux : l'homme fidele à la raison cherche la réalité de ces promesses illusoires et ne se repaît pas d'une félicité chimérique.

Les maux sous lesquels nous gémissons prennent leur source dans des choix imprudens. Douze hommes de moins dans l'assemblée , et l'ancien régime étoit réformé sans que le royaume fût détruit. Nous ne passions pas du despotisme , toujours tempéré par le caractere national , à l'anarchie que ce même caractere devoit rendre plus insupportable encore. Car enfin , c'est ici le moment de s'en expliquer : il falloit délivrer la France de la tyrannie ministérielle , de la tyrannie féodale , de la tyrannie du code criminel , de la tyrannie financière , de la tyrannie sacerdotale , de la tyrannie parlementaire , mais il falloit conserver un gouvernement , et nous n'en avons

plus ; un roi , et nous n'avons gardé qu'un homme couronné , auquel nous n'avons laissé ni forces , ni puissance , ni moyens , ni crédit ; un pouvoir judiciaire , et nous n'avons que des tribunaux mal organisés que leur nombre rendra sans effet ; une armée , et nous ne sauverons que des débris dont nous ne formerons jamais un ensemble.

- Quel spectacle offre aujourd'hui la France ! Les grands et les riches emportent leurs Dieux , et vont chercher un autre sol ; l'industrie et les arts masqués en grenadiers et en chasseurs ; les paysans devenus magistrats et inquisiteurs ; les prêtres dépouillés , étrangers dans leur patrie et chassés de la société. La magistrature avilie , demandant à la nation ses forfaits et la finance de ses charges ; le peuple devenu antropophage , les mains teintes de sang , venir faire serment à la loi de paix.

Nous avons eu la crédule complaisance de lire dans notre assemblée les prétendues félicitations d'un club anglois. Avant de nous livrer à ces jouissances précipitées , falloit-il au moins connoître la destination de ces soixante vaisseaux qui ne promèneront pas sur les mers d'inutiles pavillons. Falloit-il au

moins connoître les sarcasmes de Burke et de Fox , trouvant notre histoire dans une chasse au lièvre , et prétendant que nous courons après la liberté comme le lévrier que son imprudente agilité emporte au-delà des traces de l'animal qu'il poursuit. Falloit-il répondre à la question de cet allemand qui , à propos de nos décrets sur l'égalité , nous a demandé si on tireroit des sons bien mélodieux d'un instrument dont toutes les cordes seroient à l'unisson. Falloit-il enfin examiner les humiliantes précautions des nations voisines pour éviter notre transplantation chez'elles , ces nations , d'ailleurs si avides de recueillir les étrangers qui viennent engraisser leur sol , ou ranimer leur tardive industrie.

On dit que la loi est l'expression de la volonté générale ; puisque cette volonté est l'arbitre souverain , pourquoi ne pas le consulter ? Depuis quatre mois que des milliers de brochures protestent contre tout ce qui se prépare , n'est-ce donc rien que cette conjuration contre le pouvoir législatif ? Pourquoi tant de plumes s'exercent-elles sur ce sujet ? Pourquoi les lecteurs sont-ils si empressés ? N'est - ce donc rien que cette con.

Fédération des maîtres de l'opinion? Et si l'on croit pouvoir tirer un si grand argument de l'approbation tacite des différentes provinces, que ne peut-on pas conclure de la volonté clairement et hautement énoncée dans ces écrits saisis, lus, dévorés par tous ceux qui ne désespèrent pas encore de la république?

Leur opposera-t-on ces feuilles tirées du boubier de la démocratie, dont deux mille colporteurs ne se défont qu'en dénaturant leurs titres? En vain l'on affecteroit d'ignorer que ces honteux pamphlets ne s'élèvent jamais au-dessus de la classe obscure pour laquelle ils sont faits, et qu'il ne faut pas plus comparer les injures à la raison que le métier au talent.

Quand on trempe ainsi ses pinceaux dans le fiel de l'aristocratie, c'est en vain qu'on espère se faire des partisans. Vous n'ignorez pas, répondrai-je à ceux qui feroient cette objection, combien l'abus de ce mot l'a rendu insignifiant: et j'ajouterai; si nos plaintes sont exagérées, si nos reproches sont sans fondement, et nos alarmes sans sujet, c'est en votre faveur que nous avons écrit; car la vérité seule est à redouter. Et c'est une remar

que bien digne des esprits philosophiques , qu'à une époque où toutes les passions sont en jeu , où la plupart des âmes désespérées se confessent incapables de s'arrêter à ce milieu où réside la sagesse , les ouvrages modérés et inspirés par la raison soient les seuls que le public tire un instant de la foule.

Ce qui nous a déterminés à publier ces Portraits , c'est le bruit nouvellement répandu des préliminaires signés entre le club des jacobins et la société de 1789. Celle-ci sent l'inconvenance du décret qui ferme l'entrée du ministère aux législateurs. Le premier voudroit anéantir ce moment fatal d'ivresse où il fut décrété que les membres d'une législature ne pourroient être réélus pour la suivante. Les deux corps promettent de se réunir pour la destruction de cette double entrave. Si ce traité est consommé , il est évident que les mêmes individus qui ont enfanté un nouveau code trouveront la route qui conduira à la nouvelle session, ou au conseil des rois. Il est donc plus important que jamais de bien connoître ceux à qui la voix publique va commettre une seconde fois le destin de l'empire : et ce qui n'étoit , il y a un an , qu'un simple objet de curiosité , de-

vient aujourd'hui la matière nécessaire de nos méditations. Mais aussi plus mon sujet est grave , plus il m'impose de recherches , de courage et d'impartialité.

On demandera sans doute comment l'on peut connoître tant de personnes , ou en parler si on ne les connoît pas ? Je n'ai qu'une réponse à cette difficulté. S'est-on jamais plaint du défaut de ressemblance ? On a prétendu que l'on n'avoit pas tout mais jamais que l'on défigurât ses originaux. Un de ceux qui se sont plaints avec beaucoup d'amertume , est Stephano ; et cependant on avouoit qu'il écrivoit avec intérêt et parloit avec facilité ; qu'il étoit aussi tolérant que d'autres prêtres sont enthousiastes ; qu'il savoit douter , et s'étoit placé avec avantage parmi les coopérateurs de la révolution. Il a dédaigné cet hommage pour ne peser que sur quelques phrases équitables qui portoient son talent à sa juste hauteur. Voilà comme l'amour-propre est également aveugle et injuste. Linaucourt , par exemple , étoit plus fondé dans ses plaintes. Des réflexions amères ont été placées dans son article , comme s'il les eût inspirées seul ; et quoiqu'on eut dit très-claire-

ment qu'il ne méritoit point ces reproches, le lecteur est excusable de croire que cette tournure est équivoque. La vérité désavoue ce qu'il y a de trop sévère et même d'injuste dans ce portrait , et déclare qu'il faut appliquer aux gens de cour en général ce qu'on a l'air de rendre personnel à un seul. Ce n'est pas l'unique occasion où l'on s'est plu à égarer nos pinceaux (1) ; aussi trouvera-t-on dans ce troisième volume des observations plus austères , mais aussi plus incontestablement vraies.

La Bruyère et Duclos , nos prédécesseurs dans la périlleuse carrière que nous suivons , avoient été aussi véridiques ; mais le moment où ils écrivoient n'exigeoit pas la même hardiesse. Notre cadre est aussi différent que notre intention ; leurs yeux observateurs parcouroient la société en général , et ne se reposoient que sur les ridicules les plus saillans : notre entreprise , plus bornée,

(1) Sur-tout à l'occasion de Morinval. Quand tout ce qu'on a dit seroit parfaitement exact , l'équité vouloit qu'on plaçât le bien à côté du mal ; alors celui-ci n'auroit fait qu'une ombre au tableau.

est aussi plus utile. Il s'agit d'un mal imminent, et d'en arrêter le cours. Le remède est amer sans doute ; mais il s'agit de vingt-quatre millions d'hommes.

Enfin, si l'on s'obstine à me trouver trop satyrique, je m'engage à recueillir 1^o. tout ce que les députés se sont dit les uns aux autres, ayant pour témoins les tribunes. 2^o. Ce qu'ont écrit MM. Mounier, Tolendal, Bergasse. 3^o. Ce que leur a dit M. Necker ; et rapprochant cet énergique tableau des traits que je me suis permis, on jugera de quel côté est la satire.

Sans doute un pareil ouvrage multiplie les ennemis. Il y a quelque courage à l'entreprendre (1), il est moins méritoire quand on examine où nous ont conduits nos complaisances et notre encens prodigué dans les commencemens aux peres de la Patrie. Qu'on se rappelle sur-tout nos louanges fastidieuses au sujet de cette *déclaration des droits de l'homme*. L'homme avoit-il donc attendu notre diétine pour les connoître et

(1) M. de Mirabeau a dit quelque part qu'il y a la palme du courage comme celle du génie.

pour en jouir ? Mais sans renouveler une discussion qui a mis cette belle déclaration à sa place , je demanderai s'il n'est pas dérisoire de la publier dans un moment où la liberté expire sous toutes sortes d'entraves , où l'on est contraint à donner ce qu'on n'a pas , où l'on ne peut traverser la France sans être à chaque instant interrogé , arrêté , visité , maltraité ; où la nation protectrice de la dette publique ne laisse échapper l'or que par d'imperceptibles filets ; où l'on a la barbarie de reprendre ce qui étoit donné sans acquitter ce qui est dû.

A l'instant où l'on emploie toute la sévérité , on contracte aussi l'engagement de n'avoir jamais besoin d'indulgence. Combien d'hommes périront avant la régénération projetée , victimes de l'inexactitude nationale ! Les fautes du ministère sont devenues celles de ceux qui se sont mis à sa place. Voilà de ces vérités que nous devons au public. Ah ! si les événemens nous forcent à rétracter nos craintes , avec quel empressement nous tiendrons un autre langage ! Nous ne trouverons pas que la renommée ait assez de ses cent voix pour publier les heureux changemens survenus dans no-

tre position , et nous baisérons les traces de
ceux qui nous auront rendu une patrie , le
commerce , des jours de paix , et le rang
que nous avons occupé en Europe.

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

B ve.

DU feu dans les idées , de la facilité dans l'expression , du respect pour les principes , et plus de sagesse qu'on n'en a ordinairement dans un premier succès , voilà ce que l'impartialité nous dicte en faveur de *B ve.* Une confiance présomptueuse , le malheur de voir par-tout des conspirateurs contre la chose publique , une haine puérile des ministres , une coalition mal-adroite avec des hommes trop au-dessous de lui ; voilà ce que cette même impartialité nous défend de taire.

Ces défauts disparaîtront insensiblement ; mais les qualités ne mûriront jamais , si *B ve* ne consacre un certain nombre d'années à la méditation des choses et des hommes. C'est pour la première fois que nous assistons aux ruines d'une vieille monarchie ,

mais vingt autres monarchies ont déjà été détruites , comme celle-ci vient de l'être. L'histoire , gardienne fidelle des événemens, est prête à nous révéler ce qu'il reste à faire dans ce funeste passage de la splendeur à la décadence.

Be , avec toute la crédulité de l'inexpérience et la bonne foi du jeune âge , se livre aux chimères de l'égalité , et croit que s'affranchir du gouvernement d'un seul est le pas le plus rapide vers la félicité générale. C'est en remontant vers les siècles passés qu'il assistera également aux chûtes des républiques , et par-tout il verra que l'on gouverne les hommes avec un certain nombre de mots. Ces talismans sont maintenant pour les François : la *Loi* , la *Nation* , la *Liberté* , la *Constitution* , le *Pacte Fédératif*.

Il n'est pas un homme sensé , de bonne foi avec lui-même , qui croie dans le secret de sa pensée que nos réglemens sur les finances , notre nouvel ordre judiciaire , puissent seulement exister ; que nos sept cents districts et nos quarante-deux mille municipalités conservent la paix , sans laquelle il n'y a ni gouvernement , ni commerce

merce ; qu'un roi quelconque puisse administrer au milieu de tous les liens dont nous l'avons garrotté ; que nous ayons jamais une armée et une marine ; que nos assignats soient une ressource pour d'autres que les agioteurs ; que les dettes immenses fastueusement mises sous la garde de la nation soient jamais acquittées ; que les nations voisines demeureront à jamais spectatrices indifférentes de nos troubles domestiques ; que cette fureur puérile de connoître de tout , de tout discuter , de prononcer sur tout , ne soit la démonstration la plus évidente des vices du gouvernement actuel.

Mais il n'est pas aussi d'homme sage et éclairé qui n'applaudisse au décret de ne jamais tenter , par la voie des conquêtes , de reculer les frontieres du royaume ; qui ne se réjouisse de la responsabilité des ministres , de la liberté de la presse , des adoucissements au code pénal , de la suppression des lettres de cachet ; qui ne souscrive avec reconnoissance à l'extinction des grands abus , tels que l'inégalité dans la répartition , la vénalité de la justice , l'inutile richesse d'une grande portion du clergé ,

la barbarie de la plupart des droits féodaux ; la cruauté de certains impôts.

Avec cet esprit d'équité qui pese si sévèrement le bien et le mal , comment applaudir à l'institution visigothe d'un comité de recherches ; à la destruction vindicative des titres et des armoiries ; à l'exclusion maladroite des places dans le ministère ; (comme si ce n'étoit pas avouer qu'en effet on est très-susceptible d'être corrompu) à la cassation précipitée des tribunaux de justice.

Dans cet état de choses , où il y a également à louer et à blâmer , il ne faut donc pas , comme *B.....e* , déifier la constitution , entourer son autel de sermens , et enchaîner par eux les hommes , faute de pouvoir conquérir leur opinion et leur confiance.

M. de Mirabeau l'aîné , entendant le jeune et très-jeune *La...t* dire : « de toutes parts , » messieurs , on se plaint de nos décrets ; » on y oppose des difficultés sans nombre ; » par-tout on invoque des modifications. Il » est temps enfin d'imposer silence aux ennemis de la constitution ». M. de Mirabeau , dis-je , lui observa qu'il ne falloit pas trop accrédi-ter cette phrase ; et que s'il étoit

vrai que par-tout on se plaignît, que par-tout on demandât des amendemens , il étoit possible que par-tout on n'eût pas tort.

Un des grands défauts des hommes en place est de croire que par état ils sont obligés d'être infailibles ; que leurs anciens égaux , si je puis m'expliquer ainsi , doivent baisser un front docile devant leurs arrêtés. On confond la différence dans les principes avec la rébellion aux loix nouvelles ; et l'on met au rang de leurs ennemis quiconque les examine avant de les adopter ; on refuse aux autres le droit que l'on s'arroge , sans s'apercevoir que ce despotisme rend plus que ridicule cet adage cent fois répété ; la loi est l'expression de la volonté de tous. *B.....e* , plus que les autres encore , est coupable de cette tyrannie législative. Il oublie que dix mille autres ont autant d'esprit , plus de connoissances , moins de présomption , et cette maturité d'idées qui nous place au-dessus des discussions.

La facilité de bien dire mérite des éloges sans doute , mais il ne faut pas l'exagérer ; et qui ne seroit pas né avec un certain penchant à la modestie pourroit se dire à lui-même , que l'éloquence perd dix batailles

pour une victoire; qu'elle fait souvent
 huer ses Démosthenes , et que , comme le
 disoit très-bien M. Barnave à M. de Mira-
 beau : « si , pour anéantir la constitution , il
 » suffisoit d'envelopper des principes con-
 » traire de quelques idées morales et de
 » quelques preuves d'érudition , M. le comte
 » de Mirabeau pourroit se flatter de produire
 » de l'effet sur vous ; mais heureusement il
 » vous a agguéri contre les prestiges de son
 » éloquence , et plusieurs fois nous avons
 » eu l'occasion de chercher la raison et le
 » bien parmi les traits élégans dont il avoit
 » embelli son opinion ».

Si M. Barnave observoit juste , à propos
 du Démosthène de l'assemblée , il est donc
 vrai que l'éloquence n'est pas un don si mer-
 veilleux qu'il suffise pour faire de celui qui le
 possède un homme complet.

On eût désiré que *B.....e* ne se fût pas
 constitué l'orateur du club des Jacobins. Un
 homme vraiment supérieur ne se voue point
 exclusivement à un club quelconque. Les
 clubs tiennent toujours un peu de la faction,
 du commerage ou du cabaret ; rien n'est
 plus propre à anéantir le talent. Celui qui
 les fréquente n'est bientôt plus que l'écho

de la multitude , et le colporteur des idées de quelques hommes supérieurs qui de loin en loin y paroissent pour faire adorer leurs systèmes. Un club est voué à telle ou telle opinion , et dès-lors il se circonscrit dans un certain nombre d'idées; il ne convient qu'aux oisifs , aux hommes médiocres et aux intrigans. Les oisifs sont bien par-tout , excepté chez eux ; les hommes médiocres vivent de nouvelles , de feuilles , de discussions ; les intrigans trafiquent de louanges et applaudissent aux belles périodes des hommes dont le crédit ou la fortune sont l'objet d'une riche spéculation.

B e , pourquoi cet acharnement contre les ministres ? Vous vous élevez sans cesse contre leur médiocrité ou leurs douteuses intentions. Rendez graces au destin de vous les avoir donnés tels. S'ils eussent été des hommes de génie , des caracteres hautement prononcés , des talens généralement reconnus , vous n'eussiez pas tranquillement publié vos décrets , ou des flots de sang inonderoient le royaume , ou vous eussiez adopté cette sage lenteur qui prépare les esprits aux changemens qu'on leur destine. Si vous-même occupiez une de ces humiliantes pla-

ces, ou l'assemblée ne seroit pas ce qu'elle est, ou vous seriez ce qu'ils sont.

Enfin, je ne voudrois pas qu'un homme qui a le germe des grands talens se permît si souvent des expressions vuides de sens. Analysons cette phrase brillante. « Lorsque » je considere les opérations de l'assemblée » nationale, *l'immensité des valeurs qu'elle* » *a mises à la disposition de la nation*, je » trouve le sentiment de *l'espérance* à la » suite de l'inquiétude que le premier regard » avoit donnée ».

Quelles sont les valeurs que la France a acquises? Les prêtres, les fermiers, les gens de journée qui possédoient et cultivoient les biens ecclésiastiques ne faisoient-ils pas partie de la nation? Les produits ne se consommoient-ils pas dans le royaume? Les propriétés ne payoient-elles pas les impôts? Le sol est-il plus étendu, mieux cultivé, plus productif? Qu'est-ce que la nation a gagné à un simple changement de dénomination? Nous parlons toujours des biens ecclésiastiques comme d'une province ajoutée à nos anciennes possessions; une valeur quelconque n'est une augmentation que pour celui qui l'acquiert; or, dans ce moment, la nation n'a rien ac-

quis ; on ne peut pas se représenter la nation comme faisant un corps à part , comme ayant un intérêt particulier ; c'est donc une expression sans idée , et l'homme supérieur se les interdit.

Ba e a prouvé quelquefois qu'il ne se faisoit pas une image plus nette de la constitution. Ce n'est pas un code qu'un législateur donne aux peuples qui vivent sous ses loix , c'est un accord raisonné et universel entre des hommes qui se réunissent pour en faire dépendre leur existence sociale. Si les huit cents cahiers avoient été refondus en *un*, cet *un* étoit l'accord raisonné et universel auquel nul individu ne pouvoit se soustraire. Mais tout ce qu'on fait maintenant ne durera qu'autant qu'il plaira de le laisser subsister. Et les sermens multipliés qui ont consacré la loi sur l'autel de la patrie ? . . . ne peuvent engager , puisqu'on a juré d'accepter ce qui n'existoit pas ; qui oseroit dire que l'acceptation des dix-neuf cents millions d'assignats étoit comprise dans le serment du 14 juillet , puisqu'alors l'idée de cette monstrueuse création n'étoit seulement pas éclosée ? *Ab uno disce omnes* , pour tout ce qui sera fait depuis cette époque. Voilà de ces vérités simple

que tout l'esprit et toute l'éloquence possibles
n'affoibliront jamais.

R r :

En examinant tant de différens personnages , nous apprenons à connoître combien la nature a mis de diversité dans les esprits. Ce sont les hommes qui forment les événemens : il est généralement reçu que la division du royaume le perdra un peu plutôt , un peu plus tard. Cette funeste idée appartient à un seul homme. Combien il étoit important de connoître à fond cet individu rétif , orgueilleux , despote , bizarre , s'arrêtant toujours à la moitié de sa conception , livrant aux autres des idées qu'il n'a ni la patience de mûrir , ni le talent de développer !

Il y a de grands instrumens dans cette assemblée. La raison a été rarement plus pressante et plus nerveuse que dans la bouche de M.....au ; il seroit difficile d'analyser avec plus de clarté et plus de finesse que M. Th....et. Personne n'est plus éloquent , plus nerveux dans l'application de ses connoissances que l'abbé M....y ; où trouver plus de méthode , plus de ressources , plus de faci-

lités que chez M. M....et; l'évêque d'A.... montre infiniment de sagesse dans ses plans et complete leur exposition avec adresse; B....é a la réplique preste et vigoureuse. Celui qui va nous occuper nous met dans le cas d'observer les qualités d'un bon esprit.

Il saisit un objet sous tous les rapports, et n'en dépasse aucun. Toujours en garde contre la frivolité qui se repaît d'illusions, et l'ignorance qui s'appesantit sur les plus minutieux détails, il demeure immuable dans son opinion, sans composer avec ses rivaux. Les orages de la discussion ne l'étonnent pas. S'il en sort des éclairs, il en profite pour perfectionner son plan, mais non pour le changer. Il sait qu'on brille par l'exagération, qu'on séduit par la douceur, qu'on amuse par la finesse, qu'on plaît par la variété; mais il sait aussi que l'exagération suppose le défaut de moyens, que la douceur tient à la foiblesse, que la finesse tient toujours à un petit caractere, et que la variété a quelque chose de superficiel. Le bon esprit ne dédaigne pas l'éloquence dans autrui, il la craint; et lorsqu'il en fait usage, il en retranche cette espece de délire

qu'on nomme inspiration , et qui , selon lui , n'est que la fermentation passagere des passions mises en activité. Il ne conçoit pas comment la confection des loix exigeroit souvent les secours de l'éloquence ; les loix , qui doivent se méditer dans le silence de l'ame , et naître du concours paisible de toutes les volontés.

Il y a un don d'apprécier les hommes et les choses , les projets et les idées , les événemens et les démarches à leur valeur intrinseque ; de saisir les intentions , de préjuger les suites , de distinguer la nuance qui sépare le vraisemblable du possible , etc. ce don s'appelle *justesse*. Quand on y joint la fermeté qui revêt tout de suite votre opinion d'un caractere décidé , on a le genre d'esprit qui forme les législateurs , les hommes d'état , les administrateurs distingués.

De ces traits marquans plusieurs appartiennent à R.....r. , et personne ne sera surpris de voir à son occasion naître ces divers tableaux. Combien il gagneroit , s'il enveloppoit ses bonnes qualités d'un voile modeste , et se reposoit sur nous du soin de les publier , dussions-nous placer des ombres à côté ! Il reste toujours beaucoup des éloges

tempérés ; il ne reste rien au contraire de ce que la confiance présomptueuse se presse d'étaler.

D'après ce que nous venons de dire , on a été surpris d'entendre sortir de la bouche de R....r. : « on vous propose d'arrêter une » vente de 400 millions. Il est dangereux , » il est inutile de les engager , quand vous » avez seulement besoin de 170 millions ». Avons-nous jamais été dans une position à n'avoir besoin que de cette somme ? Il est question aujourd'hui de deux milliards , et ce secours immense sera insuffisant. Ceux qui s'en contentent pour le moment comptent sur la rentrée annuelle de l'impôt , rentrée chimérique , si elle n'a d'autre base que le patriotisme. Or , je voudrais bien qu'on m'indiquât la force qui fera payer quatre-vingt-trois départemens , et quel intérêt aura celui de la Meurthe à contraindre celui de la Côte d'or , puisqu'ils ne sont pas solidaires , et ne peuvent l'être.

Ou auroit désiré que R....r donnât plus de suite à ses opinions , presque toujours si saines. Il rappella les expressions du ministre , fatal auteur de la contribution patriotique. Il accompagna ses insidieuses propositions

de l'assurance répétée que le don seroit libre et volontaire. M. R...r observe combien il est inique de le déclarer forcé quelques mois après ; il développe combien une telle conduite est immorale et digne des Terray et de l'ancien régime ; et malgré la victoire que lui promettoit la bonté de sa cause , il cede le champ de bataille à M. Ch.....r qui entraîne l'assemblée dans une des plus monstrueuses injustices qui jamais aient été consommées.

Un des traits caractéristiques du bon esprit est de ne pas se commettre à donner des ouvrages mauvais. Combien de gens ont livré dans un livre le secret de leur médiocrité ! Le danger de la presse est tel qu'un second ouvrage inférieur efface irrémissiblement la réputation du premier. On ne se soutient dans l'esprit des hommes qu'en allant toujours en augmentant. M. N...r seroit un homme supérieur , s'il n'avoit jamais écrit.

Le bon esprit ne se presse pas de faire une réputation. Celle-ci ressemble aux jeunes personnes qu'on met de trop bonne heure dans le monde. Elles sont vieilles à vingt-cinq ans. Les hommes s'ennuyent de louer. Ils

aiment à jouir avec ingratitude de ce qu'on a fait pour eux.

Le bon esprit n'est vraisemblablement autre chose que la raison cultivée , mais on ne se contente pas d'un mérite qu'on croit à la portée de tout le monde.

Aux yeux de bien des gens la raison n'a pas, comme l'esprit , ses gradations ; elle est indivisible , et si l'on en a le premier rayon , on la possède toute entière. C'est une étrange erreur : car si la raison n'avoit pas ses degrés , tous les hommes se ressembleroient à peu près ; or , qui soutiendrait un semblable paradoxe ?

R.....r est soupçonné de jeter des yeux compatissans sur le ministère. Tant mieux : s'il n'excite plus l'émulation , s'il n'appelle plus le talent , c'est en vain qu'on fait des loix. Leur exécution dépendra toujours des hommes sages et éclairés à qui on la confiera. Aussi le décret qui exclut du pouvoir exécutif tout membre de l'assemblée nationale est-il un de ces décrets nés dans le tumulte des passions ; les hommes indulgens les appellent des erreurs , ceux qui , sans être moins justes , sont plus sévères , les nomment des *bévue nationales*.

Je ne sais si l'on a bien réfléchi qu'une assemblée nationale et une constitution supposent dans un grand nombre d'individus l'universalité des connoissances *depuis la sphere de ces génies rares qui , en faisant honneur à l'humanité , humilient les hommes par la comparaison , jusqu'à ceux qui tiennent humblement la plume pour recueillir les idées des autres.* Or , qui peut se flatter de cette universalité de connoissances ?

La nature , de loin en loin , produit un homme extraordinaire. Elle lui donne la sagesse et le génie , le courage et le desir de s'instruire. Cet homme unique suffit pour créer un peuple nouveau , ou réformer les abus anciens ; mais la nature n'a jamais créé à la fois , dans le même pays , à la même époque , sept à huit cents hommes supérieurs , capables de créer une constitution.

R.....r s'est trompé , comme beaucoup d'autres , lorsqu'il a imaginé qu'il falloit faire tout le bien que l'on concevoit. L'espèce humaine n'est pas susceptible de monter si rapidement à la perfection. Quel usage a-t-elle fait de ses premiers momens de liberté ? A peine avoit-on prononcé la destruction des privileges féodaux que des ban-

des furieuses ont parcouru les campagnes une torche à la main , et incendié les maisons. Dès qu'on a délivré le cultivateur des familles dévorantes qui couvroient les champs et peuploient les bois , un peuple Nomade s'est mis à parcourir les terres et n'a pas même respecté les propriétés du souverain. On s'est hâté de détruire les impôts désastreux mis sur la gabelle ; de ce moment le peuple s'est affranchi de toute charge , et a coupé les canaux nourriciers du trésor public. Ce n'est donc que du temps qu'on peut attendre la modération dans l'exercice des nouveaux droits qu'on donne au peuple.

Chacun est dans l'attente de ce qui résultera d'un travail immense sur le culte , sur les finances , sur la justice , sur l'administration intérieure , sur cet amas de réglemens funestes aux différentes professions qui entretiennent l'édifice de la société. La plupart n'ont point encore saisi ce nouveau système de gouvernement. Les vieux comme les jeunes doivent se replacer sur les bancs de l'école. C'est une nouvelle géographie à apprendre ; c'est une éducation différente à recevoir et à donner ; ce sont de nouvelles études préparatoires aux emplois civils. La

religion est changée comme la jurisprudence. Dès l'instant que tous les états de la vie sont confondus, il n'est plus possible de choisir sa carrière.

Si le divorce est permis, si le mariage des prêtres est décrété, si le droit d'aînesse est anéanti, si toutes les places sont amovibles, etc. etc., il faut créer aussi un nouvel ordre social.

Depuis trente siècles que les hommes rendent compte à leur postérité de ce qu'ils ont fait, on ne trouvera pas un second exemple que l'on ait changé le sort de vingt-quatre millions d'êtres à leur insu, et qu'au bruit des tambours on les ait menés dans le précipice; on se le dissimuleroit en vain; il n'existe pas dans le ci-devant royaume de France cinq cents individus qui soient parfaitement au fait de ce qui a été décrété depuis seize mois. Si on avoit dit à la bonne ville de Paris: la septième partie de vos habitans émigrera; les deux tiers de vos manufactures seront abandonnées; le quart de vos édifices ne sera ni loué, ni habité; les effets publics baisseront journellement de leur prix; la circulation éprouvera des gênes alarmantes, est-il à présumer que ce peuple eût

eût consommé cette révolution , qui dans son idée devoit le transporter dans l'aisance.

Ces réflexions se faisoient un jour devant R.....r , il n'y répondit que par des lieux communs , tels que la nécessité d'acheter le nouveau gouvernement par quelques privations momentanées. Ah ! sans doute , on s'y soumettroit sans murmure si l'on pouvoit se flatter de réaliser ses espérances ; mais sur quoi reposent-elles ? est-il même possible de vivre d'illusion ? peut-on espérer la paix quand les insurrections se multiplient , et qu'il ne reste plus que la triste ressource d'employer l'armée intérieure contre l'armée de ligne ; quand il ne reste plus à choisir qu'entre l'indiscipline et l'effusion du sang ; quand vingt mille montagnards armés viennent demander ou plutôt exiger le redressement des torts ; quand les adresses , les proclamations , les promesses ne ramènent plus la confiance fugitive , parce que les autorités sont parvenues à s'entre-détruire ?

Si nos craintes sont imaginaires , pourquoi les grands hommes de l'assemblée ne daignent-ils pas les détruire ? Leur silence ne nous dit-il pas que le secret du malheur pu-

blic est révélé et que le temps seul peut en diminuer le poids accablant ?

R.....e.

Petit homme roide et apprêté; petit esprit sec et pointu, petit caractere inquisitionnaire et acariâtre. Lorsqu'on le voit, on croit qu'il pense; lorsqu'on l'entend, on le soupçonne orateur; mais lesuit-on de près, il est évident que lorsqu'il a l'air de penser, il cherche, et que lorsqu'il parle, il répète.

Il s'est imaginé que ceux qui le mettoient en avant l'associoient à leurs desseins et le reconnoissoient pour membre de ce parti violent qui a consommé tous les genres de destruction, sans jamais songer comment il réédifieroit. On en a fait un capitaine de Housards, et il a rêvé être général.

S'il est jamais curieux d'avoir la mesure de son talent, qu'il s'adresse à ses patrons. S'ils professent avec lui leur sincérité ordinaire, il nous trouvera indulgens; car enfin nous n'avons pas dit que ce n'est jamais qu'à la troisieme leçon qu'il saisit bien son rôle, et qu'il faut lui peindre jusqu'au geste.

Mais ce n'est pas d'après nos opinions

qu'il faut montrer R.....e, c'est dans les
siennes mêmes qu'il faut trouver les ressorts
de ce grand caractere.

Dans les commencemens de cette glorieuse
législature , on se permettoit encore des
doutes sur la sagesse des nouveaux princi-
pes, on repoussoit par exemple l'idée d'un
comité *des recherches* ; R.....e plus hardi
attaque les vieux préjugés : « ne devez-vous
» pas punir , dit-il , et venger les attentats
» commis contre *la liberté et la société* des
» représentans du peuple ? vous devez cher-
» cher tous les moyens de *découvrir* , et
» non rejeter des pieces qui , *selon les*
» *vraisemblances* , sont relatives à cet ob-
» jet : cependant vous êtes arrêtés par
» des *scrupules sur l'inviolabilité des let-*
» *tres*. Oui , sans doute , ce secret est
» inviolable ; mais si cette regle a jamais des
» exceptions, c'est , sans doute , *lorsque le*
» *salut de la nation* est compromis. Nos
» commettans , il est vrai , nous ont recom-
» mandé ce respect ; mais ils ont voulu
» qu'auparavant nous veillions à la liber-
» té du peuple, et cette objection doit dispa-
» roître devant ce mandat sacré et solemnel.

On reconnoît à ces expressions un esprit

affranchi des idées du vieux temps , habile à lever les scrupules , substituant au besoin le salut de la nation à la sûreté des particuliers ; et prêt à conserver de l'ancien régime ce qui peut favoriser les vues des nouveaux administrateurs.

M. R.....e ne rassure pas autant ses amis sur cette prudence consommée qui sied si bien au législateur. Il faut , dit-il , *faire parler au peuple le langage de la justice et de la raison*. Ses représentans ne nous donnent pas toujours cette consolation ; comment pourrions-nous l'exiger du peuple tenu jusqu'ici dans une profonde ignorance , ayant besoin de tout son temps pour assurer sa subsistance ?... Dans un moment *où les trames d'une conspiration nous enveloppent*, et je puis EN DÉCOUVRIR LES FILS. Il y a dix mois que cette étonnante assertion a frappé les oreilles des douze cents députés. Qu'est devenue cette conspiration ? Ou le dénonciateur étoit sûr de ce qu'il avançoit , alors il falloit parler , tonner , nommer les coupables ; ou ce n'est qu'un vain propos , alors on est dispensé d'écouter R.....e lorsqu'il vient sonner l'alarme et troubler les législateurs dans leurs fonctions sacrées..... Je n'entre point

dans la querelle des états du Cambrésis ,
je crois même qu'ils étoient tombés dans de
grandes erreurs. Mais sied-il à un petit jeune
homme que personne ne connoît , de dire ,
en parlant de ces états : « les sentimens de
» justice et d'honneur , la raison et le pa-
» triotisme n'ont pas encore pénétré jusqu'à
» eux. Ce sont des orgueilleux qu'il faut hu-
» milier , ce sont des ignorans qu'il faut ins-
» truire ».

Au sujet des troubles de Marseille, R.....e
fit une superbe prosopopée. Il n'ose plon-
ger son œil perçant dans des mysteres d'ini-
quité ; il craint sur-tout de voir un décret de
l'assemblée nationale *décourager le patrio-
tisme , et encourager les ennemis de la liber-
té* ? Bon jeune homme ! laissez faire cette ré-
flexion à d'autres , et loin de battre votre
nourrice , songez qu'on n'eût jamais su que
vous existiez , si un choix précipité ne vous
eût transporté sur un théâtre où certes vous
ne deviez jamais monter.

Il se trouvera sans doute des défenseurs
du moment présent qui diront que la prudence
n'est pas la vertu des révolutions , et que lors-
que le patriotisme la compromet son zele
ardent dédommage bien des timides con-

seils de la sagesse. Si tels sont les nouveaux dogmes , livrez-vous R.....e à toute la chaleur qu'on fera naître en vous , mais ne vous écarterez pas des principes de vos oracles. Ne dites pas que *les crimes de leze-nation ne peuvent être jugés que par la nation ou ses représentans* Vous confondez alors le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ; votre tribunal seroit juge et partie , et vous dérobez à la constitution un temps que vous lui devez et qu'elle réclamera pendant bien des années encore.

Pourquoi se rend-on coupable de tant d'absurdités ? C'est que les idées d'égalité et de liberté détruisent toute mesure. On croit être ce que d'autres sont , et si l'on paroît reconnoître de grands talens , c'est que dans le fonds de l'ame on se place à côté. Tout homme assez heureux pour être insulté se croit un martyr ; un petit furieux en démocratie se flatte d'armer l'envie de quiconque ne croit pas que la raison eût attendu cette législature pour venir sur la terre. Jamais il n'y eut tant de sortes de DÉLIRES que dans ce moment ; et par ce mot j'entends les décrets absurdes que l'esprit de parti a introduits dans un corps d'idées assez utiles , mais

idées qu'il faut mûrir, étendre, perfectionner pendant cinquante années pour en faire des loix ; les écarts de l'esprit humain jusques dans ses efforts pour s'affranchir des abus nés de son impuissance ; la prétention ridicule de donner à une nation en décadence une constitution régénératrice ; la marche bizarre, tumultueuse, inégale d'une législature novice qui a posé pour base de ses travaux l'infailibilité de ses décisions ; la timide existence du pouvoir exécutif dont l'infatigable complaisance déjoue plus sûrement ses ennemis que la résistance la plus opiniâtre ; la désespérante confusion du pouvoir judiciaire qui naîtra de l'aveugle système de l'éligibilité ; l'ambition des assemblées administratives qui prendront un vol d'autant plus élevé qu'elles n'auront nul intérêt à le modérer, et qu'il n'y aura nulle force capable de l'arrêter ; la dangereuse inquiétude du pouvoir municipal nécessairement remis à des mains lourdes et à des esprits obtus ; l'avilissement du culte vraisemblablement abandonné aux hommes sans verve et sans talent qui se réfugieront dans le sein de l'église catholique contre la misère persécutrice ; l'organisation d'une armée qui

devra subitement passer des loix douces et humaines qu'impose la société aux loix de sang que donne le dieu des combats ; le système embrouillé de la perception confiée à des hommes tout-à-fait étrangers aux finances , cette grande partie d'une science encore inconnue aux François ; le commerce sans soutien , puisqu'il n'y aura plus ni marine pour le protéger , ni circulation assurée : voilà de l'enthousiasme, dira-t-on ; oui, sans doute. Malheur à qui pourroit parler autrement de l'état actuel de la France ! Chaque jour ajoute à nos regrets , et nous ne sommes encore qu'au commencement de nos maux. Détournons nos regards de ces funestes images , et revenons à R.....e ; non , mais à nos observations ; quoique tardives , elles armeront peut-être les électeurs de cette sévérité dont une cruelle expérience constate si bien la nécessité.

R.....e n'a point d'ennemis , mais il n'a pas d'admirateurs , et l'amour-propre place dans la première classe ceux qui ne disent rien de nous. Il a quelques fades panégyristes , et ressemble aux personnes qui payent des valets pour les appeller monseigneur.

On prodigue trop le mot esprit. Il faudroit dire : cet homme n'a point d'esprit , un autre a un peu d'esprit , celui-ci a passablement de l'esprit ; enfin un tel a beaucoup d'esprit. Il faudroit encore distinguer l'esprit du talent , le talent du génie , le génie de cette raison transcendante qui prévoit et dirige les événemens ; il faudroit enfin ne pas confondre l'expérience des affaires , la connoissance des hommes , les ressorts du caractere avec cette capacité ordinaire que donne l'habitude de traiter avec ses égaux. Or je demande , sans épigramme , ce que devient R....e au milieu de cette énumération. Je crois voir dans une vaste et antique forêt ces arbrisseaux à peine sortis du sein de la terre se faisant jour à travers l'herbe et les broussailles qui couvrent le sol d'où s'élancent des arbres majestueux.

Dans un demi-siècle , et peut-être plus encore , la constitution sortira enfin de la main des hommes , et purgée de son origine ; elle menera nos neveux à la félicité ; quel sera leur étonnement lorsqu'on leur dira : cette fille de la raison est née au milieu des passions ; un R....e , un L....t , un B.... ont présidé à son berceau ; s'il étoit permis de rapprocher la

féerie de la gravité de ces matieres, on se rappelleroit les fées malfaisantes qui douoient de ridicules , d'infirmités , des princesses qui avoient le malheur de naître dans les états confiés à leurs soins.

R.....e parloit autrefois de ses commettans ; depuis il les a si parfaitement oubliés qu'on a besoin de lui rappeler que s'ils n'existent pas , lui-même n'est plus rien. Les fastes de l'histoire n'ont jamais présenté rien d'aussi incroyable que ce qui vient de se passer sous nos yeux : une province , des bailliages choisissant des organes de leurs volontés ; en reconnoissance on morcele la province , et l'on anéantit les bailliages. Plus de Normands , plus d'Artésiens , plus de Bretons ; nos ayeux n'existent plus pour nous.

Jamais conquête n'a coûté à un peuple ce que nous coûte la liberté. Est-ce son éloge , est-ce son oraison funebre qu'on fait tous les jours à la tribune ? C'est ce que le temps nous apprendra.

R.....e est un membre chaleureux du club de la rue Saint-Honoré. Un club ressemble à une salle d'armes où l'on va s'escrimer pour paroître au combat avec avantage. On pourroit aussi le comparer à la

répétition de la piece qui se joue le lendemain. C'est-là que R..... puise son génie , qu'il prépare ses forces , et qu'il compose son talent des talens de vingt autres qui se sont mutuellement électrisés. Ils n'est point d'institution ridicule avec laquelle on ne se familiarise. Les complots de la démocratie font partie de la législature , et puis l'on ose mépriser les motions du palais-royal !

D s

Voici un de ces hommes décidés prêts à sceller leurs opinions de leur sang , incapables de ces ménagemens timides qui font toujours entrer l'avenir pour quelque chose dans leurs combinaisons du moment ; un de ces hommes qui ne confondent pas les allarmes et les prévoyances , et présentent les remedes à côté des maux. Ces remedes sont ils sûrs ? cet examen appartient à ceux qui doivent les employer. Le citoyen acquitte sa dette envers la patrie en proposant ce que lui suggere son génie et ses veilles. Cette trempe d'hommes est presque toujours utile. Plus heureux encore seroient leurs compatriotes , si le zèle ne dégénéroit pas

quelquefois dans cet enthousiasme qui rarement , conserve un certain accord dans les principes. Dire , par exemple , en pleine assemblée : « Il appartient au pouvoir administratif de déterminer le nombre d'es-
 » peces , la solde et le traitement des trou-
 » pes , le mode de l'avancement , les retrai-
 » tes de tous grades jusqu'à celui de ma-
 » réchal-de-camp , et les rapports de l'ar-
 » mée avec les milices nationales et la sù-
 » reté publique ».

Ecrire quelques mois après : « (1) Si le
 » pouvoir exécutif sommeilloit au bord du
 » précipice ; si le roi étoit trompé ; s'il étoit
 » vrai que les agens fussent d'intelligence
 » avec vos ennemis , y auroit-il de la jus-
 » tice à accuser le corps législatif d'empié-
 » ter sur les droits du pouvoir exécutif ,
 » parce qu'il seroit forcé de prendre des
 » précautions contre lui-même , et pour son
 » propre intérêt » ? Il est clair qu'avec cette
 maniere de raisonner il n'y auroit ja-
 mais qu'un seul pouvoir. Car si celui
 dit *législatif* trouvoit que le pouvoir ju-

(1) Lettres de M. D. à ses commettans ; ou compte rendu. (page 28.).

diciaire *sommeillât* , ou que le pouvoir municipal fût trop actif , il seroit forcé de *prendre des précautions pour réveiller l'un et endormir l'autre*(1).

D . . . s Fait une apologie complète de l'assemblée nationale. Tout ce qu'elle a décrété est le chef-d'œuvre de la sagesse ; il n'est pas possible de consommer plus lestement la félicité d'une nation. Elle a déjoué le despotisme ministériel et vaincu les ennemis de la révolution , toujours infatigables , et qui se multiplient comme le sable sur les bords de la mer. Cependant dans cette assemblée si féconde en chefs-d'œuvres « on distingue parfaitement quatre parties ; savoir , les francs aristocrates , les » impartiaux noirs ou aristocrates ministériels , les impartiaux blancs ou patriotes » ministériels , qui ont pris modestement » le titre de *modérés* , et le franc parti populaire , que ses ennemis appellent *enragés* : d'où il résulte que , dans toute circonstance qui tend à affaiblir la liberté et » à rétablir l'ancien régime , si trois partis

(1) Je ne fais fi , après de tels rapprochemens , on peut dire de foi qu'on a *constamment soutenu une opinion*.

» se réunissent , il faut que le quatrième
» succombe ».

De tous les prodiges connus , il n'en est point de comparable à celui de voir une assemblée ainsi organisée accomplir cependant les sages projets dont *D . . . s* nous a fait l'énumération.

D . . . s a cru devoir rendre compte à ses commettans des travaux, des dangers et des obstacles de l'assemblée nationale, depuis l'ouverture des états généraux, jusqu'au premier août 1790, avec cette épigraphe :

Ils vont être connus ces secrets pleins d'horreur. L'auteur ne nous révèle rien, et nous avons su beaucoup plus de détails de messieurs Mounier et Tollendal. Nous parcourons cette lettre, parce qu'elle servira au développement du caractère de l'écrivain, et fournira l'occasion de redresser un grand nombre d'idées peu justes, qu'il seroit dangereux d'accréditer. (1) *Je suis vrai, autant que peut l'être un homme qui a la conviction intime de ce qu'il avance.* Cette conviction n'ajoute rien à la vérité, il faut y joindre la

(1) Lettre aux commettans. (page 23.)

connoissance parfaite des faits que l'on transmet.

On trouve à la seconde page un tableau de la situation de la France à l'époque de la convocation des états généraux. Il nous semble que ce morceau n'est pas adroitement placé, car on ne manquera pas de le parodier ainsi.

Examinez , monsieur , quelle est votre situation actuelle ; *accablés sous le poids* des charges nouvelles , telle que la contribution patriotique , la perte sur les matieres envoyées à la monnoie , le lourd impôt assis sur les maisons ; *assujettis* à un service *avilissant et ruineux* ; victimes d'une *immensité de loix* ; toujours sous la main arbitraire d'un despote , qu'on nomme pouvoir municipal , et de ses agens ; *opprimés* par l'ignorance des juges qui ne connoîtront rien à leur métier ; *fatigués* du refus constant de la perception , et de l'*active insolence* de ceux qui pillent au nom de la liberté ; *relégués* dans une *caste* ; persécutés par des flambeaux incendiaires : telle est la position du peuple françois. Vous conviendrez que ce tableau , calqué sur le vôtre , est au moins tout aussi vrai.

« Il est démontré que , sans la fermeté de
 » vos représentans, une banqueroute infâme
 » alloit combler nos miseres ». (*page 3*).
 Que n'ont-ils joint à ce bienfait celui de
 faire payer les rentes arriérées depuis deux
 ans ; de prévenir la perte énorme sur les
 papiers mis en circulation ; ceux qui auront
 attendu deux années pour recevoir leurs
 rentes en papier auront réellement perdu
 dix-huit pour cent. Pour un négociant, cela
 s'appelleroit être en faillite. « Il est bon (le
 » roi) , il est juste , il est le plus honnête
 » homme de cet empire ». (*page idem*),
 et pourquoi cette assemblée si généreuse le
 réduit-elle à la plus humiliante inaction ?
 Pourquoi les décrets qui le regardent de-
 meurent-ils sans effet ? Pourquoi le pouvoir
 dont il est dépositaire est-il constamment
 exercé par la puissance même qui a déclaré
 lui être étrangère ?

« C'est dans ces circonstances que vos
 » députés, expressément chargés par leurs
 » mandats de réformer le clergé ».
 (*Idem.*) réformer n'est pas détruire. Or,
 un décret en vertu duquel un abbé n'est plus
 un abbé , un moine n'est plus un moine ,
 un chanoine n'est plus un chanoine , n'est
 pas

pas un décret réformateur , mais un décret destructeur.

D s se met ensuite à raconter ce qui se passa à Versailles depuis le 27 avril jusqu'au 4 août. Nous ne le suivrons pas dans un récit où certainement on n'apprend rien de neuf ; mais nous nous arrêterons un moment sur *la formation de ce terrible comité des Jacobins* , que l'auteur appelle une sage combinaison pour détruire , ou du moins atténuer les petits moyens aristocratiques. Il doit son origine aux Bretons associés à Versailles pour défendre , au péril de leurs vies , les droits du peuple. Il admit dans son sein *tous les citoyens de France qui se disoient amis de la constitution , et ce fameux club* , ainsi composé , régloit toute l'organisation de l'assemblée nationale , préparoit dans une *sage discussion* préliminaire tous ces décrets , et n'arrivoit aux séances qu'avec une opinion *déjà très-éclairée* sur toutes les matieres.

« Vous voyez , François , que quatre cents
» millions d'assignats ont été votés ; qu'ils
» sont demandés de tous les coins du
» royaume , et qu'ils seront incessamment
» en circulation » . (pag. 17) nous voyons

aussi qu'ils ont été dévorés, qu'ils sont refusés de plusieurs provinces dès qu'ils ont été mis en circulation.

« Vous éprouvez , il est vrai , une stagnation dans le commerce sur tous les objets de luxe ; mais songez donc que la cour dissipoit en prodigalités deux cents millions ».

Grand abus , sans doute ; mais ce n'est pas à l'industrie à s'en plaindre , car ils ne pouvoient être dissipés sans que la classe industrielle en recueillît la plus grande partie.

« Par nos différens décrets le ministere perd toute son influence , et les intriguans l'espoir de ramener les jours si regrettés de leur toute puissance » . (pag. 19) .

C'est bien peu connoître les hommes que de croire à l'inertie des intriguans. Quelle que soit la forme du gouvernement , ils lui appliqueront leurs talens funestes , et certes le système des élections va leur ouvrir un vaste champ.

D.....s voit des intriguans par-tout , ils se glissent dans le fameux club des jacobins *Pour servir d'espions et calomnier , comme témoins auriculaires , les opinions des mem-*

brés patriotes. Dans le club de 1789, *l'influence ministérielle sur leur conduite perce de jour en jour, et se développe à tous les yeux.* Ils se sont introduits dans le ministère, au châtelet, dans l'assemblée même, il n'y a que les municipalités qu'ils ont respectées.

Les ministres se trouvent violemment attaqués dans cette diatribe patriotique. L'un ne fait pas sanctionner, l'autre est dénoncé, un troisième est accusé par les colonies; son collègue garde le plus profond silence sur la politique; M. Necker enfin se vante beaucoup, et ne pourvoit à rien. J'en oubliois un qui n'a point approvisionné les places pour un siège.

Comme nous voyons paroître tous les jours des justifications de ministres, il faut leur laisser ce soin. Ce que personne n'ignore, c'est qu'ils ont demandé plusieurs fois leur retraite, et que tous imiteroient demain M. Necker, si le roi vouloit accepter leur perte-feuille. On pourroit soupçonner aussi que le ministre des finances auroit obéi aux décrets ordonnant le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville, si un décret avoit la vertu magique de remplir les caisses comme il les

vuide. On peut soupçonner encore que les places ne seroient pas dénuées de tout , si le trésor public n'étoit pas dans l'attitude de la pénurie.

M. D....s, s'abandonnant à une inspiration prophétique , annonce que nos frontieres seront au printemps *ornées* de quatre cents mille hommes de troupes étrangères , et sur-le-champ il indique le remede : d'approvisionner d'abord vingt-quatre citadelles, en Alsace , en Flandre , dans les trois Evêchés (1), en Dauphiné; préparer des moyens de campement pour quatre armées indépendantes des garnisons des vingt-quatre places ; fournir des armes et des munitions à trois cents seize milles gardes nationales; disposer cinq cents pieces de canons de batteries ; armer quarante vaisseaux de ligne avec un nombre de frégates proportionnel , et préparer des bâtimens de débarquement pour soixante mille hommes ; donner au

(1) Je ne sais pourquoi M. D....s met Givet, Sedan et Meziere dans les trois Evêchés. Nous avons cru jusqu'à présent que Givet étoit dans la Flandre française , et Meziere et Sedan dans le Rhetelois.

ministere quinze jours de délai seulement pour présenter les moyens d'exécution de ce petit plan ; décréter sur-le-champ les fonds nécessaires , (D....s y destine vraisemblablement les dix-neuf cents millions d'assignats) ; enfin prier le roi de trouver bon que l'assemblée nationale lui indique les officiers supérieurs à employer. Il est sûr que dom Gerle , l'avocat Target et le curé de Soupes sont extrêmement propres à donner de pareils renseignemens. D....s a pourtant quelques scrupules sur les moyens d'exécution d'un plan aussi sagement conçu. *Sa réponse est très-simple* : la nation est propriétaire d'environ quatre milliards de biens ecclésiastiques , son intention est de les vendre tous ; et comme rien n'est si facile que de les convertir en especes , il est clair qu'avec ce produit on approvisionnera les citadelles, et on armera les vaisseaux. On sent bien qu'avec des assignats - monnoie on fait tout ce qu'on veut. D....s propose de porter l'émission de ces papiers à deux milliards, lesquels seuls seront admis aux paiemens des biens nationaux. On sait que cette opération ne souffre aucune difficulté , et qu'elle peut être consommée avant le printemps prochain. En

attendant, nous prions M. D....s de nous expliquer par quel talisman deux cents millions suffiront au projet qu'il indique.

« N'hésitons donc pas de présenter le front le plus redoutable aux puissances jalouses de notre liberté ». Rassurez-vous, chers concitoyens, elle fait si peu de jaloux, que les efforts de nos voisins tendent à n'en pas jouir. Sans doute ils riroient un peu, si, d'après votre conseil, *nous leur disions qu'ils nous inquiètent.*

Nous ignorons la réponse des commettans à cette *chaleureuse* lettre. Sans doute qu'ils se seront félicités d'avoir choisi un missionnaire prophète, guerrier, financier, politique, historien.

Cette lettre nous donne le secret des opinions et des affections de D....s; elle nous dispense d'entrer dans le détail de ses qualités, de ses connoissances et de ses talens. Après une pareille lecture on sait tout ce qu'il faut savoir; ce qu'on ajouteroit affoiblirait nécessairement l'impression très-forte que laisse un tel écrit.

C.....s.

Il est des hommes qui n'avoient jamais

songé à se frayer une route vers la gloire. Ils savoient combien il est difficile d'occuper la renommée dans une ville où tant de genres de mérite sollicitent son suffrage. Mais il est des instans où tout est bouleversé ; on prend la fureur de paroître pour l'enthousiasme patriotique , l'inquiétude de l'amour-propre pour de la sagacité, et une activité impertune pour du courage.

Dans les premiers instans d'une convocation mal organisée , les électeurs égarent leurs choix sur des hommes plus adroits qu'habiles, et qui professoient cette audacieuse confiance que le vrai mérite abhorre, ou plutôt qu'il ne connoît pas. Dans toutes les assemblées publiques il y a un mécanisme dont s'empare la médiocrité , et on lui tient compte d'un zèle officieux , comme si c'étoit autre chose que le besoin de se montrer , caractere distinctif de l'ambition des petits esprits.

Lorsqu'on considère la vaste étendue de la ville de Paris et la quantité d'hommes qui pouvoient aspirer à quelque préférence, on ne conçoit pas comment les suffrages ont pu se réunir en faveur d'un homme que les

sciences ne connoissoient pas , que l'administration n'avoit jamais employé ; que son corps avoit toujours confondu dans cette foule indifférente de membres ignorés qui le composent.

C....s. ayant fait ce premier pas , parcourut d'un coup-d'œil les différens travaux que l'assemblée nationale alloit se partager , pour voir ensuite où il seroit le plus aisément aperçu. Les finances étoient un labyrinthe dont il n'auroit jamais trouvé l'issue , quand vingt Dédales lui auroient prêté chacun leur fil. La ligne de démarcation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif supposoit une netteté d'idées qui jamais ne fut à son usage. La refonte de l'ordre judiciaire exigeoit une maturité et une force de conception trop éloignée de ses petits moyens. Le système d'une liquidation prompte demandoit ces grands calculs dont l'homme d'état se fait un jeu , mais qui sont un abîme profond pour le vulgaire des humains. C....s ne conçut pas la destruction du clergé , mais presumant qu'elle seroit bientôt décidée , il résolut , *in petto* , de monter sur ses débris , et de partager la gloire de cette opération ,

que M. l'abbé Maury a franchement nommée devant l'assemblée , *une scandaleuse inhumanité* (1).

C'est dans ces nobles intentions que C....s réchauffa , dans un discours qu'on écouta fort mal , ce que Voltaire et bien d'autres avoient dit avant lui contre les annates. S'apercevant que des géants dirigeoient leurs coups contre ce colosse jusques-là redoutable , le pygmée C....s abandonna la partie , ayant entendu un évêque placé auprès de lui disant , *bis morior*. Alors Camus brûlant d'être affairé , n'imagina pas , mais se ressouvint de ce que plusieurs de ses confreres avoient conjuré contre les pensions. Il ne falloit ni génie , ni sagacité pour ces mutilations , nécessaires sans doute , mais toujours honteuses , et s'écria ,

(1) Il y a un sujet dont MM. les brochuriers devoient bien s'emparer. C'est le recueil de toutes les vérités hardies que M. l'abbé Mauri a pris la liberté de révéler à l'assemblée sur ses opérations. Il lui a dit , par exemple , qu'elle favorisoit les usuriers étrangers aux dépens des plus honnêtes citoyens ; que le gouvernement actuel de la France étoit le plus mauvais que l'esprit humain dût concevoir ; et cent autres phrases de cette force.

voilà ma carrière; il ne s'agit que de s'y lancer; tant de brevets usurpés vont être anéantis, et l'orgueilleux courtisan à ma voix verra tomber ses titres, ou je verrai sa fierté s'humilier devant mon bureau.

Dès ce moment il dénonce les pensions, attaque les ministres, demande les registres, commence le siège du *livre rouge*, et multiplie cette belle correspondance avec les agens du pouvoir exécutif; correspondance qui, par sa franchise et son ton d'honnêteté, a fait l'admiration de l'Europe entière. Rien ne peut calmer son agitation, il ne parle pas dans l'assemblée, il tonne, et il finit par ce trait de lumière qui dessille tous les yeux. *Un jour est une fortune dans cette matière.*

Sa chaleur électrise les esprits, C....s n'est plus un simple orateur, on le métamorphose en président. Comme Minos aux enfers, il tient l'urne fatale; c'est dans ses mains sévères qu'est remis le sort de cinquante mille pensionnaires.

Tour-à-tour il fait vingt rôles différens. Tantôt complaisant jusqu'à la bassesse, il trotte chez de simples commis; tantôt fier comme l'orgueil même, il lutte contre le

Dieu de la finance , et brave jusqu'à *la massue de M. Necker*. Quelquefois, explorateur rusé, il découvre, à force d'adresse, que le trésor public a ouvert son sein épuisé à des proscrits (1) ; plus souvent négociateur politique, il s'efforce de jouer le ministère ; enfin ce président Protée se fait le chevalier de la patrie , et sauve , en sa faveur , de la griffe royale au moins quarante millions.

Il reparoît à l'assemblée nationale , fier de sa conquête. Jamais conquérant , en effet , ne laissa sur le champ de bataille tant de morts et de blessés. C'est au bruit de leurs cris que C....s poursuit sa victoire , et semblable à ces triomphateurs dont l'ancienne Rome étaloit le pompeux spectacle , on voit à son char des rois enchaînés , et les dépouilles de cent personnages illustres.

Le despotisme exercé sur les pensionnaires s'est d'abord essayé sur les membres

(1) Il accourut un jour tout essoufflé à l'assemblée pour lui apprendre que le trésor public avoit payé MM. de Lambesc et de Besenval , ce Besenval trouvé depuis si coupable.

de son comité; lorsque l'un d'eux a voulu hasarder sa timide opinion, C...s a parlé, et tout ce qui l'environnoit s'est trouvé paralysé, tant est puissant l'empire du génie.

Si C...s perdoit son temps à raisonner, je lui dirois avec la confiance qu'inspirent ceux qu'on estime « mon cher président, » *vous n'avez pas pu ; vous n'avez pas dit ;* » *vous n'avez pas su* ».

» Les pensions sont un don que le roi a pu faire. Il étoit alors administrateur, comme vous êtes législateur, par la volonté générale. De même que c'est elle qui donne aujourd'hui la force à tous vos décrets, c'est elle aussi qui a légitimé ce qu'il a fait, lorsque tout le gouvernement étoit remis dans ses mains. De même que l'adhésion tacite de vingt-quatre millions d'hommes suffit pour justifier l'exercice que vous vous êtes approprié de l'autorité, à plus forte raison l'obéissance de douze siècles a-t-elle consacré tout ce qu'a fait le chef de la nation. Vous n'avez donc pû sans injustice ôter ce qui avoit été donné. En déclarant que les biens ecclésiastiques sont une propriété de la nation, vous avez cru devoir

conserver les droits des créanciers et vous en avez fait partie de la dette publique. Vous ne pouvez reprendre les pensions qu'en assumant également sur vous les créances hypothéquées sur elles. De quel droit pouvez-vous enlever le gage aux prêteurs, gage qui leur a été cautionné par la loi, dont le monarque étoit le représentant ? Pourquoi une nation se permettroit-elle ce que tous les tribunaux proscriroient ? quel est celui qui oseroit dénaturer le gage que l'emprunteur a pu librement donner au prêteur » ?

» Mais eussiez-vous pu consommer cette œuvre d'iniquité , mon cher président , vous ne le deviez pas. Un état est , relativement aux sujets , ce qu'est un homme riche qui confie différentes sommes à des particuliers pour les lui faire valoir. Je suppose que l'état garde dans son trésor dix mille livres pendant vingt-ans , il a un fond stérile. Cette même somme distribuée à trois ou quatre pensionnaires a doublé à son profit dans l'espace de quatre années. Il ne doit songer qu'à faciliter le travail et à multiplier les consommateurs. Les prodigalités envers certains particuliers étoient

immorales , le vice étoit dans la distribution. Mais la somme totale distribuée étoit en proportion avec la quantité de bras que l'on employoit ; elle auroit pu être doublée , que la France n'en auroit pas éprouvé le moindre dommage. Prenez une plume , cher président , et amusez-vous à calculer ce que devient une pension quelconque en dernière analyse , et vous trouverez que le négociant le plus habile et le plus heureux ne retire pas de son capital ce que l'état retire d'une somme abandonnée au courtisan avide».

» S'il vous en coûte trop d'avouer que vous n'avez *ni pu , ni dû* accomplir ce grand œuvre , convenez du moins que vous n'avez pas *sçu* opérer. A ce moment , où la nation se met à se gouverner elle-même , pourquoi débiter par des suppressions odieuses en ce qu'elles ont toute l'apparence de l'arbitraire ? quel étoit le véritable but où l'on vouloit parvenir ? à faire rendre gorge aux vampires de cour , et à punir cette classe indécemment privilégiée sans *détruire* pour *recréer* immédiatement après (deux actes de despotisme également violens). Il n'y avoit qu'à appeller au secours

de la caisse publique les trois cinquièmes des pensions au-dessus de quarante mille livres, les deux cinquièmes au-dessus de vingt; le cinquième au-dessus de dix; vous atteignez le même but. Il seroit resté aux grands pensionnaires la même somme à-peu-près que vous leur destinez, et vous auriez laissé jouir les autres, qui auroient pris des pensions confirmées par la nation pour un don nouveau, et vouoient dès le moment leur respect et leur soumission au nouveau régime. Au lieu que tant de citoyens inutilement et injustement dépouillés, vont pleurant sur les suites de la révolution, et chercher peut-être un pays où l'on puisse mourir en paix.

Le président mène le comité, le comité dirige l'assemblée; ainsi dans tous les corps c'est un homme qui dicte les résolutions les plus importantes.

Une idée majeure qui échappe à bien des gens, (à plus forte raison aux C. . .) est que l'Europe ne forme plus aujourd'hui qu'un vaste pays; que la même langue permet d'en habiter toutes les parties, et qu'on va en Suisse, en Italie, en Hollande, en Angleterre, dans les villes Anséatiques, beau-

coup plus facilement qu'on n'alloit, il y a un siècle, de Normandie en Limousin. Dans un pareil état de choses, je demande s'il est bien prudent de désespérer deux ou trois cents mille citoyens.

Je ne sais par quelle fatalité l'on a presque toujours contrarié les principes par les faits; exercé le despotisme le plus absolu en citant sans cesse la liberté; multiplié les charges pécuniaires en détruisant les impôts; attaqué toute espèce de propriété en consacrant que toute propriété est sacrée; augmenté toute espèce de dépense en présentant sans cesse des projets économiques: de sorte qu'on pourroit dire *que la nation joue la nation!*

De L.....ée.

Ceux qui avoient tiré leur nom de l'obscurité commune à presque tous les mortels n'ont pas jetté le plus d'éclat dans l'assemblée nationale. Le talent de la parole, qui décide promptement les suffrages en faveur d'un homme, n'est jamais remplacé par les fruits pénibles de la méditation, à moins que le ciel ne vous ait doué de ces concep-
tions

tions nerveuses qui servent de texte aux orateurs , et leur fournissent le sujet de ces riches développemens qui font briller leur art.

On a prétendu que cet art étoit mécanique , et que l'on s'exerçoit à parler comme à peindre. Oui sans doute s'il ne s'agissoit que de déclamer comme un comédien , ou de réciter comme un prédicateur. Mais s'il est question d'exposer un sujet , de le discuter , de l'approfondir , de réfuter ce qu'on objecte contre , de faire valoir ce qui le fortifie , il faut à l'instant trouver dans soi-même de la clarté , des ressources , de la logique , le talent d'employer les passions en cachant leurs ressorts ; et certes un art pareil n'est pas mécanique.

On pourroit étendre cette réflexion plus loin. Ceux qui par état ont l'habitude de parler en public , tels que les gens du barreau , n'ont pas remporté la palme de l'éloquence. L'expérience ne supplée donc pas au talent : quoi qu'il en soit , de cette observation faite à propos d'un homme connu dans la république des lettres , passons à d'autres plus rapprochés encore de notre but.

D.....e , très-versé dans l'histoire an-

cienne , y cherche en vain de quoi se rassurer contre tant d'opérations précipitées ; et lorsque le flambeau manque aux hommes vraiment instruits , une inquiétude involontaire accompagne toutes leurs pensées. Les ignorans voient tout dans leurs propres conceptions ; les autres voient tout dans l'expérience ; et , quoi qu'on fasse , c'est dans l'histoire ancienne qu'il faut chercher la constitution ; c'est la caution qu'il faut donner au peuple.

On a prétendu que *D.....* s'occupoit trop du soin de transmettre à la nation ce qu'on faisoit pour son bonheur , et trop peu d'y coopérer , ou , pour me servir de l'expression employée alors , qu'il s'étoit fait *le secrétaire perpétuel* de l'assemblée. Plusieurs députés semblent en effet renfermer leurs travaux dans cette instruction périodique présentée sous des titres différens aux citoyens empressés. Sans blâmer hautement cette fonction , il faut avouer qu'il en étoit une plus digne de la confiance dont on les a honorés. On ne s'accoutume point à voir des législateurs , la plume à la main , le cahier sur le genou , saisir la parole au passage pour la convertir deux heures après en une

feuille lucrative. On les suppose trop intéressés à l'opinion qui va être transformée en loi pour la perdre de vue un moment , et pour ne pas hâter ou prévenir l'existence qu'on va lui donner. La profession de journaliste n'a sans doute rien dont l'amour-propre doive s'inquiéter ; mais aussi elle n'ajoute rien à votre rang dans la société. La place de député est une victoire remportée sur douze millions de concurrens ; l'emploi de journaliste se partage avec deux mille inconnus , dont les uns le déshonorent , les autres le compromettent. C'est donc réellement descendre que de préférer le banc des scribes à la tribune des orateurs. Voilà ce que peut se permettre le sentiment le plus sévère. Mais comme cette législature nous a montré les plus grands talens occupés de ce genre d'instruction , et nous offre encore des hommes de beaucoup d'esprit y consacrant leurs veilles , nous ne savons s'il faut adhérer à l'avis que nous venons de rapporter.

Parmi plusieurs observations que *D.....ea* placées dans ses séances de l'assemblée nationale , il en est une qui méritoit peut-être

plus d'attention qu'on ne lui en a donné :
la voici :

» Qu'entend-on par la sanction ? La sanc-
» tion étoit autrefois le seing apposé à la loi
» par le pontife qui la présentait au peuple.
» Aujourd'hui c'est la promulgation et non
» l'approbation de la loi . . . On dit que la
» sanction est un acte par lequel un seul
» peut s'opposer à la volonté générale. L'his-
» toire ne vient pas à l'appui de cette as-
» sertion. Je ne vois pas qu'un seul ait ja-
» mais eu le droit d'arrêter une loi ordon-
» née par tous ».

Voilà , certes , le sujet d'une belle et gran-
de question. Seroit-il vrai que pendant trois
semaines on a traité de la sanction royale
sans savoir précisément en quoi elle consis-
toit ? Et si , comme M. *D.....e* , j'avois
avancé le fait , je l'aurois soumis ensuite à
une discussion plus étendue et propre à
mettre cette vérité historique dans tout son
jour.

D.....e a l'imagination fleurie , et
puisque dans les ouvrages de pure analyse il
transporte les richesses du style et peut-être
même sa pompe , des gens savans préten-
droient en vain qu'il faut les réserver pour

certain ouvrages plus susceptibles de ce genre de parure. L'opinion contraire est trop facile à soutenir. Quelque sujet que l'on traite , le premier point est d'intéresser à la question ceux qui vont l'examiner. Or , on ne fait naître cette première impression que par l'appât d'une diction épurée , facile et brillante.

Une de ses opinions la plus marquante est sur les assignats ou les quittances de finance. Ce morceau imprimé décele un homme plein de son sujet , dont les idées abondent , qui craint de n'avoir pas le temps de tout dire , et croit que pour persuader il suffit d'être entendu. Cette manière de voir est celle des belles âmes. Mais l'expérience nous apprend trop bien que la méthode est préférable aujourd'hui , parce qu'il faut arracher aux hommes leur sentiment. La distinction des quittances de finance et des assignats , dans leurs effets , est lumineuse , et seroit la matière d'un excellent traité. La raison de préférer les métaux à tout autre signe représentatif est sans réplique , et l'on est fâché de trouver dans ce fragment les imperfections qui sont toujours la suite des ouvrages précipités.

Quelque temps après la publication de son résumé, *D. e* demanda la permission de combattre M. de Mirabeau par M. de Mirabeau lui-même. Différer dans ses opinions n'est pas se contredire. On n'est pas toujours dans l'heureuse position de suivre le meilleur parti. Il est des cas où, forcé d'y renoncer, on est dans la nécessité de choisir ensuite le moins mauvais. Ce n'est pas non plus alléguer une raison bien triomphante, que de citer en sa faveur *Scmidt* et *Mara-tori. . . .* Pour s'appuyer avec avantage de leur système, il faudroit qu'ils eussent appliqué leurs raisonnemens à un pays tel qu'est la France aujourd'hui. Or, comme l'histoire de trente siècles n'offre rien qui y ressemble, tout ce qu'on peut dire a une base bien différente, et n'offre pas de ces autorités équivalentes à des raisons.

De L. e, comme tous ceux qui ont traité la question, n'auroit-il pas dû constater à-peu-près la valeur de ces biens nationaux? L'estimation en paroît bien vague. Les quatre milliards ressemblent plutôt à un aperçu qu'au résultat d'un calcul. Avant qu'il fût question de les donner pour hypothèques, on évaluoit le revenu à cent trente

millions, et cette évaluation étoit réputée exagérée. Quand elle seroit intrinsequement juste, peut-on se flatter que la nécessité de s'en défaire, dans un moment où tant d'autres biens sont aussi en vente, ne fera pas baisser le prix. M. Lavoisier n'a porté cette estimation qu'à un milliard, et ses raisons ont besoin d'être réfutées, si l'on ne veut pas qu'elles s'accréditent.

Il fut une autre considération qui frappa avec force l'esprit des observateurs. On supposa qu'il n'y a pas assez de numéraire en France. On ne donna d'autres preuves que sa rareté. Mais ne faudroit-il pas examiner aussi les maux qui peuvent résulter du défaut de confiance, et voir s'il ne faut pas plutôt lui attribuer la crise du moment que la disette réelle du numéraire? Quelle que grande qu'on la suppose, quatre cents millions mis en circulation depuis trois mois devoient cependant produire une naissance de changement, et inviter à donner plus d'étendue à ce bienfait supposé. Or, cette première omission n'a pas apporté le plus léger soulagement de leur existence; les assignats ont perdu cinq pour cent, et l'in-

térêt qu'ils portent a été déclaré nul par le fait.

D e n'a pas tiré parti d'un moyen que lui fournissoit son adversaire.

« On diroit , à entendre certaines personnes qui ne veulent jamais voir que le » côté défavorable , ou incertaines du parti » que l'on propose ; on diroit qu'il existe » dans les embarras où nous nous trouvons , » et dont il faut sortir , quoi qu'il en coûte , » une foule d'expédiens tout prêts , qui n'ont » ni inconvéniens ni incertitude , et qui mé- » ritent hautement la préférence ; et , quand » on examine ces prétendus expédiens , on » voit qu'ils nous jettent de Carybde en » Scylla ».

C'est donc avouer que l'expédient proposé est une dernière ressource , un moyen forcé , un remède extrême. Or , des opérations de ce genre ne peuvent jamais obtenir de confiance , puisqu'on commence par la détruire avant de l'établir. Un signe fictif quelconque n'a de valeur que celle que l'opinion lui donne. Or , si cette opinion est alarmée par les discussions mêmes qui la précédent , comment se portera-t-elle vers l'objet qu'on veut faire accepter ?

Dans ce moment, la moitié de la France est pour les assignats, la moitié contre. Dans cette disposition des esprits, il est clair que l'opération est manquée, parce que son succès tient à ce concours général d'approbation qui donnent du corps et une solide existence à un système.

D..... devrait bien examiner si l'on peut raisonnablement se promettre que nos papiers ne seront pas contrefaits? Si les contrefacteurs ne peuvent échapper aux yeux exercés des agioteurs de Paris, du moins ne tromperont-ils pas l'œil confiant et inexpérimenté du receveur des campagnes. Comment ne se trouvera-t-il pas en Europe des fabriquans de papier et des graveurs aussi habiles que ceux employés par la nation? Si la vigilance des particuliers fondateurs et directeurs des billets de la caisse d'escompte n'ont pu se soustraire à la coupable industrie des imitateurs, les administrateurs de l'intérêt public, toujours moins surveillans que les sentinelles de l'intérêt particulier, tromperont-ils leur avide habileté: et si cependant elle étoit une fois parvenue à introduire dans la circulation de faux titres, n'est-il pas évident que ce seroit le tonneau des Danaïdes, et que le

discrédit général couvrirait bientôt les feuilles corrompues ?

De cette grande question cependant dépend la destinée de la nouvelle France ; et dans peu de jours elle recevra la vie ou la mort.

F u .

Des métamorphoses que nous a offertes la révolution , la moins singulière n'est pas de voir un membre du sénat parlementaire devenu un des arc-boutans de la démocratie. Ce grand corps tuteur des loix , s'est dispersé à la voix de cette assemblée que lui même a demandée dans l'espoir d'abord de la diriger , et de la maîtriser ensuite. Quelles qu'aient été ses vues , il est vrai que la fameuse nuit du 4 août n'a presque été que la paraphrase de l'arrêté du 25 décembre précédent.

On expliquera difficilement un jour l'inaction des parlemens pendant les quatre premiers mois de cette législature , et la postérité leur saura gré de n'avoir point coopéré aux troubles inséparables d'une régénération.

Cette idée en fait naître une autre. Une

portion de citoyens se font les chevaliers du peuple ; mais contre qui veulent-ils s'armer ? La noblesse , docile aux circonstances , renonce aux privilèges , sollicite l'égalité dans la répartition , efface avec complaisance des armoiries gravées depuis cinq ou six siècles ; les évêques déposent tranquillement leur mitre et se pressent eux-mêmes d'indiquer le nouvel emploi de leurs biens ; les magistrats se retirent modestement dans leurs terres et laissent leurs sièges à qui voudra les occuper ; la haute finance n'a pas même réclamé contre des suppressions au moins impolitiques ; les gens de cour , loin d'intriguer , ont cherché un autre sol en vertu de la déclaration qui permet de choisir un autre gouvernement à quiconque trouve le nôtre incompatible avec la dignité de l'homme. Où sont donc les aristocrates ? quel corps forment-ils ? où est leur point de ralliement ? qui préside leur conseil ? qui commande leurs milices ? qui dirige leurs finances , sans lesquelles on ne réalise jamais de parti ? où sont les armées étrangères qu'ils suscitent contre la France ? Appellera-t-on sérieusement anti - révolutionnaires ces hommes

toujours vendus à celui qui les paye, et qui jouent à chaque heure du jour leur vie contre un peu d'or ? A qui persuadera-t-on que s'il existoit un contre-parti il mettroit à sa tête un général impotent et dont cependant les forces physiques valent encore mieux que la réputation ?

Convenons que bien des gens imaginent des dangers pour avoir l'air d'en triompher, et combattent des ennemis qui n'existent que dans leurs déclamations.

F.....u, par exemple, en qualité de membre du comité diplomatique, avertit qu'il a des renseignemens certains sur les mouvemens hostiles des princes d'Allemagne. Tout se réduit à savoir si le roi de Prusse, chef de la confédération germanique, a promis d'appuyer les protestations des princes qui se disent lésés par nos décrets, et c'est ce qu'il faut articuler clairement, parce que le cabinet de Potsdam est dans l'usage de choisir pour hérauts de ses déclarations de guerre les soldats même qui vont les soutenir. Or tout le monde sait que ce monarque et son confrère, le futur empereur, ne se décident certainement pas par les conseils de quelques transfuges aristocrates, et que

depuis plusieurs années, la qualité de François est une foible recommandation auprès d'eux. A plus forte raison aujourd'hui, qu'on nous accuse de répandre en Europe une peste circulante, et de vouloir enlever, sans canons et sans armes, les armées aux autres souverains : personne ne peut dire, pas même le comité diplomatique, quel parti prendront les nations voisines ; mais on peut hardiment prophétiser qu'elles ne consulteront pas les aristocrates émigrés, s'il en est comme on le suppose. Ce fait est loin d'être constaté, malgré l'ami du peuple, son orateur, et ses agens les comités des recherches. Revenons maintenant à F.....u qui n'aime pas qu'on le perde de vue.

Peu de députés ont aussi souvent parlé que F.....u ; ses vues sont saines, ses intentions droites, ses moyens communs, ses ressources plus sages qu'ingénieuses. Mais le sens droit d'un homme rompu aux affaires vaut bien les expédiens hasardeux que présente l'envie de briller, ou l'intérêt personnel qui se mêle adroitement aux affaires publiques. Dans cette quantité de motions mises en avant ou appuyées, il

en est qu'il falloit laisser faire aux B.....e et aux P.....e. Vouloir, par exemple, que celui qui apposera le sceau national à la loi en soit responsable, c'est chasser sur leur terrain.

Les Parlemens étoient en guerre continue avec le ministère. Souvent il falloit ruser et opposer l'intrigue à l'intrigue. De-là les assemblées nocturnes, les comités secrets, les conférences pour composer avec l'autorité. Ces habitudes funestes ne laissent exister aucune des qualités de l'homme d'état, et sur-tout la loyauté et la franchise qui devroient être les compagnes inséparables de la loi. Ceux qui, comme F.....u, sauvent ces vertus de cette fatale influence, participent cependant un peu à ces grandes tracasseries qu'on décore d'un nom plus imposant, et qui dans le vrai ne sont que la lutte de l'ambition et de la mutinerie contre l'abus de l'autorité; une expression populaire nous dispensoit de cette longue paraphrase : mais ce n'est pas le tout d'être clair, il faut être noble, c'est pourquoi nous n'employons pas le mot *com-mérage*, d'ailleurs si significatif.

On prête à F.....u une ambition sourde

et le desir de quitter le grand théâtre de la législation pour être modestement à la tête de la chambre d'appel ou du pouvoir municipal , à la premiere vacance du trône populaire. Rarement les souverains laissent lire dans leurs ames. Mais on peut adhérer à cette conjecture. Que feroit un homme capable, de ses talens , de sa liberté, de son temps , de son amour-propre , de sa vertu , de sa réputation, s'il ne venoit pas à bout de conquérir une place où il pût mettre en jeu ces utiles ressorts ! Ce n'est pas un vain nom que celui de citoyen actif. On s'en convaincra toutes les fois qu'il s'agira d'élections. Nous ne sommes plus à cette époque où il falloit aller chercher les Cincinnatus à la charrue. Il y a de la gloire à solliciter des places. La modestie passeroit pour une aristocratie déguisée. Chaque jour nous voyons couronner l'audace du patriotisme, ou son adresse. C'est celle-ci que professe F.....u ; il a pour lui le pouvoir de la persévérance , et sur-tout de grands exemples.

En faisant certains choix , il semble qu'on ait voulu encourager la nation entiere. C'est comme si on lui avoit dit : puisque ce poste

est occupé par tel citoyen , qui de vous n'a pas l'espoir d'y arriver ? On ne rend pas assez de justice à la classe électrique. Il y a dans sa marche une politique profonde qui échappe aux yeux de la multitude.

Ch. L. . . . h.

L'homme que le ridicule a entaché n'est plus dangereux , et peut difficilement se rendre utile. Le fiel de Boileau, la gaieté de Molière , le sel de Piron , la plaisanterie de Voltaire ne rendent pas un homme ridicule ; mais ils le divulguent quand lui-même s'est rendu tel. Le ridicule est donc l'ouvrage de celui qui le possède , et non un présent de la société. Tout l'esprit françois n'a pu rendre ridicule M. N..... comme administrateur. Il ne l'a véritablement été que lorsqu'à tout propos

. . . aux besoins de l'Etat

Il est venu mêler les louanges d'un fat.

ou peser sur les vertus de sa compagne lorsqu'il ne falloit que des comptes de finance.

D'après

D'après ces principes L.....h a grand tort de faire retentir de ses plaintes les échos d'alentour. Nous ignorons s'il est ridicule ou non , mais nous savons que s'il a ce malheur , c'est à lui seul qu'il doit s'en prendre. Au reste , qu'il se console ; cela n'empêche pas aujourd'hui de parvenir à tout. T.....t , C.... , D.....t , ne sont-ils pas revêtus d'une partie de la confiance publique ? Ce n'est pas un des moindres biens que nous ont apporté la révolution. Tout est égal aujourd'hui , l'ineptie et le talent , et le patriotisme est le niveau qui ajuste tous les hommes.

Si cet ouvrage a quelque chose de piquant , c'est la variété des esprits ; c'est la bonhomie enfantine avec laquelle des jeunes gens viennent pour raconter que deux et deux font quatre ; *que le plus honnête citoyen à la fin de la session emporte la meilleure réputation ; qu'un libraire ne gagnant rien à imprimer de bons ouvrages , s'étoit déterminé à publier des libelles ;* tout cela dit dans la conversation seroit réputé des lieux communs ; mais à la tribune on s' imagine le faire passer pour des vérités essentielles.

Si l'on entreprend de s'élever au-dessus du trivial , on donne dans le faux. « Je crois » qu'on ne peut conserver les colonies qu'en » les faisant jouir des bienfaits de la cons- » titution , avec les modifications que l'as- » semblée jugera nécessaires ».

Cette phrase appartient à Ch. L....h. Il faut savoir d'abord si les colonies veulent de vos bienfaits , et en cas qu'elles les acceptent , pour quoi y mettre des modifications ? Les colons sont réputés ou François , ou étrangers ? Dans le premier cas , pourquoi ne jouiroient-ils pas de la plénitude de vos bienfaits ? dans le second , laissez-les choisir la constitution qu'ils croiront la plus utile.

Si on évite le faux , on tombe dans le ridicule. On trouve que le garde des sceaux a un mauvais ton lorsqu'il écrit au président de l'assemblée nationale , et qu'il confond la *sanction* et l'*acceptation*. Quant au mauvais ton , c'est un peu tard pour l'en corriger , et quant à la manie de confondre les objets , c'est un peu difficile , car en sanctionnant on accepte , et en acceptant on promet de sanctionner. Il faudroit un esprit bien métaphysique pour distinguer les nuances que L.....h veut établir,

Echappe-t-on au ridicule, on n'évite pas la maladresse. Telle est cette phrase , par exemple : « je crois que nous devons séparer la cause et la conduite d'un roi , que nous avons tant de raisons d'aimer , d'avec la conduite obscure et *sourde* de ses ministres ». Cet aveu , si simple dans toute autre bouche , devient une épigramme sanglante dans celle de Ch. L....h contre lui-même et contre son frere. Chacun est le maître de se traiter comme il lui plaît. Mais si vous avez tant de raisons d'aimer ce roi , ne l'insultez donc pas dans la personne de ses ministres. C'est lui qui les choisit , et suit leurs conseils ; ils expriment sa volonté , et , dans la marche de l'administration , on ne peut séparer des volontés qui dans le fait s'identifient.

J'espere que le lecteur approuvera notre méthode. Un principe isolé fait peu d'impression ; un principe appuyé d'un exemple ne laisse pas lieu à la réplique.

Lorsque Jésus-Christ , de divine mémoire , envoya les apôtres annoncer son évangile à toute la terre , il fit auparavant descendre sur eux le don des langues. Les bailliages auroient bien dû profiter de cette admirable

parabole , et donneravec les pouvoirs les talens de les employer , et du moins la connaissance de ce dont on alloit parler. Dieu puissant ! entendre Ch. L....h parler d'économie politique, et prostituer Montesquieu ! Nous dire que le luxe fait la richesse de la nation ! Voilà cependant à quoi l'on est exposé quand on laisse monter à la tribune ceux qui devroient être encore sur les bancs de l'école , à moins que l'assemblée même n'en soit réputée une, comme le feroit supposer un couplet des derniers Noël^s (1).

A propos de Noël^s , Ch. L....h a fait une sortie contre les libelles , pleine de vigueur et d'humeur sur-tout. A la place de lieux communs contre la licence de la presse , il auroit bien dû nous apprendre ce que c'est qu'un libelle. Beaucoup d'honnêtes gens

(1) Dans cette auguste école ,
Dit le brave Camus ,
Accordons la parole
A cet enfant de plus.

La loi de l'équité présente cette route ;
Car déjà nous avons ici
Des Malo , des Montmorenci
Et d'autres qu'on écoute.

nomment ainsi les rapports des comités des recherches , et d'autres rapports moins virulens , mais plus insidieux que ceux de ces chambres ardentes. Le libelle est l'ouvrage qui calomnie et suppose vrai ce qui de notoriété est faux. Or , n'est-ce pas calomnier un homme que de l'accuser de faits que trois mois après un tribunal déclare controuvés. Voilà les seuls libelles que des sages reconnoissent pour tels ; car les satyres , les parodies , les épigrammes , les vaudevilles , ne peuvent être ainsi caractérisés , puisque leur titre même émousse leurs traits et devient le sauve-garde de ceux qu'ils attaquent. Une épigramme , un vaudeville se piquent d'être ingénieux , de plaisanterie , et non de vérité. En est-il ainsi d'une accusation extraite de piéces nationales , revêtue de l'autorité de la loi , et qui cependant se trouve idéale ? J'ai oui dire qu'on en avoit cependant eu plus d'un exemple depuis le bonheur de la révolution.

E s

Oui sans doute il a défendu avec énergie les droits de son corps : falloit-il qu'il

se joignît à ses ennemis et insultât à ses propres sermens ? fût-il dans l'erreur , (ce qui est loin encore d'être prouvé) il est courageux de défendre sa hiérarchie , et de s'enterrer s'il le faut sous ses ruines. Sans entrer dans la grande question de la propriété adjugée à la nation (par elle-même), avoit-on le droit de reprendre ce qu'on avoit donné (la jouissance) ? et si on avoit ce droit, est-il généreux d'user de tous ceux qu'on a ?

Dans les prolixes discours qu'il nous a fallu essayer sur cette matière , je ne me rappelle point d'avoir trouvé cette réflexion. Les opinions subséquentes prouvent qu'on estime la valeur des biens du clergé quatre milliards , et que la vente n'en peut être consommée que dans l'espace de quinze années. Mais les opérateurs prouvent qu'on évalue les biens au double de quatre milliards , et qu'on croit leur vente possible dans l'espace de trois ou quatre ans. Faut-il s'en rapporter aux opinions ou aux opérations ?

On a déclaré les biens ecclésiastiques appartenans à la nation , et l'on est parti de là pour décider qu'il falloit les vendre. Nulle

analogie entre ces deux questions. On n'a jamais agité s'il étoit avantageux de vendre ou d'affermir.

Pour se former une idée juste du caractère moral et de la valeur intrinsèque d'un homme , il faut l'étudier dans un de ses ouvrages d'affection , où les passions de l'ame trahissent , quoiqu'on fasse , le secret des vraies opinions. Parcourez celle d'*E* ... sur les quatre premiers articles du projet de décret présenté à l'assemblée nationale , au nom du comité des dîmes , relativement à la vente des biens ecclésiastiques , et vous y trouverez un esprit nerveux et un homme essentiellement instruit.

Il commence par déclarer que personne n'est exempt du danger de se tromper , danger qui touche de très-près aux intentions les plus pures comme aux talens les plus distingués. Et loin de réclamer une humiliante indulgence , il dit avec une noble fierté « chacun vous fournit le tribut de son » expérience et de ses méditations dans la » route qui lui est connue , et vous accordez sans doute quelque degré de confiance de plus au fruit de cette même expérience , à l'étude particulière d'un état

» pratiqué , pour fixer vos idées sur l'or-
 » ganisation de chaque partie d'adminis-
 » tration : la législation ecclésiastique et
 » sacerdotale obtiendrait-elle moins de fa-
 » veur , et serions-nous moins écoutés parce
 » que nous sommes plus instruits » ?

Ce n'est point un prêtre enthousiaste qui vient réclamer les anciens honneurs accordés à son état ; mais un philosophe examinant quel rang l'intérêt de la religion doit occuper dans la série de tous les intérêts humains ; il apprécie certains usages , mais il sait que le peuple n'ayant pas la faculté d'abstraire , il faut lui présenter sous des signes augustes et sous des formes majestueuses les objets du culte. En admettant ce principe incontestable , l'existence des prêtres est liée à ces signes augustes ; aussi voyons-nous les prêtres d'Isis en Egypte , les lettrés de la Chine , les caldéens de l'Assyrie , les bramines du Gange , les gymnosophistes de l'Inde , les mages de Perse , les augures de Rome , les druides des Gaules , remplir les premières places dans leur patrie. Lorsque le pouvoir temporel les eut avilis en les dépouillant , leurs contrées devinrent la proie des factions et des conqué-

rans. Si le sacerdoce est livré au mépris , la religion aura bientôt le même sort , tandis que tout législateur habile doit fortifier ce ressort politique , en proportion de l'inertie et de la résistance des masses qu'il a à mouvoir et à diriger.

Cette maniere de voir est grande , digne d'un peuple éclairé , tandis que les déclamations des avocats et les calculs des financiers des esprits étroits , ne portent que sur la convenance passagere de dévorer quelques biens qui seront dilapidés , comme tous ceux qui ont passé entre les mains des hommes quelconques chargés du ministere.

D'E... s observe très - judicieusement que par le décret du deux novembre , la nation ne pouvoit pas vendre les biens ecclésiastiques ; mais seulement en assurer le produit et en diriger l'emploi. Et sans revenir sur les droits d'une propriété usufruitiere , on a frappé le clergé d'une interdiction absolue , et transféré aux assemblées de département , ou aux municipalités , une administration qu'on ne pouvoit arracher au clergé sans anéantir tous les principes d'équité , puisque la loi elle-même avoit consacré sa jouissance.

Ce sont des vérités qu'il faut réfuter et détruire sous peine de la partialité la plus aveugle. Non seulement on s'en dispense , mais on croit avoir tout éclairci en déclarant la discussion fermée , et cent mille victimes sont immolées de sang-froid à l'amour-propre de huit à dix esprits forts qui ont érigé en système la destruction du clergé et *L. . . . A* et *M. . . . z* ayant juré la spoliation du clergé , comme *C. . . . s* celle des pensionnaires , toute une assemblée ne rougit pas de servir les passions de trois ou quatre individus.

Tel est le caractere françois. On propose de réformer , il court à la destruction. On propose une émission modérée d'assignats , et vîte on en établit une manufacture pour deux milliards. On desire une certaine quantité de milices nationales , trois millions six cents mille hommes désertent les champs de l'agriculture et les ateliers de l'industrie pour s'enrégimenter et tourner à droite ou à gauche. On demande la suppression des droits féodaux , et déjà l'on anéantit la noblesse , on brise les armoiries , on déchire les diplomes ; on expose l'inutilité des abbés commendataires et de certains ordres

oisifs ; dans un moment il n'existe plus ni retraites , ni prélats , ni hiérarchie ; et voilà ce qu'on appelle les sages méditations du pouvoir législatif.

On a été plus loin , on a sçu mauvais gré à d'E . . . s d'exposer le vœu de ses commettans , quoique ce vœu fût constaté par plus de cinq-cents signatures. Quelle idée un député a-t-il donc de sa mission momentanée ? avec quel acharnement on s'efforce d'annuller cette volonté générale dont la loi tire son unique force !

Quoiqu'en disent les ennemis , d'E . . . s a très-bien sçu distinguer le courage de l'audace , la raison de l'opiniâtreté , la force de l'emportement. Son opinion , pour n'être pas adoptée , n'est pas anéantie , et l'on se souviendra long-temps qu'il a proposé de la part du clergé les quatre-cents millions que l'on déclaroit alors être un secours nécessaire au besoin de l'état ; qu'au nom de sa province il a fait l'offre réelle de la moitié des revenus d'une année , pour tous les corps , abbayes et chapitres , mais je ne sais par quelle fatalité les avocats parviennent à porter par-tout le tintamare du palais. Que cet ordre a fait de mal à la société !

C'est dans les jours brillans de la littérature que G...t a préludé à la gloire politique. l'opinion générale le portoit à l'académie, mais non à la premiere législature. Il s'en est créé l'historiographe, et s'il a quelquefois embelli la vérité, il ne l'a jamais rendue méconnoissable. Son pinceau est trop éclatant et non flatteur; son défaut n'appartient qu'aux gens d'esprit, et l'on ne pourroit pas lui appliquer le mot de Fontenelle sur Marivaux : *trop d'esprit, c'est-à-dire, pas assez.*

Est-il donc vrai qu'il faille renoncer aux beaux arts ? Sommes-nous condamnés irrévocablement à être municipaux, juges, électeurs, commandans, instrumens de police ? Vingt-quatre millions d'hommes ne peuvent-ils se donner la liberté et la paix qu'au prix de tous les sacrifices ? Si nous n'y prenons garde, nous mourrons de liberté et d'ennui, d'égalité et de misere, de patriotisme et d'ignorance.

G...t n'a jamais chanté Rosine et les boudoirs ; il n'a écrit ni à sa muse ni à son esprit ; mais il a cultivé sa pensée, enrichi sa

mémoire , orné sa diction , raisonné ses principes ; et dirigé l'emploi de son temps vers un bêt moral et agréable : la gloire littéraire égare ; le soin de sa réputation rallentit la fureur de produire ; fidele à cette regle , G...t a mis une sage avarice dans l'usage de sa plume.

Il réunit ce qui rarement se trouve ensemble , beaucoup de logique et beaucoup de clarté , infiniment de justesse et d'élégance. Quand on est aussi riche rarement est-on modeste. G. . . t laisse subsister cette vérité dans toute sa force.

Ce que nous appellons de la dialectique , ses ennemis l'appellent un penchant aux sophismes ; on lui reproche encore l'art de se maintenir au milieu de deux partis , et même de servir l'un sans trop nuire à l'autre. Il n'y a que les sots ou les frippons qui n'embrasent aucun parti ; mais on peut soutenir celui qu'on adopte , sans dénigrer celui qu'on abandonne.

Imagine-t-on que les ouvriers du matin ou du soir ont un parti ? Il leur faut un certain nombre d'hommes à injurier , quelques anecdotes qui prêtent à des développemens calomnieux , des boucheries de sang humain

dans quelque coin du royaume , et les voilà en fonds. D'ailleurs ils ne savent rien de ce qui se passe ; la science des banques , de l'impôt , de la perception , est du grec pour eux et le sujet le plus stérile , parce que les victimes expirent d'une mort lente , et ne brillent pas dans un journal comme celles qui tombent sous le fer national, ou périssent dans les flammes.

G...t s'étoit exercé à parler en public dans le lycée , un peu délaissé depuis la prospérité des clubs , mais qu'on revivifieroit si chacun étoit tour-à-tour auditeur et professeur. On peut jouer sans peine le double rôle puisque celui qui n'a pas étudié une partie est véritablement l'écolier de celui qui la possède. G...t n'avoit pu encore accoutumer l'histoire aux nouveaux principes. Le pouvoir historique n'est pas un des moins impérieux , et il faudra l'organiser comme les autres ; remettre à leurs places les rois qui s'étoient fait obéir , et les ministres qui s'étoient emparés de l'estime et de l'opinion générale ; renverser les statues de Henri IV⁽¹⁾,

(1) Henri IV, voulant faire enregistrer un édit au parlement , répondit aux députés chargés des remontrances

de Louis XIV ; effacer les noms aristocratiques de Turenne , de Catinat , de Montmorency ; et sur-tout ceux de Molé , de d'Aguesseau , de Lamoignon , pour qu'ils ne reviennent plus à l'esprit des électeurs. Au lieu de cette gravité majestueuse qui commandoit aux lecteurs le respect pour les actions généreuses , on empruntera le style des Révolutions ; G...t se reposera de cette noble entreprise sur les historiographes du Pont-neuf tant que durera le beau siècle de la liberté.

En attendant qu'il réforme l'histoire , il peut donner au journal de Paris un degré d'intérêt de plus. C'est le tableau fidele des orages nationaux , et de la facilité avec laquelle on excuse la variation des principes. n'est-ce pas une anecdote vraiment curieuse

ces : La nécessité m'a fait faire cet édit ; par la même nécessité j'ai autrefois fait le soldat ; on en a parlé , » je n'en ai pas fait le semblant. Je suis roi , maintenant , » et parle en roi. Je veux être obéi. A la vérité , la justice est mon bras droit ; mais si la gangrene est à mon » bras droit , le gauche doit le couper. Quand mes ré- » gimens ne me servent plus de rien , je les casse. ». Ce n'est que trop la morale des princes. Il n'y a pas de quoi s'en vanter.

que la réponse d'un abbé auquel on témoignoit sa surprise de l'indécence avec laquelle certains membres se traitoient. *Ce sont des hommes quand ils disputent*, repliqua-t-il, *mais des dieux quand ils prononcent*. Le dieu T.....t, le dieu R.....e, le dieu La.....ht !

A côté de cette apothéose, placez cette feuille pleine de satyres et de vérités, de réflexions frivoles et essentielles, d'épigrammes et de traits historiques, de vaudevilles et de dissertations, et l'on se demandera comment les mêmes citoyens, à la même époque, dans la même ville, ont pu se contredire avec tant d'audace.

Nous sommes trop près de l'objet pour en juger sainement. Le temps dissipera les erreurs de tous les partis, et bientôt nous n'aurons qu'un avis, qu'une pensée, qu'un desir, qu'un espoir, et que la même source de félicité.

E y.

Dans l'age où l'on ne fait rien sans consulter, E....y étoit déjà le conseil des autres, et ce n'est pas un petit éloge, car la raison
n'est

n'est pas comme la valeur , elle attend ordinairement le nombre des années ; mais les succès prématurés , qui ne devraient qu'encourager , donnent aussi cette confiance qui rallentit le desir de s'instruire.

Un avocat de province est presque toujours dans la nécessité cruelle de sacrifier ses talens au moment où ils éclosent : la multitude de petites querelles , qu'on prend pour des affaires , use l'esprit sans l'occuper ; on passe sa vie à écouter des tracasseries qu'on appelle des procès.

Celui qui , comme E....y , naît avec de l'ambition , s'efforce de relever l'objet de son travail , devient le guide des riches et des notables , mais les passions sont les mêmes. Je ne sais si l'intérêt , joint à l'orgueil et à l'abus du pouvoir , ne redescend pas encore à plus de petitesse.

Ces raisons et bien d'autres conseillent d'user des avocats de province avec une extrême sobriété. Le malheureux talent d'incidenter s'insinue dans les affaires les plus importantes ; et le secret de les embrouiller , pour les dénouer ensuite à son gré , fait partie , à leurs yeux , de l'habileté consommée.

E....y, en participant moins qu'un autre à ce défaut général, n'y est pas tout-à-fait étranger. On le surprend aussi porté aux partis mitoyens, excellente maniere de n'avoir point d'avis; travers dont il faut d'autant plus se défier, qu'on cache une véritable nullité sous les dehors de la modération. Exemple : E....y appuie la proposition de mander les auteurs de l'imprudent arrêté du parlement de Metz; d'autres auroient dit tout simplement : *pour rendre compte de leurs motifs*; un avocat ajoute : *dans l'espoir qu'ils pourront aider à découvrir la trame des complots qui entourent l'assemblée*. Alors ce ne sont plus des magistrats séditieux qu'on veut rappeler publiquement à leurs devoirs, mais des citoyens zélés qu'on semble associer aux membres du comité des recherches. Cette phrase tempere ce que la barre a d'humiliant, et l'avocat rusé montre tout-à-la-fois de la sévérité et de l'indulgence.

Autre exemple : il est question de l'emploi des forces militaires, en cas d'insurrection. La discussion de cet emploi amene des avis rigoureux. E....y, qui ne les admet ni ne les improuve, dit, avec le faste d'un homme à qui la méditation a suggéré le res

mede : « Je demande que le comité de constitution présente un projet de décret qui remédie au mal avec une telle mesure que votre sagesse et la liberté du peuple ne soient pas compromises. » Il faut présenter vous-même ce décret, et non le demander, car c'est là toute la question. Ce que vous dites est une phrase oisive, et non une opinion propre à éclairer. Tel est le danger de ces partimitoyens qui enlèvent aux affaires majeures un temps précieux, et donnent aux petits objets une importance ridicule.

On a trouvé plus qu'extraordinaire le plan de l'organisation de l'armée dans la bouche d'un avocat. Je ne saurois approuver les sarcasmes lancés contre E...y à cette occasion, soit parce qu'il a présenté des idées très-ingénieuses, soit parce qu'il ne s'agissoit que du nombre des régimens et de la dépense de l'armée, sans entrer dans des détails spécialement dévolus à l'expérience des militaires.

Au reste, si les travaux d'E...y étoient déplacés, ce même reproche attaque toute l'assemblée, et bien plus directement encore, puisqu'elle s'est mise à la place du pouvoir exécutif, et a décidé le nombre des lieutenans

colonels, des majors, et tout ce qui appartenoit à ce pouvoir qu'elle a hautement reconnu, et réellement dépouillé.

La maniere dont E....y s'est expliqué sur M. de Bouillé est d'une ame forte et courageuse. Il est difficile de désavouer une premiere erreur avec plus d'adresse et de dignité, deux choses qui vont rarement ensemble. Les scandaleux écarts à propos de MM. Albert de Riom et de Bouillé prouvent combien de jeunes gens inconsiderés sont dangereux dans une confédération politique. Je n'ajouterai qu'un mot à ce sujet : la mort de *Laudhon* a été une des raisons qui a rendu le roi de Hongrie facile aux conditions proposées par le congrès de de Reichembach. Que devroit-ce donc être en France, où nous avons tant de départemens, tant de districts, tant de comités, tant de clubs, tant d'orateurs, et si peu d'hommes ?

Si l'espece n'est pas meilleure, si un grand homme est un présent du ciel qu'il donne de loin en loin pour fournir à la terre l'occasion de se reconcilier avec lui, il faut l'attendre comme les feu-Juifs attendoient le messie. Sans doute un grand homme est le plus rare des phenomenes ; aussi n'est-il pas néces-

saire à l'organisation de la société. C'est l'homme utile , c'est l'homme ami des mœurs et de ses semblables, c'est l'homme laborieux et sage ; et celui-là , bien que très-rare , ne manquera pas à nos besoins si nous le préférons à des talens imposteurs qui promettent la régénération , et n'introduisent que le désordre. Régénération , mot vulgaire , mot avec lequel on se familiarise , et qui cependant , comme la boîte de Pandore , recèle tous les maux.

E...y a concouru pour le fauteuil de la présidence ; quoique N. N. N. l'aient occupé , ce n'est pas moins un hommage rendu à un particulier ; c'est moins il est vrai le talent qu'on y place que la modération ; mais l'une vaut bien l'autre , et certes est plus rare dans le sénat qu'E...y a pensé présider.

Avide de célébrité , il n'épargne rien de ce qui peut l'y conduire : Mais souvent rien n'est plus contraire à la réputation. Quand on est monté à un certain degré , les hommes vous demandent compte des droits que vous avez à leurs louanges , et si l'on n'est pas en fonds pour justifier leur confiance précipitée , ils la reprennent avec humeur ; un oubli humiliant vous fait payer cher un

instant de célébrité dû plutôt à la place momentanée que vous ont donnée les circonstances , qu'à vos qualités personnelles.

Que ne pouvons-nous excepter E....y du reproche général fait à cette législature ! Il porte sur l'intolérable manie de nous louer sans cesse. Les théâtres fatiguent les spectateurs de nos éloges. Nous ne savons parler que de notre bravoure , de notre honneur , de notre littérature , de notre amabilité ! Il en est de l'assemblée comme de l'académie : chaque discours commence et finit par un petit compliment. S'il est bien vrai que nous sommes si profonds , si charmans , si désintéressés , si forts de principes ; si cela est universellement reconnu , pourquoi le répéter à tout propos ? L'auteur vraiment profond du *mécanisme des sociétés* a glissé dans un petit ouvrage une réflexion bonne à retenir.

« *Tant mieux* (ont dit les propagateurs de
 » l'idée des assignats), *l'étranger sera notre*
 » *tributaire*. — Peuple régénéré , laissez les
 » vieux mots qui ne présentent que de faus-
 » ses idées. — Hommes libres , abjurez ces
 » expressions d'esclaves , aussi absurdes
 » quand on les analyse , que ruineuses

» quand on les explique à contre-sens, et
 » déshonorantes dans tous les cas pour l'hui-
 » manité ».

Il est une grande vérité qu'E....y et ses collègues se dissimulent autant qu'ils le peuvent, mais qui leur échappe en détail et malgré eux : c'est que tous leurs efforts ne les ont pas menés au but, et qu'ils ont élevé leur chancelant édifice sur de mauvaises bases. On a cru, par exemple, que les biens ecclésiastiques déclarés nationaux alloient combler l'abîme dont on avoit mesuré la profondeur. Pour accoutumer les esprits à ce que leur acquisition entraînoit d'irrévérence pour les propriétés, on a déclaré que la dette publique étoit celle de la nation ; et comme elle étoit en jouissance de ses nouvelles richesses, elle crut devoir en appliquer l'usage à libération de la DETTE.

Ces projets généreux valent de grandes louanges à leurs auteurs ; mais que le moment de l'exécution est terrible ! Assignats, quittances de finance, contrats, promesses de remboursemens, billets de caisse, tout est également bon, tout est également mauvais. La confiance donnera la vie, le mouvement, la force aux premiers. Le défaut de

confiance tuera tout ce que vous créerez par l'autorité.

M. Necker, en 1780, ouvroit les coffres du trésor royal; à sa voix ils se remplissoient. Son charlatanisme s'étoit emparé des esprits; étrangers et regnicoles apportotent leurs deniers.

Aujourd'hui la nation représentée engage son honneur, sa bonne foi (1), propose les conditions les plus avantageuses, veut donner des terres pour des papiers, offre des délais considérables, proportionne les estimations aux besoins de vendre, et ne parvient pas à se défaire de ses richesses presque avilies par le bas prix auquel elle les tient. Pourquoi ce non-succès? Elle n'inspire aucune confiance, voilà le fatal secret.

On ne lui croit point assez de lumière en finance pour *régénérer* l'état. L'instabilité de ces principes, le défaut le plus général, la contrariété connue des opinions, l'acharnement des parties, le scandale des discussions toujours prêtes à devenir des querelles, la maladresse des uns, la mauvaise foi des au-

(1) Discours de M. de Mirabeau sur l'émission des assignats.

tres, l'ignorance du plus grand nombre, les ridicules qu'ils s'entreprêtent, les mutuelles accusations dont ils s'entachent, nourrissent dans les esprits tous les sentimens opposés à la confiance. Et de même que l'opinion générale avoit fait la révolution avant l'assemblée, de même aussi la confiance plénière doit sanctionner ses opérations. Sans ce point essentiel, *in vanum laboraverunt qui edificant eam.*

Si l'assemblée nationale n'a pas en sa faveur l'opinion publique, moins encore peut-elle se flatter du suffrage des hommes vraiment instruits. Ils pensent, par exemple, qu'il ne faut pas rembourser les dettes en entier, et cela, pour le bonheur de tous; qu'il ne faut pas sur-tout les rembourser si promptement et à la même époque. Ils pensent aussi qu'il conviendrait de renoncer aux principes erronés des économistes; on leur doit d'avoir inspiré le desir de s'instruire, et ce service a compensé les erreurs dont ils ont souillé les connoissances économiques. Les hommes instruits pensent encore que les principes de l'assemblée sur l'impôt sont très-vicieux, et qu'elle va être entraînée par les exhortations de quelques discoureurs qui

sont encore à l'A. B. C. de cette science. Ils pensent, enfin, que tout ce qui se fera sur cette partie doit être provisoire, car il ne s'agit dans ce moment que de prévenir la mort, et non de conserver la vie.

E.....y soutenoit dernièrement les propositions contraires, et se complaisoit dans l'idée de laisser à la future session le soin de conserver religieusement le dépôt des loix que celle-ci lui remettoit. A quel point l'amour-propre nous égare! Il ne faut pas avoir reçu le don de prophétie pour annoncer qu'il en sera de ce que la prochaine législature trouvera comme de ce que ce que celle-ci a trouvé, et que le besoin de perfectionner sollicitera à son tour un nouvel ordre de choses.

B y.

Ce n'est point à l'étendue de ses lumières, au nerf de son éloquence que *B y* a dû quelques succès. Mais il a présidé l'assemblée avec dignité. Le fauteuil n'ayant été rempli comme il convient que cinq à six fois (1), je me suis demandé pourquoi

(1) MM. de Clermont-Tonnerre, Freteau, l'abbé de

cette sorte de talens étoit si rare ? Sans perdre de vue M. de B . . . y, j'examinerai ce que c'est qu'un président d'états généraux (1).

Il doit avoir reçu de la nature ce coup-d'œil juste et prompt qui va frapper la difficulté, et saisir le point lumineux de la raison. Son ame doit résister à l'impression qu'elle reçoit, soit qu'elle favorise ou contrarie son opinion particuliere; elle ne doit ni perdre de sa force ni en acquérir davantage. C'est le moment d'exposer avec clarté et impartialité la question principale. Quand elle est parvenue dans toute sa pureté aux oreilles des législateurs, la discussion s'ouvre; alors le président se dépouille de toute affection, de tout système; il écoute sans préjugé, de maniere que son attention soit partagée entre l'orateur dont il faut prendre la pensée, et les dispositions de l'assemblée dont il faut embrasser l'opinion.

Lorsqu'un président pose la question, il

Montesquieu, Bureau de Pusy, l'archevêque de Vienne, Bonnay.

(1) Il faut encore se servir de ce mot comme synonyme d'assemblée nationale dont on commence à être las !

doit employer le moins de mots possible ; et soigneusement écouter ce qui pourroit faire triompher tel avis. S'il rend compte d'un amendement , qu'il rappelle en peu de paroles la partie du décret que cet amendement remplace ; qu'il ne précipite ni ne ralentisse l'instant de la décision ; qu'il n'admette aucune proposition collatérale , et ne cherche pas à ressusciter une proposition rejetée. Si la discussion dégénere en dispute , qu'il prévienne l'aigreur par un mot tranchant qui atterre le discutant qui s'égare. Si dans une autre occasion l'orateur ne veut que gagner du temps , qu'il ferme impitoyablement la discussion et prenne le vœu du plus grand nombre.

Il n'est pas vrai qu'un président soit le premier d'entre ses égaux. C'est l'homme de la loi , tant qu'il la représente ; il est au-dessus de tout ce qui l'entoure , et sa volonté est souveraine.

Si son visage altérés , si ses gestes impatient , si des mouvemens involontaires trahissent le secret de son ame troublée , ce n'est plus l'homme de la loi ; c'est un homme au-dessous du ministère auguste qu'on lui a confié.

Quiconque a l'organe foible , la physiologie commune , la prononciation empâtée , le geste trop actif , le son de voix ingrat , le regard imprudent , le maintien d'un écolier , ne doit pas accepter une place qui demande de la dignité , une diction nette , un geste mesuré , une voix persuasive , un regard pacificateur , un maintien grave et assuré , et je ne sais quoi de ferme et de modeste.

Celui qui ne sait pas réprimer ses passions ; entendre de sang-froid une dureté , supporter la déraison qui s'abandonne à sa cruelle abondance , donner le temps aux esprits de travers de reprendre le fil de la question , attendre les esprits lents et confus auxquels il échappe des lueurs brillantes , comme les éclairs sortent d'un nuage épais ; celui , dis-je , qui n'a pas le courage de la patience , n'est pas né pour présider.

Celui , enfin , qui a la conception lente ; ou qui manque de l'esprit d'analyse , ou que des distractions surmontent , ou que le bruit étonne , ou que la pompe de l'éloquence séduit , doit par un refus énergique sauver l'honneur de l'assemblée qui s'étoit compromise en le portant à une place que son amour-propre doit lui interdire.

Parcourons la liste de nos présidens ; ils ont presque tous contribué à cet article , et si chaque lecteur veut faire une juste application , le nom de *T t* , de *D t* , de *Sy s* , de *le L e* se présenteront à son esprit comme ils viennent au bout de ma plume.

On a reconnu dans *B y* de la lympidité dans ses idées , une grande sagesse dans l'expression , de la précision dans les exposés , l'art de mettre de côté ses opinions personnelles , de l'impartialité dans la manière de présenter les idées d'autrui , le secret de rendre hommage aux grands talens sans que ce fût aux dépens de la médiocrité modeste , le secret bien plus difficile d'écarter les prétentions de l'impuissance orgueilleuse sans l'irriter au point de faire des éclats.

On auroit désiré plus de ténacité dans ses principes. *B y* annonça une modération qui n'est aujourd'hui que l'opinion des sages , mais qui pouvoit passer , il y a quatre mois , pour un trait de sagesse prématurée. Il a depuis paru pencher pour le parti destructeur. Cette vacillation a diminué le nombre de ses partisans , parce que son

genre d'esprit ne se concilie pas avec les principes audacieux.

B y ne s'est point permis de présenter des *plans* à la nation , de réfuter les *systèmes* nouveaux ou les *opinions* sur des matières importantes ; mais lorsqu'il a demandé la parole , c'étoit pour offrir une idée utile , et dont l'acceptation auroit épargné au moins le temps ; le temps dont les hommes sont si prodigues , quoique ce soit le seul bien dont la nature se soit montrée avare envers eux. Il présenta , par exemple , le projet d'un comité de révision , qui seroit chargé d'examiner et de répondre aux demandes peu importantes qui se sont multipliées avec trop d'indiscrétion. Si l'on avoit accueilli cette proposition , appuyée par l'expérience de tous les jours , le travail de la constitution non-seulement eût marché plus rapidement , mais on l'auroit mûri davantage , tandis que l'on y porte presque toujours un esprit fatigué déjà par les discussions minutieuses qui s'emparent du plus beau moment de la séance.

L'idée de blâmer des opérations , ou d'affoiblir le mérite de ceux qui les ont conçues et décrétées , seroit bien puérile. Une

adoration stupide seroit dangereuse ; l'examen est un de nos droits ; c'est de notre existence, de notre félicité qu'il s'agit ; s'opposer à cet examen seroit inique ; et en détourner son attention , absurbe.

Transportons-nous au moment où il fut question de cette diète , dont nous avons anéanti jusqu'au nom , nous trouverons que nous n'avions seulement pas l'idée de ce que nous avons fait. Pendant trois mois nous avons lu , comparé , discuté huit cents cahiers contenant le vœu des François , et tout-à-coup nous les avons confiés aux vents comme les feuilles de la Sybille.

Ces réflexions se trouvent ici pour être opposées à l'apologie mal-adroite que *B.....y* répète à chaque instant des travaux de l'assemblée. Cet aveuglement volontaire coûte toujours quelque chose à la bonne-foi. Le patriotisme a son délire comme les autres affections ; et le bien général , qui ne peut naître que de l'accord , du zèle et de la raison , est intéressé à ce qu'on proscrive tout ce qui est outré.

B.....y parle sans cesse des ennemis de la constitution. Nous sommes donc des esclaves qui doivent adorer en silence les loix qu'on

qu'on nous impose , sans même nous permettre cet examen , premier usage de la raison dans tout être libre ? Eh quoi ! l'on est ennemi de la constitution parce que l'on n'en approuve pas tous les articles ? Sommes-nous donc un troupeau d'aveugles qui attendent la lumière des enfans du soleil ? Ces députés avec qui nous vivons , que nous contredisons avec tant de succès , que nous éclairons par fois , revêtent-ils une autre nature lorsqu'ils sont rassemblés ? Quel est le Dieu qui descend sur eux , et répand sur leurs esprits les flammes vivifiantes propres à animer leurs décrets ? Autant nous sommes dociles à ceux que la raison nous envoie , autant nous sommes rebelles (1) à ceux qu'enfante la passion.

B y a été soupçonné d'aristocratie. Avant de pousser plus loin cet examen , il faut se demander qu'est-ce qu'un aristocrate ? C'est celui dont le trait caractéristique est la

(1) Il faut donner à ce mot le sens que nous y appliquons. On se conforme à tous les décrets , mais on ne les approuve pas tous. La loi ne peut exiger que l'obéissance matérielle ; que la soumission pratique. Mais l'approbation de l'esprit , la confiance intérieure sont des affections au-dessus de son pouvoir.

modération, et tire sa force de l'emploi de la raison, de la culture qu'il a donnée à son esprit, de la modestie avec laquelle il expose, défend, ou maintient son opinion, de la simplicité de ses manières qu'il porte dans tous les actes de la vie civile. Un aristocrate ne peut que perdre à solliciter ou à usurper des prérogatives personnelles, car il se met alors sous la dépendance d'un seul pour en avoir plusieurs sous la sienne, il est vrai; mais en ne reconnoissant que la loi, il a sur les autres le même empire, sans s'entacher d'esclavage; car qu'on éteigne ou que l'on conserve la noblesse; que les places soient données par le chef du pouvoir exécutif, ou nommées par le peuple, ceux qui les auront ne conserveront jamais cette égalité, qui n'existe que dans les livres. . . L'aristocrate ne peut conserver ses pouvoirs qu'autant que le peuple sera dans l'aisance. La misère profonde et le luxe effréné tendent à dissoudre promptement la société.

Ceux que le peuple tirera de son sein pour les élever aux places, n'ayant d'autre manière de se distinguer que de convertir l'exercice de leurs fonctions en une domination réelle, se livreront à tout ce qu'a de saillant la hau-

teur , l'avidité , la gloriole ; tandis que les nobles , placés par l'opinion au-dessus des autres , auront besoin de descendre pour conserver leur poste. De sorte que l'aristocrate que le peuple poursuit , insulte et voudroit avilir , est celui qui seul est intéressé à sa prospérité.

L'aristocrate n'a nul intérêt à ce que le roi soit une espece de divinité devant qui tout fléchisse , et la phrase la plus humiliante , dans l'ancien régime , étoit que devant le roi tout est égal.

Montesquieu , qui a joué un si petit rôle dans cette législature , viendrait à l'appui de toutes ces idées. Ecoutez ses principes.

« Les loix doivent être telles que les nobles » soient contraints de rendre justice au peuple ».

« Elles doivent mortifier en tout l'orgueil » de la domination ».

« Il faut qu'il y ait , ou pour un temps , ou » pour toujours , une autorité qui fasse trembler les nobles ».

« Les loix doivent tendre à abolir les distinctions que la vanité met entre les familles » nobles ».

Telle est la doctrine du plus célèbre aristocrate François.

Il n'est pas surprenant que le peuple , qui ne lit pas Montesquieu , se soit mépris sur le caractere d'un aristocrate ; mais que dans l'assemblée même ce nom ait été si faussement appliqué , voilà ce qui alarme. Il faudroit soupçonner que l'ignorance étend ses ténèbres bien au-delà de cette portion de citoyens qui ont mieux à faire que des instruire.

D'après cette définition du mot aristocrate , il est vraisemblable que *B.* y ne s'empressera pas de se purger du soupçon d'aristocratie.

Al. . L ht.

Il est des noms chers à la patrie sur lesquels on ne peut revenir trop souvent. Nous avons vu cet hyver avec quel empressement le public a saisi une brochure dont le nom du héros , (et l'esprit de l'auteur cependant) faisoient tout le mérite. Certains personnages réveillent en nous les idées de grandeur , de modération , de reconnaissance , et l'on se fait un devoir d'anticiper le moment où la patrie s'acquittera envers eux. Il est si doux d'être juste en certaines occasions et de se dé-

dommager des réflexions austères auxquelles nous condamnons l'amour de la parité!

Il y a un avantage de plus quand on loue certains grands hommes ; vous êtes sûr que votre voix ne sera pas confondue avec celle de mille autres , et la nouveauté soutenant un peu vos talens , vous êtes à-peu-près certain du succès.

En traçant tous ces portraits, nous ne nous appercevons pas que nous imitons les conteurs. Ils placent toujours un préambule avant le sujet. C'est tout ce que nous avons de commun ; ils brillent par l'imagination , et nous par la vérité. Des digressions courtes sont une grâce de plus , et nous ne pouvons pas détourner un instant les yeux de l'original ; ils effleurent , et nous creusons ; ils sont sûrs de plaire , et nous d'affliger la vanité du héros. Heureux qui laisse à d'autres la tâche pénible d'instruire , ou n'écrit que pour amuser. Comment y parviendrait-on en fixant toujours ses regards sur le nouvel alexandre ?

L . . . th a juré de conquérir les places , les marchés , les halles , les foires , les casernes , les ports ; toutes les classes du peuple sont respectables sans doute , et celles

qui se dévouent aux services les plus pénibles ont seules droit à des préférences; mais elles abandonnent leur félicité aux gouvernemens ; elles leur demandent l'abondance et non l'instruction. *A . . .* croit devoir aller au-delà , et les appelle à l'administration. Selon lui *le Roi ne peut refuser sa sanction qu'en faisant l'appel au peuple*, opinion également saine et pacifique.

Le vrai talent de *Al . . .* et où tout son esprit se déploie , c'est dans l'organisation d'une armée. *Il a recueilli toutes ses idées sur cet objet.* Ainsi son plan militaire est la quintessence de ses moyens. Le début en est brillant. « Les troupes n'ont été qu'une » espece de propriété royale destinée à fa- » voriser l'oppression. Et tel est le propre » des armées du Nord , que les soldats ne » doivent connoître ni peres , ni freres , ni » amis ; qu'ils ne doivent savoir qu'obéir ».

Lorsque *Al . . .* faisoit ses premieres armes en Amérique , *il favorisoit la liberté et non pas l'oppression* ; ainsi son exemple combat sa pensée. Concevroit-il par hasard deux sortes d'armées ? l'une philosophe , respirant la douceur , l'humanité , incapa-

ble de ruse comme de barbarie, composant avec ses chefs sur ce qu'ils ordonnent, et pleine d'égards pour ses *amis*; et l'autre austère, dure, disciplinée comme celle de Frédéric Guillaume, en un mot *ne sachant qu'obéir*. La première est le résultat du recueillement de *L . . . h*, la patrie le dispense de méditer.

L'armée prussienne est l'ouvrage du premier homme de guerre reconnu tel par toutes les nations. Il a employé quarante-six ans à la former; il a été secondé par les princes Henri, de Desseau, de Brunswike, par les Schwerin, les Zedlits, les Mollendorfs; et nous, peuple soi disant régénéré, confions de pareils soins à un jeune homme qui ne seroit pas encore premier lieutenant dans les pays où la tactique est une science consommée. Il semble que nous veuillions rendre l'Europe entière témoin du délire qui nous agite, et que nous contens de nous affaiblir par nos divisions, nous nous avilissions encore par nos plans informes et mal digérés. Ah! si le regne des prodiges n'étoit pas passé, et qu'on pût transporter nos héros imberbes devant les Fabius et les Epaminondas du Nord, ceux-ci se re-

tourneroient dans leur tombe s'ils pouvoient entendre ce qui nous occupe. Ce n'est donc plus rien que l'expérience , le génie , le talent , l'étude profonde ; l'audace remplace tout. On n'est pas étonné de l'entendre , mais bien de la voir subjuguier des officiers qu'on estime , et auxquels on ne reproche que de ne pas faire taire des tacticiens novices. Ils ne fondent leurs succès que sur la complaisance outrée de sept à huit cents auditeurs.

« Quelle caution , pourroit-on leur dire ,
 » nous donnez-vous de vos principes ? dans
 » quels champs la gloire vous a-t-elle avoués ?
 » quelles sont vos victoires ? de qui tenez-
 » vous votre mission ? Wasingthon n'a pas
 » osé donner à ses pays une constitution
 » militaire , et vous , soldat de huit jours ,
 » nous apportez pour réglemens les rêves
 » de votre ambition. Allez vous essayer sous
 » l'œil des Vins , et des Kalkieuter ; et si
 » l'écolier devient un jour digne de ces
 » maîtres célèbres , nous recevrons des plans
 » qui seront le résumé de leur expérience ».

L'indignation s'empare de l'ame la plus calme , lorsqu'on entend certaines phrases insultantes pour les peuples voisins. En voici

une qui ne sortira jamais de ma mémoire : Elle est d'*Al... L... h* : « La révolution » qui vient de s'opérer en France s'étendra peut-être à toutes les nations , peut-être qu'elle les préparera toutes à reprendre leurs droits. Nous avons encore un grand exemple à donner. Il doit suivre ceux que nous avons déjà donnés ». Nous fournir des exemples ! qu'elle scandaleuse dérision ; est-ce la scène sanglante de Nancy que nous voulons proposer pour modèle aux peuples voisins ? Sont-ce les assassinats de Marseille , de Valence , de Troyes , dont nous voulons nous vanter aux yeux de l'Europe ? Seroit-ce les châteaux incendiés , les barrières détruites , les insurrections des régimens , les révoltes du Forez , dont nous prétendons faire des trophées ? Nous ! donner des exemples ! ah oui ! de l'anarchie , de la misère , de la destruction ! voilà l'école que nous tenons , et les tristes résultats que nous pouvons présenter à l'Europe.

Certes , c'est un grand mal que cette intempérance d'idées. La partie saine les repousse , mais la plus nombreuse s'en oc-

cupe aux dépens des objets vraiment utiles.

On croiroit que L....h s'en tient au métier qu'il a commencé. Non , toutes les matieres lui sont également familiares. Il parle des délits certains du parlement de Bordeaux , comme de la coalition des capitalistes qui cachent le numéraire. Y a-t-il des crimes prouvés dans l'ancien tribunal de la Guyenne? Y a-t-il des sommes enfouies? L....h , ainsi que nous , n'en sait rien , mais il l'avance toujours. Prouvera qui pourra. Son but est d'incendier les esprits comme les châteaux.

Ce qui le distingue dans l'assemblée auguste , c'est son acharnement contre les ministres. Il est leur accusateur né. Cette haine , ou plutôt cette manie , commence déjà à vieillir. On voit que les ministres font à-peu-près ce qu'ils peuvent , c'est-à-dire rien. Les reproches qu'on leur adresseroit retomberoient sur l'assemblée même qui exerce tous les pouvoirs, tout en répétant à chaque occasion que l'exécutif demeueroit entre les mains du roi.

Ces vérités sont dures, sans doute , et il est

impossible de les adoucir. C'est un devoir de les publier. S'il étoit des hommes qui trouvassent nos traits trop aigres , nous leur dirions : « quel autre intérêt peut nous agiter que celui de la chose publique ? Nous n'avons jamais vu seulement M. L....h : il est aussi étranger pour nous que le Mandarin qui commande à Canton. Mais il nous égare , il nous perd , et égorge la patrie. Voulez-vous plus encore ? Je eroirai , s'il le faut , à la pureté de ses intentions ; mais il est sans connoissances , sans expérience , sans génie , et l'incapacité fait chez lui ce que la perversité conseilleroit à d'autres. Voulez-vous donc sans cesse voir vos destinées entre des mains novices » ?

Eh quoi ! nous verrons dix millions de François au désespoir , pleurant sur des ruines , cherchant leur subsistance , ne pouvant ni recouvrer ce qui leur est dû , ni trouver le prix du temps ; nous verrons cinquante mille citoyens qu'on dépossède , et dont on se défait avec quelques feuilles de papier ; d'autres que la loi sainte a rendus propriétaires usufuitiers , mourir insolvables ; nous verrons une armée dispersée s'affranchir de la subordination , indistinctement encouragée

à la révolte ; et , spectateurs automates de tant de désolations , nous porterons une tête docile sous le fer qui nous opprime ! non , le silence seroit d'un lâche ou d'un insensé , et c'est en vain qu'on le prescrirait.

A dieu ne plaise que , scrutateurs imprudens des cœurs et des consciences , nous portions des regards inquisiteurs sur l'intérieur de ceux que nous dénonçons. C'est l'homme public que nous accusons. Les véritables crimes de leze-nation sont ceux qui renversent la monarchie , et qui creusent cette misère profonde dans laquelle nous sommes tous à la veille de nous ensevelir.

En vain aura-t-on recours à des consolations banales ; en vain nous dira-t-on qu'il faut acheter l'avenir. Croit-on nous en imposer sur le véritable état des choses ? Croit-on que nous attendions les avis des comités pour savoir ce qu'il faut penser des grandes opérations ? Croit-on nous persuader que deux milliards quatre cents millions en papier soient véritablement deux milliards quatre cents millions , parce que le papier a pour garans d'immenses fonds de terres ? Plusieurs de ces législateurs présomptueux devroient le dire : que nous étions connus dans

le monde lorsqu'ils étoient encore dans les danges ; et se répéter sur-tout : qu'il n'y a d'autre empire aujourd'hui que celui de la vérité , et de la raison son auguste interprête.

On a supposé qu'A... L... convoitoit une place dangereuse , difficile , que le peuple ne donne qu'une fois , et que dans le cours d'une année il est vingt fois tenté de reprendre. A. L. sait trop bien que ses talens sont trop au-dessous de son ambition , pour avoir formé un vœu si contraire à sa gloire. Ici la bravoure n'est que la moindre de ses qualités. C'est le courage du sang-froid qui est le mérite essentiel. Les lettres qu'il a écrites à ce sujet l'ont complètement disculpé , et l'on a vu sans peine que ces bruits étoient semés par ses ennemis. De toutes les manieres de nuire ou d'app liquer un ridicule , il n'en est point de plus immanquable que celle de supposer à un homme des prétentions extravagantes. A... L. n'a pas besoin de défenseurs , mais nous sommes prêts à soutenir son innocence contre cette nouvelle espece de calomniateurs.

Ils ont également exercé leur art diabolique sur un prétendu plan de l'organisation de l'armée. Quelques idées éparses et recueil-

lies à la hâte , pour en former un mémoire ; ne se sont jamais appelées un plan. A.... sait très-bien qu'il n'y a dans ce genre que les grands résultats de l'expérience qui puissent intéresser ; et si l'on avoit pris pour un acte de modestie ce que lui-même a confessé de sa jeunesse (1) et de ses craintes , on auroit tort , c'étoit l'expression fidelle de la vérité ; aussi dans ce moment fut-il extrêmement applaudi , et sa candeur méritoit cet élan d'indulgence.

D'A.....n.

La seule chose qui parle en sa faveur , c'est l'acharnement de ceux qui écrivent sur les affaires du temps. La haine violente suppose une espece de mérite ; prévenu en faveur de ce SOUVERAIN , j'ai cherché ses titres , l'indignation publique ; et pour cette fois , j'ai trouvé la voix du peuple en défaut.

Ceux qui ont excité l'animadversion ont cependant un parti. Mais d'A.....n est en horreur à la cour sans être aux nues dans

(1) Voyez le commencement du discours de M B..... sur l'organisation de l'armée.

l'assemblée, et détesté des gens sages sans être dédommagé par les fous. Il a cependant tous les goûts qui attachent cette portion nombreuse qu'il faut échauffer par l'exemple, et non entraîner par le raisonnement (1).

Ce n'est pas que, écho calomnieux des tribunaux et des comités, nous prétendions insinuer que la scène des poissardes a quelque fondement, et qu'il eût revêtu un costume que sa taille massive favorisoit. Nous abandonnons les détails à ceux qui échafaudent toute une histoire sur les plus légers indices, et rougirions de souiller notre plume de tout ce qui se trouve dans les *rapports* et dans les *procès-verbaux*.

Dans les manies patriotiques, aristocratiques, démocratiques, il y a toujours quelques traits plus saillans qui marquent un homme. La marotte d'A.....n est de détester la cour. Est-ce l'étiquette ? Sont-ce les personnes ou la forme du gouvernement ? Il n'entre pas dans tous ces détails, et c'est la cour en masse qu'il abhorre.

(1) Ainsi que le prouve la scène du 28 mars 1790, sur le boulevard. Nous citerions l'ouvrage apocryphe où elle est racontée si tout le monde ne le savoit par cœur.

Les chansonniers, qui sont les véritables historiens des révolutions, accusent notre héros d'abandonner ses opinions à quiconque veut en disposer, et de soutenir tout-à-la-fois les theses qui favorisent les deux systèmes. A Dieu ne plaise que je veuille jeter de la défaveur sur les faiseurs de vaudevilles ; leur gaîté, plus nécessaire que jamais, prévient la sombre mélancolie et le désespoir. Mais tout en rendant hommage à leurs talens aimables, je ne sais pourtant si leurs couplets peuvent obscurcir la réputation d'un homme extrêmement connu ; car enfin d'A.....n s'est fait un nom en politique, dans la guerre, en administration. Avant cette immortelle session, il jouoit un grand rôle dans le monde, et chacun disoit que c'étoit *un joli sujet*.

On ne le reconnoît plus à cette dénomination depuis qu'il est devenu président de la société des amis de la constitution, société fameuse, connue sous le nom de *club des Jacobins*, et vulgairement sous celui des *enragés*. Un enragé, c'est comme qui diroit un ennemi affiché de l'ordre, de la paix, de la raison, de l'expérience, et un ami passionné de la destruction, du trouble, des querelles

querelles, de la confusion. Je ne sais point s'il existe des enragés, mais leur président doit être une singulière espèce d'homme.

Il y en a tel avec qui l'idée de président se concilie si peu, que l'on est tenté de rire de voir deux êtres si différens s'identifier, du moins pour quelques heures. Si les révolutions n'accoutumoient insensiblement les hommes aux métamorphoses les plus extraordinaires, on n'en croiroit ni ses yeux ni ses oreilles.

Pourquoi, par exemple, d'A.....n a-t-il du personnel contre les rois, les rois auxquels seul, des douze cents députés, il doit sa place (1) ? Dira-t-on que l'âme d'un républicain fermente dans le corps d'un duc ? A qui prétend-on persuader qu'il ait assez mûrement examiné quelle est la meilleure forme de gouvernement, pour avoir fixé son opinion sur cette difficile question ? Sait-on bien seulement ce que c'est qu'un roi ?

Il est l'organe de la loi, et tour-à-tour son interprète, son vengeur, son soutien ; il est l'homme de la nation, le point central où se réunissent les volontés qui constituent l'auto-

(1) Enigme qui peut se deviner.

rité , le foyer d'où émanent les récompenses et l'encouragement.

Il n'a pas une puissance particulière résidente en lui , qui lui soit propre ; mais il a été librement revêtu d'un pouvoir qui lui permet de peser tous les droits. Ainsi lorsque la nation lui propose une loi , sa fonction n'est pas de s'assurer si la loi est bonne , mais de ce qu'elle est l'expression de la volonté de tous , librement énoncée ; et son adhésion , sa sanction , n'est que la déclaration authentique que cette loi n'est pas le vœu partiel de telle ou telle classe , mais l'accord général de tous les individus formant la nation qui l'a salué son chef.

L'erreur répétée dans plus de cent ouvrages provient de ce qu'on regarde le roi comme pouvant avoir des intérêts séparés de ceux du peuple. Nos expressions inexactes nous accoutument à des conceptions fausses , tandis que , tout bien analysé , un roi regne par la volonté de ses concitoyens qui l'ont investi de tous les droits nécessaires pour gouverner , et lui ont fait serment de prodiguer pour le soutien de l'autorité dont il est depositaire leur vie , leurs biens , leur temps.

Le peuple n'est point son peuple. Il ne lui

appartient point , ce sont ses freres , ses amis , ses conseils , sur la liberté et la propriété desquels il n'a nul droit : ces expressions *voulons , ordonnons* , sont abusives ; il faudroit dire : *déclarons que la loi défend ou commande*.

Les petits esprits soupçonneront qu'une telle doctrine affoiblit l'autorité royale : elle la fixe au plus haut degré , puisque chaque individu reconnoît , en vertu de ces principes , qu'il a confié au roi tout le pouvoir nécessaire pour régir et administrer.

D'après cet exposé , n'est-il pas évident qu'un roi ne peut avoir d'autre intérêt que l'intérêt de tous ; il est souverain , il est seul et unique maître , parce qu'il a été seul constitué l'homme de la nation , parce que lui seul a reçu le pouvoir qui l'a fait ce qu'il est.

On peut ne pas aimer la personne d'un roi , son genre d'esprit , son caractere moral ; sous tous ses rapports , il peut plaire ou déplaire , comme le reste des hommes. Mais envisagé comme roi , s'il est bon , juste , économe , vrai , humain , il est impossible de le haïr.

S'il existoit un pasteur violent , conseiller né de tous les partis outrés , ce seroit à mon sens , un être hors de nature. On en trouve cependant qui n'aiment que les extrêmes , et se tiennent constamment dans des dispositions d'esprit où l'on est incapable de séparer les nuances. Il est des personnages qui ne peuvent inspirer un grand intérêt ; nous nous servirons de celui-ci pour montrer combien est dangereux dans les affaires un esprit violent , et dès lors inconsidéré , car l'un ne va presque jamais sans l'autre. Voici les opinions de G.....s.

Il demande « que les membres du clergé » qui ne sont pas retenus à Paris par leurs » places reçoivent ordre de s'en retirer » sur-le-champ ».

Et où iront-ils ? Dans leurs bénéfices. Ils n'existent plus pour eux. Si nous avons vu dans Paris la populace attroupée poursuivre les ecclésiastiques sous le nom de *calotins* , qu'auroient fait les hordes dévastatrices parcourant le royaume , comme autrefois les Huns , les Alains , les Wisigoths y faisoient des descentes par milliers. D'ailleurs quel

droit l'assemblée conserve-t-elle sur les ecclésiastiques dépouillés ? Avec leurs biens faut-il aussi leur enlever la liberté. Où cette liberté est-elle l'équivalent du traitement qu'on leur laisse ? Faut-il joindre la persécution à l'avidité ?

Eh quoi ! Mathan , d'un prêtre est-ce là le langage ?

Il établit la prétendue nécessité « d'avoir des municipalités dans chaque ville et village ». Juste ciel ! quarante-quatre mille souverains, quarante-quatre mille juges en dernier ressort ! On a l'appel au district, sans doute ; mais en attendant la sentence du maire est exécutée , votre amende est déjà employée ; vous avez été jugé par un homme qui ne sait pas lire, et n'a qu'une idée confuse des décrets. Il se croit plus qu'un roi pour être le premier officier municipal ; les abus nous dispensent de nous étendre sur cet article, puisque déjà l'on vote pour l'extinction de vingt-cinq mille de ces pouvoirs qui compromettent à chaque instant la loi et les législateurs précipités.

« Le peuple est malheureux ; il manque à la fois de l'absolu nécessaire et des moyens de se le procurer ». Ou vous l'avez mis dans cette situation funeste , ou vous l'y

avez trouvé. Dans le premier cas , ne réveillez pas nos douleurs en nous rappelant vos gestes. Dans le second, vous n'étiez convoqués que pour l'en tirer. Qu'avez-vous fait pendant quinze mois ? Si vous ne pouviez appliquer le remède, falloit-il au moins le découvrir. Tel est le raisonnement simple que suggerent certaines réflexions déplacées.

« Je pense que l'assemblée devoit s'occu-
 » per de faire rentrer en France les per-
 » sonnes riches qui s'en sont éloignées , et
 » qui peuvent procurer aux pauvres de l'ou-
 » vrage et du pain ». Si elles le peuvent en
 effet, vous avez eu grand tort de les éloi-
 gner; mais vous n'avez pas le droit de les
 faire rentrer. D'après la déclaration des
 droits de l'homme , chacun peut choisir un
 sol , un gouvernement , une patrie. Si vos
 loix nouvelles promettoient la félicité , vous
 verriez la France plus peuplée que jamais.
 On n'accusera jamais le sol ni la sociabilité;
 mais on fuira toujours la dégradation de l'es-
 pece et les horreurs ténébreuses de la confu-
 sion.

« Les désordres dont on vous a entretenus
 » sont très-réels. ; ils existent dans ma pro-
 » vince ; le peuple est trompé ; il est éga-
 » ré ».

Cette phrase devient ridicule à force d'être répétée. Quand le peuple meurt de faim, il est trompé ! Comment parvient-on à lui en imposer sur ses propres besoins ? de n'avoir ni pain, ni travail, est une illusion. Ce manufacturier occupant cinquante ouvriers, réduit à six ; cet ouvrier qu'on recherchait, employé pour moitié de ce qu'on lui donnoit ; les habitans des campagnes, refluant dans les villes pour y obtenir une aumône qu'on leur refuse à regret, sont égarés seulement ; dites qu'ils sont plongés dans le tourment du besoin, et ne dissimulez pas, sous une feinte pitié, la cause de leurs maux.

Ce petit nombre d'exemples suffit pour démontrer ce que c'est qu'un homme irréfléchi, et toujours apte aux conseils emportés.

Quand on compare les hommes du moment à ceux qui ont obtenu l'admiration des siècles pour avoir traité les mêmes sujets et fourni la même carrière, il faut ou condamner la postérité, ou abandonner la génération présente.

On se demande pourquoi l'on s'occupe de certains personnages ? Parce que l'on craint

ou l'on attend quelque chose de tout homme qui professe les partis extrêmes. Son talent n'est ni estimé, ni recherché ; mais il peut nuire , et dès-lors il faut s'en occuper , soit pour éviter les coups qu'il médite , soit pour les affoiblir. Voici une preuve sans réplique que la réputation ne doit pas servir de règle.

Personne ne peut se flatter de surpasser en intégrité M. Thevenot de Maroise, avocat et ancien lieutenant général de police, député de Langres ; et depuis quinze mois , je suis certes le premier qui l'ai nommé. Il en est de même de M. Bucaille , curé de Sethun , et de M. Deandrouins , tous deux députés de Calais. Mettez sur la même ligne M. Pincepré de Lucie , MM. de Massay , députés de Loudun , et Billet négociant , député de Bretagne. La voix publique a récompensé leur patriotisme ; mais vous cherchez en vain leurs noms dans la liste des comités. Rapprochez ces noms purs d'une foule d'autres dont le public est fatigué , et expliquez-moi par quelle fatalité la vertu est toujours tenue à une certaine distance des grandes affaires ; pourquoi l'on préfère ceux qui se pressent , au mérite modeste qui attend ; pourquoi il

suffit de faire un peu de bruit pour avoir ~~on~~ effet quelque célébrité ; pourquoi les hommes, si souvent trompés par le charlatanisme, en sont éternellement les dupes ; pourquoi les hommes capables qui tiennent ce que les ignorans promettent, se voyent sans cesse déjoués par ceux-ci ; pourquoi l'on ne pardonne au talent que lorsqu'il est balancé par un grand nombre de défauts ?

La R. t.

Vous des droits des mortels éclairés interprètes ;
 Vous qui jugez les rois , regardez où vous êtes :
 Voici ce Capitole et ces mêmes autels
 Où jadis , attestant tous les dieux immortels ,
 J'ai vu chacun de vous , brûlant d'un autre zele ,
 A Tarquin , votre roi , jurer d'être fidele.
 Quels dieux ont donc changé les droits des souverains ?
 Quel pouvoir a rompu des nœuds jadis si saints ?

Volt. Brutus. Scene II.

On agit en effet comme si la royauté n'étoit qu'une superbe décoration. Je me creuse la tête et me demande que peut un roi de France aujourd'hui ? Ni créer , ni détruire, ni punir, ni récompenser ; il n'agit que lorsqu'il est requis , et ses propositions même ne

sont pas écoutées si elles ne sont tournées en motions par un de nosseigneurs. Lorsqu'il a fallu calmer la sanglante insurrection de Nancy, ce sont deux députés qui ont dû porter le rameau d'Olivier. Dans tout ce qui s'est passé depuis six mois, on voit l'assemblée informer, interroger, juger, punir, louer; en un mot, c'est l'ame universelle, c'est le feu central qui donne la vie à l'univers; quel nom donner à notre gouvernement? quest-ce que notre roi? qui dirige notre trésor de papier? dans quelles mains la balance de Thémis se trouve-t-elle? qui commande dans l'intérieur du royaume? qu'est-ce qu'un ministre aujourd'hui? les mécontents ne sont pas les ennemis de la révolution, mais du désordre. Nous avons reproché avec aigreur à M. Necker de ne donner jamais de plan. Necker n'est plus; où est le plan? Attendez, dira-t-on; pourquoi attendre, dans un moment où chaque citoyen a en poche son plan de finance, son ordre judiciaire, son système d'administration, son organisation d'armée, sa constitution, en un mot. Il y en a trente à Paris toutes aussi bonnes les unes que les autres. J'ai vu un temps où l'on avoit la manie des héroïdes; il en pleuvoit de

par tout ; c'est aujourd'hui la mode des constitutions. Chaque député a son bel esprit politique. Il y a deux especes de suppléans , ceux qu'on voit dans les tribunes , et ceux qu'on tient cachés dans un cabinet , ou , s'il faut s'expliquer plus clairement , comme Socrate , chaque député un peu marquant a son génie qui lui souffle un discours d'une heure , une adresse de dix pages , une motion majeure. Aussi suis-je indigné lorsque j'entends adresser des reproches à tel souverain sur son *opinion* , sur son *plan* , tandis qu'il en est aussi innocent que l'être infortuné qui dans le moment ouvre les yeux à la lumiere. Si chacun reprenoit son bien dans cette législature , au lieu de douze cents coopérateurs à la régénération il y en auroit deux mille. Je connois tel homme qui a fait la demande et la réponse , et a distribué ses rôles à deux acteurs qui ont joué sa piece avec le plus grand succès. Au commencement de la session il n'en étoit pas ainsi ; on se croyoit obligé de méditer ; mais aujourd'hui les répétitions du club prennent beaucoup de temps , et la table encore davantage.

Après ce préambule , il en faut venir à mon

héros, chevalier de la liberté, et loyal défenseur du nouvel ordre de choses ; mais trop docile peut-être aux opinions républicaines de quelques hommes moins forts que lui, mais plus audacieux. En vain nous avons déclaré la noblesse une chimère ; je connois tel abbé, tel philosophe qui se mettent toujours à l'abri des événemens sous un manteau ducal. On discute plus à son aise dans les grands hôtels que dans les galetas métaphysico-politiques où l'on s'est essayé jadis. Pour conserver le champ de bataille, on mêle un peu de flatterie pour l'amphytrion à beaucoup de despotisme envers les autres. Celui-ci sourit à une exception qui renforce sa confiance, et finit par se laisser prendre au murmure enchanteur des louanges. Elles ne tardent pas à subjuguier le meilleur esprit, quand elles sont assorties avec cette adroite économie qui en fait tout le danger.

Quand *la R.....t* est lui, sa pensée est toujours utile, modérée et applicable aux besoins du moment. Il a déclaré, par exemple, que les crimes de lèze-nation ne pouvoient pas être jugés par le châtelet, à raison de son organisation. Rien de plus juste

que cette idée. Pour juger de tels crimes (puisqu'on veut absolument qu'ils existent), il falloit un tribunal nombreux, imposant, et dont la louange ou le blâme eussent suffi pour immortaliser ou anéantir un mortel dans l'opinion publique; un tribunal dont la calomnie même n'eût osé approcher, et qui, accessible à la seule évidence, eût été l'organe terrible de la loi armée de sa sainte vigueur, et non un petit tribunal subalterne accoutumé à calmer les querelles pécuniaires.

A ce caractere de modération, *la R.....t* joint un grand principe d'équité, ressort puissant des ames honnêtes, et qui donne à un mortel plus d'ascendant encore sur ses égaux que l'empire du talent. On trouve le moyen d'affoiblir celui-ci; mais on se fait gloire de reconnoître l'autre. Il semble qu'on le partage en s'empressant de s'y soumettre.

On pourroit presque reprocher à la nature de gâter son propre ouvrage, en mettant à côté de ses dons des inconvéniens qui empêchent d'en faire un usage complet. Quels charmes ne répandent pas sur un discours

une prononciation distincte et un son de voix harmonieux ! Celui qui , privé de ce double avantage , se fait entendre avec intérêt , a un fond très-riche.

La R *t* regarde la constitution comme un premier jet qu'on dépouillera successivement de toutes ses superfluités , et qu'on enrichira de session en session. On y passera la lime pendant un demi-siècle ; et ses premiers auteurs ne pourront guère revendiquer que le mérite d'avoir mis les autres à même de faire mieux. Il y a quarante ans que l'encyclopédie existe. Elle a déjà subi cinq refontes , et ne jouit pas d'une grande estime. Elle avoit été calquée sur une production angloise , et devoit répandre la lumière sur tout l'univers. On sent que le parallèle n'est pas difficile. Puisse le résultat n'être pas le même !

A . . . n.

On a conçu et décrété un ordre de choses dans lequel la capacité et l'expérience sont devenues à-peu-près inutiles. On croyoit autrefois que la perception ne pouvoit se faire

que par des mains exercées à cette manutention ; aujourd'hui tout homme est financier , jurisconsulte , général , suivant le vœu de la nation. Chacun a choisi un terrain sur lequel il pût combattre avec avantage , c'est-à-dire , a traité le sujet sur lequel il avoit acquis le plus de renseignemens. M. Camus s'est emparé des pensions avec une patriotique ténacité ; M. Martineau s'est chargé de la spoliation des ecclésiastiques ; M. Grégoire a protégé les Juifs et les gens de couleur ; *A . . . n* s'est fait professeur du papier-monnaie. Il le reconnoît à trois caracteres essentiels , 1°. le signe qui constate son titre ; 2°. la facilité de la circulation ; 3°. sa valeur intrinseque. Cette définition ne nous semble pas inattaquable. Il dépend du créateur du papier-monnaie de fixer son titre et sa valeur , mais la facilité de la circulation tient à l'opinion publique ; elle est la suite naturelle de sa bonté , mais n'en fait pas partie. Par valeur intrinseque , *A . . . n* comprend le gage qui représente le numéraire fictif. Il regarde les biens nationaux comme le meilleur gage possible. Cette estimation lui est commune avec presque tous ceux qui ont

agité la question. Voici cependant quelques objections dignes d'être combattues.

La terre a certainement une valeur intrinsèque; mais elle est sujette à la hausse et à la baisse comme d'autres effets. Je suppose, par exemple, que la population diminuât sensiblement; que la plupart des grands propriétaires s'éloignassent et laissassent leurs terres dégradées à vil prix, alors les biens nationaux tomberaient, et ne représenteraient plus le numéraire fictif mis dans la circulation en proportion de la masse des richesses qu'ils représentoient dans leur pleine et entière production.

La terre est estimée d'après ce qu'elle rend; elle rend à raison de la culture qu'elle reçoit; elle est cultivée en proportion des hommes qu'on y peut employer; or, si les hommes manquoient, la culture diminueroit; si la culture diminuait, les produits seroient moindres; si les produits diminuoient, le fonds s'aviliroit; et bientôt nulle proportion entre la valeur réelle et celle que le papier-monnaie représenteroit.

D'après cet apperçu, il n'est pas exact de dire: les biens nationaux valent deux milliards;

je

Je vais créer pareille somme de papier-monnoie (ou assignats, car le nom ne fait rien à l'affaire). Et lorsqu'il aura payé dans quinze ou vingt ans les terres mises en vente je le brûlerai. L'erreur est de croire que les biens nationaux ne peuvent jamais valoir moins de deux milliards. Ils pourroient au contraire ne valoir que quatorze cents millions dans dix années.

Autre méprise que M. A . . . n n'a pas relevée. Ces biens nationaux sont estimés aujourd'hui deux milliards d'après leur revenu; mais le revenu n'est grevé d'aucune charge. Bientôt il sera assujetti aux taxes. Or, l'état ne peut pas l'employer en entier pour gage, et en retirer une portion pour former ses revenus.

A . . . n, sans être un apôtre enthousiaste de l'administration de M. Necker, l'a toujours protégée. Il y a des erreurs d'amour-propre, des erreurs de sentiment, des erreurs de fait; dans quelle classe faut-il ranger celles d'A . . . n? Vraisemblablement dans les deux premières. J'ai toujours oui citer la probité de cet ex-ministre; rien n'affoiblit une idée aussi agréable à conserver. Je dirai seulement que cette probité nous a perdus;

car c'est en sa faveur qu'on a laissé agir la mal-habileté , dont nous sommes aujourd'hui les malheureuses victimes.

Parmi dix ou douze réputations que les françois avoient usurpées , il faut placer celle de grand financier. Non-seulement nous n'avons pas étendu cette science , mais nous sommes demeurés stationnaires au milieu de quelques vieilles idées que nous avons prises pour des principes. La perception des deniers publics a toujours été le sujet d'une guerre intestine entre le gouvernement et les agens du fisc , dans laquelle la ruse a toujours triomphé du pouvoir.

Si l'on doutoit encore de l'ignorance de nos ex-financiers, j'observerois que les seules lumières répandues dans l'assemblée viennent de quatre ou cinq personnes (1) qui, par état, n'ont dû jamais s'appliquer à cette étude, et qui seuls semblent l'avoir approfondie.

Mais ce qui vraisemblablement présentera un coup-d'œil curieux, ce sera la nouvelle

(1) MM. de Mirabeau, de Périgord, de Montesquiou, Maury, sont toujours entendus avec profit sur ces matières, et quelquefois M. Dupont,

perception. C'est-là où la liberté jouera un beau rôle. Pour bien juger de l'utilité de ces grands ressorts, il faut les voir en exercice.

Ceux que nous venons de réformer avoient la science de la comptabilité, l'amour de l'ordre, l'habitude de ce travail matériel qui se répète fidèlement tous les jours. Sous ces rapports estimables, l'ancienne finance sera regrettée. *A . . . n* en faisoit partie, et il a droit à cette portion d'éloges. Quant au secret de faire contribuer le peuple presque à son insu, de lui faire beaucoup payer sans que jamais il débourse, de combler le trésor public avec la seule activité de la circulation, ce sont des moyens sûrs et simples; mais avec lesquels les françois ne se familiariseront que dans dix années. Ces moyens doivent commencer d'abord par être le sujet de leurs sarcasmes, et exercer l'heureux talent de la plaisanterie; lorsqu'ils auront subi cette épreuve, ils seront pris en considération par la majorité des bons esprits. Cette attention en imposera, éveillera la curiosité générale. On s'exercera avec ferveur à cette étude; on achètera de bonnes opérations par quelques rôles, l'on finira par employer quelques hommes vraiment ins-

truits qui s'occupoient à méditer le bonheur futur de leurs concitoyens , pendant que ceux-ci chantoient des vaudevilles , faisoient des motions , ou rédigeoient des décrets.

D t

Cicéron dit qu'un homme est digne d'estime lorsqu'il est loué d'un homme déjà loué , qui a obtenu de grandes places et fait éclater de grands talens. J'ai voulu appliquer cette maxime à *D t* , mais malheureusement il n'a été loué que par des gens sans places et sans talens ; c'est ce qui m'a contraint de chercher mon texte ailleurs que dans Cicéron : car tout bizarre que puisse paroître mon projet , c'est l'éloge de *D t* que je veux présenter au public.

Jamais on n'eut un zele plus actif , plus entreprenant ; *D t* ne consulte pas ses forces mais sa bonne volonté ; et loin de perdre un temps précieux en méditations , en recherches , il opine de verve et s'abandonne à un délire patriotique qui de loin ressemble à l'inspiration.

On avoit imaginé que dans les temps de trouble la sûreté publique outroit les précautions , et que , pour mettre à l'abri du zele exagéré des municipaux , il étoit prudent d'avoir sur soi un témoignage authen-

tique de la ville où l'on réside. *D . . . t* demande la parole pour *déclarer qu'il n'a jamais été nécessaire d'avoir des passeports.*

C'est avec la même sagesse qu'il sollicite une *défense aux tribunaux de se mêler immédiatement de ce qui regarde les députés.* Quelques personnes du vieux temps avoient bien cru qu'il valoit mieux défier les vengeurs de la loi , que d'invoquer leur silence ; et que si l'inviolabilité étoit un droit de la place , il falloit bien se donner de garde d'en user. Mais *D . . . t* cru , tout bien pesé , que ces idées chevaleresques devoient subir le sort du reste , et tomber sous la proscription générale.

Après avoir régenté les tribunaux , il donne quelques leçons à l'assemblée , et lui apprend *qu'elle ne doit pas prendre connoissance des affaires auxquelles elle ne peut pourvoir par une loi générale.* Ainsi elle devoit laisser au-dessous d'elle l'affaire de M. de Rioms , l'insurrection du régiment de Touraine , et la révolte de celui de Chateaufvieux. Car elle ne peut pas décréter qu'à l'avenir le peuple ne mettra pas aux arrêts un commandant de la marine , qu'un colonel n'emportera plus les crava-

tes des drapeaux , et que les soldats ne demanderont pas de l'argent à leurs officiers le pistolet sur la gorge. A ces différens traits on voit avec quelle justesse un bon esprit frappe toujours le but.

Mais où la logique de *D t* brille dans toute sa force , c'est dans cette phrase digne d'être conservée pour demeurer à jamais sous les yeux des électeurs. Il s'agissoit d'adopter ou de rejeter un plan de finance qui devoit rappeler la confiance publique rebelle depuis quinze mois aux agaceries de l'assemblée.

» Le désordre et l'état désastreux des finances ont été considérés par nos com-
 » mettans comme les moyens les plus efficaces d'assurer la constitution. Adopter
 » le plan proposé c'est établir dans les finances un ordre qui nous ôtera ces
 » moyens. Je soumets cette observation à
 » la sagesse de l'assemblée».

D'abord on voit que le désordre et l'état désastreux des finances sont une excellente chose dans un pays , puisque c'est avec leur secours qu'on établit une excellente constitution ; qu'adopter un plan régénérateur eût été la plus perfide opération , puisqu'il

détruisoit le peu de constitution qu'il y avoit , et l'empêchoit de grandir et de prendre une certaine force. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle M. Necker, d'ailleurs si bon citoyen , n'a point remis de plan ; partant d'un principe si lumineux au lieu d'asseoir sur des fondemens inébranlables l'impôt , sa perception , et son usage, on a détruit des branches partielles , imaginé une contribution patriotique , émis des assignats , et fait en un mot ces opérations superbes , qui élèvent tous les jours la France à ce degré de gloire qui désespère les nations rivales.

Des questions différentes se succèdent , mais *D . . . t* qui les soumet à la discussion montre un jugement également sain. Il veut par exemple que « les religieux rentrent dans tous leurs droits civils et politiques ; qu'ils puissent succéder en ligne directe , s'ils sont fils uniques ; qu'ils puissent succéder aux personnes qui leur sont étrangères ». En vain lui représente-t-on que c'est porter dans les familles particulières le même trouble qui agite et bouleverse la grande famille de l'état ; que la pension que les religieux reçoivent ,

compense les sacrifices faits en quittant la société. *D t* qui ne s'amuse pas à réfléchir sur les suites , tient à ce qu'il appelle des principes , marche droit à la constitution.

Il a l'air de la considérer comme un livre qui doit parler un peu de tout , et qui aura atteint sa perfection le jour qu'il aura acquis une certaine épaisseur. François qui avez choisi un pareil interprète de vos volontés , vous êtes inexcusables puisque dans un certain club , avant-coureur des états généraux , il vous avoit donné la mesure de son talent. C'est dans ce même club que brilloit *T t* qui depuis a jetté tant d'éclat dans l'assemblée.

» Marcel, la main appuyée sur le front ,
 » l'œil fixé , le corps immobile et dans l'at-
 » titude d'une méditation profonde , s'é-
 » crie tout-à-coup , *que de choses dans un*
 » *menuet* ? on pourroit dire que de choses
 dans une discussion ! comme un homme y
 développe tous les moyens ! c'est dans nos
 séances qu'il faut aller étudier le cœur hu-
 main , et au milieu de cette bruyante fermenta-
 tion suivre les ramifications de l'amour-
 propre , les vues éloignées , l'intérêt , les

trahisons de la colere , l'adresse de l'esprit qui supplée à la raison , les prestiges de l'éloquence qui aveuglent la multitude , l'empire lent mais assuré du bon sens , l'empire plus prompt mais moins durable de l'adresse et de la flatterie ; la sottise de l'orgueil qui livre son secret au parti contraire , et compromet celui qu'il défend ; le danger auquel expose un esprit faux et superficiel. Ce seroit un livre bien instructif que celui d'un philosophe observateur , qui y déposeroit le résultat de ses pensées après les quatre ou cinq cents séances auxquelles il auroit assisté.

Combien de nos législateurs lui demanderoient grace et imploreroient l'obscurité dont ils n'auroient jamais dû sortir. *D . . . t* ne seroit pas de ce nombre , et il viendrait , sa constitution à la main , lui marquer audacieusement la place qu'il doit tenir dans la postérité. Il a tort , la postérité n'est que le souvenir du temps présent.

B d.

Un ancien disoit que pour faire l'éloge d'un homme il falloit attendre sa mort , et que sa vie n'étoit pas une caution suffisante. Nous semblons adopter ces principes sévères. *B d* a été bienfaisant , grâces au ciel

cette vertu n'est pas encore bannie de la terre, mais il est allé souvent chercher le mérite persécuté, ou le talent oublié, ou la foiblesse trop cruellement punie, et cette activité est rare.

Avec qu'elle douloureuse vérité il peut dire : une seule faute m'a mis à la merci de tous les hommes depuis que les démocrates la considerent comme une conquête faite sur l'aristocratie ; la censure publique s'en est emparée et ce n'est pas celle établie à Rome, au commencement du quatrième siècle de sa fondation ; nos comités des recherches ont surpassé tout ce que les hommes avoient inventé jusqu'à cette institution qui a existé sans avoir été établie, et qui tire sa force d'un consentement qu'aucun pouvoir n'a osé exprimer.

B . . . d a obéi à une compassion imprudente. Il a cru vraisemblablement devoir venir au secours d'un homme forcé d'emporter loin de Paris son innocence et quelques erreurs. Oubliant que la surveillance des petits endroits est toujours tyrannique, parce quelle croit ne devoir jamais sortir impunément de son oisiveté, il a cru tromper l'œil vigilant de ces hommes persuadés

que la patrie leur demande toujours quelques victimes , et que ces sortes de victoires peuvent seules illustrer un corps nouveau qui cherche des titres à la célébrité.

B d a été à même de voir dans cette désagréable scene combien il est doux d'avoir des amis et combien il est utile d'être vertueux , car , à quelques cannibales près, il a pu lire sa sentence dans presque tous les yeux. On plaint la foiblesse en estimant la générosité , et l'on rend justice à ses qualités morales , en lui désirant cette force de caractere qui les revêt d'une force durable.

Si *B d* a rarement demandé la parole , du moins a-t-il toujours saisi des momens heureux. Lorsqu'on a traité les bénéficiers avec tant de rigueur , il a dit : » je ne » possède aucun bénéfice , et c'est pour cela » que je prends la parole en faveur des bénéficiers ». Ce mouvement d'adresse et de courage n'a pas prévenu le coup qui les menaçoit , mais du moins est-ce une douceur , en descendant au tombeau , d'entendre les regrets des cœurs humains.

Quel est l'homme qui peut voir détruire de sang - froid un corps auquel il s'est fait

gloire d'appartenir : quand B d eût secretement gémi de voir renverser le palais de la justice , et ses ministres dispersés au loin avec ignominie , et quand , l'ame gonflée de chagrins amers et inutiles , il eût eu dessein de porter ailleurs ses pensées , qui pourroit l'en blâmer ? Il n'est point de crimes qu'on ait puni en montrant tous les jours à leurs auteurs l'instrument de leur supplice , et la mort même semble porter avec elle quelque indulgence , puisque dans peu d'instans elle confond et anéantit le passé , le présent et l'avenir. B d , au reste , n'a point annoncé cette idée ; des murmures consolateurs n'ont point adouci ses peines en les répandant , et il s'est contenté de méditer sur cette cause inconnue , mais puissante , qui régit , détruit ou élève les empires , et nous rend souvent , à notre insu , arbitres de nos propres maux.

Nous saurons vraisemblablement un jour ce que c'est qu'un crime de lèse-nation. Est-ce l'improbation de ce qui se fait journellement ? Ce sentiment n'est pas libre , on blâme ou on approuve malgré soi. Est-ce le dessein de croiser les projets de la société ? Ce n'est pas un crime , c'est folie. Que peut en-

reprendre un être isolé contre 24 millions ?
 Est-ce l'acte de fomenter un parti contre la
 constitution ? Les loix qui la composent ne
 sont donc pas le résumé de la volonté géné-
 rale , puisqu'il y a des gens qui en vou-
 droient d'autres ? Est-ce le vœu pour le retour
 de l'ancien régime , tout informe qu'il étoit ?
 Il est bien libre à un françois d'aller vivre sous
 le gouvernement de Maroc , ou sous celui du
 pacha de Scutari. Pourquoi ne seroit-il pas
 permis de regretter un gouvernement qui
 n'existe plus , mais qui plaisoit tel qu'il étoit.
 Est-ce un manque de respect à l'assemblée ?
 Mais si les membres sont souverains , ceux
 qui les ont créés tels sont bien plus souve-
 rains encore. M. Robespierre , qui a si dé-
 cemment nommé le roi le premier commis
 de la nation , n'est lui-même que le douze
 centieme. Est-ce également manquer de res-
 pect envers le peuple ? Mais collectivement
 pris , le peuple ne peut pas être offensé , et
 si on le considere individuellement , c'est
 mon frere , mon camarade , mon ami , mon
 égal , etc. etc.

Le crime de lèse-nation n'est donc autre
 chose qu'une mal-veillance stérile dirigée
 contre l'amour-propre des législateurs , ou

le souvenir actif d'une félicité qu'on s'imagine avoir goûtée sous une administration plus imparfaite peut-être, mais plus humaine et plus appropriée au caractère national, soit qu'il s'y fût plié, soit qu'elle l'eût plus consulté.

Un gouvernement parfait est une chimère; Puisqu'il doit avoir des vices, préférons ceux qui nous avoient laissé une si belle place dans l'Europe. C'est la mode aujourd'hui de ridiculement exagérer les malheurs de notre ancienne situation. Il semble que nous fusions une horde de sauvages auxquels il a fallu apprendre leurs droits, un tas d'esclaves dont on a daigné faire tomber les chaînes; un amas de misérables à l'aumône des peuples voisins, et tributaires de tous. N'est-ce donc plus nous qui avons interdit l'Escant à l'entreprenant Joseph, qui avons donné la liberté à treize royaumes, et, de concert avec le Nort, fait régner la neutralité sur les mers.

T A B L E

Des Personnages contenus dans cette
Premiere Partie.

	pages.
I N T R O D U C T I O N ,	3
B e (Barnave).	15
R r (Roëderer).	24
R e (Roberspierre).	34
D s (Dubois de Crancé).	43
C s (Camus).	54
D e e (De Landine).	64
F r u (Fréteau).	74
Ch . L ht (Charles Lameht)	80
E r (d'Eymar).	85
G t (Garat).	92
E y (Emery).	96
B y (Bonnay).	106
Al. L a ht (Alexandre Lameht).	116
D' A n (d'Aiguillon).	126
G s (Gouttes).	132
L t (La Rochefoucault).	137
A n (Anson).	142
D t (Dupont).	148
B d (Barmond).	153

Fin de la Table de la premiere partie.

T A B L E

Des Personnes & des lieux dans cette
 Table.

3	Introduction,
15	B. (Bonne).
24	R. (R.).
34	R. (R.).
45	D. (D.).
54	C. (C.).
64	P. (P.).
74	L. (L.).
85	C. (C.).
95	E. (E.).
98	G. (G.).
99	F. (F.).
100	B. (B.).
110	A. (A.).
120	D. (D.).
130	C. (C.).
140	F. (F.).
150	A. (A.).
160	D. (D.).
170	B. (B.).

Fin de la Table de la première partie.

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

P A R M

« Il sembloit dur , parce qu'il aimoit la patrie , parce
» qu'il étoit persuadé qu'elle ne peut attendre que
» sa ruine des esprits faux , des talens frivoles , des
» femmes corruptrices , des hommes amollis ou des
» pravés , esclaves de la fortune , étrangers à l'hon-
» neur. Il auroit été indulgent pour des vices que
» nous appellons grossiers , et qui sont moins dan-
» gereux que les nôtres ; pour des vices qui dégra-
» dent quelques instans la noblesse de l'homme ,
» sans détruire le citoyen ; il étoit indigné contre
» les vices brillans qui se font applaudir ; contre
» les passions funestes qui concentrent l'homme en
» lui-même , et le rendent étranger aux autres
» hommes et à la patrie ».

Esprit de Mably , page 13.

SECONDE PARTIE.

I 7 9 0.

INTRODUCTION.

L'AUTEUR du livre célèbre *de l'Esprit* a dit que le public n'estimoit les hommes qu'en raison du profit qu'il en retiroit. Ce mot est la clef du mécontentement presque général répandu contre cette législature. Le fait est que la France n'est qu'une plaie. Pouvoit-il en être autrement ? C'est ce que l'équité ordonne d'examiner avec rigueur.

Cette révolution a été celle de la vengeance. On a voulu détruire le clergé, humilier la noblesse, et dédommager en un jour le peuple de plusieurs siècles de servitude. On a cru qu'il ne falloit pas laisser exister pierre sur pierre de l'ancien édifice, mais créer une nouvelle patrie, comme si l'on avoit toujours eu à rougir de l'ancienne. Delà cette nouvelle division, qui anéantit jusqu'aux traces géographiques du royaume ; delà cette dispersion totale des magistrats, comme si quarante ou cinquante mille juges avoient tous le même jour encouru la dis-

grace de la nation ; delà cette spoliation universelle des charges , offices , commissions , comme si le gouvernement , sortant d'une profonde léthargie , s'étoit tout-à-coup réveillé au milieu des déprédateurs , des concussionnaires , ou d'agens incapables.

L'objet principal , et que l'on n'a pas même adroitement caché , a été de gagner le peuple. En conséquence , les dîmes sont supprimées , la chasse est permise , le sel est à vil prix , une foule de droits onéreux sont ôtés ; les entraves apparentes mises à l'industrie sont brisées ; la distinction des états est annullée , et cependant le peuple , loin d'éprouver le moindre soulagement , voit croître la misère , et envisage l'avenir avec une secrète horreur. D'où naissent ces dispositions funestes ? C'est qu'on a tout fait pour sa vengeance , et presque rien pour son bonheur.

Les beaux *discours* , les *opinions* méditées , les *rapports* éloquens , ces *projets* si admirablement conçus , ces merveilleuses *adresses* , tous imprimés par ordre de l'assemblée nationale , ont alimenté les clubs , les jour-

naux, les conversations; mais, dans la réalité, n'ont rien produit; et sans l'emprunt forcé de quatre cents millions d'assignats (1), il est clair que notre histoire seroit finie.

Quelle espece d'avantage avons-nous retiré de la révolution? L'habitant des campagnes paie moins, mais ses denrées, ses journées ont diminué de prix; il ne fournit plus d'hommes à la milice, mais les gardes lui prennent passablement de temps; le gibier ne déshonore plus son champ, mais la main du riche ne sème plus autour de lui l'or et les secours. Le citadin est affranchi du joug des corporations, mais la confusion des métiers

(1) On a répété souvent que toute la science de nos anciens contrôleurs généraux se réduisoit à emprunter. Quelle différence y a-t-il entre solliciter par un beau préambule la crédulité des prêteurs, ou dire à ses créanciers: acceptez ce papier, car il est de l'argent? Il me semble que tout l'avantage est du côté des anciens ministres; car enfin ils laissoient la liberté de prendre ou de refuser leurs contrats, leurs coupons; au lieu que la nation contrainst de prendre les siens. Aussi sous les ministres la confiance étoit-elle plus prompte, plus entiere, quoiqu'ils ne donnassent pas ces gages fastueux qu'on avilit en les prodiguant.

nuit à tous , sans que l'individu y gagne ; il fait partie du gouvernement , il est électeur ou élu ; mais ces magistratures momentanées ne conviennent qu'à un peuple assez riche pour donner à la patrie le quart de son temps , et détruisent l'harmonie sociale chez une nation qui achete l'existence au prix d'un travail continu , et pour qui les fêtes sont déjà un impôt insupportable (1).

On a retranché les trois-quarts des appointemens , les quatre cinquièmes des pensions ; on va rembourser pour huit cent millions d'offices ; on veut que les officiers municipaux servent pour rien , et les officiers de districts pour de misérables sommes ; que les trois millions six cent mille hommes armés fassent la guerre à leurs dépens , et l'on vante ces opinions décrétées , comme si c'étoit le

(1) On a cent fois prouvé que les ving-neuf mille lieues carrées de la France ne suffiroient pas pour nourrir ses ving-quatre millions d'habitans , sans un travail qui ne se concilioit pas avec le nombre des fêtes. Que sera-ce quand on y joindra au moins pareil nombre de jours destinés aux exercices , aux réjouissances , aux cérémonies militaires ?

nec plus ultra de l'art administratif; mais deux ans ne s'écouleront pas, sans que le commis le plus obtus ne sache qu'il faut être à l'A. B. C. de l'économie politique pour ordonner de semblables opérations; qu'elles ne remédient à rien; que personne ne doit travailler sans être salarié. C'est un principe aussi vicieux de ne pas donner à celui qui agit que de donner à celui qui n'agit pas. Loin de gêner la circulation en bouchant tous ces petits canaux, il faut la presser, la multiplier, lui imprimer un mouvement continu. C'est un grand sujet à traiter, en attendant qu'un homme habile s'en charge; j'ose dire l'être assez pour annoncer que jusqu'ici on ne paroît seulement pas soupçonner la route qu'il faut prendre, et que la déviation des bons principes est complète.

Eh! qu'on ne dise pas quelle bien est l'ouvrage du temps et non d'un jour! Excuse pitoyable! pour que le bien existe, il n'est pas nécessaire que le projet soit accompli, il suffit que l'amélioration des choses soit entrevue. A cet aspect, quoiqu'éloigné, la confiance renaît, et de ce moment la république est sauvée. On s'épuise en systèmes,

en plans ; peine inutile ; persuadez au peuple que les intentions sont pures , les lumieres suffisantes , les moyens assurés , et les difficultés s'applaniront. L'on verra , enfin , le mouvement remplacer cette stagnation effrayante dans laquelle la France paralysée traîne sa lamentable existence depuis quinze mois.

L'opinion partage aujourd'hui les françois en différentes classes ; les uns ne voient qu'un peuple libre , admis aux bienfaits de l'égalité , et dont presque tous les membres font partie du gouvernement ; les autres voient au contraire les pas du despotisme populaire empreints jusques dans les champs , et ne se délivrent pas toujours de cette crainte involontaire qu'éprouve un être foible et désarmé à l'aspect d'un tigre féroce et menaçant. Une troisieme classe n'apperçoit encore aucun changement réel , et ne voit pas seulement les germes des fruits que l'on dit déjà être éclos.

Il y a deux principes de félicité pour les grandes nations. L'un est un gouvernement aussi doux et aussi ferme que le comporte l'espece humaine ; l'autre est la multiplicité

et l'abondance des jouissances. Quant au premier, il n'existe pas : ainsi l'on ne peut pas dire s'il est bon ou mauvais. Personne ne jouit avec sécurité et ne peut acquérir avec certitude. Personne ne tient à la patrie, parce qu'on a tout-à-coup transporté les françois dans une région inconnue, et ses quatre-vingt-trois provinces ont dérouté les spéculations du commerce intérieur, et rendu l'habitant étranger sur son propre sol. Il existoit des rapports de provinces à provinces, qui ne peuvent plus continuer, et l'expérience présentera des découvertes dans ce genre qui glaceront d'effroi les inventeurs de ce déchirement funeste ; ce premier principe de félicité est donc radicalement détruit.

Quant à la multiplicité des jouissances, elle est également chimérique. Le commerce est attaqué dans sa source. On lui enleve les bras, le temps, la circulation et le crédit. Du moment où tous les hommes sont déclarés égaux, pourquoi s'en trouveroit il qui s'assujétiroient à un travail continu pour un léger salaire, puisque tous peuvent également parvenir aux mêmes charges, remplir

les mêmes emplois , occuper les mêmes postes ; pourquoi les uns y renonceroient-ils en faveur des autres ? puisque tout le monde peut être officier , pourquoi y auroit-il des soldats ?

On dira que la nécessité d'exister forcera les hommes à accepter la première place qui fournira la subsistance ; c'étoit ainsi , quand les gradations de la société ne vous permettoient pas d'aspirer à tout , ou lorsqu'un individu n'avoit à choisir que parmi un certain nombre de métiers dont les conditions et les résultats étoient à-peu-près les mêmes ; mais aujourd'hui que le même citoyen peut être tour-à-tour maire , soldat , laquais , juge , cordonnier , ministre , écrivain public , général d'armée , apothicaire , amiral , musicien , président , comment se trouveroit-il des hommes qui , foulant aux pieds leurs destinées , vieilliroient dans la carrière obscure qu'offre le service domestique où les ateliers de l'industrie ?

Observez qu'autrefois (c'est-à-dire l'année dernière) un homme qui se vouoit au pénible métier de rendre la justice , y consacroit sa vie entière , et qu'en vertu de cet arrangement , la société acquittoit ce qu'elle

devoit aux individus avec quarante ou cinquante mille hommes. Mais aujourd'hui on n'est magistrat que pour six ans ; ainsi la société devra occuper à rendre la justice cinq fois autant d'hommes qu'auparavant ; car quelle carrière ouvrirez-vous au citoyen qui pendant six années aura été distrait de tout autre soin , pour se renfermer dans les méditations profondes qu'exige une saine application de la loi ?

Parcourez les autres dispositions nouvelles , et calculez , si vous pouvez , le nombre d'hommes que vous distrayez de l'agriculture et du commerce. Ces deux objets seuls cependant augmentent la richesse publique , et conséquemment les jouissances. Enfin , si l'on avoit dit à quelques hommes : la France occupe depuis assez long-temps une grande place parmi les nations , son sol est fertile , sa position unique , le génie de ses habitans est actif et inventeur , sa population est immense , plusieurs siècles de prospérités importunent ses rivaux , trouvez un moyen d'appauvrir son sol , troublez le génie de ses habitans , affoiblissez-le , ou tâchez de l'égarer , tarissez le germe de cette population trop

féconde; si, dis-je, cette perfide instruction avoit été donnée, je doute qu'on fût parvenu à la moitié de ce qu'on a fait.

La tourbe des imbécilles, c'est-à-dire, de cette classe nombreuse qui va toujours croyant, toujours répétant, toujours applaudissant, se console, parce qu'une révolution n'a jamais coûté moins de sang. N'y a-t-il donc que le sang versé à grands flots qui soit une calamité effroyable? Les victimes que la faim et la misère s'immolent n'obtiendront-elles jamais notre compassion? Nous venons de voir rendre aux mânes de quelques soldats des honneurs que n'ont jamais obtenus tant de braves François défendant la patrie sous Turenne, Condé, Villars; et certes, cet enthousiasme patriotique est digne de louanges; mais il faudroit aussi compter pour quelque chose deux cents mille citoyens dispersés sur le sein de la France, n'ayant pour ressource que des bras fatigués, ne trouvant pas même un homme qui daigne les employer. Il faudroit repeupler ces manufactures désertes, et ranimer l'industrie couchée sur de vastes monceaux d'ouvrages,

expirante de honte et de besoin sur ses inutiles produits : peut-être aussi faudroit il compter pour quelque chose le désespoir concentré d'une nombreuse confédération de citoyens dépouillés , ne murmurant pas des sacrifices faits à la liberté , allant chercher dans les montagnes paisibles une existence proportionnée aux débris insuffisans de leur fortune. Tous ces regrets , tous les crêpes , sont réservés à ceux qui meurent pour la patrie. Ah ! l'on doit aussi quelque chose à ceux qui souffrent pour elle ! il n'est pas sûr que la mort soit le plus grand des maux , et du moins est-ce le dernier.

On se délivre de tout sentiment de compassion , en accusant ceux qui gémissent d'être les ennemis de la constitution , et l'on a la tyrannie de vouloir qu'on se rejouisse au bruit de ses chaînes , et qu'on danse sur son tombeau. On demande à la nature entière des secours , l'existence , du pain en un mot , s'il faut s'expliquer sans figure ; et il faut chanter son bonheur , et demander au ciel la vie des auteurs de tant de maux ! Qu'on nous nomme les peuples qui en ont

éprouvés de pareils , afin que leur exemple nous apprenne à supporter les nôtres.

Un homme disoit : depuis que je connois la liberté , je cherche un coin sur la terre où regne le despotisme. C'est un mot plein d'humour , sans doute , et un sentiment de dépit que nous sommes loin de partager ; mais il peint assez bien les maux qui se pressent autour de l'anarchie ; car autant la liberté rehausse l'homme , autant la licence l'avilit. Quelles scenes ! quels désastreux momens , depuis le douze juillet 1789 ! Cette fatale année sera le scandale de l'histoire. C'est bien cette page que la muse doit déchirer. Mais quand nous aurons l'adresse de l'ensevelir dans l'oubli le plus profond , les monumens de notre décadence l'apprendront aux nations les plus reculées.

On prétend que notre premier numéro respire l'aigreur. Oui , sans doute , et plus encore. Et qui ne sortiroit pas des bornes du sang-froid à la vue de ce qui se passe ? Quelle est la séance qui ne fournisse pas une scene dont il faut gémir ? N'a-t-on pas en-

tendu accuser hautement un corps (1) dont on avoit assassiné les membres , et voulu faire partager les crimes de la populace à ceux qui sont faits pour la diriger?

Dès qu'il y a un objet important à décider, les passions prennent un nouveau degré d'activité; chacun rassemble ses moyens de défense, réchauffe ses partisans, met ses idées en fermentation, et marche au combat plein d'ivresse et de fureur. La première explosion se fait, elle souleve d'abord les esprits, les discussions commencent et abattent le grand feu; on se familiarise avec ce qu'on repoussoit d'abord; on hésite, on se partage, on se dispute; l'ennui intervient,

(1) Le député-rapporteur de la procédure criminelle instruite au châtelier, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789, devoit répondre en son propre et privé nom de ses réflexions calomnieuses sur MM. les gardes-du-corps, et si l'on examine bien la dignité des accusés, la qualité de l'accusation, et l'intention de l'accusateur, la loi ne peut se taire : mais où sont ses interpretes à

il faut finir , et de lassitude on décrète , à moins que l'enthousiasme n'ait soufflé ses vapeurs ; alors il abregé tout , et dans quelques heures la moitié d'un royaume est bouleversé , et cinq à six millions d'individus ne savent plus où ils en sont.

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

PORTRAITS RETOUCHÉS.

Syeyes.

LES points sur lesquels on se réunit en faveur de Syeyes forment ce qu'on appelle une forte tête , c'est-à dire un homme capable de ces grandes combinaisons qui embrassent les intérêts de tout un peuple. Si véritablement la nature a départi à ce législateur cette rare portion de talens , pourquoi ne s'est-il pas mis à la tête des opinions , et n'a-t-il pas donné l'impulsion au corps législatif ?

Où sont ces plans ? Quels monumens laissera-t-il à la nation de ce génie qu'a si bien servi l'éloquence de M. de Mirabeau , et

d'abord l'enthousiasme un peu précipité de M. le duc d'Orléans ? Les hommes louent volontiers sur parole , mais lorsque cette complaisance n'est pas justifiée, ils ne tardent pas à s'en demander compte , et s'ils ne peuvent s'applaudir de leur jugement , ils se vengent de ceux qui l'ont égaré.

On assure que Syeyes n'est pas heureux dans ses développemens. C'est à-peu-près comme si l'on avançoit qu'il ne médite pas ses idées. Ce genre d'esprit est moins rare qu'on ne pense. Il favorise tout-à-la-fois l'orgueil et la paresse , deux défauts qu'on ne désavoue ni ne corrige , parce qu'on a souvent oui-dire qu'ils étoient le cortège du génie , et que le génie est la grande prétention de ceux qui ont droit à la réputation d'esprit.

Syeyes est grand partisan de la liberté. Il n'y a que celle des opinions qu'il ne laisse pas. La sienne doit être la loi vivante de la société à laquelle il se prête. Et tout bien combiné , les humains n'ont guere de mérite à ses yeux , que celui de l'écouter et de l'applaudir. C'est une terrible espece que celle des grands hommes ! Ils feroient abhorrer le génie , le mérite , le talent , le patriotisme , la liberté ,

et font autant d'ingrats de ceux qui le connoissent.

Syeyes cependant s'est acquis en peu de temps une renommée assez extraordinaire, en ce que le peuple n'y a pas concouru, et qu'elle est l'ouvrage de ses rivaux. Il y a donc quelque chose qui a décidé leurs suffrages, etc'est ce quelque chose qu'il faut découvrir pour avoir la clef de cet homme célèbre. Sa maniere de concevoir est forte et réveille dans l'esprit de ceux qui l'écoutent des idées qui n'auroient été que des germes stériles s'ils n'avoient été fécondés par une chaleur étrangere. Il ne rencontre pas toujours le but, mais s'il le frappe, les autres peuvent se dispenser d'y revenir. Il aura mis la question au point de lucidité où elle doit être pour entraîner tous les esprits. Redoutant le luxe des expressions, et n'ayant point à son usage les grands ressorts de l'éloquence, il cherche et rencontre la précision, qui rejette tout ce qui n'est pas pensé, et craint que les ornemens n'efféminent cette même pensée.

Quand je dis qu'il n'a point à son usage les grands ressorts de l'éloquence, j'entends qu'il dédaigne l'art de préparer les effets, et

que rarement il s'abandonne à cette inspiration qui tient du délire. Mais s'il n'excite pas les transports qui mettent les esprits hors d'eux-mêmes , il profite avec avantage de cet empire que donne l'abondance des idées distribuées par la même raison sur toutes les parties d'un sujet.

Il est douteux que l'art de l'orateur soit fort nécessaire pour gouverner un grand peuple, et ce n'est pas un paradoxe d'avancer qu'il est nuisible dans la confection des loix. Tout ce qui se fait par secousses , par convulsions , ne vaut rien. La persuasion marche à la suite de l'évidence. Ce qui est essentiellement bien non-seulement est saisi , mais même est senti par le vœu général. Les hommes aiment à recevoir une lumière douce , et marchent à sa lueur vers la vérité ; mais ils ne vont qu'en tremblant au feu des éclairs , et ce n'est pas au milieu d'un orage et au bruit du tonnerre qu'on discute les affaires importantes.

Si le législateur qui donne lieu à ces observations avoit fourni à son esprit une culture proportionnée à son étendue , ou s'il eût été transporté dans une position à se mêler de bonne heure des affaires des hommes , il eût vraisemblablement adopté deux

grands principes , l'un que nos idées ne sont que des doutes tant que l'expérience n'en est pas la caution ; l'autre , que la plus utile comme la plus précieuse partie du talent , est la clarté.

L'expérience est l'histoire appliquée aux événemens présens. Quiconque aura une autre boussole s'égarera. Le génie soupçonne , entrevoit , tente ; l'expérience seule décide , marche d'un pas sûr , et arrive. L'homme le plus capable ne vit que de souvenirs , et le plus bel effort de l'esprit humain est de s'approprier ce qui s'est passé jusqu'à l'époque où il est mis en jeu. Si les annales de la terre ne vous présentent pas un seul peuple nombreux et éclairé , prospérant sous le gouvernement républicain , abjurez hautement la préférence que vous lui gardez en secret : vos conjectures ne sont que des vraisemblances et des systèmes , des conceptions hasardées. Pourquoi les états sont-ils si mal administrés , c'est que les agens de la chose publique , n'ayant en général jamais étudié que l'art de l'intrigue , n'ont d'autre fil pour les conduire que la routine ; ou si l'ambition leur conseille de l'abandonner , ils y substituent des idées qui n'ont pas les gran-

des bases de l'expérience. Et cependant *Per varios usus artem experientia fecit, exemplo monstrante viam.*

La clarté est le trait caractéristique des excellens esprits. Pourquoi ? C'est qu'on n'est jamais clair que l'on ne domine son sujet, et qu'on ne le domine jamais sans proposer à-peu-près de l'opinion des autres. Une exposition confuse vous laisse au niveau de ceux que vous voulez instruire. Pourquoi se soumettroient-ils à ce qu'ils ne peuvent comprendre ? Un ouvrage obscur n'est autre chose qu'un ouvrage qui n'est point assez médité. Portez des flambeaux au milieu d'une nuit profonde, elle s'éclaircit. De même appliquez la réflexion au sujet qui vous occupe, les difficultés disparaissent.

Syeyes s'est plaint amèrement de ce qu'on n'adoptoit ses moticns que par fragmens, de sorte qu'il n'a jamais eu le plaisir de se voir tout entier. Les amendemens consolent les hommes incapables de concevoir une idée majeure. Ils croient alors s'élever à la hauteur de leur guide, et quelques-uns même se persuadent qu'ils le corrigent. L'amour-propre a tant d'adresse, et l'homme le plus nul est si ingénieux à se prouver qu'il est quelque chose !

Syeyes s'est plutôt appliqué à détruire qu'à édifier. De - là le projet d'anéantir les ordres , les privilèges , les provinces , les ministres ; Michel Montagne qui place plus de pensées dans douze pages que nous n'en introduisons dans douze brochures , dit quelque part : « Il est bien aisé d'accuser d'im- » perfections une police , car toutes cho- » ses mortelles en sont pleines : il est » bien aisé d'engendrer à un peuple le mé- » pris de ses anciennes observances , jamais » homme n'entreprit cela qui n'en vînt à » bout ; mais d'y rétablir un meilleur état en » la place de celui qu'on a ruiné : à ceci » plusieurs se sont morfondus de ceux qui » l'avoient entrepris ».

Il étoit digne d'un homme vraiment supérieur de conduire sa nation au point où elle pouvoit être , sans la faire passer par les horribles convulsions dont elle sort ; la philosophie avoit tout préparé. Déjà les systèmes politiques avoient abjuré le caractère féroce ou cette ruse perfide que semoient parmi les nations la défiance ou les forfaits ; le despotisme étoit affoibli par les mœurs après avoir chassé l'anarchie féodale ; on commençoit

à parler aux rois avec une courageuse austérité, et on marquoit le point où finissent leurs droits et où commencent leurs devoirs. On pouvoit abaisser leur autorité sans la détruire ; briser les fers de l'esclavage, sans rompre les liens qui unissent la société ; réformer les loix, sans les remplacer par des réglemens arbitraires ; améliorer l'état du cultivateur, sans désoler l'artiste, le négociant, le militaire ; les esprits fatigués depuis long-temps du regne ministériel appelloient un gouvernement moins altier et plus économe ; au lieu d'obéir à des impulsions indiquées, on a amoncelé des ruines et changé de malheurs. Il étoit difficile de faire autrement, dira-t-on ; le peuple même nous a entraînés, et cette puissance terrible a rendu l'âme à nos méditations et à nos sages lenteurs. Alors convenez donc que vous n'avez rempli ni vos vœux, ni celles de vos commettans, et qu'emportés malgré vous par le torrent des volontés populaires, vous n'avez été que ses instrumens aveugles. Ne nous vantez donc plus vos sublimes travaux, et n'exigez ni nos respects ni nos sermens pour une opération forcée, que vous eussiez consommée tout différemment si vous aviez pu conserver

cette liberté , dont vous avez été si prodigues.

Cette réflexion est si vraie , qu'il n'est aucun de vous qui ait fait passer son plan tel qu'il l'a conçu ; de manière que ce qui a été décrété n'étoit , à proprement parler , l'ouvrage de personne. Ceux qui l'avoient médité l'ont vu mutilé , déshonoré à leurs yeux , et n'ont plus apperçu qu'un squelette dans un ouvrage complet. Ceux qui l'ont amendé , reformé , n'y ont trouvé qu'un canevas médiocre dont il falloit tirer la moins mauvaise part possible. Aussi a-t-on entendu plusieurs fois Syeyes se plaindre de la destinée de son travail sur l'ordre judiciaire , et de la manière dont on avoit disséqué le royaume , d'après la division qu'il en proposa dans le temps.

Ignoroit-il que les François ne savent pas écouter et n'aiment gueres à réfléchir. Lui-même , qui se pique de ténacité dans les principes , a un peu dérivé dans sa marche ; on l'a vu d'abord assister à ce conciliabule tenu chez Br.... de V... et y souffrir qu'un Henry fît son apothéose (1). Il passe ensuite au co-

(1) C'étoit pendant les élections de Paris. Les scènes

mité des Bretons tenu à Versailles , qui avoit tous les caracteres d'une faction.

De-là il daigna paroître au club des Jacobins où l'on minutoit les motions à la lueur des torches du fanatisme de la liberté ; car elle a le sien comme toutes les autres superstitions ; il fut après un des fondateurs de la société, aujourd'hui chancelante , de 1789. Enfin il se divulgua dans cette foule de petites assemblées partielles, où huit à dix personnes alloient se demander l'une à l'autre ce que nul d'entr'elles ne possédoit, c'est-à-dire des ressources promptes et sûres contre l'anarchie qui les pousoit dans le plus affreux des précipices.

Je demande à l'homme impartial si c'est là la marche du génie ; si c'est en disputant, en disant, en intriguant, qu'on fait une constitution ; si ce n'est pas hautement afficher qu'on court après les voix et non après les suffrages ; qu'on cherche à faire lever les votans, ou à les tenir assis, et non à les éclairer et à obtenir leur adhésion. Je demande si les spectateurs instruits de ces menées

de cette bruyante assemblée devinrent si ridicules , qu'elle ne put se soutenir.

peuvent donner leur confiance à des loix ainsi fabriquées ; si travailler ainsi n'est pas donner l'exclusion au bon esprit qui s'indigne de voir gâter la plus belle cause qui ait été remise à la décision de douze cents mortels ; je demande enfin à qui il faut s'en prendre des troubles qui désolent les provinces , et si cette conduite, qui depuis la féderation y est aussi connue qu'à Paris , ne suffit pas pour fomentier les divisions dont chaque jour nous revele les suites funestes.

Thouret.

On confond assez volontiers la faveur , la célébrité et la réputation. Un homme présente un premier ouvrage au public , ouvrage qui , sans être bien extraordinaire , annonce cependant du talent ; il est accueilli avec distinction ; on présage les succès futurs de l'écrivain , c'est ce qui s'appelle de la faveur.

Arsacès fait une action héroïque , ou donne un chef-d'œuvre dont les arts s'honorent , ou prononce un discours qui suppose les dons réunis de l'éloquence , de la logique et de la sensibilité ; on le cite , on lui as-

signe une place marquée dans l'opinion ; c'est ce qu'on nomme de la célébrité.

Emileas compte des succès dans plus d'un genre , son esprit se fortifie sans perdre de son brillant , il gagne en étendue sans perdre en profondeur. Chaque année ajoute un degré de vigueur à ses compositions ; sa manière se décide sans qu'il se répète ; il n'a de la mémoire que pour employer les idées d'autrui sans les copier ; on reconnoît généralement en lui les divers mérites , et c'est ce qu'on entend par de la réputation.

Duclos a établi des différences très-ingénieuses entre la renommée et la réputation. J'avoue ne les avoir jamais comprises , mais comme ce n'est pas de *Duclos* dont il sera question dans cet article , nous n'examinons pas s'il a tort ou raison. C'est *Thouret* qui va occuper nos pinceaux ; homme doué d'un genre d'esprit et de talent fait pour piquer les observateurs ; il est compté parmi les décemvirs de cette législature ; il n'y a que dix hommes en effet qui tranchent.

Il y a un art bien dangereux , c'est celui d'être à - peu - près juste , d'être à - peu - près clair , d'être à - peu - près vrai. Il manque si peu chose à la proposition que l'on présente , que celui qui l'attaqueroit

passeroit pour un esprit argutieux , et si cependant on laisse tout passer , on donne sur soi tant d'avantages , qu'on finit par ne pouvoir plus défendre sa propre opinion. Il s'agissoit des feu religieux. Thouret dit : » la loi » a déclaré à leur égard l'incapacité d'acquiescer , elle peut déclarer celle de posséder ; ainsi la suppression d'un corps n'est pas homicide ; la défense de posséder n'est pas spoliation ». Au premier coup-d'œil , il n'y a rien dans ces mots qui révolte. Il faut une assez longue réflexion pour voir que ces propositions n'ont presque aucun rapport entr'elles. La loi assez sage pour mettre un frein à l'ambition des hommes , confirme par là même la jouissance d'un bien qu'elle a déposé entre leurs mains. C'est comme si elle disoit : ce que je vous ai déjà donné suffit , jouissez en paix , et n'abusez pas. Mais la précaution pour l'avenir ne réagit pas sur le passé. *La suppression d'un corps n'est pas homicide.* Non , si elle se borne à empêcher que ce corps ne se perpétue ; mais si elle frappe les individus actuels , la loi se donne à elle-même un démenti formel. Aussi l'assemblée , toute destructive qu'elle est , n'a pas étendu ses sévérités jusques-là. On a le choix , mais

on n'est pas contraint ; *la défense de posséder n'est pas spoliation*. C'est ce qu'on appelle un mot vuide de sens. Celui qui m'avolé ma montre ne fait autre chose que de m'empêcher de la posséder. D'ailleurs je n'ai pas le plus petit reproche à lui faire. Pourquoi les phrases sont-elles cependant applaudies, c'est qu'il ne leur manque qu'un mot pour être justes. Ajoutez la défense de posséder, *au-delà de ce qu'on a*, n'est pas spoliation. Thouret a dit ailleurs, *les corps n'existent pas par eux , mais par la loi*. Dès-lors leur existence est sacrée. On ne peut pas faire de la loi un être moral , capricieux , qui veut et ne veut plus , et sur lequel on ne peut jamais compter. S'il en étoit ainsi , que deviendrait la constitution ?

« Tous les corps ne sont que des instrumens fabriqués par la loi pour faire le plus grand bien possible. Que fait l'ouvrier lorsque son instrument ne lui convient plus ? Il le brise ou le modifie ». Rien n'est plus propre à faire illusion qu'un pareil raisonnement , et cependant rien n'est moins juste.

Vous dites de la loi ce que l'on applique aux plus fameux tyrans. On leur reproche

avec raison de jeter le citron lorsqu'ils en ont exprimé le jus. Ces similitudes ne sont pas propres à faire aimer la loi. Heureusement qu'il se trouve des hommes capables d'en démontrer la fausseté. La loi ne fabrique point des instrumens, mais elle protège ceux que la société a fabriqués pour son maintien, tels que les prêtres pour le culte, les militaires pour la défense, les manufacturiers pour l'industrie, le cultivateur pour l'agriculture; la loi consacre tous les différens états, etc'est sous sa garantie qu'ils existent. Si une partie de la société veut les briser, elle s'y oppose, ou pour les modifier elle l'unit avec elle.

Les différens corps qui forment la société sont égaux; et l'on ne peut pas comparer les corps à un ouvrier et à un instrument passif. L'ouvrier brise l'instrument parce qu'il l'a fait, mais la société n'a pas créé les hommes; ils tirent leur origine d'une puissance supérieure; et qu'on ne dise pas que si la société n'a pas créé les hommes, du moins elle a formé les corps. Non: les hommes se sont formés en corps sous l'auspice de la loi, pour concourir aux besoins de la société.

Ces petites discussions, peu importantes en elles-mêmes, nous mènent à la connoissance des esprits, science malheureusement peu

avancée. Suivons Thouret dans les différens sujets qu'il a traités.

« Un plan de division d'un grand empire » est presque à lui seul la constitution. Cet axiôme, si ridicule en apparence, s'enchaîne pourtant à une grande espèce de vérité : c'est qu'à la division tient l'ordre des élections, selon M. Thouret. Il prévoit que des *circonstances accidentelles* ; des *besoins locaux* s'offriront en foule. Nous admettons tout cela : mais une division idéale change-t-elle quelque chose à la nature d'un sol ? Les besoins locaux subsisteront-ils moins parce que l'étendue où ils se font sentir s'appellera département ? Quelle différence réelle y a-t-il entre nos anciennes cartes et les nouvelles ? aucunes, si ce n'est que le géographe emploie plus de sortes de nuances pour distinguer les portions nommées districts ; mais le sol est toujours le même, et quant au fonds, et quant à l'étendue, et quant aux *besoins*, et quant aux *circonstances*.

S'il est dangereux d'avoir des opinions toujours *à-peu-près* fondées, il l'est au moins autant de se décider par des raisons du moment pour des objets qui demandent
une

une longue suite d'années. Il s'agissoit de déterminer si l'on feroit vendre les biens nationaux par les municipalités ou par les départemens et les districts. Thouret se décide pour les premières , à cause de la *lassitude du malheureux et de la recette effrayante du numéraire*. 2°. Parce que les départemens ne sont point formés , que les attendre seroit ajourner la question à deux mois , « et notre situation ne nous permet pas d'attendre un délai de deux mois ». Il y en a six que les réflexions se faisoient, et nous n'avons pas encore vendu un prieuré.

De toutes les raisons , y en a-t-il une seule qui vaille la peine d'être combattue. Comment Thouret a-t-il pu supposer que la vente des biens nationaux deviendrait un secours actuel , c'est à dire que dans deux mois les fonds ecclésiastiques passeroient dans une caisse où la nation puiserait ? certes c'est avoir une étrange confiance ou des lumières bien médiocres sur un objet de cette nature. L'événement prouve si bien le vuide des calculs , qu'on est dispensé de s'y arrêter.

Ce qui m'étonne toujours des gens cités, c'est le peu de cas qu'ils font de la vérité sévère.

Si on les suit pas à pas , il faut les relever à chaque instant.

« Je pense que vous devez accorder aux » municipalités un intérêt combiné dans les » négociations dont vous les chargez , parce » qu'ainsi vous les associerez *honorablement* » à leurs travaux ». Dites , parce que vous les encouragerez , et que vous les mettrez à même de faire quelques frais préliminaires ; mais gardez-vous bien de dire qu'un intérêt pécuniaire quelconque peut associer honorablement à vos travaux. On ne nous reproche déjà que trop de n'être sensible qu'à ce fatal ressort.

« Où sont en ce moment les acheteurs de » biens nationaux ! Personne ne voudra suc- » céder immédiatement au domaine ou au » clergé ». Quel peut être le possesseur intermédiaire ? Il vaudroit autant dire que personne n'en voudra. Le raisonnement est pour démontrer qu'il faut vendre aux municipalités. Mais une municipalité n'a rien. C'est une aggrégation plus ou moins nombreuse de personnes qui n'ont rien.

Tel est le trait caractéristique de nos esprits les plus saillans ; lorsqu'on les décompose , tout s'en va en fumée , nous parlons comme

Cicéron , nous nous applaudissons mutuellement de ne rien laisser à désirer, nous nous pressons de faire jouir le public de nos éloquentes productions: qu'en résulte-t-il? Rien. Tel homme dont les idées n'ont pas fructifié une seule fois, qui n'a rien ajouté à votre félicité , arrive son ordre judiciaire à la main , et à l'aide de quelques phrases ingénieuses , il obtient décrets sur décrets , et croit qu'un règlement précipité est une branche de la constitution.

On me dira , vous avez débuté par dire que Thouret étoit doué d'un genre d'esprit et de talens faits pour être observés. Oui , et je le répète. Ce que je lui reproche n'amène pas une contradiction. Ses idées , sans être complètement justes, sont presque toujours ingénieuses ; elles obtiennent les honneurs de la discussion , et occasionnent la rencontre des lumières qu'elles ne donnent pas. La cause est différente , mais l'effet est le même. Ajoutez qu'il a dans l'expression je ne sais quoi de piquant qui éveille les esprits. Sa morale est saine , ses intentions pures , ses conseils modérés , son patriotisme éclairé ; etc. Pourquoi , ajoute-t-on , tant de qualités n'ont-elles pas obtenu votre indulgence ? Ne

parviendrai-je jamais à me faire entendre ? répétons encore une fois que mes louanges ou mes critiques ne doivent nullement affecter les individus sur qui elles tombent. Mon principe est que quel que soit le sujet que vous traitez, il faut être vrai, quoi qu'il puisse résulter de votre adresse ou de votre courage. Dans le temps où la faveur, l'intrigue donnoient les places, ou que l'argent et les complaisances les achetoient, c'étoit quelques hommes seulement qu'il falloit éclairer, et s'ils aimoient le bien, il devoient trouver leur honneur dans leur tâche où dans leur intimité. Mais aujourd'hui c'est le public entier qu'il faut diriger, puisque sa voix nomme aux places de l'administration. Or il n'y a qu'une manière d'éclairer les hommes, c'est de leur articuler clairement la vérité. Elle a un empire irrésistible sur ceux à qui on la montre. Il y a deux sortes de vérité, la vérité des faits, et la vérité des pensées. La première n'est pas toujours à votre disposition, mais l'autre doit être dans votre ame. N'écrivez jamais que ce que vous croyez, alors vous ferez des conquêtes.

Ce même amour de la vérité dont vous vous glorifiez, me dira-t-on encore, les autres

I'ont aussi , et l'appliquent à l'administration comme vous l'introduisez dans vos ouvrages. Quelle comparaison ! Cet amour du vrai me suffit auprès de la postérité , elle n'a pas pu exiger au-delà. Mais le législateur doit y joindre le talent proportionné au fardeau qu'il a pris sur lui. Mes erreurs ne retombent que sur mon amour-propre humilié et puni ; celles d'un législateur accablent la société déjouée et sacrifiée. Au bout de six mois je refais mon livre , et ne professe pas l'infailibilité ; d'autres au contraire font l'orgueilleux serment de ne jamais rien corriger à leur œuvre.

C'est cette différence suprême dans les ministres qui rend le travail d'une constitution si imposant ; l'intérêt général nous ordonne de révéler ce que nous croyons inconciliable avec la perfection de cette constitution. Qu'importe que l'amour-propre d'une douzaine d'hommes soit immolé , pourvu que nous appellions dans la suite à la purifier tout ce que la patrie a de plus digne d'un travail aussi sacré.

Péthion de Villeneuve.

Helvétius a dit : « l'homme d'esprit sait que »

les hommes sont ce qu'ils doivent être; que toute haine contre eux est injuste; qu'un sot porte des sottises, comme le sauvageon des fruits amers; que l'insulter, c'est reprocher au chêne de porter le gland plutôt que l'olive » (1).

Nous observerons ici une fois pour toutes que par le mot *un sot* nous entendons un homme d'un esprit médiocre, qui se croit un génie extraordinaire; peu instruit, et qui se met en avant pour enseigner les autres; incapable de grandes vues, et se croyant appelé à changer le destin des empires; qui saisit à chaque instant la tribune, parce qu'il est discourant. Si l'érudition étoit encore à la mode je remonterois à l'étymologie du mot, qui, soit qu'il dérive du syriaque, comme le prétend Cujas, ou de l'hébreu selon Claude Mitalier, est synonyme de fol. Le mot et la chose sont extrêmement anciens dans notre langue.

On sent que cette réflexion n'est pas une épigramme, puisqu'il est universellement reconnu que P..... N. est un orateur consommé, et un des grands penseurs de l'as-

(1) Discours II de l'Esprit, édition de Londres, 1781.

semblée; ou du moins un des grands parleurs, ce qui là est synonyme.

Il a soutenu autrefois que les mandats ne sont pas nuls en eux-mêmes; mais depuis que les commettans ont été déboutés, il a suivi le torrent. Des gens timides avoient imaginé que les commettans étoient la nation, que les commis étoient ses représentans. On a décidé depuis que les commettans n'étoient rien en décidant que leurs mandats n'étoient pas inspectifs; ainsi, ou les commis sont la nation, ou la nation est une chimère. Il n'y a en France que des commettans et des délégués. Les premiers ont consigné leur vœu dans une instruction. Le vœu a été rejeté, anéanti, et leurs auteurs dès-lors n'ont plus été comptés pour rien. Ainsi il ne reste que les douze cents députés. De ces messieurs, quatre cents, enchantés de la besogne, se sont retirés; les huit cents autres sont divisés en trois parties. Ainsi c'est l'opinion de trois cents personnes qui représente la volonté générale, et qui forme la nation.

Qu'oppose-t-on à cette sorte de dilemme? Une seule réponse. La multitude consent puisqu'elle se laisse faire. Je réplique: mais

Montauban, Brest, Angers, Nanci, Calais, le Forez, Lyon, Marseille . . . , (quelques villes, dit-on,) peuvent sur l'opinion publique ? Eh quoi ! vous consentez que toute la force réside dans trois cents individus, et vous voulez compter pour rien le vœu de cinq cent mille autres ? Telle est la logique des passions.

M. Péthion a fait n'aguere un étrange raisonnement. Il s'agissoit des fameux arrêtés du 4 août. » Il ne peut convenir que » le roi envoie à l'assemblée ses observations » par écrit. C'en est pas ainsi que le roi d'Angleterre fait connoître son avis à la nation. » Il s'explique lui-même ou par son chancelier. Le discours envoyé par le roi n'est autre chose qu'une espece de conférence entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. L'assemblée nationale peut vouloir autoriser de semblables conférences ».

En quoi se compromettrait-elle donc en les admettant ! La nation a bien plus authentiquement et plus universellement déclaré le roi son chef qu'elle ne vous a reconnus pour ses représentans. Lorsque le roi d'Angleterre parle ou s'explique par son chan-

celier, n'est-ce pas une conférence? Qu'elle subtile distinction peut-on établir entre des observations faites de bouche ou par écrit?

Péthion est encore plus fier que Brutus. Celui-ci croyoit avoir apaisé l'orgueil romain en disant :

Accoutumons des rois la fierté despotique
A traiter en égal avec la république,
Attendant que du ciel remplissant les décrets,
Quelque jour avec elle ils traitent les sujets.

Mais P..... n'admet pas même cette égalité, et ne veut pas que le sénat françois autorise des entretiens avec son roi.

Il est extrêmement curieux de compter les matieres qu'on a traitées à fonds. P..... par exemple, des emprunts, de l'intérêt de l'argent, de la sanction, de la permanence, du pouvoir législatif, de son organisation, de la police, de l'origine des biens ecclésiastiques, de leur emploi, des impôts, du papier-monnoie, du culte divin, des propriétés, de la circulation, de la banque, de l'éducation publique, du commerce, de la traite des negres, etc. etc. etc.

Qu'est-ce que Pie de la Mirandole (1)

(1) Il savoit vingt-deux langues. Un homme d'esprit a

en comparaison de nos députés ? C'est bien aujourd'hui qu'avant d'être élu il faudroit avoir soutenu une these , *de omni re scibili*.

Péthion disoit un jour à l'assemblée, « les » campagnes sont arides, les propriétaires » sont ruinés ; l'agriculture languit, votre » commerce a péri » *habemus confitentem reum* s'écrie-t-on d'un côté de la salle. « je » me suis occupé sans relâche à chercher » des remedes pour d'aussi grands maux ; » on les trouve dans vingt-quatre heures, ou on ne les trouve jamais. Celui qui est capable de les fournir les porte toujours dans sa tête.

Mais cet homme sait que c'est beaucoup d'avoir rencontré deux ou trois idées dans sa vie, et ne va pas toujours discourant. Nous avons tel ouvrage excellent qui n'est que le développement d'une seule pensée-mere ; mais il en sort une foule d'éclaircissemens qui rajeunissent des opinions, ou leur donnent le degré de lumiere qui leur

prétendu que quand on en savoit vingt-deux on n'en savoit aucune. Peut-être auroit-il dit aussi que lorsque l'on traite tant de sujets, on n'en a creusé aucun.

manquoit pour être aisément saisies, ou les placent dans le jour où elles doivent être pour ne pas fatiguer les yeux des observateurs.

L'amour-propre seul devrait conseiller cette prudente économie. Le vœu des esprits ordinaires c'est qu'ils se disseminent. Cette critique juste en elle-même, applicable aux trois-quarts des humains, est plus incontestable encore lorsqu'on la rapproche du *faire* de P..... Il feroit infiniment plus pour l'état et pour sa réputation s'il n'abusoit pas de la tribune. Jamais motion ne fut plus généralement combattue que celle qui proposoit de réduire en cinq minutes tous les discours. Il sembloit que chacun des combattans en faveur de l'éprolixité avoient les plus belles choses à nous dire, le temps nous a appris beaucoup plus sûrement que le proposant des cinq minutes étoit encore très-libéral.

Reubell.

Un de ces hommes violens qui croient que la raison est foiblesse, et la prudence timidité; qui veulent le bien, mais n'y parviennent jamais par des voies simples et fa-

ciles ; qui mêlent à des lueurs de zèle tant d'opinions irréfléchies qu'on finit par ne pas l'écouter. Reubell demande que les gens de main-morte soient autorisés à prêter à intérêt et à temps. D'abord il n'y a plus de gens de main-morte , et puis personne n'a besoin d'autorisation pour emprunter comme il le juge à propos. Ces questions appartenoient à l'ancienne théologie que nous ne prétendons certainement pas ressusciter.

Ailleurs il demande qu'on défende l'impression des gazettes étrangères. Il falloit dire tout au plus l'introduction. Que devient donc cette liberté complete tant vantée ? D'après ce que nous laissons crier dans les rues et vendre à l'oreille , que reste-t-il à défendre ? C'est aux nations voisines à ne pas laisser infecter leur pays des scandaleuses productions qui naissent et meurent aux bords empoisonnés de la Seine ; quant à nous rien ne peut ajouter à notre corruption.

Ces idées ne sont que vagues , hasardées ; en voici de séditionnaires et d'extravagantes : « il faut faire ouvrir les coffres de ceux qui » accaparent de l'argent , comme les » nièrs des accapareurs de bled ». Oui , c'est-à-dire , ni les uns ni les autres. Mais

pourquoi confondez-vous les deux objets ? Quand vous violez le grenier du marchand de bled , vous lui donnez une valeur égale à celle qu'il vous délivre , quoique d'une autre nature. Mais si vous enfoncez la caisse du capitaliste , vous lui donnez du papier pour du métal , une valeur morte pour une valeur réelle. Quel droit avez-vous sur cet or dérobé à la dilapidation universelle ? Les beaux discours sur les droits de l'homme , sur la propriété , ne sont donc que des amplifications de réthorique. L'homme prévoyant qui suit la marche rapide des destructions, et marque le moment où il faudra peut-être chercher un autre sol , est un accapareur ! L'homme habile qui conjecture que les biens nationaux seront donnés plutôt que vendus , et qui se met dans le cas de profiter des folies de l'administration , c'est un accapareur ! Il faut donc aller vider leurs coffres pour en distribuer le contenu à ceux qui vivent de la révolution ?

Voulez-vous des idées absurdes , en voici ; car avec Reubell je suis en fonds pour contenter tous les goûts. « Je propose , dit-il , de » décréter un emprunt patriotique de cent » soixante et dix millions, portant cent pour

» cent d'intérêt , et assignés sur la contribu-
 » tion patriotique ».

Ce seroit une dette bien consolidée ! Plaisant système de finance ! asseoir un emprunt sur une contribution volontaire , et dévorée avant qu'elle ait existé ! déclarer la contribution *forcée* pour lui donner l'action d'un gage ! Si vous la respectez , vous avez un fonds réel , et alors il vaut mieux disposer de ce fonds que d'emprunter dessus. S'il n'existe pas , ou si vous le consommez à mesure de son existence partielle , vous trompez donc la confiance du prêteur. Pas de milieu , absurdité , ou mauvaise foi.

Et voilà les peres de la patrie , les lumieres du siecle , les restaurateurs de la nation françoise , les hommes dont il faut adorer les décrets ! On n'est jamais frappé des discussions du jour. Elles présentent tant d'inepties à relever , qu'on s'y accoutume. Mais lorsqu'on s'éloigne , les nuages s'éclaircissent , et l'on voit les idées vraies ou fausses , bonnes ou ridicules , dans toute leur étendue.

Reubell développe la scene , et veut que des notaires inquisiteurs « dressent un inventaire fidele de l'or et de l'argent monnoyés , » avec les noms et domiciles des posses-

» seurs ». *Domiciles*, afin que le peuple puisse aller promptement faire l'expédition. Nous avons vu comment les propriétés étoient respectées. La liberté a le même sort. D'après de semblables conseils Reubell a bonne grace d'appeller la conduite publique contre les brochures incendiaires qui circulent dans les provinces. Toutes les brochures du Pont-Neuf et du Palais-Royal ne publieront pas un conseil plus dangereux que celui d'enfoncer les caisses des gens soupçonnés capitalistes.

C'est une maladie bien affligeante que le besoin de briller. Il égare et vous rend familières les opinions les plus ridicules. Depuis 1614 on avoit perdu de vue les grandes assemblées, et personne ne se figuroit ce que nos yeux ont vu, ce que nos oreilles ont entendu, mais ce que nous n'avons pas compris.

Reubell n'est pas vif, mais tranchant, l'esprit examine, compose, pèse, choisit, retranche ou ajoute; lui, a toujours tout examiné, tout comparé, tout pesé, tout décidé; malheureusement il n'a jamais tout dit.

Il est une manière de voir qui dans les sots s'appelle bon sens, et qui chez les gens d'es-

prît passé pour défaut de grandes vues. Cette définition n'est pas fort claire ; aussi n'aspirai-je pas à être compris , mais seulement à être deviné. Ceux qui entreverront mon idée auront été du caractère de Reubell.

Lorsque tant d'hommes célèbres, n'aguere inconnus jusques dans leurs provinces , y retourneront chargés de palmes , de succès, leurs compatriotes étonnés demanderont comment s'est opérée pareille métamorphose. Les électeurs croiront acquitter une dette en leur donnant la préférence , et les élèveront aux dignités et aux premières charges. Quelle sera leur muette surprise lorsqu'eux-mêmes ne pourront pas exécuter ce qu'ils avoient conçu , ou du moins défendu et voté ? Quel sera leur embarras à l'aspect de toutes les branches du pouvoir , ramifié à l'infini, et de cet amas confus de réglemens , empiétant les uns sur les autres , etc. ? Ah ! diront-ils , puisqu'ils nous ont laissé achever cette triste besogne , ils méritent bien leur sort, et des hommes assez pusillanimes pour recevoir des loix qu'ils n'entendent pas étoient dignes de nous avoir pour législateurs.

D'autres, ne prenant pas la chose au tragique , diront en riant , si c'est par un semblable

ble travail qu'ils ont dépensé trente millions ; s'ils ont cru devoir l'immortaliser par leurs fêtes et par leurs banquets , s'ils s'estiment heureux et se tiennent pour régénérés , il faut convenir que la nation françoise a conservé toute sa gaieté.

Quel sera le dénouement de cette longue tragi-comédie ? Y aura-t-il une contre-révolution ? A Dieu ne plaise de combler ainsi tous nos maux ! Tout aura été décrété , et rien n'esera en activité , et bientôt commencera cette longue décadence d'un grand état , et la France employera un demi-siècle pour descendre de la prospérité où elle étoit montée , et aller insensiblement grossir dans l'histoire la masse effrayante d'un peuple oublié.

Maury.

La persécution finit par éclairer les esprits les plus prévenus , et par donner à un homme calomnié ses ennemis même pour partisans. Quand la haine dicte vingt brochures contre lui , et dès qu'elle est réduite à les remplir d'absurdités controuvées , on rit d'une stérilité forcée , ou l'on s'indigne des efforts de la méchanceté impuissante. Lorsque les

D

ennemis de Maury gardoient un silence adroit sur ses intrigues , personne ne songeoit à le diffamer , mais depuis que les faiseurs de caracteres , *de feuilles du matin ou du soir , de vies privées , de parodies* l'ont entrepris , il est monté considérablement dans l'opinion générale. Les défauts qui lui appartiennent bien , et dont il est réellement propriétaire , se sont confondus avec les vices qu'on lui prêtoit. Le public n'a plus rien distingué , et il ne lui est resté qu'un grand talent , qu'une éloquence rare , que ses partisans font valoir sans beaucoup de peine , et que ses détracteurs ne lui enlèvent pas en s'efforçant de les lui refuser. Il n'a point dissimulé ses principes , et apôtre de l'autorité , sans être l'esclave des rois , il a toujours marqué un pouvoir qui pût anéantir au besoin le délire de l'anarchie. S'il s'est vu quelquefois dans la nécessité de pulvériser les discours de l'ignorance présomptueuse , il s'est ressouvenu que la modération donnoit un degré de force de plus à la raison. Or , il n'a employé la massue que contre des *Anthées*. C'est ce qu'il faut avouer sous peine de ressembler à ses agresseurs.

De quel droit reproche-t-on à un homme

de défendre sa pensée même avec opiniâtreté? A qui Maury en doit-il le sacrifice, et quel est l'homme qui ait droit de lui en demander compte? On ne peut accuser que celui qui ment à sa conscience, et soutient ce qu'il ne pense pas. Si l'on gêne les opinions, à quoi sert-il d'assembler douze cents mortels pour livrer à leurs discussions l'intérêt public? On espère que chaque opinion apportera une idée nouvelle, qu'elles se combatteront mutuellement, que de ce choc sortiront des étincelles à la lueur desquelles la vérité descendra sur la terre; mais si au contraire la même pensée agit sur tous les hommes, vous n'avez qu'une opinion répétée par la multitude paresseuse, et souvent la même erreur consacrée par les mêmes voies.

Maury a pour lui les législateurs de la Grece, l'exemple de Rome ancienne, la durée d'une monarchie de douze siècles, le sentiment de tout ce que nous avons vu de grands génies et de philosophes. On peut marcher avec confiance à la suite de tant de personnages distingués, et cette place vaut bien peut-être d'être le compagnon des B e, des R . . . e, des M . . . u, des L . . . ht.

Sans élever une persécution directe contre M. Necker, Maury a prouvé jusqu'à l'évidence que cet étranger, si prôné par les gens médiocres, si bien connu du petit nombre des gens capables, ne savoit ni percevoir, ni dépenser, et que sa conscience vulgaire consistoit dans l'emploi économique des deniers qui lui étoient confiés. Pourquoi savoir mauvais gré à Maury de révéler à la nation un secret qui la touche de si près ? M. Necker lui-même n'a-t-il pas justifié la vigilance de son adversaire ; et dans l'espace de seize mois a-t-il daigné nous calmer sur des craintes si raisonnables, et lorsqu'en partant il nous a fait ses adieux, a-t-il du moins laissé un monument qui excusât la France à ses propres yeux d'un fol enthousiasme ? Maury avoit donc raison de réduire notre délire au sentiment de l'estime, et de lui refuser tout ce qui tient au talent, en lui accordant tout ce qui repose sur les grandes bases de la probité.

Maury, cédant à l'impatience du talent méconnu, s'est permis des signes d'improbation qui ont blessé la majesté de l'assemblée. Avant de le blâmer, examinons si elle n'a pas dispensé du respect qui lui étoit dû, par les scènes qu'elle-même a données. Combien

de fois y a-t-on entendu des murmures scandaleux qui étouffoient tout-à-la-fois les voix du président et de la raison ? Tantôt l'orateur interrompu recevoit un démenti formel , tantôt on le jugeoit sans l'entendre ; combien de fois l'appel nominal a-t-il démenti la manière d'opiner *par assis et levé* ? et ce mouvement perpétuel des législateurs errans qui entrent par convenance et sortent par ennui ; et les écrivains publics qui vivent de la parole de leurs concitoyens dont tant expireront ; et ces billets qui métamorphosent les huissiers en couriers ; et les conversations suivies , si insultantes pour l'homme qui est à la tribune ; et cette correspondance de la salle avec les galeries , et cette affectation des membres les plus marquans de n'arriver jamais qu'à la moitié ; tout cela est-il fait pour inspirer une vénération profonde ? Je ne parle point de l'indécence du costume , du commerce des billets d'entrée , du peu d'exactitude des procès-verbaux , du travail des comités , mais je n'ai presque trouvé personne qui n'ait rapporté des séances une idée fort au-dessous de celle qu'il y portoit , et le projet de ne plus assister à la constitution.

On doit pardonner quelque chose en faveur du talent , et sans flatterie on pourroit appliquer à Maury ce que Thucydide disoit de Périclès. Le roi Archidamus demandant lequel étoit le plus fort à la lutte ; la question est difficile à résoudre , répondit Thucydide , car lorsque j'ai fait toucher la terre à Périclès en luttant , il persuade aux spectateurs qu'il n'est pas même tombé , et remporte ainsi la victoire. Ce que je dis ici ne plaira pas infiniment à Maury , s'il pense de l'éloquence comme Socrate et Platon. Montagne , au vieux bon sens duquel il faut toujours en revenir , dit , en parlant de l'art oratoire , « c'est un outil inventé pour manier et agi- » ter une tourbe et une commune déréglée : » et un outil qui ne s'emploie qu'aux états » malades , comme la médecine. Car ceux » où le vulgaire , où les ignorans , où tous » ont tout pu , comme celui d'Athènes , » de Thèbes et de Rome , et où les choses » ont été en perpétuelle tempête , là ont » afflué les orateurs ».

A cette diatribe contre l'éloquence opposez l'exemple de Pompée , de César , de Lentulus , qui ne sont arrivés au terme marqué par leur ambition que par son secours ; et quoiqu'à Rome , quand on vouloit citer

un beau parleur , on dît par dérision ; *c'est un esprit vraiment consulaire* , il n'est pas moins vrai que l'art de bien parler est celui de subjuguer les humains.

Ce qui caractérise l'éloquence de Maury , c'est l'abondance des idées , jointe à la richesse des expressions, et le talent d'entremêler l'histoire à la logique. Ceux que la force du raisonnement ne convainc pas cedent à l'autorité de l'exemple ; celui qui le cite prend pour un instant l'attitude de la défiance, et plaît infiniment plus à l'auditeur que s'il vouloit commander à son suffrage. **Maury**, emporté par sa brillante imagination, lui sacrifie bien pour quelques instans la justesse ; mais, infidèle à regret à cette qualité si puissante , il y revient bientôt , et se fait pardonner l'écart d'un moment , en redoublant de force. A ces ressources, qui se puisent dans l'ame , ajoutez un son de voix harmonieux qui prend tant d'empire sur les hommes , et qui est à l'éloquence ce qu'est la beauté à cette moitié du monde qui gouverne l'autre. Aussi est-il souvent arrivé à l'orateur françois d'avoir conquis la parole à force de courage , et contraint ensuite ceux qui la lui dispuoient à ces applaudissemens victorieux

qui le vengeoient dans un instant d'une heure d'injustice.

Maury a toutes les sortes de courage , même celui auquel un prêtre doit renoncer. Dans un moment où on ne lui laissa que le fardeau de son état , il s'affranchit des préjugés , et rentra tout entier dans la société. L'homme physique est toujours prêt à défendre l'homme moral contre ceux qui estimeront plus l'un que l'autre.

La nature l'a fait caustique , et il manie-
roit avec succès cette arme terrible dans les
mains d'un François. Mais retenu par des
considérations imposantes , dédaignant peut-
être un triomphe trop facile , il en fait un
rare usage , ou du moins attend qu'il soit
fortement provoqué , alors on lui arrache le
stilet. Malheur à celui qu'il blesse , la cicat-
rice restera.

Peu de discoureurs de l'assemblée ont osé se
mesurer avec lui. Un athlète nerveux le com-
bat ordinairement. Tous deux s'estiment ,
se craignent , ont leurs partisans.

L'un se présente comme Hercule , une
massue à la main , frappant tout ce qui l'en-
vironne ; sa logique est brutale , son éléva-
tion foudroyante , sa méditation profonde , ses

ressorts vigoureux, ses vues larges. Il méprise l'art et les ornemens, il dédaigne de séduire. Il veut convaincre, attérer, forcer au silence ceux qu'il combat. L'autre employe avec confiance un art qui l'a rarement trompé, et semble croire que les hommes résistent à la violence, et cedent aux charmes impérieux de la raison ornée. Il ne pense pas à faire des esclaves, mais des conquêtes sur l'esprit humain; ce n'est point Mithridate portant partout le fer et le feu, mais Auguste cachant le despotisme sous le dehors de la liberté.

Le premier n'a point affoibli son esprit dans les jeux brillans de la littérature, et fait fléchir sa pensée mâle sous ce langage de convention que le monde choisi se fait une espece de gloire d'adopter; moins encore a-t-il cru qu'on pût concilier l'enluminure académique avec l'usage d'un grand talent et la scrupuleuse fidélité aux mots consacrés avec une science nouvelle.

Le second, maître de la langue, l'assujettit à tous les besoins, et croit que la création des mots est un obstacle à la clarté, mérite si difficile à acquérir. Familiarisé avec les tours, les ressources, les pieges de son art, si je peux m'exprimer ainsi, il a l'air de puiser

dans une source intarissable , et de pouvoir impunément prodiguer ce dont les autres sont forcés d'user avec une sévère économie. S'ils ne veulent pas divulguer bientôt le secret humiliant de la stérilité.

Sans pousser plus loin un parallèle qui montre seulement des talens divers , les deux maîtres de la parole l'ont souvent été des opinions. Nous n'imitons point (1) cet austère romain qui ne faisoit que rire de l'éloquence de Cicéron , disant : nous avons un plaisant consul ; qu'il prouve pour ou contre , un beau trait est toujours de saison , et fût-il même indifférent à la question , on a toujours du plaisir à l'entendre.

Avec le talent de bien dire M.... y possède aussi celui de fournir à ses concitoyens des idées profondes et qui n'attendent que des développemens impossibles à un homme qui donne huit heures de la journée aux discussions. Telle est cette proposition ; *le gouvernement où le peuple a une grande influence ne sauroit être économique par sa nature.* Cette importante vérité , prouvée par l'exemple des autres peuples , l'est aussi par nos propres opérations. L'augmentation

(1) Caton,

de paye accordée à chaque soldat françois , les gages attribués aux offices de judicature , les nouvelles méthodes administratives , les dépenses de la comptabilité , presque tous nos changemens , en un mot , tendent à un surcroît de dépense , et , par un contraste désolant , ilsuppose aussi moins d'exactitude dans la perception. Compter sur le patriotisme est une idée bien glorieuse à l'espece humaine , mais malheureusement bien peu solide. Qu'ont produit les adresses de l'assemblée à ses commettans , que produisent tous les jours les décrets exhortatoires ? Peut-on ne pas prévoir que l'assiette des impôts , quelle quelle puisse être , trouvera les peuples rebelles ? En vain l'on dira que ce sont les derniers efforts de l'aristocratie expirante ; il faut convenir que son agonie est un peu longue. Ou ses suppôts sont extrêmement nombreux , ou le peuple est bien facile à corrompre. Dans le premier cas la constitution a peu de prosélites ; dans le second , est-il prudent de compter sur les sermens de la multitude ?

Populus.

Il seroit bien temps de présenter au public

un portrait moins sérieux que ceux qu'il a vus jusqu'ici ; et dans toute autre circonstance P..... ne pouvoit venir plus à propos. Mais le libelle a remplacé la gaieté. Depuis que tout est permis rien n'intéresse. Le bonheur nous opprime , si l'on peut rapprocher deux expressions si contraires.

Sans une nouvelle Jeanne d'Arc on auroit peu parlé de P.....s. Celle-ci combattit les aristocrates comme l'autre les anglois. Toutes les deux ont eu le même courage, la même éducation, les mêmes aventures, les mêmes accidens. Puisse ici finir le parallèle, et puissent-elles n'avoir pas les mêmes destinées. Un jour on desirera connoître cette seconde Jeanne. Nous placerons ici son image fidèle, d'après les actes des apôtres, ouvrage où la vérité prend si souvent le masque de la folie. Voici comme on y peint l'illustre amante de Populus.

Elle a du grand Cujas le séduisant langage ;
On voit briller en elle , au printemps de son âge ,
Fleur de jurisprudence , éclat municipal ,
Savoir de député , zèle national ,
Esprit législateur , graces diplomatiques ;
Haîne d'aristocrate , et desseins politiques ;
Elle est forte sur-tout en constitution :

Près d'elle Montesquieu n'eût été qu'un oison;
 C'est de nos comités et l'ame et la lumiere;
 Son esprit nous séduit, sa raison nous éclaire:
 Je n'ai pu résister à ce charme puissant,
 Et mon amour entroit chaque jour plus avant;
 Quand mille cœurs jaloux du bonheur qu'il m'apprête,
 Viennent me disputer cette illustre conquête;
 Et l'Asnon, jeune encore, fier de ses attributs,
 Se montre le rival de l'heureux Populus.

Mais ce n'est pas le tout de considérer Populus comme amant, il faut l'envisager en sa qualité de législateur. Son sublime avis est que les députés *demeurent rassemblés jusqu'à ce que le calme soit rétabli*. C'est-à-dire à peu près un demi-siècle, temps bien court pour remettre un grand état des secousses qu'il vient d'éprouver. Quel bonheur, si cette motion étoit adoptée, et si la France, glorieuse de son premier choix, pouvoit se flatter de demeurer sous un si doux empire, et consolider la félicité et l'éclat dont elle jouit!

Que j'aime les opinions de ce pere du peuple, et sur-tout sa vigilance! *Si les assemblées administratives*, dit-il, *dépendoient du pouvoir exécutif*, bientôt elles seroient sans énergie, sans liberté; cependant toute

administration doit agir par elle-même!
 Ainsi nous verrons régner quatre-vingt-trois
 pouvoirs indépendans *qui agiront par eux-*
mêmes. D'abord affranchi du pouvoir exécu-
 tif, et bientôt du pouvoir législatif, chacun
 modifiera à son gré les loix constitutionnel-
 les, et cette chere indépendance formera
 promptement quatre-vingt-trois républiques,
 que la discorde ne parcourra jamais, et où
 se naturaliseront *la paix, la concorde, l'u-*
nion, la tranquillité.

O Populus ! Populus ! que vous connoissez
 bien les hommes, votre pays, votre siecle,
 l'Europe, et sur-tout l'histoire ! que Bourg-
 en-Bresse est heureux de vous avoir donné
 naissance !

Aussi ne néglige-t-il rien de tout ce qui se
 passe dans cette capitale, et régate-t-il l'as-
 semblée des propos de cabaret. Un député y
 passe, cause avec l'aubergiste, et quelques
 jours après, celui-ci est cité dans le sénat
 national. *Dion*, informé qu'un de ses favoris
 avoit conspiré sa mort, dédaigna de faire
 informer contre lui, préférant la mort au
 malheur de se défier constamment de ses
 amis. Nous sommes loin de cet héroïsme,
 (exagéré sans doute); nous flairons le crime,

au contraire, et les dénonciations sont un de nos passe-temps journaliers. Elles notoient d'infamie même sous les Tiberes ; nous les avons converties en accès de patriotisme ; et pour rendre le sacrifice de l'amour-propre plus complet, nous dénonçons tout, le vrai et le vraisemblable : prouve qui peut. Cette fureur cruelle et basse coûte la réputation, il est vrai, à ceux qui s'en souillent ; leurs noms arriveront à la postérité couverts de mépris ; mais nous pensons que le délire patriotique purifie tout, et que de calomnieuses imprudences tiennent en quelque sorte à la liberté.

Il est des gens qui pensent en secret que nous serions plus heureux si nous n'avions plus de roi. Mais Populus et consorts s'imaginent-ils que dans ce cas nous leur abandonnerions nos destinées ? que, soumis à leurs caprices démocratiques, nous passerions sous le nouveau joug qu'ils auroient bientôt préparé ? Il est vrai que le peuple, docile à ce qu'on lui propose, ne voit jamais que le moment, mais il a des sentinelles qui veillent pour lui, et ne manqueroient pas de le préserver des pièges tendus par ses protecteurs ; il faudroit nous supposer en dé-

menace pour espérer que nous réélirons jamais la plupart de ceux qui regnent aujourd'hui. Non - seulement nous refuserons nos voix , mais nous éveillerons le peuple abusé , et crierons de toutes nos forces :

Longe fuge , longè

Fœnum habet in cornu.

La plupart des gens en place pensent , comme Platon , que les hommes ont été faits par les Dieux pour leur jouet ; et comme ils sont leurs représentans sur terre , ils usent de leurs privilèges. Rien n'est plus commode , en effet , que de prendre le château de celui-ci , le poste de celui-là , et de vivre aux dépens de tous. Mais ce que Platon n'auroit pas cru , c'est qu'un pareil ordre de choses puisse durer , et que les hommes qui ont opéré une révolution pour se soustraire au régime des déprédateurs n'en recommenceront pas une seconde pour s'affranchir des fers de quelques milliers de despotes. Populus , il faut être un Catilina pour appeler le gouvernement républicain ; et vous et vos amis êtes aussi loin de Catilina que de Marc-Aurele.

Regnaud.

Regnaud.

Il est humain d'apprendre aux jeunes gens qu'ils tombent presque tous dans le même défaut. Ils donnent pour du neuf ce qu'ils ne savent que depuis deux jours, et ne s'aperçoivent pas qu'ils prennent des réminiscences pour des idées. Cette réflexion se présente naturellement à l'esprit, lorsqu'on examine les discours, ou plutôt les propositions de Regnaud. Il veut rassurer le peuple sur son sort, en lui communiquant les économies projetées dans l'administration des finances, oubliant qu'on a cent fois bercé le peuple de pareilles espérances, et qu'il faut lui tenir un autre langage pour reconquérir une confiance si souvent trompée : d'ailleurs, les réformes supposeroient l'ancien régime perfectionné, et l'on a commencé à l'anéantir pour élever sur ses débris un édifice plus brillant et tout à la fois plus solide.

« On peut laisser au pouvoir exécutif les opérations relatives aux mouvemens des troupes ». Phrase d'écolier qui n'a pas bien retenu les leçons de ses maîtres. On ne peut

rien laisser , rien diminuer , rien donner , rien ôter au pouvoir exécutif. Sa sphere est fixée par sa nature. A entendre certaines gens , Regnaud, par exemple , il semble qu'il dépende du pouvoir législatif de resserrer ou d'étendre les bornes du pouvoir administratif : erreur. Tous les deux , pour leur mutuelle solidité , sont également intéressés à ne pas empiéter l'un sur l'autre. L'ambition , qui ne perce que trop souvent , de s'attribuer toutes les fonctions est aussi maladroite qu'elle est injuste. Chaque usurpation affoiblit celui qui se la permet ; si le pouvoir exécutif manque de force pour tenir les loix dans leur activité , les travaux du pouvoir législatif sont stériles , de sorte qu'il est le plus intéressé à consacrer l'autorité du grand agent de la chose publique.

Grande déclamation contre les intendans , qu'on appelle *les fléaux de nos provinces*.

Seigneur , Laïus est mort : laissons en paix sa cendre :

Ces lieux communs sont tout-à fait déplacés dans un moment où il s'agit de la régénération de tout un peuple. Depuis trente ans nous avons fixé nos idées sur cette partie des

abus de l'ancien régime, et, certes, nous n'avions pas besoin qu'on nous apportât, de Saint-Jean-d'Angéli, des opinions sur des erreurs proscrites depuis si long-temps.

« L'Europe entière sera persuadée, quand la France le sera ». Flagornerie pitoyable ! Pourquoi la France donneroit-elle le ton à l'Europe ? Nous sommes en effet dans une posture très-imposante ; et nos régimens, que nous ne pouvons contenir, et nos impôts, que nous ne pouvons percevoir, et nos biens, que nous ne pouvons vendre ; tout cela est bien propre à nous donner un grand relief en Europe. Il y a des gens qui ont le merveilleux secret de dire toujours ce qu'il faut taire, et les jeunes gens en font un grand usage.

Tous les raisonnemens de Regnaud sont de cette force. Voilà les candidats dont s'honore le parti des *Enragés*. Si la constitution n'étoit pas appuyée sur d'autres, on désespéreroit avec raison de la voir s'élever à sa juste hauteur. Ce n'est pas à de semblables opérations que la Grèce et la république de Rome employoient les jeunes gens ; et c'est manquer de respect à la vieillesse, que de

lui associer l'inexpérience et le cruel défaut de ne douter de rien.

Les électeurs d'une province ne donnent pas une haute idée de leur tact lorsqu'ils font certains choix. Chez les anciens Gaulois, les enfans ne se présentoient devant leurs peres que lorsqu'ils étoient en état de porter les armes ; à plus forte raison ne devoit-on , chez les descendans de ce peuple valeureux , se présenter à l'assemblée de la nation que lorsqu'on est muni de toutes les connoissances qui forment l'homme d'état. Mais on étend aujourd'hui l'égalité , non-seulement à la condition , mais elle met sur la même ligne tous les âges , l'expérience et la présomption des esprits novices , la prétention et le talent.

La plus grande preuve de la dépravation des mœurs est l'irrévérence pour la vieillesse. Toute régénération où elle les compte pour rien est bien imparfaite. On a eu la douleur d'entendre Regnaud , dans une discussion sur les créances de l'état , avancer les principes suivans.

« On prétend que la dette des créanciers
» ne doit pas mériter plus de faveur que
» la dette contractée envers les pension-

» naires. Pourquoi la première est elle
 » sacrée ? c'est que l'état a reçu de ses créan-
 » ciers et qu'il doit rendre ce qu'il en a
 » reçu. S'il n'a rien reçu des pensionnaires
 » il est quitte avec eux. L'une des dettes
 » n'est pas plus sacrée que l'autre».

Si du moins on avoit établi quelques distinctions entre les pensionnaires ; mais assimiler le prêteur que l'intérêt a conduit au trésor royal , forcé à faire des conditions avantageuses, à l'homme valeureux , ou utile qui a donné son sang et son temps , n'est-ce pas le comble de l'injustice ? il y a de l'un à l'autre de ces pensionnaires le même intervalle que du héros au traître , que du génie aux calculs , que du patriotisme aux spéculations.

« On a réclamé une exception en faveur
 » d'une classe qui mérite de grands égards
 » parce qu'elle a rendu de grands services ;
 » mais elle renferme des hommes qui n'ont
 » de militaire que l'habit, et qui par la basse
 » sse et la flatterie ont obtenu le prix
 » de l'honneur et du courage ».

Quels sont donc ces hommes si méprisables ? A-t-on voulu désigner , par ces mots insultans , un genre de service qui , pour être

moins assujetti à l'austérité de la discipline , est bien loin de la bassesse ? et quand , par adresse ou par importunité , quelques courtisans flatteurs auroient surpris des grades , faut-il les présenter comme une classe nombreuse et tout-à-fait déshonorée ?

Si l'on ne repoussoit pas l'exagération de certains esprits exaltés , la France auroit été le séjour de la dilapidation , du brigandage , de l'imposture , de l'ignorance. Si par malheur vous disiez vrai , calomnieurs insensés , vous imaginez-vous que quelques années suffiroient pour épurer une nation aussi avilie , et que vos prétendus remèdes guériroient des maux si invétérés ?

La France a été , comme toutes les vieilles monarchies , sujette à mille abus. Le peuple , comme par-tout , a été assujetti aux caprices ambitieux des rois et à l'avidité des gens du fisc : telles ont été toutes les nations qui ont joué un grand rôle sur la scène du monde. La France n'a été ni au-dessous , ni au-dessus. La différence bien réelle , c'est qu'avec son despotisme , son désordre , sa bastille , elle excitoit la jalousie de ses rivaux , et leur ouvroit son sein ; et qu'aujourd'hui avec sa liberté , ses économies et ses assi-

gnats , elle est à peine comptée en Europe , et voit ses propres habitans désertir son climat enchanteur , son sol fécond , et le charme de la société.

Allarde.

C'est une maladie commune aux François de fournir à tout propos des plans de finance , et une maladie plus dangereuse encore de les croire à l'abri de toute objection , et aussi sûrs dans leurs résultats que simples dans leurs moyens. Depuis qu'on nous a révélé la pitoyable situation de la France , sous ce rapport , il est un peu moins difficile sans doute de rassembler quelques idées utiles , mais qu'il y a loin encore de ces timides essais à un plan vaste , qui tout-à-la-fois assureroit et adouceroit l'impôt !

Cependant un projet tant soit peu réfléchi est , pour un moment , accueilli avec transport ; la seconde opération est de prévenir l'enthousiasme qu'il excite ; car ce à quoi nous ne manquons jamais , est de gâter ce qu'on nous donne de bon , dans l'intention de le rendre parfait. Singulière nation , et avec laquelle pourtant on a toujours la fureur de raisonner !

Au commencement de cette législature, Allarde ouvrit son porte-feuille à l'assemblée, et lui proposa une forme d'emprunt qui consistoit en billets au porteur. La beauté de cet expédient tout neuf ne séduisit pas les peres de la patrie, car on ne donna pas le temps à l'auteur d'en développer les avantages, et il fut dans la douloureuse nécessité de faire rentrer sa production dans le porte-feuille où elle mourra paisiblement, puisque la mode des emprunts est passée : il seroit plus vrai de dire qu'elle est déguisée sous un autre nom.

Mais une premiere disgrâce ne le rebuta pas, et quelques mois après il reparut, un nouveau plan à la main, *juste, et susceptible d'aucune objection* (1), et dès-lors tout différent de celui de M. Necker, jugé *impolitique*. Cette seconde tentative demeura encore sans succès; alors Allarde, se croyant quitte avec la chose publique, a laissé le champ de bataille, dont se sont emparés avec tant d'utilité les protecteurs des assignats. La prospérité actuelle a commencé, et bientôt nous en serons à n'avoir plus be-

(1) Ce fut dans la séance du 2 octobre 1789.

soin ni de plans, ni de remèdes, ni de calculs.

Cependant l'arrangement des finances non-seulement a été le but de la convocation des états généraux, mais lui seul mettra le sceau à tout ce qui a été fait, ou plutôt projeté. La révolution n'est plus qu'un trouble effrayant, nos destructions ne sont que des menaces ; nos réformes des projets, nos organisations nouvelles des essais, nos décrets des phrases, si l'impôt n'est pas assis, perçu, distribué convenablement. L'espoir de le voir tel nous retient encore ; mais s'il étoit trompé, il faudroit s'attendre à une dissolution de l'ordre social.

Ceseroit une question très-curieuse à examiner, savoir si, dans les circonstances qui nous oppriment, c'est un homme de génie ou un homme de bon sens que la France doit appeller. Tout a été tellement jeté dans le désordre et dans la confusion, qu'un homme à grandes vues semble seul pouvoir en tirer un système adopté à nos besoins. Ce système doit créer quatre-vingt-trois perceptions qui ne se croisent jamais dans leur marche, et employer des agens qui ne connoissent qu'imparfaitement encore l'étendue

de leurs pouvoirs ; il faut presque réaliser une chimère qui est une égalité parfaite , et sur-tout opérer dans un clin-d'œil ; car le peuple impatient ne pardonne ni aux lenteurs , ni aux mauvais succès qui naîtroient de la précipitation. Les choses envisagées sous ce jour demanderoient nécessairement un de ces hommes rares qui passent sur la terre de siècle en siècle pour y guérir les maux extraordinaires.

Sous un autre point de vue , on peut considérer que dans une crise moins violente , mais cependant très-forte aussi , ce fut des hommes de bon sens et laborieux qui , dans quelques années , réparèrent les malheurs de la régence et les erreurs de Law (1) ; sous Louis XV , le ministre qui rétablit les finances étoit borné , ou tout au plus doué de ce gros bon sens qui comprend avec peine et se traîne cependant vers le meilleur conseil quand il a été souvent répété (2).

(1) Les freres Paris qui préparèrent l'immense travail du *visa* , et consommèrent la liquidation des dettes de l'état.

(2) Le cardinal de Fleury , qui avoit une tête saine plus qu'une tête forte.

Les hommes se défient moins de celui qui préfère les moyens connus , que de l'administrateur à grandes vues qui fait toujours marcher de front sa réputation et le bien public.

On assure qu'aujourd'hui il ne faut pas songer à un plan qui embrasse toutes les parties de l'édifice ébranlé , mais seulement à écarter la banqueroute. Elles seront pour nous la fin de Caton , qui meurt se déchirant les entrailles. Il faut se dire aussi que le mot affreux de banqueroute ne signifie pas seulement une renonciation subite et totale à tout paiement ; pour un état , la suspension des traitemens et des intérêts a à peu-près le même effet.

Je voudrois que l'on pût persuader à *A.....e* et à ses rivaux en finances que ce n'est pas un plan qu'on leur demande , mais un bon traité sur la maniere de ramener la confiance , si étrangement rebutée qu'elle parcourt les sols étrangers , plutôt que de renaître aux lieux qui ne l'ont perdue que pour en avoir abusé.

Et qu'on ne dise pas qu'un excellent plan est bien plus propre à produire cet effet qu'un froid traité. Les hommes ont été trop sou-

vent dupes de ces plans artificieux pour y être pris encore. D'ailleurs le moment est passé. Aussi-tôt qu'un projet restaurateur s'offrira, vingt examinateurs sévères élèveront leurs voix et le livreront au mépris dû aux idées irréfléchies dans un moment qui réclame les méditations les plus profondes. Ceci ne contredit pas ce que nous disions plus haut ; nous voyons tous les jours le peuple s'échauffer pour une idée que des gens instruits s'efforcent de réduire à sa juste valeur.

Virieu.

Il est des hommes qui pourroient demander compte à leurs concitoyens d'une prévention injuste, et de leur obstination à trouver dans un discours ce qu'on n'y a pas mis. Virieu n'a pas dissimulé ses principes, contraires sans doute à un parti qui domina un moment, mais très-modérés en eux-mêmes ; et il a vu plus d'une fois ses turbulens collègues lui arracher la parole, ou, à force de bruit, rendre nul son courage.

Que reprochera la postérité à celui qui aura cherché à éviter l'effervescence du peuple, si aisée à exciter et si difficile à calmer ; qui se sera élevé contre l'établissement des

commissions , toujours regardées comme les instrumens barbares du despotisme le plus outré ; qui aura pros crit les informations secrettes comme tendantes à encourager la délation , ce funeste moyen de dissoudre la société ; qui aura prétendu que les dépenses de l'armée doivent se régler sur les circonstances et non sur les ressources de l'état ; que la liberté tient à une surveillance dont la nation ne peut et ne doit se reposer que sur elle-même ; qui aura sollicité pour l'assemblée nationale une force repressive contre les assemblées de départemens , qui tôt ou tard recouvreront une indépendance qu'elles n'ont aucun intérêt à aliéner ; qui propose de faire tomber à la décharge du peuple les contributions des privilégiés , et à tous les députés de porter aux pieds du trône le quart de leurs revenus ?

Que reprochera la postérité au citoyen qui aura détaillé avec force les nombreux inconvéniens de laisser au pouvoir législatif la création des places et des emplois , et la nécessité de prendre pour base de toute représentation la qualité de propriétaire ; qui voudroit que les districts fussent les agens des départemens , de maniere que

l'administration formât un ensemble de pouvoirs gradués et non absolus ; qui prend en main la cause du commerce, du peuple et de l'agriculteur ?

Tels ont été constamment les principes de Virieu ; et cependant , loin de lui en savoir gré , le parti populaire l'a persécuté , le parti sage ne l'a pas soutenu , et l'opinion est demeurée indécise , flottante sur son compte.

Il faut un grand courage pour attendre patiemment le moment de la raison , et souscrire au triomphe passager d'idées dont on voit déjà la destruction dans l'avenir. Qu'il est dur , lorsqu'on a été assez heureux pour sauver la pensée du délire universel, de voir détruire un superbe édifice , sur les ruines duquel la multitude désabusée peut-être bientôt répandra des larmes inutiles !

Tel homme pourra se dire : j'ai assisté , malgré moi , aux funérailles de la patrie , et l'histoire qui conserve les masses , mais laisse perdre les détails , me confondra un jour avec les destructeurs de la monarchie ; je grossirai la liste des noms dévoués à l'indignation des siècles futurs , à la haine de nos neveux dépouillés , asservis aux nations

voisines , et dépossédés de douze cents ans de gloire.

En soutenant le parti que Virieu semble avoir adopté , que peut-il lui en revenir ? Comment imagineroit-on que l'on regrette la sévérité de l'étiquette qui tenoit les rois cachés dans leur gloire , et inaccessibles même à l'encens de leurs sujets ; les hauteurs du ministère qui vendoit même les choses justes , et se réservoir les graces ; la tyrannie de la finance qui s'étoit emparée de la cour et régnoit sur elle avec l'or des peuples ; le despotisme de cent familles qui se partageoient les places , les honneurs , les pensions , et affectoient de laisser un intervalle humiliant entr'elles et les races non moins faites pour être entr'elles , mais que la fortune n'avoit pas encore tirées de l'obscurité à laquelle l'indigence condamne même le génie , à plus forte raison la noblesse , qui n'est qu'un stérile accident ?

Non , sans doute , on ne rappellera jamais les formes de notre ancien gouvernement ; mais les changemens qui leur succèdent sont trop cherement payés , s'il faut les acheter au prix de l'existence sociale ; car enfin comment vivre aujourd'hui ? Quels

sont les garans ou les gardiens des propriétés ? qui est en état de tenir les engagemens contractés ? Pour qui l'avenir sera-t-il plus sacré que le présent, si la recette diminue tous les jours, et avec elle le pouvoir de la rétablir ?

« Tout ce que pourroit peut-être imaginer
 » de plus sage un peuple de révoltés, dit
 » Mably, seroit d'écrire à la tête de ses
 » loix, qu'elles ne sont que provisoires, et
 » qu'il se réserve la faculté de les examiner
 » dans le calme de la paix, et de changer
 » et modifier dans une république solide-
 » ment établie des réglemens qui n'ont peut-
 » être été bons que pour la former ». Je vais
 plus loin encore, et demander ici s'il est
 nécessaire d'avoir tout refait dans le cours
 d'une année ; si cela est humainement possible, et s'il y avoit des hommes assez vastes
 pour concevoir une constitution parfaite ; y
 a-t-il des peuples capables de la recevoir et
 de l'appliquer au sol qu'ils habitent et à
 l'ensemble de la société dont ils font partie ?
 Toute réforme durable n'est-elle pas l'ouvrage du temps ; et la précipiter n'est-ce pas
 marquer le terme de la décadence au moment même où elle existe ?

Qu'a

Qu'a donc fait Virieu ? Qu'ont fait ceux qui pensent comme lui ? Ils ont demandé d'assurer leur bonheur en le reculant ; de leur laisser des desirs pour les forcer à méditer sur leurs besoins. Pour parvenir à leur fin , il a fallu opposer une digue à la précipitation , et c'est ce qu'on appelle mettre des entraves dans la route , se déclarer contre la révolution , et consommer , en un mot , le crime d'aristocrate !

Les choses en sont venues à ce point , qu'il y a autant de risque à se taire qu'à parler. Le silence , aux yeux de certaines gens , caché autant d'arrière projets que les déclamations imprudentes en dévoilent ; que faire au milieu des soupçons , des recherches , des inculpations précipitées ? Vivre dans une retraite inaccessible à toute espèce de projets , et attendre avec un courage philosophique la chute de notre univers , ou le retour de la paix bienfaisante.

Bouche.

Il y a des hommes qui ne seroient rien s'ils ne donnoient pas dans tous les extrêmes que parcourt une imagination ardente.

Ils ressemblent aux crateres des volcans vomissant la lave enflammée, lançant dans les airs les rochers embrasés et couvrant tout ce qui les entoure de matieres incom bustibles, et l'orsque l'irruption est passée, ce sont des précipices stériles dont on ne s'approche même plus.

Pour bien juger un homme, il faut examiner les propositions qu'il met en avant. Bouche indique la formation de deux comités, de vingt personnes chacun. L'un pour examiner l'état actuel des finances, les pensions, les dettes; l'autre pour connoître l'état actuel de la caisse nationale. On voit dans ce peu de mots un homme qui n'a pas l'idée de ce qu'il veut. On ne peut pas connoître l'état des finances sans connoître l'état de la caisse. Vingt personnes ne suffisent pas pour vérifier les quatre articles qu'il destine au premier comité, et deux peuvent facilement prendre la connoissance la plus exacte de l'état d'une caisse. Ainsi nulle mesure dans l'estimation des travaux, nulle proportion dans les forces qu'on y applique, bref tous les caracteres d'un plan irréfléchi.

Il propose que le président ait un sablier

de cinq minutes , que tout orateur ne puisse parler plus long-temps , et soit obligé de céder la parole à un autre les cinq minutes étant écoulées. Je ne reviendrai certainement pas sur la bisarrerie de cette motion si bien ridiculisée dans le temps. Je sens ici , pour observer seulement , combien un homme se fait tort en donnant ainsi sa mesure.

« Aucune société ne peut exister sans religion, mais tout citoyen est libre dans sa croyance et dans ses opinions , parce qu'elles tiennent à sa pensée , que la Divinité seule peut juger ». Cela est philosophiquement vrai , mais ne doit pas être dit dans une assemblée qui va déclarer la religion chrétienne la seule religion de l'état ; recevoir les autres , mais ne reconnoître que celle-ci.

» Il y a quatre sortes de monarchie ; la monarchie despotique ; la monarchie absolue ; la monarchie élective : un seul gouverne parce qu'il a été élu par la nation ». Qu'il ait été élu ou qu'il regne par la grace de Dieu, il ne gouverne pas moins ou par sa volonté , ou par la loi ; l'élection constate le droit de regner mais non la ma-

niere. Cet étalage de distinctions , pour se donner un air érudit, n'aboutit qu'à montrer que l'on confond tous les objets , et qu'au malheur d'ignorer on joint le ridicule de vouloir paroître instruit.

» Il réclame au nom de sa province pour » la nation la propriété du comtat Venessin , » et du comtat d'Avignon ». On sait de reste que le comtat appartiendra à la France lorsqu'elle le voudra. Elle a sûrement des droits comme Frédéric , la reine de Hongrie , et l'impératrice de Russie en avoient sur la Pologne , mais elle a sur-tout cent pieces de canon. Est-ce le moment de faire de semblables ouvertures ? et pourquoi donner à l'assemblée l'odieux de prendre tout ce qui lui convient , tandis qu'elle n'accepte pas même ce qu'on lui offre.

Ces exemples , que nous pourrions tripler sans peine, apprennent à la nation ce qu'elle peut espérer d'un esprit ainsi organisé , si les mandats doivent être impératifs , ce qu'on doit espérer d'une constitution qui aura eu de pareils architectes. Je sens bien qu'on ne peut pas dire :

ab uno disce omnes.

mais je sais aussi que Bouche n'est pas le

seul qui amène ces effrayantes réflexions.

Quand on rapproche certains personnages des législateurs anciens, tels que Solon, Lycurgue, et qu'on se dit voilà des hommes qui ont la même fonction; ciel! que l'on se trouve dégénéré! les anciens doivent nous paroître des dieux: aussi leurs loix ont-elles traversé la nuit des âges, tandis que les nôtres ne vivent que ce qu'il faut pour être témoins des rixes qu'elles suscitent ou de l'indifférence avec laquelle on les reçoit.

Je veux croire que c'est de la calomnie dont Bouche doit se plaindre; cependant lorsqu'elle a armé plusieurs villes contre un seul homme il ne feroit pas mal de lui répondre. Car les lecteurs qui résistent sans peine à la voix impure de quelques particuliers se laissent entraîner par la multitude.

Ce qui afflige c'est qu'il ne sorte jamais un plan, une idée-mère de la bouche de ceux qui étalent la confiance la plus orgueilleuse. Notre héros a bien dit à l'assemblée que « le plan du comité de cons-
» titution étoit impraticable et faux dans
» les calculs linéaires, et en annonçoit un
» très simple, très-court, et qui pourroit être

« décrété dans la matinée ». On fit si peu d'attention à ce charlatanisme , qu'on ne voulut pas même entendre ce chef-d'œuvre ; et il est perdu pour nous comme pour la postérité.

Si nous ne devenons pas sévères dans les élections , les législatures suivantes ne nous consoleront pas de celle-ci. Il faut se rappeler à l'avenir dans cette cérémonie l'aventure d'Esopé. » On le mit en vente avec
 » deux autres esclaves ; l'acheteur s'enquit
 » du premier ce qu'il savoit faire : celui-ci,
 » pour se faire valoir , répondit monts et
 » merveilles , qu'il savoit et ceci et cela ;
 » le deuxieme en répondit de soi autant et
 » plus ; quand ce fut à Esopé et qu'on lui
 » eut demandé ce qu'il savoit faire : *rien* ,
 » dit-il , *car ceux-ci ont tout préoccupé* ,
 » *ils savent tout* » (1) ; ainsi arrive-t-il dans
 nos élections. Citoyens électeurs , défiez-vous de ceux qui se mettent en avant , qui jouent le patriotisme , qui ont des *plans* susceptibles *d'être décrétés dans une matinée* ; ce charlatanisme est le cachet de la

(1) Montagne , tom. III , liv. III , pag. 401 , édition de Paris , 1783.

plus excessive médiocrité. Rougisiez de laisser enlever votre suffrage , et voyez combien sévèrement on vous punit de votre facilité.

Martin
~~Mirabeau.~~

Il est une austérité de mœurs qu'on prend pour la vertu , quoiqu'elle ne soit qu'une affection physique , cette austérité a souvent quelque chose de cruel. ^{Martin} ~~Mirabeau~~, en préparant le travail sur la subsistance des religieux, est parti de ce point , *on leur doit le nécessaire et rien de plus*. Il n'est point d'individu à qui la société ne le doive. Vous traitez donc les moines comme la dernière classe de la société ? Par où l'ont-ils mérité ? ne doit-on que le simple nécessaire à d'excellens cultivateurs , à des savans , à des ouvriers laborieux de la vigne du Seigneur ? Ne doit-on que le simple nécessaire à ceux qui ont semé pour nous et qui nous laissent une partie de ces biens auxquels nous allons devoir la régénération ? En supposant que nous en fussions de toute éternité les propriétaires , au moins en ont-ils été d'excellens fermiers. Ils pour-

ront à l'avenir écrire sur leur maison :

Sic vos non vobis fertis aratra boves.

Mirabeau dans son plan n'a respecté ni les propriétés usufruitières, ni la nature qui défend d'abandonner la vieillesse à ses infirmités, ni la loi qui étoit intervenue pour indemniser des sacrifices que faisoient les particuliers en renonçant à leurs héritages; ni la religion qui n'avoit reçu de vœux que parce qu'elle pourvoyoit au besoin de ceux qui se jettoient dans son sein consolateur; si l'on envisage les religieux comme suffisamment pourvus, du moins leur laisse-t-on un éternel sujet d'inquiétude; qu'elles raisons les rassurent sur la solidité de leur traitement? Pourquoi n'éprouveroient-ils pas le même sort que ces crédules prêteurs régnicoles et étrangers qui soupirent pendant deux années après une rente alimentaire? Vous avez consenti à leur exhérédation volontaire, vous avez reconnu leur mort civile, et tout-à-coup vous les ressuscitez pour les faire vivre dans les horreurs de l'anarchie, du besoin et de l'inquiétude: il me semble qu'un homme délicat éprouve

une satisfaction secrète à n'être pas complice de cette iniquité nationale.

Depuis plus d'un siècle les richesses du clergé fatiguoient l'œil envieux d'un grand nombre de penseurs. Ce que nous appelons les philosophes avoient conjuré leur ruine. Les plus hardis cependant n'auroient pas osé proposer ce que nous avons consommé avec un rare sang-froid, et leurs projets ne frapportoient que la génération qui n'existoit pas.

Tous les hommes épousant un certain parti, les contrariétés qu'ils éprouvent les attachent à leur opinion. Ce même député, presque inhumain dans son plan, a manifesté d'ailleurs des idées bienfaisantes, et professé même quelquefois l'indulgence. Dans les discussions relatives à la formation des tribunaux, il a développé des principes de douceur analogues à la foiblesse de ceux qui doivent les occuper; mais nous avons tous un besoin irrésistible de briller, et le plus beau moment de l'amour-propre est celui où l'on peut métamorphoser son opinion en loi.

Il y a des hommes dont il faut parler, parce qu'ils ont joué un rôle, et dont il n'y

a rien à dire, parce qu'il ne falloit nul talent pour faire ce qu'ils ont fait. ^{Martinien} Mirabeau n'a pas contribué à cette multitude de loix conçues, décrétées, sanctionnées et promulguées depuis un an. Depuis long-temps on se plaignoit qu'elles étoient trop prodiguées : loin de nous corriger , il arrivera dans vingt ans une telle confusion que la vie d'un homme ne suffira pas pour les comprendre.

« Nous avons en France plus de loix que
 » tout le reste du monde ensemble, et plus
 » qu'il n'en faudroit pour régler tous les
 » mondes d'Epicurus : *ut olim flagitiis , sic*
 » *nunc legibus laboramus* : et si nous avons
 » tant laissé à opiner et décider à nos juges,
 » qu'il ne fut jamais liberté si puissante et si
 » licentieuse, qu'ont gagné nos législateurs à
 » choisir cent mille especes et faits particu-
 » liers , et y attacher cent mille loix ? Ce
 » nombre n'a aucune proportion avec l'infini-
 » té diversité des actions humaines. La
 » multiplication de nos inventions n'arrivera
 » pas à la variation des exemples. Ajoutez-y-
 » en cent fois autant : il n'adviendra pas
 » pourtant que , des événemens à venir , il
 » s'en trouve aucun qui , en tout ce grand
 » nombre de milliers d'événemens choisis

» et enregistrés , en rencontre un auquel il
 » se puisse joindre et apparier si exactement,
 » qu'il n'y reste quelque circonstance et di-
 » versité qui requiere diverse considération
 » de jugement ».

D'où vient cette incurable manie ? de la
 quantité d'avocats introduits dans cette légis-
 lature. Le roi Ferdinand, envoyant des colo-
 nies aux Indes , défendit qu'on y menât au-
 cun écolier de jurisprudence, de crainte que
 les procès ne peuplassent bientôt ce nouveau
 monde , les jurisconsultes étant par leur na-
 ture enclins à dominer et à tout diviser pour
 avoir l'occasion d'exercer ensuite leur em-
 pire ou leur art conciliatoire. Combien il se-
 roit sage d'imiter ce prince et d'éloigner à
 l'avenir cette secte de parleurs qui , par
 état , se croient obligés de tout savoir. Et
 qu'on ne dise pas que les funestes penchans
 s'alterent et se perdent dans les grands inté-
 rêts de la chose publique. Jamais les pre-
 mières habitudes ne s'effacent , et placez
 Target , ^{Martin} ~~Mirabeau~~ , Camus et Barnave aux
 postes les plus élevés , vous n'en ferez ja-
 mais que des avocats.

Sic ubi desuetæ sylvis in carcere clausæ

Mansuervère feræ , et vultus posuere minaces ,

*Atque hominem didicere pati , si torrida parvus
Venit in ora cruor , redeunt rabiesque furorque ,
Admonitæque tument gustato sanguine fauces ,
Fervet et à trepido vix abstinet ira magistro.*

Le sage Plutarque a écrit qu'il se trouvoit dans les Indes des hommes sans bouche. Ce peuple doit être le type du bonheur ! Une société sans calomnie , sans bavards , sans exagérateurs , sans avocats, sur-tout, doit être le paradis terrestre. Mais il n'y a que Plutarque qui en ait parlé , et peut-être en est-il de celui-là comme de l'autre.

Wimphen.

Est-on blamable de ne pas coopérer à des loix que l'on croit vicieuses , ou seulement de ne pas assister à leur création ? Quand on ne peut leur opposer qu'une improbation stérile , si l'on croit que le sein de la patrie est déchiré , doit-on s'exposer à être un complice ? Une retraite salutaire ne peut-elle pas servir d'exemple à ceux qui n'ont peut-être besoin que d'être encouragés à fuir la seule conspiration qu'il y aieue contre le bonheur public ? Si l'on trahit le vœu de ses commettans , n'est-il pas plus sage de leur rendre

leurs pouvoirs, pour n'être pas les agens directs de leur ruine et de leurs malheurs futurs ? Premières questions à examiner.

N'est-il pas plus grand, plus courageux d'empêcher, autant qu'il est en soi, la consommation de la ruine publique, de retarder du moins les coupables succès de l'orgueilleuse anarchie, de montrer aux bons citoyens qu'on ne désespere pas de la chose publique, et enfin de s'enterrer plutôt sous les débris des colonnes renversées, que de céder le terrain aux lâches usurpateurs de l'autorité qui ont entrepris de lasser ceux qu'ils ne pouvoient soumettre ? Quand on connoît les hommes, faut-il jamais désespérer d'un meilleur état de choses : la même ardeur qui leur fait embrasser un parti ne s'applique-t-elle pas à la destruction de ce même parti ? et chaque jour ne nous montre-t-il pas dans le même homme l'idole et la victime du peuple ? Question non moins digne d'occuper les observateurs.

Wimphen est celui des députés qui a assis les dons de la nation sur des bases raisonnées. Quand la justice est si sévère, elle ne conserve son caractère sacré qu'aux yeux des philosophes, seuls en état de peser ce qui est

injuste ou de rigueur. Le vulgaire qui n'a ni le temps , ni la sagacité de marquer ces nuances , trouve inique tout ce qui frappe ses jouissances ; telle est la cause de ces murmures du désespoir contre le comité des pensions , et dont Wimphen a cité un exemple effrayant en disant en pleine assemblée : « Il est venu chez moi un capitaine des grenadiers , couvert de blessures honorables. » Il a eu la tête , un bras , une jambe et un poignet cassés ». *Je viendrai tout nud à la porte de l'assemblée nationale , m'a-t-il dit , je montrerai mes blessures , et demanderai le bourreau qui veut me réduire à la misère.*

Examinons les projets de décret de Wimphen , il nous mettra au point où il faut être pour bien juger l'homme de la patrie , pour cet objet.

« 1°. Le comité militaire offrira les moyens » de recruter l'armée , de manière que cet » enrôlement n'ait ni les inconvéniens de la » circonscription militaire , ni de l'enrôlement actuel ».

Les propositions vagues sont de toute inutilité. Quand on propose un décret , il doit renfermer la manière d'opérer , et non le but

qu'on veut atteindre, déjà connu par les discussions qui ont précédé.

« établir la proportion qui doit exister entre le nombre des soldats et celui des officiers ».

Ce travail appartient au pouvoir exécutif et non au pouvoir constituant, qui doit se renfermer dans le nombre d'hommes composans l'armée, et dans les fonds destinés à son entretien. On dira, pour régler ces fonds, il faut connoître le nombre d'officiers; erreur: dans des armées également bien organisées, la quantité d'officiers differe beaucoup, et la dépense est la même (1).

« Ecartez l'arbitraire dans la discipline et dans les ordonnances ».

Voici encore une proposition vague, qui n'énonce rien. Elle peut s'appliquer à tout,

(1) Il faudroit sans doute entrer dans des détails, pour rendre sensible à tous les lecteurs la vérité de cette observation. Nous n'entrons pas dans ces détails, parce qu'il est vraisemblable que ceux qui parlent de ces sortes de matieres connoissent la composition des armées de l'Europe, faites pour servir de modeles; alors ils doivent savoir que le nombre d'officiers ne rend pas une armée plus dispendieuse.

car dans tous les différens corps possibles , il faut écarter l'arbitraire.

« Que le comité de judicature rédige un nouveau code de peines militaires ».

C'est un conseil de guerre , et non un comité de judicature , qu'il faut charger de cette besogne à laquelle doit présider l'expérience et la connoissance des troupes.

« Que le comité de constitution s'occupe ,
» en s'adjoignant des militaires , de l'établis-
» sement des milices et des gardes natio-
» nales ».

Pourquoi des milices ? n'est-il pas plus naturel de les renvoyer au comité militaire ? Cette association des membres du comité de constitution et de judicature ne peut jamais produire un bon effet , parce que les uns ont tout le pouvoir , et les autres toutes les lumières.

Ces observations se présentent si naturellement à l'esprit , que tout autre les fait ; et voilà précisément la raison pour laquelle l'assemblée nationale perd ce respect que les hommes n'accordent aujourd'hui qu'à des idées combinées et d'une exécution facile.

Dans une autre circonstance , Wimphen a proposé de laisser , à l'avenir , aux officiers

et

et aux soldats, le tiers de leurs appointemens , ce qui feroit , pour le soldat , après trente ans de service , à-peu-près vingt-sept livres de pension par année. Comment peut-on proposer à un citoyen actif de donner trente ans de sa vie , pour finir sa carrière avec une livre de pain par jour ! Il n'y a nulle proportion entre le soldat et l'officier ; celui-ci, après trente ans de service , est nécessairement parvenu à un grade qui lui donnera dix-huit cents livres d'appointement , et conséquemment six cents livres de retraite. Or , à la rigueur , on peut exister avec cette dernière somme , au lieu que vingt-sept livres sont trop disproportionnées avec les besoins de première nécessité.

Observez encore , qu'à l'âge où l'officier et le soldat jouiront de cette faveur , commence alors la véritable égalité , puisque tous deux sont forcés de se condamner au repos , et n'ont plus gueres d'autres moyens d'exister que ce qu'ils ont si légitimement gagné par le sacrifice de leurs vies entières.

Il nous semble que les pensions militaires n'ont jamais été envisagées sous leur vrai point de vue ; on les présente toujours

comme tenant un peu à la faveur , tandis qu'elles ne sont qu'une dette , tout au profit de celui qui la paye. Ce sont les armées qui nous ont conservé ce même sol que nous donnons aujourd'hui en paiement aux créanciers, et sans ces mêmes militaires, que nous réduisons tant que nous pouvons, ou pour trancher le mot, que nous ne laissons subsister qu'à regret, il y a long-temps que la France ne présenteroit plus cet ensemble formidable dont les rois qui n'ont que des états morcelés sentent si bien le prix ; et si l'on croyoit faire une grande objection en disant que la nation auroit suppléé à l'armée, nous répondrions que c'est une dispute de mots, puisque le corps social auroit toujours contracté la même obligation envers ses défenseurs, soit qu'on les appellât la nation, soit qu'on les appellât l'armée française.

On croiroit quelquefois compromettre la beauté de ses idées si l'on descendoit à certains détails, et c'est cependant cette méthode qui donne des résultats positifs. Tel homme a fait passer sur lui-même le respect que les autres lui inspiroient, et croit que, parce que l'on est inviolable, on est également infailible.

Si un prince de l'église étoit monté à la tribune pour dire : messieurs , il est digne de votre sagesse de vous emparer d'un bien qui sera beaucoup mieux dans vos mains que dans les nôtres ; de réformer les troupes auxiliaires dont , depuis long-temps , nous ne daignons plus faire usage ; de mettre un terme à cette série de prières que nos ayeux acheterent par leurs fondations ; de restreindre le culte à une simple cérémonie du matin ; d'affoiblir par tous les moyens possibles ce vieux respect que l'on conservoit aux choses saintes ; et de livrer à l'indifférence , quesuit la pauvreté , vos hiérophantes ; on eût entendu un murmure général , et l'orateur eût été forcé de descendre au bruit des huées ; il eût dans un quart-d'heure éternisé sa honte , et donné lieu de le placer parmi les apostats célèbres.

Qu'a fait la Farre ? il a soutenu , non les droits , mais les justes réclamations de son corps ; il a rempli des sermens prononcés sur l'autel de la religion ; il a cru lui devoir autant qu'à la patrie , et il a tout-à-la-fois obéi à la voix de l'honneur et de la conscience.

On lui a vendu cher cependant le droit de parler , et en défendant les frères , les neveux , les oncles de ceux qui l'écoutoient , que dis-je , ceux mêmes dont il étoit entouré , il sembloit qu'il se portât le chevalier d'une troupe d'infideles , ou qu'il sollicitât l'activité pour des Juifs. On craignoit , non qu'il empêchât la chute du clergé , jurée depuis si long temps , mais qu'il la retardât de quelques minutes.

La Fare a un de ces esprits clairs , méthodiques , justes et éclairés , qui esperent plus de leurs causes que de leurs moyens , parce qu'ils ne se hasardent que lorsqu'ils sont convaincus. Autrefois il étoit dans la classe des hommes instruits et des sujets distingués ; il brille moins depuis qu'il faut tout savoir , et être à la fois Demosthenes et Bacon , Richelieu et Sully , Colbert et Pitt , Turgot et Fox , et lorsqu'on réunit les vertus et les talens , les connoissances et l'amour du travail de ces hommes divers , on est à-peu-près sûr de jouir pendant trois mois d'une certaine renommée.

On accuse la Fare d'une sourde ambition. Soit. Les sots en ont bien ; pourquoi les gens d'esprit n'en auroient-ils pas ? Otez-la

de ce monde , que deviendra-t-il ? Craignez plutô qu'elle ne s'éteigne trop promptement. En effet qu'ambitionnera-t-on aujourd'hui ? On passera pour un moment dans une place , mais on n'aura ni le temps , ni l'occasion de l'illustrer.

Un député disoit assez ridiculement : *aujourd'hui que vous allez donner des yeux à la fortune françoise...* Je ne savois pas que cette divinité se fût naturalisée parmi nous. Mais passons, et disons qu'aujourd'hui, que la fortune verra par les yeux du peuple , elle ne sera pas moins aveugle qu'auparavant. Je ne connois pas les sujets qu'il lui importe d'employer, elle préférera *Marat* et *Loustaleau*, à MM. *Mirabeau* et *Maury*.

Auroit-on l'ambition d'occuper des postes donnés et repris par la faveur populaire ?

(1) *Stulte ! quid hæc frustra votis puerilibus optas ?*

Chaque jour apporte un nouveau sujet d'attente , d'inquiétude ou de tristesse. Aujourd'hui c'est une émission d'assignats ; c'étoit, il y a quelques jours , le droit de la paix ou de la guerre ; demain ce sera l'impôt ;

(1) Ovide, Trist. lib. III.

Il s'agissoit hier d'avoir une armée ; on voit le combat s'offrir , les colonies se détacher des régimens , faire le serment ; d'autres en insurrection ; quelquefois on demande , par passe-temps , la tête des ministres , ou l'on en voit partir sans regrets comme sans allarmes ; dans une pareille confusion , il est impossible sans doute d'embrasser notre situation , et de la contempler de sang-froid. Mais celui qui anticipera le moment de calme où nous pourrons nous considérer relativement à l'Europe , ou relativement au passé , tombera dans une profonde rêverie dont il ne sortira que pour voir de quelle activité est le délire quand il agite une portion de la société. Il semble que nous soyons frappés de léthargie. Nos rivaux , maîtres de la mer , y tiennent des flottes formidables ; nos alliés approchent avec des armées imposantes ; nos ennemis préparent un nouveau système ; des princes que nous eussions jadis traités comme nos vassaux , s'agitent dans leurs petits états , et nous n'osons pas même demander communication de cette marche , attendant en silence , ou qu'on nous abandonne à nos troubles , ou qu'on nous apporte des loix étrangères. Nous ordonnons des armemens ,

et nous n'avons pas de quoi les payer ; la solde des armées , des rentes suspendues , des pensions réduites ; et les trésoriers muets ouvrent leurs caisses vuides , et suspendent à côté les décrets. Nous berçons l'espérance publique d'assignats ; et divisés en deux partis , l'un les avilit avant qu'ils n'existent , l'autre les donne pour ce qu'il ne les estime pas.

O ma patrie ! ô France ! tes malheurs ;
A l'Anglois même arracheroient des pleurs !

Voilà ce que le peuple ne voit pas , ce que les ennemis de la révolution lui taisent , ce que les vrais citoyens lui disent ; et dût-il les en punir , ils lui laisseront du moins ces salutaires vérités. Malheur à cet égoïste trop célèbre , disant qu'il en auroit les mains pleines , qu'il n'en laisseroit pas échapper une !

Mirabeau.

Que dira la postérité d'un homme si souvent accusé et jamais convaincu , proscrit et porté en triomphe , que ses partisans écoutent avec transport et ses ennemis avec respect , que les écrivains du peuple tour-

tour défilent et traînent dans les boues, qu'on associe alternativement aux plus grands scélérats et aux êtres les plus probes, dont on exagere peut-être le talent pour calomnier avec plus de succès les qualités, qui vend son éloquence au premier venu, et dont personne ne montre les traits ?

Le peuple crioit à l'échaffaud le jour qu'il étoit appelé traître, royaliste, conservateur aux rois du droit de la paix et de la guerre ; et la cour, insensible à ce service, ne songeoit qu'à ce qu'elle venoit de perdre et non à ce qu'elle avoit conservé.

Un tribunal entier attire sur Mirabeau les soupçons et le nomme parmi les prévenus. Il sourit de pitié, observe d'abord le silence du mépris, parcourt cette scandaleuse procédure, dédaigne la justification, et de tous les sentimens qu'exige l'injustice, il ne croit qu'à la vengeance, et jure d'emporter dans la tombe le souvenir des juges humiliés.

L'histoire dira un jour quel étoit donc le singulier mortel dont le courage surpassoit encore la capacité, auquel nulle discussion ne fut étrangere, et qui, vainqueur de l'envie, s'empara de la célébrité malgré tant

d'efforts pour attacher ici la honte à son nom.

En effet, les folies de la jeunesse, les erreurs de l'esprit, les foiblesses de l'humanité, les conseils des passions, tout a été converti en vices de caracteres, en crimes, en conspirations; et comme la haine est aveugle, elle n'a pu voir qu'un homme semblable à celui qu'elle enfantait seroit le plus monstrueux phénomène qui eût souillé les regards de la nature.

Par quel art inconnu jusqu'à nos jours, a-t-il fasciné tous les yeux, paralysé toutes les langues, séduit tous les témoins, entraîné dans les complots toutes les classes de la société, et eu pour complices des villes entières? Pourquoi Marseille, si elle avoit été égarée dans son choix, a-t-elle persévéré dans sa confiance?

Vous qu'il a indignement trompés, à qui il a vendu ses talens, qu'il abandonne après avoir conspiré avec vous; vous, généreux patriotes, sauvez la France qu'il trahit, et révélez nous des forfaits odieux. Nous n'exigeons pas des preuves sévères, nous voulons seulement médire sans remords, et justifier à notre raison une haine qui trouble à chaque

instant la réflexion la plus simple. Avons-nous seulement un indice raisonnable ? Il est si humiliant d'être confondus avec cette tourbe méprisable d'écrivains sans pudeur , de gens dont le métier est d'accuser , ou de ces bayards crédules, échos de tous les sots de la terre, qui vont, de groupe en groupe, donner du corps à une bêtise , et de l'importance à une folie !

Quoiqu'il en soit, écartons pour un moment les influences particulières , et réunissons dans un même tableau ce que le député a fait depuis quinze mois pour et contre sa patrie.

Connoissant notre impétueuse vivacité ; notre besoin de montrer plus d'esprit que nous en avons , il publie , quelques jours avant l'ouverture des états-généraux , *les réglemens observés dans la chambre des communes pour débattre les matieres et pour voter*. La suite a prouvé combien ce préservatif étoit nécessaire , quoiqu'abandonné depuis que l'assemblée est dégénérée dans une cohue tumultueuse où la fureur anime également les deux partis ; mais on ne doit pas oublier, sous peine d'injustice , la sagesse de cette précaution.

Il rend ensuite un compte détaillé à ses commettans de l'exécution de leurs ordres , et répand un journal dont l'accueil attestoît l'utilité. *Le ministre à son occasion donne le scandale public de deux arrêtés du conseil.* On a su depuis l'histoire de cette feuille (1).

Mirabeau pensoit qu'il falloit appeller l'assemblée nationale , l'assemblée des représentans du peuple françois , et il avoit raison. L'assemblée ne peut être ainsi nommée qu'autant que la nation seroit assemblée. Elle n'existe que dans ses représentans , ils doivent donc en conserver le nom. Il appuyoit ainsi sa proposition.

« C'est parce que le nom du peuple n'est
 » pas assez respecté en France ; parce qu'il
 » est obscurci , couvert de la rouille du pré-
 » jugé ; parce qu'il nous présente une idée
 » dont l'orgueil s'allarme , et dont la va-
 » nité se révolte ; parce qu'il est prononcé
 » avec mépris dans la chambre des aristo-

(1) Elle a existé sous le nom de *Courier de Provence* ; mais Mirabeau fut obligé d'employer des collaborateurs auxquels il ne pouvoit donner que ses idées , et le public vouloit aussi son style.

» crates ; c'est pour cela même que nous
 » devons nous imposer , non-seulement de
 » le relever , mais de l'ennoblir , de le ren-
 » dre désormais respectable aux ministres et
 » cher à tous leurs cœurs. Si ce nom n'étoit
 » pas le nôtre , il faudroit le choisir entre
 » tous , l'envisager comme la plus précieuse
 » occasion de servir ce peuple qui existe ,
 » ce peuple qui est tout , ce peuple que nous
 » représentons , dont nous défendons les
 » droits , de qui nous avons reçus les nôtres ,
 » et dont on semble rougir que nous emprun-
 » tions notre dénomination et nos titres ».

Il y avoit , ce me semble , une raison plus naturelle à alléguer , c'est que l'assemblée est celle des députés de la nation , des individus choisis pour porter ses vœux. Les membres d'un corps ne sont pas l'assemblée européenne , mais l'assemblée des représentans des puissances de l'Europe. Un nom doit signifier ce qu'il est. Cela ne devoit jamais former une question , et celui qui soutient que les états généraux étoient l'assemblée nationale soutient sûrement une chose fausse.

Il dénonce dans un discours plein de chaleur le projet de faire avancer des troupes vers Paris pour le maintien de la tranquillité

publique; et peu de temps après demande le renvoi des ministres en place, le 16 juillet; et véritablement plusieurs d'entr'eux devoient effrayer les peuples. Ceux qui depuis ont menacé ses jours ne devroient jamais perdre de vue ce double service. A peine aujourd'hui y feroit-on une attention légère. Mais c'étoit alors un courage prématuré dont il convient de lui tenir compte.

Il n'est pas moins équitable de lui savoir gré d'un élan patriotique qui lui fit proposer à ses collègues d'offrir leur crédit individuel à la chose publique. L'état des finances auroit sans doute rendu ce parti fort inutile, mais on ne pouvoit pas prévoir alors que le ministre usurpateur de la confiance répandroit un voile ténébreux sur cette partie.

Il soutient que la rédaction d'une déclaration des droits est impraticable. Si cet avis eût été pris en considération, on eût épargé la perte d'un temps précieux, et l'on n'eût pas répandu un ouvrage imparfait, combattu chez toutes les nations, et sans estime de notre part.

Y a-t-il rien de plus vrai que l'aristocratie municipale est infiniment plus dange-

reuse que l'aristocratie féodale ou judiciaire ? Aussi a-t-il fortement soutenu cette proposition , que tant d'événemens justifient depuis six mois. Presque par-tout on invoque la diminution de ces juges multipliés comme les sauterelles d'Egypte, et non moins incommodes.

Lorsqu'il parle du culte , il n'a ni la même clarté ni la même justesse. On ne sent trop ce que c'est *qu'un objet du salut qui est une chose civile*. Mais ce moment d'obscurité est bientôt remplacé par les grandes lumières répandues sur l'importante question du *veto*. Il est difficile de donner plus de force à la logique et plus d'évidence au principe vrai.

L'adresse fameuse à la nation fut conçue par Mirabeau , proposée par lui , et rédigée par lui.

Examinez la pureté de sa doctrine sur la nécessité d'adopter les plans les moins mauvais quand on n'a pu rencontrer les meilleurs. Cette méthode , commandée par la nécessité , a fourni trois fois le prétexte à ses ennemis de dire qu'il vacilloit dans ses opinions. Cette accusation étoit sans fondement. Lorsque le feu ministre des fi

nances , toujours sans ressource et sans plan , vint proposer la perfide contribution , certes Mirabeau en présageoit toute l'insuffisance , et convenoit intérieurement de son injustice ; mais , dominé par l'état des choses , il disoit : « connoissez-vous » encore des remedes plus prompts que ce- » lui qui vous est proposé par le ministre » des finances ? Si quelqu'un de vous le » connoît , ce remede , qu'il se leve et qu'il » parle ; mais , au contraire , vous êtes » tous pénétrés de l'horreur de la banque- » route , dont vous avez proscrit jusqu'au » nom , si , tout en refusant de consentir » un nouvel impôt momentané , vous vous » rappelez que la banqueroute est le plus » cruel , le plus inique , le plus incalculable de tous les impôts ».

Il a tenu le même langage dans la discussion sur les assignats.

Ecoutez-le sur l'institution des comités ; et leur pouvoir sur le papier - monnoie , sur la caisse d'escompte , sur l'idée juste du mot d'inviolabilité , sur les passe-ports , *véritable anticipation de la violation du serment* ; sur la loi martiale , *le glaive irrésistible de la nécessité* , quand l'émeute

menace la vie des citoyens ; sur les fondations , qui n'étoient que des traités stipulés par les ecclésiastiques pour la nation.

Sur toutes les matieres on voit un esprit net , qui se renferme dans l'idée de la chose , qui présente sous son vrai point de vue le principe de la raison qui doit la faire exister , se débarrasse de ce qui offusqueroit les esprits timides ou confus ; s'il ne faut que de la logique , il semble s'en reposer sur le bon sens , le bien commun a beaucoup d'hommes ; mais si la cause est douteuse , il la retourne dans tous les sens , et attache ses auditeurs au sens de la question ; il conquiert par l'éloquence ce qu'il n'a pu obtenir du simple raisonnement.

La conviction est son arme la plus forte. S'il ne l'a pas , sa pensée arrive avec ; ses expressions tardives lassent presque ceux qui l'attendent ; ses efforts , pour se mettre au niveau de lui-même , sont pénibles ; enfin il révèle son impuissance. Mais qu'il soit fortement persuadé , il croit pouvoir commander à ce qui l'environne. Son imagination s'enflamme , sa pensée se renferme de moment à moment , il défie l'univers

vers entier, parce qu'il défend la cause de la vérité ; ses adversaires même oublient leurs moyens et applaudissent à leur propre défaite. Tel on l'a vu, par exemple, dans ses discours sur la division du royaume : il vouloit cent vingt départemens sans districts ni cantons. Sa marche étoit plus simple , et prévenoit la *dislocation des provinces qui ne se fera pas sans convulsions* , et qui moins encore existera sans les secousses toujours si redoutables dans les vieilles monarchies. Il a perdu ce grand procès après plusieurs tentatives ; mais cette défaite lui a fait autant d'honneur que bien des victoires gagnées avec dix fois moins de talent qu'il n'en développa dans cette occasion.

Les finances sont la partie qu'il a traitée avec le plus d'avantage. Maître de son sujet, il en développe les difficultés avec autant de clarté que d'adresse. Il ne propose pas de plans , mais il dispose tout pour recevoir le meilleur. Prêt à abandonner les anciennes idées , il n'y tient encore que pour ne pas effrayer les esprits incapables de faire tout de suite un aussi grand pas. On auroit désiré cependant connoître ses principes sur l'as-

siette de l'impôt , sur la forme de la perception , les deux grandes bases de la constitution et de la tranquillité publique.

En attendant que les points capitaux fussent soumis à la discussion , que de sujets divers ont tour-à-tour occupé sa plume et son éloquence ? Avec quelle force ne s'est-il pas opposé au décret précipité qui excluait du ministère les membres de l'assemblée , comme si le corps législatif et le pouvoir exécutant pouvoient être jamais divisés d'intérêts , de moyens et de principes ? Avec quelle vigueur au contraire n'a-t-il pas plaidé la cause de l'humanité dans la personne des juifs déshérités pendant si long-temps du monde entier , y vivant sans en faire une partie , appelés aux contributions sans jouir de la liberté qu'elles achètent ; même zèle pour remettre les personnes du théâtre dans la société avec tous les droits de citoyens actifs , et effacer jusqu'à la trace des préjugés ultramontains qui , sous le prétexte de l'excommunication , nous avoient fait partager leurs erreurs.

Enfin dans toutes les grandes questions sur les colonies , sur la traite de nègres , sur l'affaire du prévôt de Marseille , sur la

création des assignats , sur le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix , sur la liquidation des dettes , sur les municipalités , il s'est montré avec une supériorité qui suppose un grand talent et l'art d'employer toutes les connoissances acquises avant lui.

Quelle est donc la source , dira-t-on , de cette haine que tant de ses concitoyens lui ont vouée ? Pourquoi tant de bouches calomnieuses s'ouvrent-elles contre lui ? C'est ce qu'il est important d'examiner.

D'abord on n'aime pas qu'un homme s'empare du public , occupe continuellement son attention , et viole ses suffrages. Les génies extraordinaires tiennent trop de place dans l'univers , ils gênent sur-tout ceux qui , sans prétendre au même degré d'élévation , y tiendroient cependant une place distinguée s'ils n'étoient éclipsés par un homme qui jette tant d'éclat.

Mirabeau supporte avec peine , ou plutôt ne supporte pas la contradiction. Les adversaires médiocres excitent son mépris , les hommes d'esprit sa colere , les hommes faux son indignation ; ces sentimens , distribués avec des expressions énergiques , atterrent ceux sur lesquels ils tombent ; ils se relevent en

furéur , ramassent un reste de force et l'emploient contre l'auteur de leur humiliation.

Il dédaigne les convenances de la société, ou plutôt la multitude d'affaires que lui attire sa célébrité ne lui permet pas de répondre aux uns, d'écouter les autres, de se ressouvenir de ce qu'on lui recommande, d'oublier ce qui doit mourir dans le secret : de-là une foule de gens minutieux qui se croient traités légèrement, d'autres qui se disent trompés ; et de ce concert de plaintes résulte cette humeur presque générale qui s'exhale par la voie des journaux, des brochures, des vaudevilles, des caricatures.

Il ne loue presque jamais que ce qui le frappe en beau ; l'occasion s'offre rarement ; alors son silence passe pour de l'ingratitude aux yeux de ceux qui l'ont accablé de louanges, et compté sur un peu de retour.

Il connoît tant de gens et il en aime si peu que la plupart accusent sa reconnoissance, sa sensibilité. Il leur pardonne d'autant moins qu'il se passionne pour ceux qu'il adopte, et leur fait présent de talens, de capacités, de qualités auxquels jamais ils n'ont prétendu.

En pesant toutes ces raisons , on devinera aisément la cause de cette haine qui fermente dans certaines ames. Les grands talens sont sur le chemin de tout le monde , en ce qu'ils refroidissent pour ce qui ne leur ressemble pas , en ce qu'on les consulte si l'on ne peut les employer , en ce qu'ils appauvrissent tout ce qui les approche.

On demande souvent si Mirabeau occuperoit dans l'administration une place avec autant d'utilité que dans le corps législatif. Ces sortes de questions sont extrêmement difficiles à résoudre. Mais voici ce qu'on peut inférer de ses principes.

Il croit que l'homme le plus complet n'est jamais qu'un homme , et que tout ministère est au-dessus des forces d'un mortel ; que le grand secret du génie est d'employer avec succès les gens d'esprit , instruits , laborieux , droits , etc. ; que de cette association naît un travail prodigieux. Le caractère de la médiocrité en place est de s'entourer d'hommes inférieurs , comme si elle pouvoit se flatter de garder long-temps son secret. Le propre du génie , au contraire , est d'appeller autour de lui tout ce qui peut

concourir à ses vues brillantes , et de rechercher ses coopérateurs en raison du prix qui leur donne déjà la renommée. Ce seul principe doit donner nécessairement des résultats extraordinaires.

Mirabeau pense encore que l'économie est un vice , lorsqu'il s'agit d'acquérir un talent tout formé ; de sorte qu'il conseilleroit volontiers un voyage sur le globe entier pour accaparer toutes les connoissances humaines dans la personne de ceux qui les ont portées à un certain degré de perfection , et il répandroit les trésors d'un pays pour une acquisition qu'il équivaut à la conquête de la terre. Si l'on creuse cette idée , on verra combien elle a de vraie grandeur et mérite d'attention.

Il croit de plus que le génie est sans doute un beau présent du ciel ; que l'esprit est le plus utile des instrumens ; que le talent vaut mieux encore ; mais ce qu'il préfère à tous trois , pour l'intérêt de la chose publique , c'est l'assiduité au travail. Nos mœurs aimables , nos conventions sociales , nos formes ne les permettent guere , et cependant c'est à ce travail que les Sully , les Colbert doivent leur succès et leur réputation.

Jusqu'à quel point Mirabeau profiteroit-il lui-même de ses propres conseils ? C'est ce que le temps nous apprendra ; car une de ses divinités est la paresse ; et s'il ne fécondoit pas tout ce qui l'environne , on ne sauroit jamais expliquer cette quantité de productions sorties de son cerveau , si elles ne sont pas toujours l'ouvrage de sa plume.

Il pense enfin que pour conduire les hommes , il faut toujours avoir raison. Cette maxime , au premier coup-d'œil , passera pour un lieu commun , mais à l'examen prend la consistance d'une vérité profonde. Rien n'est si facile que de paroître avoir saisi le vrai point de vue. Necker , pendant plusieurs années , a déjoué la nation , et moissonné les lauriers dus aux grands talens. En dernière analyse , il s'est trouvé qu'il n'avoit pas raison ; que ses discours n'étoient que des phrases , et ses projets du charlatanisme. Avoir raison , est saisir le point central de la vérité , de sorte qu'il en faille toujours revenir-là : que les événemens , les années , les systèmes n'y changent rien. Tel est le caractere immuable de la raison.

Jusqu'à quel point un homme qui professe de pareils principes , et les met en pratique , est-il propre au ministère. C'est au lecteur à prononcer.

Mais l'amour du plaisir. . . . Le prince de Kaunits est certainement une des meilleures têtes ministérielles de l'Europe. L'impératrice , très dévote , quoique femme de beaucoup d'esprit , lui dit un jour avant de commencer son ouvrage : monsieur , on dit que vous avez souvent des soupers trop gais. Madame , lui répondit le sévère ministre , *je suis venu pour vous entretenir des affaires de votre empire et non des secrets de mon boudoir.* Il ouvre son porte-feuille , et l'impératrice l'écoute.

Mais cette vivacité extrême , si voisine de l'emportement. . . . Caton d'Utique étoit un des hommes les plus violens qui jamais aient existé. Ce qui pourroit rassurer , c'est que Mirabeau , tant de fois insulté dans la tribune , a manifesté du mépris et de l'indignation , jamais de colere et de fureur.

Mais. . . et sans doute , il est un homme ; dès-lors la liste de ses défauts est nombreuse , c'est à ce prix qu'il faut acheter le talent. Cet examen deviendrait puérile. La nature sem-

ble peu s'inquiéter des ouvrages parfaits , puisque dans tous les genres ils sont si rares. D'ailleurs , telle modification de notre ame , que nous appellons un défaut , est tout aussi nécessaire que telle modification que nous appellons une vertu. L'inflexibilité de principes , qui ne compose jamais , n'est autre chose que la dureté ; et la ligne qui sépare l'indulgence de la foiblesse est presque invisible.

Tel est cet homme mal connu , mal jugé , mal calomnié ; sa jeunesse a été blamable , son âge mûr est brillant , sa vieillesse sera vraisemblablement orageuse. Il est devenu inséparable de la chose publique. Soit que les troubles continuent , soit que le calme revienne , soit que le travail de cette législature soit refait , soit que le vœu général l'appelle aux prochaines assemblées , ou que les hommes se lassent de ses services , il sera toujours également occupé , également marquant , également dangereux au parti qu'il ne servira pas.

On peut l'employer , ou le laisser dans l'inaction , il ne se laissera jamais oublier. Plus ses ennemis s'acharneront , mieux ils serviront sa cause ; et le silence du public ,

s'il étoit possible , est la seule persécution dont il devroit s'inquiéter.

Frondeville.

Un jeune homme plein d'ardeur et d'audace se trouve , par une foule de circonstances , dans le cas de protéger son corps , ou du moins de le défendre contre un tribunal puissant. Son imagination s'exalte à la vue de tant de vieilles vertus calomniées ; et justement indigné de la facilité avec laquelle on accuse les anciens dépositaires de la loi , il croit servir également et l'un et l'autre tribunal en épargnant à l'un un jugement précipité , et à l'autre une apparence de flétrissure.

A toute autre époque , cette conduite eût paru simple : il mérite des éloges. Aujourd'hui on les mitige extrêmement , et je ne sais par quelle fatalité on se fait une espece de gloire de n'appartenir qu'à soi. Les uns ont déserté l'ordre de la noblesse , les autres le clergé ; ceux-ci les parlemens , ceux-là l'armée ; on fuit la cour , on rougit des finances ; on abandonne le commerce : le tout pour se jeter dans le sein de la nation ,

c'est-à-dire , dans un corps qui n'a point de parties , composé d'un certain nombre d'individus qui ont su trouver dans la révolution des postes lucratifs , et la cessation des charges publiques , mais qui commençant à s'apercevoir du mécompte , cherchent à exister d'une manière moins tumultueuse , et voient que la tranquillité publique est la base de toutes les spéculations.

La logique des hommes rassemblés en corps est toute différente de la logique ordinaire. Pourquoi détruire les parlemens ? Parce qu'ils se mêloient de l'administration. Du moment que vous instituez un ordre de choses où le vice ne peut plus continuer , n'étoit-il pas convenable de conserver les corps administratifs de la justice qui inspiroient aux hommes une confiance respectueuse ? Leur nombre , leur qualité , leur antiquité (car les hommes tiennent à ce qui existe depuis long-temps) sollicitoient de plus longues méditations avant de prononcer sur leur sort. D'après les idées générales adoptées par cette sorte de gens qui , fideles au bon sens , redoutent les innovations , il est aisé de comprendre qu'un jeune magistrat , plein de zele et de patriotisme , ait mis toute

la chaleur de l'âge et du talent à défendre une cause qui n'a jamais pu lui paroître douteuse.

Les avocats dominoient dans l'assemblée. Ils ont toujours été contre les magistrats. Quoique la première profession fût libre, et exigeât ce que les hommes se sont accoutumés à respecter, elle n'a jamais joui en France d'une grande vénération, soit que nous la réservassions pour les individus, soit que l'on ne puisse guère distinguer une classe dans laquelle on entre sans peine, et dont on sort sans y laisser jamais de vuides. Il est vraisemblable qu'ayant trouvé l'occasion de se venger de cette indifférence dont les magistrats se rendoient les plus coupables, ils sont devenus victimes de l'ordre bavard qui s'est toujours cru nécessaire.

Que deviendra la société à l'avenir ? Un homme riche ménageoit à ses enfans des places convenables aux goûts de leur jeunesse, et sur-tout aux dispositions qui les déceloient. Ainsi, l'un s'armoit de bonne heure pour la patrie ; un autre plioit son esprit aux études qui menent à la jurisprudence ; l'Eglise ouvroit son sein inépuisable à ceux que les autres carrières repousoient ;

on introduisoit dans les finances ceux à qui l'art de Barême tenoit lieu de tous les autres. Mais aujourd'hui vers quel but dirigera-t-on l'éducation des enfans ? Les hommes désormais feront donc ce qu'ils n'ont jamais fait , préférer le mérite à l'intrigue , et donner la palme au savoir ? J'admets cette métamorphose. De quoi vivront à l'avenir ceux qui doivent leur existence à leur industrie ? puisque les places ne peuvent plus pourvoir aux besoins physiques , sur quoi reposeront les établissemens ? On épousoit un conseiller au parlement , un directeur des aides , un maître des comptes. Mais épousera-t-on de même un conseiller de six ans , un commis qui changera tous les deux ans , un membre de district revêtu d'une autorité momentanée ?

Un misérable raisonnement en impose à beaucoup de gens. La France ne sera-t-elle pas toujours la France ? Oui et non. Une terre a toujours la même étendue ; bien cultivée et bien administrée , elle rapporte infiniment ; mal régie , elle ruine son fermier.

Je voudrois bien qu'on expliquât le peu d'empressement pour les postes municipaux , l'indifférence pour l'établissement des dis-

tricts, le refroidissement des gardes nationales, les refus soutenus de tout ce qui s'appelle gens capables, lorsqu'on leur propose d'entrer pour quoi que ce soit dans la *nouvelle cuisine*. Les hommes si empressés de saisir ce qui flatte leur ambition, ou ce qui leur promet seulement un peu de célébrité, sont-ils devenus tout-à-coup philosophes et insensibles aux honneurs ? Non, l'espece humaine ne change point ; mais elle ne s'enflamme pas pour des chimères, et c'est dans cette classe phantastique qu'elle range tout ce qui n'a pas le suffrage de la multitude.

La jeunesse auroit trop d'avantages si, avec ses graces, ses ressources, son aptitude à tout apprendre, elle possédoit encore la maturité du jugement et les utiles ressouvenirs de l'expérience. La nature n'a pas fait des dons si complets. La vivacité d'esprit est aux dépens de la prudence sévère ; et quand les hommes rassemblés temperent l'excès du patriotisme, c'est moins une leçon qu'un encouragement à dépouiller un talent reconnu de ses formes trop impétueuses. Si ceux qui subissent ces réprimandes publiques disoient : que le plus innocent d'entre

neus prononce la peine ; on ne verroit monter à la tribune que la froide raison impuissante , ou la pesante médiocrité , ou l'adroit égoïsme.

Frondeville fit la motion que toutes les chambres des vacations fussent supprimées : il y avoit en effet une sorte de dureté à maintenir dans leur emploi des gens que l'administration avoit déjà rejetés. Si vous les jugez utiles , pourquoi ne pas les conserver ? Si vous les jugez dangereux , pourquoi les garder encore deux ans ? Mettez donc en activité ceux que la voix publique appelle à ces fonctions augustes , et rendez à eux-mêmes des magistrats dépouillés.

Celui qui donne lieu à ces réflexions a retenu sa place dans d'autres législatures , si les bons principes , une éloction aisée , un esprit méthodique décident les suffrages à l'avenir.

Dom Gerle.

A propos d'un religieux , il est bien permis de citer la vie d'un saint. On lit dans celle de François-Xavier , de miraculeuse mémoire , qu'un négociant de l'Inde avoit ordonné ses obsèques , s'étoit fait porter vi-

vant dans sa bierre , avoit entendu les prières mortuaires , et lorsque le *Libera* fut chanté , un des desservans s'approcha de lui pour lui dire de se lever , attendu que la cérémonie étoit finie ; mais il trouva l'homme mort. Un religieux , membre de cette législature , a imité ce négociant , et a assisté à ses propres funérailles.

Dom Gerle n'a pas cru pouvoir défendre , et moins encore sauver l'état monastique des projets formés contre lui. Ils existoient depuis cinquante années. Nos mœurs ne se concilioient plus avec cette bigarrure de citoyens noirs , blancs , bruns , rasés , barbus , en sandalles ; les uns portant sur la poitrine une croix d'or , et les autres une besace sur le dos ; ceux-ci professant une ignorance crasse , et ceux-là , le savoir le plus profond ; tous chantant des hymnes à la louange de celui qui a commandé le travail , et qui n'a jamais dit d'employer sa vie à chanter.

Les religieuses , moins en butte aux sarcasmes et aux épigrammes , que les Carmes-Hercules et les Cordeliers desservans de Bacchus , recevoient en ridicules ce qu'on prodiguoit aux autres en défauts et en vices.

Sans

Sans adopter tout ce que les poètes licencieux nous ont laissé sur ce fastidieux sujet , on peut conclure que l'opinion générale avoit proscrit les cénobites ; et lors de la destruction de la célèbre compagnie de Jesus , on se disoit déjà qu'il ne falloit pas s'arrêter en si beau chemin , et remercier par la même occasion les enfans de Dominique , de Bruno , d'Augustin , de Bernard , de François , et de tant d'autres familles qui avoient si étrangement pullulé.

Il n'est donc pas surprenant que personne n'ait songé à conserver à la religion ces différentes classes de défenseurs ; mais on se seroit attendu que quelques-uns de nos orateurs auroient saisi la chose sous un autre point de vue , et mûrement examiné s'il ne convenoit point de conserver à la nation quelques maisons de retraite. Un des points de la liberté est de laisser vivre chacun selon ses goûts ; or , on ne peut pas douter que beaucoup de citoyens ne sont faits ni pour la guerre , ni pour les tribunaux , ni pour la société.

Si l'on disoit que personne n'a le droit de vivre dans une oisiveté profonde , nous répondrions qu'il peut s'acheter , et que le

seul être condamné au travail est celui qui ne peut se faire remplacer. Il y a des positions dans la vie (moins rares qu'on ne l'imagine), où c'est un tourment de voir des hommes , et la société n'a pas le droit d'y condamner aucun mortel ; laissez donc à celui que son étoile persécute , que le malheur accable , que des chagrins domestiques dévorent ; laissez-lui , dis-je , un asyle solitaire où il puisse attendre avec résignation le moment désiré qui l'enlèvera à tous les maux.

Il y a des sciences pour qui la vie d'un homme n'est qu'un point. Telle est celle de l'histoire. Les recherches immenses qu'elle exige étoient faites par un corps , et conséquemment on y employoit le même esprit dont les dépositaires se succédoient , et nos bibliothèques font une perte dont le siècle prochain s'apercevra.

Enfin , on auroit pu demander quelle espece d'inconvénient résulteroit de laisser une seule maison religieuse par département , en bornant le nombre des individus qui pourroient l'habiter , en fixant les revenus nécessaires à leur existence.

Dom Gerle n'a pas pensé comme nous , et

s'est contenté de solliciter un meilleur sort pour ceux que les décrets alloient disperser. Il s'opposa avec désintéressement aux distinctions qu'on vouloit établir entre les religieux rentés et les mendiants , et employa même une expression qui donneroit lieu à d'étranges commentaires : *par vos décrets* , dit-il , *vous avez nivelé tous les hommes*. Le bon religieux n'a certainement pas eu l'intention de faire une épigramme sanglante : Elle existe cependant. Il est très-vrai qu'on a voulu tout *nivelér* , et qu'aujourd'hui il n'y a plus de distinction morale à faire parmi les hommes. Tous les administrateurs devenus des êtres passifs , à quoi serviroit le talent ? Et dès que tous les hommes quelconques peuvent remplir les places les plus éminentes , à quoi servira l'émulation , pour quoi se donner le tourment d'une éducation laborieuse , si vous avez toujours pour rivaux des gens qui ne savent pas lire ? Plus on y réfléchit , et plus on trouve combien l'idée de tout égaliser est ridiculement absurde.

Dom Gerle vouloit qu'on améliorât le sort des religieux , tandis qu'on leur a donné à peine ce que coûte un laquais ; et ce qui est vraiment comique , c'est que l'assemblée

a prononcé comme si c'étoit un acte de générosité de la part de la nation , qui , dans le fait , ne partage entre les religieux qu'une partie de leurs sueurs , de leurs économies , de leurs biens. Car enfin , tout ce qu'on nous a débité sur les fondations et sur cette propriété nationale , si plaisamment imaginée , ne peut s'appliquer aux biens de certains religieux qui ont défriché , cultivé , amélioré , mis dans toute leur valeur des terres qui leur avoient été *données*.

Elles appartenoient à la nation , dira-t-on ; oui , dans ce sens , que les possesseurs faisoient eux-mêmes partie de la nation ; mais la nation n'est pas une puissance distincte des différentes classes qui la composent , et l'abus qu'on fait à tout propos de ce mot a déjà commencé à se rendre insignifiant , ainsi que nous avons pris la liberté de l'indiquer dans plusieurs occasions.

Dom Gerle s'est rarement permis de dire son avis sur les autres matieres ; non qu'il ne pût en raisonner avec succès , mais il a trouvé une si énorme , une si grande révolution dans les principes qui servent aujourd'hui de base aux choses humaines , qu'il a

cru entendre un peuple tout différent de celui qu'il s'étoit figuré , et il a plusieurs fois épanché dans le sein de l'amitié que s'il avoit pu présager les tumultueux débats de l'assemblée , les scènes d'orgueil et de vengeance dont il a été le témoin , les emportemens des passions en délire , aucunes considérations humaines ne l'eussent arraché de sa solitude.

Eh , dans quel temps ces asyles de paix étoient-ils plus nécessaires que dans un moment où la société entière se décompose , et où une des plus belles portions du globe va devenir nécessairement la proie de quelques factieux qui n'existent avec sûreté que dans les ténèbres de l'anarchie !

Lanjuinais.

L'esprit confus est celui qui embrouille toutes les matieres , enjambe d'un sujet à l'autre , craint les détails , et discute en bloc ce qu'il faut classer et voir sous différens points de vue. Il pose un principe , sans en tirer de conséquence , ou pèse sur les effets , sans avoir assuré les causes. Un exemple particulier lui tient lieu de preuves , ou

s'il généralise , il se perd dans des possibilités , et divague sur tout ce qui se présente. Il ébauche un sujet avec succès ; bientôt il le quitte pour une idée accessoire , et dans l'embarras de la lier au tronc , il s'accroche à tout ce qui se présente. Presque toujours il anticipe sur ce qu'il doit exposer ; de sorte qu'on voit la conclusion avant de connoître les motifs qui l'amènent ; ou cher-à le déguiser par les épisodes ; ils arrivent à la file les uns des autres , et de cette cruelle abondance naît la satiété. L'esprit confus ne prépare jamais les effets ; il fatigue ; il brusque ; il précipite ; il embarrasse ; c'est l'image du cahos ; il abuse de tout , et sur-tout de ce principe à l'abri duquel il se mit.

Souvent un beau désordre est un effet de l'art. La méthode est pour lui de la sécheresse ; l'analyse est de la méthaphysique ; l'ordre est une marche lente et pénible ; il se croit inspiré , lorsqu'il extravague , et prend de grands motifs pour de grandes pensées.

Le trait caractéristique de l'esprit confus , il démontre en ayant un grand étalage pour ne rien apprendre de ce qu'on veut savoir.

Il frise un peu l'esprit faux. Ce qui le distingue essentiellement , c'est que celui-ci est opiniâtre , et que l'esprit confus ne tient à aucune idée , parce qu'il ne les a pas méditées.

Lanjuinais a déclaré le plan de la constitution incomplet ; mais où a-t-il vu un plan ? Où existe-t-il ? Il devrait contenir trois divisions : les droits de la nation , ceux du roi , ceux du citoyen. Les droits de la nation sont incontestables ; mais en quoi ceux du citoyen peuvent-ils être distingués. La nation est-elle autre chose que l'ensemble des citoyens ? Comment concevoir des droits distincts d'un même tout ? Quant à ceux du roi , c'est une dérision. En a-t-on seulement conservé les vestiges ?

Lanjuinais dit : « dans toute la province » de Bretagne il n'y a peut-être pas une » paroisse qui n'ait une municipalité de » douze membres. Les réduire à trois , ce » seroit faire une chose insupportable aux » Bretons , ce seroit établir une horrible » aristocratie ». Les Bretons ne s'étoient pas encore fait connoître sous ce rapport , et cette passion pour les offices municipaux n'a été développée que par le député qui

nous occupe ; il faut s'y prêter. Mais ce qui ne se comprend pas si bien , c'est que la réduction de ces offices , à raison de trois par municipalités , fût une horrible aristocratie. Quand les officiers sont peu nombreux , on peut exiger qu'ils occupent tous le tribunal ; mais est-il raisonnable de prétendre que la moitié de la paroisse soit toujours prête à juger les faits de police ? Qu'elle perte de temps ! Il en sera comme dans les environs de Paris , où il faut aller chercher le maire au cabaret , le secrétaire à la char-rue , les assesseurs dans les granges , les conseillers à la foire. Tout cela n'arrive point , et pour dernier résultat , le maire et le valet de la maison commune font toute l'opération.

Que signifient les expressions suivantes ; je le demande à tout esprit bien fait , à tout lecteur impartial : « les monasteres » étoient des *établissements* publics. Les » hommes qu'ils renferment ne sont que » des individus. Il n'y a pas de différence entre le froc et le froc , entre le » prêtre sans fonctions et le prêtre sans » fonctions. Il faut respecter ce que pro- » tégeoit la loi. Là une loi n'assuroit que

» l'habit , la subsistance et non les abus.
 » Si vous ménagez les anciennes habitudes ,
 » les sang-sues publiques que vous devez
 » dépouiller viendront aussi faire valoir
 » leurs habitudes anciennes ».

Fut-il jamais galimathias plus complet ?
 comment abuse-t-on aussi indécemment de
 la patience d'une grande assemblée ? Le
 peu de ce qui se comprend dans cette sé-
 rie de phrases décousues n'est pas même
 vrai. La loi n'assuroit point *la subsistance*
 aux Franciscains : la charité publique la
 leur donnoit. Peut-on nommer *sang - sue*
 celui qui va de porte en porte solliciter
 une petite partie du superflu , auprès du
 riche qui demeure toujours maître de le
 refuser ? Quels sont donc les êtres auxquels
 nous vendons si cher le droit de respirer
 parmi nous ? Des hommes comme nous ,
 nos freres , nos amis , nos parens , nos
 alliés ; les uns nous ont instruit , les au-
 tres nous ont servi , nul ne nous a nuï.
 Et nos réflexions partent toujours de la
 vengeance , du mépris et de la haine. Il
 semble que tout ce qui touchoit à la reli-
 gion perdit le droit de citoyen , de Fran-
 çois , et soit devenu pour nous un sujet de

conquête , j'ai pensé dire de piraterie.

Ces réflexions sont ameres , sans doute , mais pourquoi sont - elles encore plus vraies ?

Lanjuinais est né dans cette province qui professe l'inflexibilité de principes , et tout ce qui tient à un grand caractère. Hommage à ces qualités devenues si rares , et dont la privation montre si bien la nécessité ! Pourquoi faut-il que l'homme corrompe tout , et que chez lui les vertus soient toujours à côté du défaut contraire , toutes les fois qu'on a frappé le but ? La fermeté est l'ame d'un parti , de même qu'elle en est la destruction , si la première idée est tombée à faux.

Un Suisse célèbre dans une partie de l'Allemagne et le dieu des illuminés , *Lavater* , a enfin écrit quatre gros volumes sur l'art de deviner l'intérieur des hommes par leur physionomie. Ce livre obscur , trop volumineux , plein de minutieuses observations , n'est pas sans génie. Mais il y a une manière bien plus sûre de connoître les hommes , c'est de les chercher dans leurs ouvrages , dans leurs discours , et sur-tout dans ceux où ils ont improvisé.

Au milieu d'une nombreuse assemblée un homme n'est plus maître de son secret, et dans la lutte il montre toutes ses forces ou toute sa foiblesse. Lanjuinais a souvent parlé , quelquefois même assez longuement , mais il n'a jamais rien dit. Car il ne faut compter que ce qu'on apprend et dont on peut profiter.

Menou.

Toujours des partis violens ! Il pense qu'on ne puisse se faire écouter qu'en venant frapper les oreilles de propositions destructrices de l'ordre jusqu'alors adopté. Il faut arrêter ceux qui s'éloignent de l'assemblée lorsque les bruits publics les dénoncent, poursuivre les magistrats , confondre l'erreur et les crimes , n'examiner ni les temps ni les circonstances , et , le glaive de Thémis à la main, frapper à droite et à gauche. *Si le parlement de Rouen n'est pas jugé , accordez donc la même grace à tous les criminels de leze-nation. . . . L'indulgence seroit un crime. . . Ne soyons que justes . . . périssons plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moind-*

dre atteinte à la souveraineté de la nation, c'est-à-dire à la nôtre. Car la nation est toute entière dans la salle du manège.

Veut-on des absurdités qu'on revêt d'une forme sententieuse? J'en puis fournir dix pages. « Toutes les méthodes de scrutin » sont vicieuses.... Il faut se contenter » d'une perfection relative.... Le plus sûr » moyen d'être libre consiste à avoir des » armées de citoyens.... La liberté demande » donc la circonscription militaire... Per- » sonne n'ignore les manœuvres des par- » liemens contre les opérations de l'assem- » blée... Tous nos travaux tendent à éta- » blir une monarchie parfaite ».

Veut-on des phrases mal-adroites, qui excitent le rire et la pitié des honnêtes gens?... » Une armée de soldats bien payés vaut » mieux qu'une armée de soldats mal » payés... Vos travaux ont excité contre » vous *quelques désapproubateurs*... Il faut » déclarer les membres de la chambre des » vacations de Bordeaux incapables d'exer- » cer les droits de citoyens.... Il falloit » tout détruire, parce que tout étoit vi- » cieux... Pour travailler tous les jours.

» à donner au roi une autorité véritable. etc. etc. etc. ».

Quel est l'ami de l'humanité? Quel est le philosophe? Quel est le François qui ne retournera pas, le sein navré de douleur, d'une séance où l'on supporte de semblables principes, où l'on tolere ces incroyables bêtises. Eh quoi! parce qu'un bailliage trompé aura compromis son jugement et remis ses mandats à un homme étranger à toute espece d'administration, la France entiere doit expier les erreurs d'un bailliage!

Défiez-vous sans crainte des remords des hommes qui ont tant d'audace. Elle masque l'impuissance la plus complete, et l'on se console de ne pouvoir faire aucun bien par l'espoir de faire un peu de bruit. Quelle renommée, juste ciel! que conservera-t-elle? La motion insensée de détruire des ordres militaires, et déshonorer la poitrine cicatrisée de deux à trois mille serviteurs auxquels on arrachoit les marques d'honneur; voilà de beaux passe-ports pour l'immortalité!

C'est cependant un homme d'esprit, dirat-on. C'est ce que je crois comme la trinité. Où en est la preuve? Mais quand cela

seroit , qu'est-ce que l'esprit sans raison , sans culture , sans expérience , sans l'habitude de méditer , sans connoissance des hommes , sans l'art de commander aux passions , sans l'amour du travail , sans l'invincible penchant au vrai ?

Ne reviendrons-nous jamais de cette antique maniere d'évaluer les hommes ? de l'esprit ! Vespasien , Mersan , Cléon , Philantes , Moercon , en ont aussi et dix fois plus. A quoi vous ont ils servi ? Les uns , fugitifs , cherchent un lieu où ils puissent reposer leur tête ; les autres font de superbes discours , et nous avons sous les yeux les beaux résultats *de l'esprit*.

A voir tout ce qui se fait , tout ce qui se dit , il semble que nous n'avions besoin que de deux choses , la liberté et l'égalité. Mais l'ordre , la confiance qui en naît , la circulation que celle-ci produit ; mais les mœurs , le commerce , l'industrie , ne demandoient-ils pas également les soins de l'auguste assemblée ? Où est la force répressive à l'heure que j'écris ? Des tribunaux imaginaires sont désignés et mis en exercice ; on avilit les phantômes de justice qui nous restent.

Menou a proposé une armée de cent vingt

mille hommes en temps de paix , et une de deux cents mille hommes en temps de guerre ? Où les trouverez-vous ? chacun veut commander. Qui se résoudra au métier de soldat ? Comment concilierez-vous la liberté et la discipline ? le jour que vous avez démontré l'égalité , vous leur avez révélé un grand secret. Il étoit dangereux de leur apprendre qu'il n'y a qu'un sot qui donne sa vie pour sept sols par jour , et qu'il n'y a pas d'honneur à faire tout ce que le monde peut faire. Quelle que soit cette armée , quels que soient ceux qui la commandent , il y aura toujours les neuf dixiemes qui obéiront. Or , sur cent hommes *égaux* , il ne s'en trouvera pas quatre-vingt-dix qui voudront plier sous des loix de fer qui maintiennent un corps militaire. C'étoit par une espece d'enchantement que cent grenadiers se remuoient quelquefois à la voix. Si l'on vous en croyoit , dira-t-on , cette législature n'auroit presque rien fait que la postérité avouera. Ne prenez pas tant de précaution pour me faire dire mon secret : je pense , et j'atteste l'avenir , que les trois-quarts de ce qui a été décrété n'existera pas , et que l'expérience en montrera le vuide ;

que pendant vingt-cinq années nous serons sans tribunaux, que les biens ecclésiastiques ne se vendront point, que les moines et prêtres finiront par ne pas être payés, que les assignats perdront trente ou quarante pour cent, que l'armée n'existera point, que les quatre-vingt-trois départemens seront bientôt en division, que cette multitude de juges se lassera d'une besogne impraticable; je le pense, non par humeur, non comme frondeur, mais parce que les hommes ne sont pas capables de supporter à-la-fois autant d'innovations; que quand même toutes seroient essentiellement bonnes, nécessaires, si l'on veut, elles devroient arriver successivement, et que l'esprit humain en général n'est pas assez étendu pour exécuter ce que quelques esprits supérieurs ont conçu après de longues méditations. Car ce qu'on vient de nous donner n'est pas le résumé des pensées de l'assemblée, mais le résultat de ce que les François ont publié depuis trente ans. L'envie de se faire un nom a persuadé de donner une constitution parfaite en deux ans, et le seul projet étoit la preuve la plus authentique de l'incapacité de ceux qui travailloient à son exécution. On a voulu
fondre

fondre dans un court espace le travail d'un siecle ; et on s'est contenté d'ébauches , d'essais , d'esquisses , de cannevas , d'appareils.

L'abbé de Montesquiou.

C'est un don du ciel qu'un esprit sage , lumineux , clair , méthodique sans sécheresse , solide sans dureté ; c'est une faveur lorsqu'il y joint les grâces qui répandent leurs charmes sur ce que la raison a d'austere. Il est des hommes qu'on aime à écouter , soit parce qu'ils vous disent ce que vous n'avez pas pensé , soit parce qu'ils vous disent mieux ce que vous avez pensé comme eux.

L'abbé de Montesquiou s'est vu contredit mais non réfuté. Ses opinions n'ont pas été suivies , mais elles n'ont pas été invalidées , il a perdu une belle cause , et infiniment gagné dans l'opinion publique , tandis que nous avons vu tant de causes gagnées qui ont coûté la réputation au vainqueur.

Parmi un grand nombre de réflexions justes , exprimées avec infiniment d'esprit , nous citerons celle-ci : « c'est un heureux don » que de voir par-tout de l'or , comme les » Alchimistes. Mais faut-il comme eux le

» chercher dans les cendres » ? Il dit quelque temps après : « vous jetez gaiement en vente des biens pour quatre cents millions ». Il auroit pu , en suivant sa première comparaison , dire , vous jetez gaiement dans le creuset pour quatre cents millions de biens nationaux. En effet , ils sont fondus , comme le seront incessamment les huit cents millions qu'on a créés avec la même gaieté.

Ce que l'on aime dans l'abbé de Montesquieu , c'est de rencontrer toujours le mot propre , c'est-à-dire dans le moins de mots possible , et dont on ne peut se passer. S'agit-il des pensions , *il réclame une plaine de faveurs pour les vieillards , et de justes égards pour les militaires* ; Il justifie en deux mots l'ancien usage. Est-ce un crime d'avoir cherché des moyens de subsistance dans des dons honorables , à l'époque où le préjugé défendoit de les chercher dans les arts utiles ? Tout au plus faut-il reprocher au gouvernement de n'avoir pas honoré ce qui devoit l'être.

Des hommes n'agissent jamais par le seul motif de la gloire. Ils ne sont pas organisés pour tant de délicatesse ; et quand ils le voudroient , ils ne le pourroient pas , puisque la nécessité fait si souvent taire l'amour-propre

qui trouveroit quelque satisfaction à ne pas vendre ses services.

Si ces idées ont été reçues pour vraies dans tous les temps, à plus forte raison dans un moment où l'on s'est privé des ressources fécondes, telles que la noblesse, les dignités, les ordres, et tant d'autres jouissances idéales, que les gouverneurs du genre humain employoient avec tant de succès, pourvu qu'ils en usassent avec une étroite avarice.

L'abbé de Montesquiou avoit déjà fait ses preuves comme agent du feu clergé, et sans partager les orgueilleuses prétentions de ce corps inhumiliable, il avoit traité ses affaires avec une grandeur dans les idées qui les firent prospérer sans fatiguer ceux qui devoient y coopérer.

Il a présidé l'assemblée avec infiniment d'adresse, quoique ses moyens physiques ne répondissent pas aux ressources de son esprit. Cette fonction exige plus de sang-froid que d'éloquence, et le bon sens n'est pas orateur. D'ailleurs, il y a plusieurs sortes d'éloquence; Cicéron même ne tonnoit pas toujours comme Démosthènes. Ainsi l'abbé de Montesquiou s'empare de l'attention par

des idées brillantes , et entretient cette première impression , par les charmes du discours , et cette aménité qui s'insinue dans tous les esprits.

Quand on parcourt les sujets divers qu'il a traités , on voit qu'ils appartenoient à son état. La manière dont ils s'est exprimé prouve invinciblement qu'il en étoit pénétré. Nous ne sommes éloquens que lorsque l'ame passe toute entière dans un discours , et l'amen'est émue et pleine d'activité que lorsque le sujet l'a frappée sous tous ses points , et lui a arraché toute l'application dont elle est susceptible.

Il est une classe d'ecclésiastiques dont nous allons incessamment nous passer. Renfermés dans les bornes étroites du culte , une messe et un prône les acquitteront envers les fideles. Déjà l'on médite un système d'éducation nationale , qui ne laissera aux autels que la classe la plus obscure de la société. Tout office soldé en argent est rarement exactement payé , et diminue tous les jours en raison de ce que les denrées augmentent. Il est de l'intérêt général que celles-ci haussent , il faut conséquemment que tout salarié en espèces voye baisser ses moyens. L'assem-

blée l'a prévu en décidant que tous les vingt ans on feroit une addition aux émolumens destinés aux prêtres ; mais outre que ce terme est beaucoup trop long, il faudroit être sûr qu'à cette époque l'ordre des choses le permettra. Si nous avons l'intention en notre faveur, nous avons aussi terriblement l'expérience contre ; et vraisemblablement les régénérateurs de la nation n'esperent pas étendre leurs miracles jusques sur le caractère françois.

L'abbé de Montesquiou vit s'élever beaucoup de murmures dans l'assemblée, lorsqu'il appuya l'opinion suivante de M. de Montlausier : « je demande que le comité » de constitution fixe la durée de la session » actuelle ; je le demande pour la liberté, » pour la constitution ; je le demande pour » l'ordre ; je le demande pour la paix ; je le » demande pour la tranquillité publique ; je » demande que votre comité dise : voilà une » assemblée permanente revêtue de tous les » pouvoirs ; mais ce monstre , si j'ose le dire, » ne sera pas éternel , il faut en fixer la durée » rée ».

Dans cette occasion , M. de Montesquiou se trompoit , et dans la forme et pour le fond :

ce n'étoit pas au comité à fixer le terme de la session, et s'il avoit proposé quelque chose à cet égard, l'assemblée ne devoit pas l'accepter. Consultons l'histoire, ce guide presque infallible des opinions; on y trouve les oppositions formées par les états généraux, pour empêcher la vénalité des offices. Ils en obtenoient la promesse. Jamais elle n'étoit tenue.

Sous Louis XIII, l'hérédité des charges fut réellement supprimée; mais quelques années après elle fut aussi rétablie.

Colbert trouva, en 1661, une somme de 52,377,184 livres affectées au paiement annuel des gages et des rentes. Dans le cours de son ministère, qui dura vingt-deux ans, il réduisit cette somme à 23,375,274 livres. Mais les vues de ce ministre ne furent point suivies par ses successeurs; dans le cours de trente-deux ans, les rentes et les gages consommèrent 79,559,457 livres. Donc il ne faut pas laisser au ministère l'administration des finances, même avec la responsabilité, mais lui confier seulement l'emploi des sommes affectées à chaque objet.

L'histoire nous apprendra encore que depuis 1600, jusqu'en 1715, c'est-à-dire

dans l'espace de cent quinze années, on a levé sur les peuples, de deniers extraordinaires, 4,894,114,312 livres. N'est-ce pas la démonstration la plus complète que les dépenses ordinaires doivent être invariablement fixées, et qu'il doit y avoir une caisse à part pour les dépenses extraordinaires ?

Quoique nous ne professions pas une extrême confiance dans la plupart des opérations décrétées, nous sommes également éloignés d'approuver l'ancien régime. On y rencontre à chaque pas la coupable industrie des expédiens, l'incapacité de la plupart des hommes mis au timon des finances, l'embarras des rois, innocens des complots ministériels, mais non irréprochables du côté de la déprédation, les escroqueries du génie fiscal, déguisées sous le nom d'opérations de finance. De là les peuples attaqués, saisis, pressés, dévorés de tous les côtés, ramenés par de vaines promesses, vivant d'espérances, et forcés de baiser encore quelquefois la main qui les dépouilloit.

Mais après cet aveu, la force de la vérité me condamne à dire que ces maux, pour être connus ou détestés, ne sont pas finis, et que les remèdes appliqués jusqu'à ce

jour pourroient changer leur nature sans diminuer leur masse.

Montlausier.

Trop de chaleur gâte souvent les meilleures causes. Celui qui ne sait pas commander à ses passions donne trop d'avantage à ses adversaires. Sans doute il est difficile d'éconter de sang-froid des erreurs de mauvaise foi, de voir des objections réelles laissées sans réponse ; des complots anti-patriotiques triompher de la raison et de l'intérêt public. C'est à quoi cependant l'on est exposé dans les assemblées nombreuses, et l'on n'y oppose avec succès que la patience et la modération.

Ces deux qualités ne sont pas à l'usage journalier de Montlausier, il n'y a aucune prétention. Ce qui est assez rare, c'est de présenter d'excellens moyens de défenses au milieu de cette intempérance d'idées et d'expressions. A combien d'observations les hommes ne donnent-ils pas lieu ; surtout lorsqu'on les considère des tribunes. Et qu'en voit tous les sentimens divers en activité.

Les menaces bruyantes , les plaisanteries ameres , les allusions malignes , les rires sardoniques , les injures retenues à regret , et dont on en laisse échapper assez pour désoler l'amour-propre , sinon pour insulter ; les assertions audacieuses tirant sur le faux ; ces répliques violentes , qu'on croit faire excuser en ce qu'elles sont improvisées ; les pièges tendus par le sang-froid hypocrite à la vivacité emportée hors d'elle-même ; l'abandon feint d'une opinion pour la reprendre dans un autre moment avec plus d'avantage ; le secret de perdre le temps en paroissant l'employer ; l'art d'envelopper les motions dans des mots équivoques , pour se réserver le moyen de les affoiblir ou de les renforcer ; l'habileté de noyer la question principale dans un amas d'incidens étrangers à la chose publique : voilà ce que l'observateur découvre dans presque toutes les séances. Pourquoi ? c'est que ce sont des hommes , et que l'action de les rassembler met dans un instant toutes les affections de leurs ames en fermentation.

Montlausier ne saisit pas toujours le véritable état de la question. Il disoit un jour , à propos d'une motion de M. de Mirabeau :

« l'admission des ministres à l'assemblée est vicieuse en principe , et pernicieuse dans ses effets. Nous ne pouvons donner dans cette assemblée une influence à des individus que la nation n'y a pas appelés ». Il ne s'agissoit pas d'y appeler les ministres dans leur qualité d'agens du pouvoir exécutif ; mais ceux que la nation avoit choisis , comme le roi depuis les a préférés , c'est-à-dire , de laisser subsister dans la même personne les deux qualités. Il est surprenant , en effet , que parce qu'un citoyen a eu les talens et les vertus qui inspirent la confiance aux électeurs , il ne puisse pas produire le même effet sur le souverain. Il semble que le ministère entache , et que ce soit descendre que d'accepter une place pareille.

Les peuples à l'avenir devront donc regarder l'assemblée nationale et le ministère comme deux puissances ennemies , toujours en guerre pour une autorité qui tantôt passera d'un côté , tantôt de l'autre ; et si jamais il arrive que ce dernier soit composé d'hommes nerveux et vraiment capables , qui enlèvent les suffrages de la multitude , et que par hasard une législature ne fût qu'une cohue tumultueuse divisée en plusieurs partis

dont aucun ne fût pas même encore bien décidé , n'est-il pas évident que la nation risqueroit alors sa chere liberté et la précieuse égalité , sans lesquelles point de félicité , point de gloire , point d'abondance ?

Montlausier a bien mieux raisonné sur les municipalités dont le pouvoir est trop étendu. Les villes qui se sont gouvernées elles-mêmes étoient composées de citoyens riches qui pouvoient donner une partie de leur temps à cette occupation principale ; de citoyens instruits qui s'étoient préparés par une éducation soignée aux postes qu'on leur confioit ; de citoyens recommandables que l'intérêt ou le besoin n'avoient jamais jetés dans un ordre d'affaires toujours un peu humiliant. De nos jours , au contraire , les municipaux des campagnes suffisent à peine aux besoins journaliers de leur existence par un travail continu. Ils n'ont donc le temps ni de siéger , ni d'instruire , ni de juger. A peine savent-ils lire , écrire , puisque leurs moyens n'ont pas permis de payer des maîtres dans leur enfance. Il est donc injuste de remettre entre leurs mains le sort de leurs égaux.

Et qu'on ne dise pas que cela changera.

Pensez donc que vous multipliez les charges, que vous doublez le travail, que vous occupez tout le monde ; mais que vous n'enrichissez personne, et que vous vous reposez des moyens sur la providence. A la façon dont vous avez traité le ciel, il ne paroît pas qu'il soit jamais de moitié dans votre besogne. Il faut une génération pour opérer quelques légers changemens dans l'esprit humain. Or jugez, dans la disposition actuelle des esprits, ce que vingt-cinq ans apporteront de variantes dans votre ouvrage.

Montlausier n'eredoute pas les contradictions. Je lui ai entendu dire : « que les banques étoient des établissemens utiles aux nations riches comme aux nations pauvres, et qu'il étoit contraire à la dignité de la nation d'y mettre son attache ».

En quoi la dignité de la nation est-elle blessée de faire une chose utile ?

Les discussions ne sont si longues, si orageuses dans l'assemblée que parce qu'on passe à côté du vrai. La nécessité de se redresser les uns les autres est un temps perdu au détriment de la constitution, preuve sans réplique du danger des convocations trop nombreuses. Jamais elles ne devroient s'éle-

ver au-delà de quatre cents , parce que toutes les questions pourroient alors se décider par l'appel nominal qui ne laisse pas de prétexte aux plaintes , comme la douteuse opération de l'*assis* et du *levé*.

Quoique nous ayons reproché avec fondement à Montlausier trop de chaleur et même de l'emportement , il faut avouer que ces sortes d'esprits rendent souvent service à la chose publique. Ils se dévouent et révelent ce que des hommes plus prudents n'osent hasarder de peur de compromettre une réputation de sagesse. Un fait légèrement avancé nuit peu à celui qui n'y regarde pas de si près , et donne lieu à des examens importants.

Sa doctrine sur les mandats impératifs , sur l'injustice de dépouiller les titulaires , sur la nécessité de nommer à l'accusé son dénonciateur , est incontestable ; elle a été rejetée et non réfutée. Il est des principes si évidens , que ceux qui les répudient devroient être tenus à mettre leurs raisons à côté. Les murmures prouvent de l'ennui , de l'inquiétude , l'impuissance de dire mieux , mais n'anéantissent rien ; et si plaisanter n'est pas répondre , à plus forte raison mur-

murer n'est pas éclaircir une question. Pour plaisanter, faut-il au moins une sorte d'esprit, au lieu que pour murmurer, il ne faut qu'obéir à un mouvement machinal.

PORTRAIT RETOUCÉ.

Chevalier.

LES bons esprits avancent journellement sans l'estime de leurs contemporains. Chaque sujet leur fournit l'occasion de développer un nouveau moyen. Cette abondance est le trait caractéristique de l'homme supérieur. Celui qui ne fait que briller s'épuise bientôt. On y réussit quatre, six, dix fois dans sa vie ; et même si l'on recherchoit ces momens avec trop d'affectation, l'indifférence du public en puniroit bientôt. Mais celui que l'art de bien dire n'emporte pas au-delà du nécessaire strict est sûr d'un suffrage constant, parce qu'il éclaire sans fatiguer, et n'humilie pas en instruisant.

Examinons les idées de Chevalier, et nous leur trouverons en général cette justesse profonde qui les métamorphose aisément en maximes. Je dis en général, car il est quelquefois sujet à d'étranges erreurs.

Selon lui ; il ne convenoit pas d'établir une milice nationale dans tous les villages , mais il suffisoit de former des établissemens dans les principales villes , et de laisser aux villages la liberté de se garder eux-mêmes quand ils la réclameraient. La preuve que cette opinion est la plus sage , c'est qu'en dernière analyse cela sera ainsi , et qu'il est contre le bon sens de supposer que des agriculteurs par état peuvent être moitié soldats et moitié laboureurs. Si l'on disoit qu'il en est cependant ainsi dans le nord , on tomberoit dans une grande méprise ; le soldat Allemand l'est pendant trois mois de l'année et n'est que cela ; il est cultivateur pendant neuf , et ne songe seulement pas au service ; au lieu que dans nos villages , on est le lundi dans les champs , le mardi à une fête , le mercredi à des funérailles , le jeudi à la charrue ; et c'est cette alternative qu'il faut proscrire , dans les cités comme dans les campagnes , excepté dans les cités dont la population permet une milice nombreuse qui vacque au service sans nuire trop sensiblement à l'industrie.

C'est avec la même vérité que Chevalier avançoit cette vérité essentielle : « toute so-

« ciété dans laquelle la garantie des droits
 » n'est point assurée , et la séparation des
 » pouvoirs déterminée , n'a point de cons-
 » titution ».

Je demande à l'adorateur le plus enthousiaste des opérations de cette législature , si la séparation des pouvoirs est déterminée , ce que c'est que le pouvoir exécutif ? Nous n'avons donc pas encore de constitution , nous avons donc juré sur un être imaginaire. Lorsque Chevalier a articulé ces principes , deux ou trois bavards leur ont opposé quelques phrases insignifiantes , et puis un président , embarrassé de la question , a fermé la discussion. Mais une vérité , pour être mal accueillie , existe-t-elle moins ? N'est-elle pas la nature inattaquable ? Ne revient-elle pas sans cesse accuser l'ignorance ou la précipitation de ceux qui l'ont rejetée ? Fût-elle méconnue pendant dix sessions , elle n'a perdu aucun de ses droits.

Il est aussi des occasions où Chevalier laisse briser le fil de sa logique. Il s'agissoit de justifier la municipalité de Rennes que M. de Mirabeau menoit un peu lestement. L'adresse de la commune de Rennes , disoit-il , ne peut être considérée comme peu respectueuse ;

neuse , parce qu'on ne peut raisonnablement imaginer qu'une cité recommandable par ses principes et sa conduite ait voulu s'écarter du respect qu'elle doit à l'assemblée : elle ne doit pas être qualifiée d'absurde , parce que les principes qu'elle contient ont été discutés avec succès dans l'assemblée , et d'ailleurs un particulier n'a pas le droit d'opposer son opinion à celle d'une grande cité , en présentant la sienne comme la seule qu'avoue la raison. Quant aux menaces folles qu'on prétend y voir , je déclare qu'elles n'existent pas , et qu'elles ne peuvent exister ni porter sur l'assemblée.

Ce qui s'est passé depuis six mois , et malheureusement ce qui se passe tous les jours , prouve qu'une commune , un parlement , un corps peuvent s'écarter du respect dû à l'assemblée. Rien de si naturel que de supposer ce qui est ; mais ce qui est plus faux encore , c'est qu'un particulier n'ait pas le droit d'opposer son opinion à celle d'une grande cité. Certes , il n'en est point qui ait droit à autant de respect que l'assemblée des représentans , puisqu'elle est souveraine , et qu'aucune cité ne peut approcher de sa puissance. Cependant on lui oppose avec succès

son opinion , et on la lui donne comme la seule qu'avoue la raison ; on se défend en conséquence , et en cédant au nombre , on l'emporte , bien persuadé qu'elle est la seule véritable.

Le fait ne prouve-t-il pas qu'un homme a souvent raison contre tous. Que ne donneroit pas cette législature maintenant , pour qu'un membre disert eût triomphé de l'opinion délirante de ceux qui proposèrent le décret contre la noblesse , celui contre la possibilité de réunir le ministere à une place de législateur , et tant d'autres ? Il est donc vrai qu'on peut opposer sa pensée à celle , non - seulement d'une grande cité , mais de l'univers entier , s'il étoit représenté.

Chevalier étoit excusable sans doute de chercher à justifier la municipalité de la ville qui l'a député , mais il pouvoit y réussir sans compromettre la saine raison , d'autant mieux qu'il s'adressoit à un adversaire qui ne compose pas avec les siens , et qu'il faut abattre , si l'on ne veut pas l'irriter et le voir dans toute sa force.

Mais , revenant bientôt à ses principes ,

on le vit les placer dans l'assemblée comme des sentinelles qui veillent au dépôt de la vérité. Avec quelle force ne combattit-il pas l'usage de plusieurs membres qui parlent comme s'ils formoient un corps, comme si l'assemblée étoit une portion de la nation. ils citent leurs ennemis, la nécessité de se défendre, comme si, placés à la hauteur où les a portés le vœu général, ils pouvoient en descendre pour être traduits au tribunal même de l'assemblée.

On lui a reproché de nourrir au fond de l'ame un foyer d'ambition. Qu'est-ce qu'un homme sans ce brûlant ressort? Quel est ce lui qui donneroit son temps à l'étude, ses talens aux hommes, ses veilles à la patrie, s'il n'espéroit percer la nuit des âges et recevoir des mains de la postérité l'assurance de sauver son nom de l'oubli? La mort n'est pas la cessation du mouvement, mais d'être entièrement effacé du souvenir des vivans. Est-ce qu'un peu d'or paie nos travaux? Les nations ne sont ni assez puissantes, ni assez riches pour tenir compte au génie du sacrifice qu'il leur fait. Il lui faut une longue suite de siècles pour être quitte avec lui. Malheur aux ames vénales qui trouveroient

ces idées exagérées , et croiroient qu'il est facile aux hommes de payer leurs services.

Une société littéraire qui a pris le parti de plaisanter tous les hommes marquans , et celui de demeurer sous le voile de l'anonyme de peur qu'on ne lui rendît ; cette société , dis-je , a voulu jeter du ridicule sur Chevalier : il est du nombre des hommes qui n'y prêtent pas. Les épigrammes ne décèlent que les petits sots qui s'efforcent d'être quelque chose en dépit de la nature ; mais elles n'atteignent pas certaines trempes d'esprit qui commandent toujours l'esprit.

Quand il faut avoir recours à la vie privée d'un homme pour l'attaquer avec succès , il a un côté brillant , car on ne s'avise pas d'aller fouiller dans l'intérieur des hommes au-dessous du médiocre.

On accusa Chevalier d'aristocratie lorsqu'il fit la motion d'envoyer une députation au roi pour demander à sa majesté qu'elle somme elle désire que la nation vote pour la liste civile de sa maison et de celle des princes, en le priant de ne pas fixer cette somme d'après l'économie que lui inspire son amour pour son peuple , mais d'après la dignité d'une grande nation , et de considérer que

le trône d'un grand monarque doit être environné d'un grand éclat.

Pourquoi ne pas saisir l'occasion de donner une preuve de confiance à un monarque qui en a montré une si complète dans l'assemblée ; de prouver à l'Europe que nous sommes toujours ces mêmes françois qui ne se gouvernent pas d'après les principes mercantiles des Anglois et Bataves ; de passer légèrement sur l'article de l'argent pour que l'on voie bien que c'est l'ordre que nous cherchons , et non une sordide économie ? Il est des reproches qui n'excitent que la pitié.

Chevalier est un de ceux que le pouvoir exécutif est supposé avoir voulu s'approprier un jour. Un esprit ferme et éclairé est sans doute un instrument propre à tout ; mais cette idée me paroît jusqu'ici une de celles qu'invente la malignité , et qu'elle répand pour décréditer un homme. Elle commence par l'affoiblir dans l'opinion de ceux qui travaillent avec lui , bien sûre qu'elle aura toujours le temps de le rendre nul pour l'avenir. Dans le moment actuel , un homme désigné pour le ministère est un peu suspect. On insinue que si la cour a fait les premiers

pas , du moins il lui en a su gré , et pour peu que les circonstances favorisent les conjectures, un homme est tellement environné de soupçons que c'est comme s'il étoit convaincu.

Trois ou quatre personnes, dans cette législation , possèdent peut-être à un degré plus éminent le don brillant de la parole , c'est à-dire , ils sont nés plus orateurs ; mais Chevalier , pour ne pas faire usage de l'art comme MM. Mirabeau , Maury , Barnave , n'a pas moins de force , de clarté , de méthode. Il est avare de figures , de mots , d'images , va au fait ; laisse la chose toute entière dans l'esprit de ceux qui l'écoutent , et semble ne s'être occupé que de leur instruction , aux dépens de sa gloire. Reste maintenant à examiner lequel des deux genres est préférable dans l'ordre des affaires qui nous occupent.

Ce qui distingue le député vraiment estimable , est l'inflexible fidélité aux principes. C'est elle qui élève de si grandes différences entre les hommes. Ils se rapprochent aisément par l'esprit , par l'urbanité , par une sorte de talens même. Mais la force du caractère , la ténacité , le don de vouloir ,

sont infiniment plus rares. Chevalier est né dans une province où ces qualités sont moins rares. Je doute qu'il n'y ait pas un peu de préjugé. D'ailleurs, il ne faut pas confondre l'entêtement, la brusquerie, avec cette rigueur austere de la volonté qui ne s'éloigne jamais des loix qu'elle s'est imposées à elle-même.

Il seroit même possible de se plaindre à Chevalier de son excessive rigidité; il a soutenu, par exemple, lorsque des protestations s'élevent contre les décrets de l'assemblée, elle doit refuser de les entendre... qu'un intérêt de cœur ne peut donner à un homme le droit de défendre des actions qui lui sont personnellement étrangères.

La premiere de ces deux propositions suppose des despotes dictant leurs volontés à des esclaves, puisque la majorité n'admet pas même cette protestation, laquelle, de son côté, ne suppose pas la désobéissance, et peut n'être souvent qu'un acte de nécessité prescrit par des commettans.

La seconde étoit mise en avant à l'occasion de M. Dudon fils, qui venoit plaider la cause de son pere. Si le principe est vrai,

c'est bien aussi le cas de dire : *summum jus, summa injuria*. La maniere dont les hommes se traitent quelquefois feroit croire qu'ils sont organisés pour la perfection.

F I N.

Errata de la premiere Partie.

Page 3, loin de retrancher ce que, *lisez*, retrancher de ce que.

Page 21, vous eussiez, *lisez*, vous eussiez.

Page 25, que la douceur tient à la foiblesse, *lisez*, touche à la foiblesse.

Page 29, des yeux compâtissans, *lisez*, complaisans.

Page 41, la constitution sortira enfin de la main des hommes, et purgée de son origine; elle, *lisez*, sortira enfin de la main des hommes; et, purgée de son origine, elle, etc.

Page 57, que l'esprit humain dut concevoir, *lisez*, pût.

Page *idem*, et s'écria, *lisez*, il s'écria.

Page 63, pouvoient dès le moment, *lisez*, de ce moment.

Page 64, de L.....cé, *lisez*, de L.....ne.

Page 68, et puisque dans les ouvrages, *lisez*, et jusques.

Page 71, que la disette, *lisez*, qu'à la disette.

Page 73, d'approbation, *lisez*, d'approbations.

Page *idem*, n'ont pu se soustraire, *lisez*, n'a pu les soustraire.

Page 81, que nous ont apporté, *lisez*, que nous a apporté.

Page 85, E...s, *lisez*, E...r.

Page 86, mais les opérateurs, *lisez*, les opérations.

Page 91, les ennemis, *lisez*, ses ennemis, d'E...r.

Page 104, l'acharnement des parties, *lisez*, des partis.

Page 114, et tire sa force, *lisez*, et qui tire.

Page 117, l'amour de la parité, *lisez*, de la vérité.

Page 119, la premiere est le résultat, lisez, si la premiere.

Page 120, des Kalkieuter, lisez, des Kalkreuter.

Page 123, indistinctement, lisez, indirectement.

Page 124, devoient le dire, lisez, devoient se dire.

Page 126, j'ai cherché ses titres, lisez, ses titres à l'indignation.

Page 147, par quelques rôles, lisez, par quelques fautes.

Page 152, tous les moyens, lisez, tous ses moyens.

Page 159, D.....t (Dupont), lisez, Dupont.

Page 29, des peurs complaisans, lisez, complaisans.

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son origine; elle, lisez, sortit

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

Page 41, la conversation sortit enfin de la main des hommes, et portée de son

T A B L E

Des personnages contenus dans cette seconde
Partie.

<i>Introduction ,</i>	page 3
<i>Syeyes ,</i>	17
<i>Thouret ,</i>	27
<i>Péthion de Villeneuve ,</i>	37
<i>Reubell ,</i>	43
<i>Maury ,</i>	49
<i>Populus ,</i>	59
<i>Regnaud ,</i>	65
<i>Allarde ,</i>	71
<i>Virieu ,</i>	76
<i>Bouche ,</i>	81
<i>Mirabeau ,</i>	87
<i>Wimphen ,</i>	92
<i>La Fare ,</i>	99
<i>Mirabeau ,</i>	103
<i>Frondeville ,</i>	122
<i>Dom Gerle .</i>	127
<i>Lanjuinais ,</i>	133
<i>Menou ,</i>	139
<i>L'abbé de Montesquiou ,</i>	145
<i>Montlausier ,</i>	152
<i>Chevalier ,</i>	158

LEAF A 1

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

« On me demandera si je suis prince ou législateur
» pour écrire sur la politique. Je réponds que non ,
» et que c'est pour cela que j'écris sur la poli-
» tique ».

J. J. Rousseau , contrat social.

TROISIEME PARTIE.

1791.

LES

GRANDS HOMMES

DU JOUR

Où les hommes si se sont placés en légèreté
à leur place et en la position de l'homme d'état
et est-ce pour cela que l'homme est le bon
à l'homme?

J. J. Rousseau, *Emile*, livre I, chapitre I.

TROISIEME PARTIE

1791

 INTRODUCTION.

EN terminant ce travail assez pénible et trop long peut-être , je me suis interrogé sur le véritable motif qui me l'a fait entreprendre ; je n'avois ni querelle à venger , ni passions à satisfaire , ni besoin de briller , moins encore de desir de nuire , et je serai cru de beaucoup de gens si j'ajoute que la nécessité d'affliger l'amour-propre irascible *des grands hommes* affligeoit plus encore une ame naturellement ennemie de toute satire.

Ce sujet m'a paru unique , en ce qu'il condamnoit , pour ainsi dire , à parler le langage de la vérité , sous peine de présenter au public l'ouvrage le plus insignifiant ; au lieu que , demeurant fidele à son inspiration , on donnoit tout à la fois l'histoire des choses et des hommes ; on présentoit les agens de la révolution et les modérateurs de ce qu'elle entraînoit de dangereux ; on développoit les replis du cœur humain dans les circonstances les plus extraordinaires où se

soit jamais trouvé un grand peuple. Si les forces de l'écrivain eussent répondu à l'étendue et à la dignité de la matière, c'étoit l'ouvrage où aboutissoient toutes les méditations des hommes. On y auroit trouvé ce qu'on produit successivement le despotisme et la foiblesse sur le trône ; ce que l'on peut recueillir de 50 ans de philosophie ; combien les efforts des tyrans sont vains contre l'irrésistible empire de la raison ; ce que peuvent quelques hommes à grands talens, quand l'opinion a préparé le champ où ils vont s'exercer.

Toute imparfaite qu'est l'exécution, un œil observateur appercevra cependant que la révolution dans les idées est plus complète encore que le mode de gouvernement. Le nom auguste de roi, qui réveilloit en nous le souvenir d'un culte et entraînoit machinalement à la crainte, ne nous offre aujourd'hui qu'un agent respectable qui doit compte de ses opérations au peuple qui l'a choisi, et qui lui-même obéit à la loi qu'il a reçue.

A la place des capricieuses volontés du

ministere , qui jettoit parmi les nations le tison de la guerre , et l'éteignoit à son gré ; qui entassoit des monceaux d'or avec lequel il achetoit le suffrage des grands , où le silence de ses ennemis ; qui ouvroit ces vastes tombeaux de la liberté et les refermoit à jamais sur les victimes qu'ils dévoreroient ; qui livroit à des mains avides le produit d'une terre féconde , sous la condition qu'elle reverseroit dans ses tonneaux que la déprédation vuidoit plus promptement encore ; à la place , dis-je , des volontés mobiles qui agitoient cette belle partie du globe , on entend l'organe terrible de la volonté générale qui semble s'être emparée du royaume entier , avoir dispersé au loin l'intrigue , l'intérêt personnel , les privileges usurpateurs , et l'égoïsme toujours prêt à immoler l'intérêt public.

En revenant sur le travail passé , je me suis demandé si mes observations n'étoient pas trop ameres , mes reproches trop peu fondés , mes craintes exagérées , mes vœux précipités ; et frappé de l'appréhension d'être injuste , je me suis dit : si les travaux de cette assemblée , jugés avec tant de rigueur ,

ne satisfaisoient pas la multitude , le résultat en seroit-il accueilli avec cette soumission qui tient du respect ? Une garnison entière mettroit-elle les armes bas devant un décret ? Un parlement fuiroit-il devant un ordre ? La nouvelle milice répandroit-elle son sang pour maintenir des loix qu'elle croiroit de simples innovations et des institutions qui porteroient en elles-mêmes un vice secret ?

Telles sont les objections que j'ai appuyées dans ma conscience de tout ce que j'ai cru pouvoir les fortifier ; mais bientôt elles se sont évanouies devant ce juge sévère des actions humaines , l'expérience. Elle m'a transporté sur un lieu élevé , d'où j'ai vu avec une douleur profonde la consternation peinte sur tous les visages ; la misère dessécher l'intérieur des campagnes et tarir les sources de la population ; les nouveaux établissemens exciter le triste mouvement de la compassion , ou plutôt éveiller pour quelques minutes la curiosité ; les grands chemins convertis d'émigrans qui vont , sur la foi incertaine de la rumeur publique ,

confier leurs destinées aux contrées les plus sauvages.

J'ai vu des hommes qui s'efforçoient d'être éloquens , embellir l'avenir , et ne pas conserver pour auditeurs ceux-mêmes auxquels ils découvroient les trésors mensongers de l'espérance ; et ceux-ci , gémissant sur leur fatale docilité , redouter également les efforts nécessaires pour sortir du précipice et le malheur d'y périr.

J'ai vu, sur-tout, les nations voisines , soit rivales , soit ennemies , jouir de notre état , spéculer , les unes sur notre commerce , les autres sur nos provinces , et toutes délivrées du poids insupportable dont les accabloit une monarchie de douze cents ans assise sur le plus beau sol du monde , et toutes aussi riches des dons de la nature que des présens de l'industrie.

J'ai vu , enfin , ce même sénat d'où devoit sortir la loi bienfaisante et avec elle la prospérité générale , je l'ai vu , dis-je , fatigué de sa constance , divisé dans une foule de partis , admettant la dispute avec toute son

aigreur , et ouvrant son sein aux passions si propres à affoiblir les ressorts de l'esprit humain.

Ce seroit peu de montrer le tableau de nos miseres. Tâchons d'en indiquer la source , pour , s'il se peut, la fermer à jamais.

Quelques fausses idées ont produit tout le mal. On a imaginé qu'il falloit , non réparer , mais reconstruire , et que pour reconstruire , la premiere opération étoit la destruction totale de ce qui avoit été. Il y a du vrai , sans doute , dans ce principe , mais on en a aussi étrangement abusé. On pouvoit décider une subversion totale ; mais non la commencer à la fois dans toutes les parties , de même qu'on avoit décrété la suppression des parlemens , mais laissé la chambre des vacations ; proscrire les tribunaux , et conservé provisoirement le châtelet.

On fournissoit , dit-on , par cette marche lente , des armes dangereuses aux ennemis de la révolution. Objection frivole. Les en-

nemis de la révolution ne sont quelque chose que lorsqu'ils se multiplient ; or , ils eussent été dix fois moins nombreux , s'ils eussent vu disparaître les abus et non les propriétés. Soyons justes une fois. A quoi doit-on cet amas formidable de mécontents ? Aux changemens inutiles , injustes , tyranniques. Quand on a prononcé l'abolition des privilèges , l'égalité dans la répartition , la destruction de la féodalité , un applaudissement général a sanctionné le décret. Mais lorsque la même voix a ordonné d'effacer les armoiries , d'oublier son nom , d'arracher des livrées , souvent récompense de l'honneur ; alors un sourire de compassion , un silence improbateur , ont reproché à la législation un enthousiasme d'écoliers , ou une vengeance puérile.

Lorsqu'on a attaqué ces trésors sur lesquels reposoit l'orgueil du sacerdoce , et qu'on a exigé que les autels fussent desservis par les ministres , et non entourés de sybarites , le vœu public s'est trouvé d'accord avec la loi nouvelle ; mais lorsqu'on a spolié les usufruitiers de ce qu'ils avoient reçu de la nation par les mains de son chef ,

et fait ratifier par la loi , alors on n'a vu dans nos réglemens ecclésiastiques qu'une opération financière que n'excusoit pas même la détresse de l'état.

Lorsqu'on a voulu rendre au peuple une influence dans l'administration , et à l'exemple des nations qui ont illustré la terre , faire de sa volonté la base de toutes les loix , on a souscrit avec empressement à un emploi aussi équitable. Mais lorsqu'on a voulu tirer de ce même peuple tant de milliers de corps administratifs , on a accusé l'ignorance ou la précipitation des législateurs.

Ces exemples suffisent. Appliquez-les aux deux tiers des décrets , et vous verrez qu'une fausse idée a produit un mal irréparable.

A un principe erroné joignez une institution vicieuse , et dont on rougira un jour. C'est l'établissement de ces fonctions incendiaires sous le nom de club. La nation vouloit que ses affaires fussent renfermées dans l'intérieur de l'assemblée de ses représentans , tandis qu'elles ont été connues ,

discutées , rejetées , admises par des intrus. On s'est vanté de préparer la besogne au club des Jacobins ; cinq ou six cents étrangers y ont donc eu part. Tout a donc été confondu , députés et clubistes ; peut-on insulter d'une manière plus cruelle un peuple entier ? Qu'est-ce donc que nos élections ? Que sont donc ceux qu'elles nous ont délégués ? si , indifférens à leur caractere , ils l'avilissent au point de le prostituer dans la première taverne qui se présente ? Quelle bisarre contradiction ! Tout votre édifice pose sur cette base , la loi doit gouverner , par ce qu'elle est le vœu général. Or , pour qu'il n'existe pas de vœu général , vous donnez l'exemple de la plus scandaleuse division. De-là les brochures sanglantes , ouvrages de la haine révoltée , le ridicule prodigué à certains membres : sous ses traits perçans leur zèle a expiré. De-là les retraites peu patriotiques mais justifiées par des exposés qui n'ont pas inspiré de respect pour ceux qui n'ont pas désarmé ; de-là , enfin , cet ensemble d'accusations , de caricatures , de plaisanteries , d'inquisitions , d'épigrammes , de vaudevilles , qui depuis dix-huit mois livrent le corps législa-

tif à des sensations si différentes de celles qu'il devrait faire naître.

Sans doute , les hommes n'abjurent jamais leurs imperfections , quelque rôle qu'ils jouent dans le monde. De tout temps on a vu les gouverneurs de la chose publique en proie aux sarcasmes amers et aux préventions injustes , mais jamais on ne vit rien de ressemblant à ce qui frappe nos yeux. Et des couches , et des parodies , et des lanternes magiques , et des brambolla , et des vies privées , et des noëls , et des complots , etc. etc. Romans , adresses , poëmes , scenes , comédies , toutes les ressources , enfin , de l'esprit détracteur ont été employées. Comment leur est-il possible de conserver des traces de respect au milieu de l'expression tant de fois répétée d'une légèreté voisine du mépris.

Avec les causes que nous avons assignées , il faut placer encore un vice et un ridicule d'un autre genre.

Le vice est de ne pas connoître notre propre pays. La Bretagne est aussi étran-

gère au Languedoc que la Westphalie. Les intérêts sont opposés, les loix ne peuvent pas être les mêmes.

Le ridicule est de croire que nous sommes généralement admirés , que les provinces ajoutent foi aux promesses de la félicité future , et voient le salut de la France dans le nouveau code. Les erreurs que l'amour-propre fomenté conduisent au despotisme. Quand on se croit parfait , on se donne pour infailible ; on ordonne au lieu de consulter, et l'on ne tarde pas à préférer les citoyens esclaves aux citoyens actifs.

Que reste-t-il enfin aux départemens, ou plutôt aux assemblées primaires ? de choisir des électeurs qui préféreront la sagesse au talent , la raison à l'esprit , le travail aux grandes vues , la logique à l'éloquence , le savoir aux ressources.

La nation est tout , sans doute , mais ce tout se modifie en vingt parties qui sont égales dans la réalité ; mais ne pouvant pas occuper la même place , elles se classent , et cette classification forme les nuances de la société.

Le roi est l'homme de la nation. Elle lui a donné ses pouvoirs. Il est indépendant en ce qu'elle a pu les restreindre avant de les donner, mais non les reprendre quand elle s'en est une fois dessaisie.

Le peuple fait partie de la nation, mais ne l'est pas. Et cette partie, quoique la plus nombreuse, n'est pas la plus importante. Il lui manque l'instruction, qui triple les forces.

Le pouvoir exécutif est dans le roi, et non dans ses ministres. Ceux-ci peuvent être repris, jugés, condamnés; la personne du roi est inviolable, et la nation, en lui prêtant serment, l'a absous de toutes les fautes qu'il pourroit commettre.

A la prochaine législature, la nation dira à ses représentans : allez, faites tout ce que vous croirez de plus convenable à mes intérêts; ou elle les assujétira à ses volontés; ou une partie des départemens donnera des pouvoirs limités, et l'autre partie s'en reposera sur l'intelligence et le civisme de ses délégués. Ce dernier cas seul pourroit

entraîner quelques difficultés. Le scrutin les levera. Tout peut être prévu, en un mot.

Pour cette session nous étions incertains. Depuis 1614, nulle assemblée publique n'avoit réuni les François. Et à cette inexpérience s'est jointe une révolution qu'il a fallu consolider avant de commencer le grand ouvrage de la constitution, ouvrage ébauché, et qu'il faut donner comme tel, afin qu'on entreprenne de le corriger, de l'achever et non de le refondre.

On parle de la première, de la seconde législation, erreur majeure. Il ne peut jamais y avoir qu'une assemblée nationale, qu'une législature; elle sera tenue par d'autres membres, mais non d'après d'autres principes; il faut que les nouveaux législateurs n'aient nul intérêt à détruire l'ouvrage de leurs prédécesseurs. Si un autre esprit s'introduit, la seconde voudra faire oublier la première, la troisième, la seconde; ainsi les générations verront continuellement les réglemens s'entre-détruire, et seront victimes des passions humaines.

Le patriotisme, la liberté ne sont malheureusement que des lueurs qui brillent par intervalle dans l'ame des hommes ; mais l'orgueil, l'ambition y sont naturalisées, et commandent en souverains. Ils repoussent l'étude , croyant que le génie supplée à tout , et c'est la cause , sans doute , de notre ignorance profonde sur certains sujets. Tout ce qui tient à l'impôt , par exemple , est pour nous d'une obscurité profonde. Nous tournons sans cesse au tour du vieux système des économistes , non que nous soyons convaincus de sa bonté , mais parce qu'il est étroit , borné , et que nous avons pu le saisir. Nous soupirons après un cadastre , comme le but essentiel de toute répartition , et cela même prouve combien nos connoissances dans cette partie sont circonscrites dans un petit cercle.

« Un cadastre est une opération ruineuse (1) et interminable , un édifice au-

(1) Voyez les erreurs des économistes sur l'impôt et nouveau mode de perception , &c. par M. de Guirander , député extraordinaire de la ville d'Alais à l'assemblée nationale.

» quel

» quel on ne peut travailler que lentement ,
 » et dont il faut avoir réparé les fondemens
 » avant d'avoir achevé le comble ; c'est un
 » tableau très-dispendieux , et sur tout très-
 » inutile , qui , comme tous les tableaux , ne
 » représente qu'un instant , une action ,
 » une époque , attendu les variations per-
 » pétuelles du sol ; plus il est exact et fidele
 » au moment où on le compose , et moins il
 » est ressemblant au moment où on en fait
 » usage ; il n'est pas plus propre à rendre
 » les variations du sol , que le portrait d'un
 » enfant ne rend les traits de la virilité que
 » doit présenter un jour le modele. Ne vou-
 » drions-nous pas voir que la méthode n'est
 » en nous qu'une preuve de foiblesse ? Que
 » cet *ordre* que nous appellons sans cesse à
 » notre secours , que nous trouvons si ad-
 » mirable , n'est qu'un besoin dont notre
 » orgueil a fait une beauté ? Que son utilité
 » dans le cercle étroit de nos intérêts respec-
 » tifs nous fait illusion au moment où ,
 » voulant étendre ce cercle , nous l'appli-
 » quons aux richesses de la nature ? Que
 » nous resserrons tout pour tout embrasser ?
 » Que toute surface , tant soit peu étendue ,

» nous ne pouvons la mesurer qu'en l'alté-
 » rant ? C'est la pointe du compas dans une
 » main mal-habile , qui pique et dégrade
 » le plan sur lequel il veut opérer ».

LES
GRANDS HOMMES
DU JOUR.

PORTRAIT RETOUCHÉ.

La Fayette.

EXEMPLE frappant des vicissitudes humaines ! mais quels que soient les événemens , il est appelé à jouer un grand rôle sur la scène du monde. Quand les hommes nous portent à une place où nous nous créons notre réputation , ordinairement elle ne survit pas à la place ; mais quand une réputation indépendante nous élève à un poste distingué , il a beau ne plus exister , la célébrité ne fait que changer d'objet , et nous ouvre bientôt une autre carrière.

Etoit-il difficile de cueillir des lauriers en Amérique? La renommée indulgente pour les héros novices a-t-elle exagéré cette moisson? Peut-on appeller une guerre diverses opérations sans suite et sans but déterminé? Voilà des questions que l'envie ou l'amitié résoudront bien différemment. Ce n'est donc pas sur ces premiers momens qu'il faut juger la Fayette : prenons-les tout au plus pour des indices favorables. Mais pour le peindre ressemblant , fixons les yeux sur lui depuis que Paris lui a donné sa confiance et ses citoyens ; depuis que les provinces , confirmant le choix de la capitale , ont voulu qu'il étendît sur elles sa vigilance et ses ordres. Depuis que nous l'avons vu dans des dispositions si contraires , soit à l'assemblée nationale , soit à la municipalité , soit à la cour , soit à la tête d'une force militaire respectable , il est plus facile d'asseoir sur lui un jugement équitable.

Les hommes distingués ont tous un trait caractéristique qui les domine , et donne le secret de leur mérite.

A travers mille feux je vois Condé paroître ,
Tour-à-tour la terreur et l'appui de son maître.

Turenne , de Condé le généreux rival ,
 Moins brillant , mais plus sage , et du moins son égal.

Le trait dominant de la Fayette est la bravoure et le sang-froid combinés. Est-ce un don de la nature, est-ce le fruit de l'éducation, est-ce le résultat d'un travail constant sur lui-même ? C'est ce qu'il est impossible de dire : mais dans toutes les circonstances on voit un homme maître de lui , qui croit pouvoir leur commander , et qui sait que les hommes mêmes fléchissent sous leur empire. Dans les temps d'orage, les vents s'élèvent , le ciel s'obscurcit , la foudre gronde , les roseaux sont battus par la tempête , les animaux effrayés cherchent les cavernes paisibles , les flots se mutinent , les élémens se confondent , la nature entière est bouleversée , la plupart des hommes , troublés par la crainte , se rassemblent , se consultent , prennent des partis imprudens , accélèrent le danger en croyant le fuir , et plusieurs périssent victimes des maux dont il ne tenoit qu'à eux d'être seulement les tranquilles spectateurs.

Telle est à-peu-près l'image d'une révolu-

tion , et si l'on met la société à la place de la nature , il ne sera pas difficile d'établir les points de comparaison. C'est dans ces crises violentes, où ceux qui étoient au haut de la roue descendent avec rapidité et se voyent remplacés par des hommes qui obtenoient à peine un de leurs regards ; dans ces crises où tous les pouvoirs sont suspendus ; où la loi même traîne son glaive ; où la fortune n'a plus de favoris à son char , parce qu'on ne croit plus à ses ressources ; dans ces crises où la force est tout , et où il est en quelque façon permis d'abuser de la vertu , de la liberté et du courage , quel empire ne prend pas sur ses égaux l'homme dont l'œil tranquille voit s'agiter les passions des humains , et dont le front serein semble présager le calme qui doit succéder à tant de troubles !

La Fayette a vu ses jours menacés , le peuple même prêt à reprendre sa faveur , le soupçon prompt à le désigner quand il quittoit le cabinet des rois ; la tombe violente des ennemis chercher *jusques dans son sommeil* des armes contre lui ; calomnier sa vigilance au-dehors , comme s'il pouvoit répondre d'une capitale immense sans établir

des correspondans jusqu'aux extrémités des provinces.

Il a vu les organes stipendiés de l'erreur préméditée et du mensonge artificieux al-larmer la confiance même de ses amis et nourrir la haine des autres , et plus souvent encore a-t-il vu des rivaux préparer sa chute en exagérant la bienveillance des princes , et son adresse à concilier tous les intérêts.

Il a vu ces manœuvres et bien d'autres avec le sang-froid du mépris. D'un mot il pouvoit appeller la vengeance , elle eût obéi jusqu'à ses passions ; mais dédaignant ses services coupables , il a repoussé ses conseils et s'en est fié au temps (trop long , sans doute , mais qui finit toujours par répandre ces clartés brillantes à la lueur desquelles on découvre le crime , et on le voit s'enfuir dans les ténèbres de la honte , et finir dans les convulsions du désespoir).

Ainsi, sous tous les rapports , dans toutes les positions on retrouve toujours cette ame imperturbable , inaccessible aux mouvemens de la vivacité , aux conseils de la violence , à l'ivresse des succès , à la précipitation que semble commander le tumulte , à l'irréflexion

qu'excuseroit si bien la rapidité des événemens.

Le sang-froid , même aux dépens de l'activité , est encore précieux ; mais quand il ne perd rien , sans doute , il double de prix. On dira : l'un et l'autre réunis sont les deux grands ressorts de l'ambition ; elle est vraisemblablement l'idole de la Fayette. Quand on m'aura expliqué comment on peut consacrer ses jours au service des hommes , si ingrats ; comment on traverse les mers pour aller sous des climats à moitié sauvages cueillir des palmes de la victoire ; comment on sacrifie une partie de sa fortune pour prévenir des reproches toujours amers quoique bien injustes ; quand on m'aura expliqué , dis-je , comment tout cela peut s'opérer sans ambition , alors je concevrai que l'ambition est un défaut inexcusable.

Qu'est-ce donc que cette ambition qui ne déplaît qu'aux âmes timides , et qui n'allume que les envieux ? C'est le desir de porter à la postérité le suffrage de ses contemporains , d'environner son nom des rayons immortels de la gloire ; c'est l'habitude constante d'échanger les plaisirs voluptueux , la douce in-

souciante, l'aimable paresse, contre le bruit enchanteur de la renommée. Pourquoi blâmer des penchans qui tournent tous au profit de la patrie, et même de l'espece humaine? Pourquoi envier une carrière que tout le monde peut fournir? Loin donc de layer d'un pareil reproche un homme amant de la gloire, il faut qu'il le mérite. Cette passion, qu'on ne satisfait qu'à force de travail et de persévérance, récompense ordinairement bien mal ceux qui lui obéissent : presque toujours on doit les plaindre au lieu de les jalouser. Le monde dans ce moment à plus besoin d'ambitieux que jamais; il les opposera à l'égoïsme prêt à triompher de tous les autres penchans. D'ailleurs il n'y a que l'avidité de la gloire qui puisse faire entreprendre certaines tentatives. Prenons garde, l'on s'appercevra trop tôt que le suffrage des hommes ne vaut pas ce qu'il coûte, qu'ils ne sont pas dignes de ce qu'on hasarde en leur faveur, que l'ambition est plutôt une folie qu'un crime.

La grande ressource des ennemis de la Fayette est qu'il prétend concilier deux partis inconciliables, les peuples et les rois, la constitution et le ministère, la cour et la

liberté , l'égalité et la noblesse , le sceptre et la nation. La tranquillité générale dépend de cet accord ; cependant c'est pour l'assurer qu'on a fait la révolution. Si l'état actuel devoit durer , on regretteroit les temps de déprédation. Sur quels fondemens porte la crainte affectée de la voir flotter entre deux partis ? C'est ce qu'on ne dit pas. Et comment le sauroit-on en effet d'un homme qu'on prétend confondre la prudence avec la dissimulation , et ensevelir dans son sein impénétrable jusqu'à l'insulte , jusqu'aux attentats médités contre lui ? Son secret ne peut donc jamais lui échapper que par ses démarches. Qui peut conjecturer seulement les motifs qui les déterminent , et dans ce vaste amas de demi-projets , de soupçons , d'alarmes , de calomnies , d'erreurs , de perfides insinuations , qui pourroit deviner le but qui dirige ses pas ?

Ah ! s'il faut absolument une pâture à la haine ou à l'envie , qu'elles s'attachent à quelques choix précipités qui compromettoient la prudence du chef s'il ne s'étoit hâté de défaire son ouvrage. Qu'elles s'attachent aux préférences données à la jeunesse inexpérimentée plus aisée à dompter , ou

aux caracteres faciles dont le premier talent est de flatter avec adresse ; qu'elles s'attachent au besoin de briller et au penchant à tout convertir en spectacle , a la prévention un peu déplacée d'être tout à la fois Démosthenes et Epaminondas , César et Ciceron.

Mais aussi , qu'elles se condamnent au silence et au respect pour un courage intrépide qui brave également l'aveugle fureur du peuple , lorsqu'il le menace du glaive de la loi , en lui arrachant la victime ; et la puissance du rang , lorsqu'il lui reproche l'abri coupable qu'elle en méditoit.

On demandera si ce portrait ressemble en rien à celui que nous vîmes paroître à la fin de l'année 1789. Je répondrai par une question. Le portrait d'un homme de vingt ans ressemble-t-il à celui qu'on en fait à quarante ? Non. Eh bien ! c'est le même cas. La Fayette a vécu quinze ans pour nous , depuis le commencement de la révolution. D'ailleurs le temps est venu malheureusement où il seroit plus qu'indécemment de plaisanter sur quelques petits ridicules. La société étoit montée sur un ton qui n'excluoit pas ces sortes d'amusemens, pourvu qu'on se

renfermât dans de certaines bornes ; mais aujourd'hui il faut peser les hommes , la balance à la main , puisqu'on les présente tels qu'ils sont aux yeux du peuple dont le suffrage les élève ou les laisse dans la faute.

Pour achever la ressemblance , j'ajouterai quelques traits encore. Plus la Fayette jouit de la confiance , et moins il en use. Il exécute plus qu'il ne commande , et se fait l'esclave de la loi pour en être l'organe irrésistible ; aussi n'agit-il que lorsqu'elle parle , et exprime la volonté dans une cédula qu'il conserve avec respect.

Malgré la multitude des détails , il répond à tout ; mais ses réponses , laconiques comme ses paroles , ne laissent aucune ressource aux commentateurs. Il a dans les audiences cette politesse républicaine qui emporte les suffrages de ceux même qui savent que c'est un piège presque innocent tendu à la plupart des hommes. Ils consentent à être dupes de la popularité.

Son désintéressement est d'autant plus exagéré que sa fortune n'est pas inépuisable et d'une nature à être alimentée par des spéculations journalières. Cependant il a

résisté au vœu de la commune de Paris , et a exigé qu'elle acceptât des services gratuits. Si je faisois son panégyrique , cet article n'y entreroit pas. C'est une trop forte leçon donnée à tous les gens riches , et une espece d'humiliation pour ceux qui ne le sont point. Quel est l'homme qui n'aimeroit pas mieux donner son temps que de le vendre ? La liste civile est-elle autre chose qu'un traitement ? Et puisque le grand agent du pouvoir exécutif est soumis , quel agent subalterne peut s'en affranchir ? Malheureusement nous confondons presque toujours la gloire et la gloriole.

La Fayette est bien plus grand lorsqu'il apprend au peuple qu'il n'est point de fonctions méprisables lorsqu'elles font respecter la loi et la maintiennent dans ses droits souverains. Il paroît au milieu d'un attroupement féroce prêt à ôter la vie à un homme soupçonné , il reproche leur barbarie à ces hommes de sang , ordonne au nom de l'humanité qu'on lui nomme l'usurpateur des fonctions cruelles du bourreau , s'empare de la victime , et ne dédaigne pas de la soustraire au fer de l'assassin pour la porter au pied de la loi.

Ce trait , et bien d'autres qui honorent ce chef de la milice nationale , ne sont pas toujours présens à l'esprit de ses concitoyens , et déjà l'on a vu la faveur populaire errer de lui sur ses rivaux , comme si ces vacillations n'étoient pas déjà trop affligeantes pour un homme qui a droit d'être susceptible , puisqu'il est intact.

Comme député il a donné un second exemple de désintéressement bien supérieur au premier. Il propose que chaque département ait un chef de garde nationale. Dans un moment où tant de villes l'appelloient à les commander , une pareille proposition ne doit pas rester sans gloire : il est des traits dans la vie d'un homme qu'il faut recueillir sous peine d'être injuste.

Ses ennemis l'accusent de tourner encore ses regards vers le palais des rois. Je suis loin d'être l'écho d'une semblable idée ; et puis, je me demande : qu'ont-ils donc à donner aujourd'hui , ces rois autrefois si puissans ? Des places dans le ministère , elles peuvent être acceptées par des citoyens qui se dévouent à la patrie comme le jeune Désilles s'est dévoué à la mort , mais non tenter l'ambition de ceux qui , dans toutes les

circonstances de la vie , veulent conserver du moins leurs pensées libres et ne pas se soumettre à l'orgueilleuse tyrannie des comités. La terre entière est à peine assez grande pour les cœurs vraiment ambitieux. Comment se contenteroient-ils d'un petit coin déshonoré par tant de factions , et où la guerre civile se fait en détail dans cinquante endroits à la fois.

Sans doute l'ambition de la Fayette est de donner la paix à cinq cents mille citoyens , en les laissant danser sur les ruines de la Bastille. J'ai lu quelque part que les habiles capitaines de vaisseaux faisoient monter sur le tillac les hommes qu'ils transportoient dans nos îles , et jouer de différens instrumens pour les amuser pendant la traversée.

Blin.

Les hommes violens électrisent tout ce qui les environne. Les esprits les plus ordinaires se mettent à la suite des grands talens ; ils les écoutent , les saisissent. En remplissant leur mémoire de ce que ceux-ci prodiguent , ils vont répandre dans des sociétés obscures une science qui ne leur

appartient pas. Quelques succès paient ce colportage, l'amour-propre se les exagere, et un homme qui exerçoit la médecine dans son pays, sans gloire et sans désagrément, rêve qu'il est un grand politique, s'associe à des projets qu'il n'a jamais conçus, partage des torts qu'on n'a jamais pensé à lui imputer, dans l'espoir qu'il pourra aussi prendre une portion des louanges affectées au corps législatif.

L'habitude d'entendre disputer monte l'ame à un certain degré de chaleur auquel elle n'arriveroit jamais si elle n'y étoit portée. Sept heures de séance d'une assemblée toujours en convulsion doivent nécessairement changer le caractère d'un homme. Blin est la preuve vivante, et sur-tout la preuve parlante de ce que j'érige en principes. Hors de l'assemblée, il discute sans cesse, redresse les uns, s'enthousiasme pour les autres, affoiblit ceux-ci, et les répète tous.

Quand on possède une certaine facilité de babil, qui provient d'une imagination chaude et d'un amour-propre renforcé; on fait peu de cas de la justesse, peut-être même va-t-on jusqu'à la regarder comme un don vulgaire avec lequel la nature dé-

dommage

dommage et console les esprits médiocres. La vanité est si industrieuse à tourner tout à son profit !

Quand on dédaigne cette justesse , on donne pour incontestables les idées les plus hasardées. « En admettant les ministres dans » l'assemblée , la responsabilité devient une » chimere ; n'ayant pas de commettans , » ils n'auront personne à qui répondre. Il » faut ou que les ministres dirigent l'as- » semblée , ou qu'ils cèdent à l'assemblée. » Dans le premier cas , nulle liberté ; dans » le second , avilissement du pouvoir exé- » cutif ».

Voici , dans une phrase , trois erreurs bien comptées. Pourquoi la responsabilité devient-elle une chimere , si l'assemblée décide qu'un de ses membres doit être jugé , et le remet au tribunal chargé de prononcer sur les crimes de lese-nation ? Pourquoi ne déclareroit-elle pas que tel ministre est dans le cas de responsabilité , et ne le remettroit-elle pas à l'examen ? Le roi , la nation seront-ils moins ses commettans , et les agens vous devront-ils moins un compte de leurs opérations ? Ils ne dirigeront pas l'assemblée , mais ils auront de l'influence sur

elle ; ils ne céderont point en esclaves , mais ils profiteront de ses lumières. Ne voyez-vous pas que vous vous obstinez à faire de l'administration et de la législation deux puissances ennemies , dont l'une doit sans cesse surveiller l'autre , tandis que ce n'est qu'une double force qui doit concourir au même but ?

Les ressouvenirs de l'ancien ministère aigrissent , et tout en préparant la félicité de l'avenir , on voudroit aussi se venger un peu du passé. Idées puériles , mais malheureusement trop communes.

Nous ne citons qu'un exemple pour justifier nos observations , et joindre , s'il se peut , la précision et la justesse ; d'ailleurs , le public ne veut être entretenu que des hommes un peu marquans.

Bureau.

Il a élevé une question bien importante , et qu'il est temps encore de discuter. Soit que les biens ecclésiastiques appartiennent ou n'appartiennent pas à la nation , est-il de son intérêt de s'en emparer ? Un particulier a des dettes , il vend sa terre pour

les payer ; c'est un honnête homme qui a mangé son bien , et n'a plus de ressource pour vivre. Je suppose qu'il se fût rendu le fermier de ses terres , et qu'à force d'économie , de travail et d'habileté , il eût payé intérêts et capitaux , ce seroit un homme non moins honnête , plus estimable encore , qui se seroit également acquitté , et ne se seroit pas ruiné. Voilà notre histoire ; je vais plus loin. Les terres seront vendues , mangées , et les dettes existeront dans toute leur fraîcheur. Si véritablement les acquitter est un besoin national , pourquoi l'assemblée s'occupe-t-elle si paisiblement du soin de payer les rentes de l'hôtel-de-ville ? Depuis deux années les rentes viagères , ce besoin de tous les jours , sont en retard.

Il ne seroit pas aussi facile d'être de l'avis de Bureau , quand il veut composer une armée de citoyens libres. Lorsqu'il s'agira de défendre la patrie , la liberté , une constitution , à laquelle on attachera son bonheur , ayez ou n'ayez pas d'armée , il se trouvera des hommes qui prendront sur eux ces soins généreux ; mais s'il s'agit de conserver la balance politique de l'Europe , de prévoir et d'empêcher les pas rapides de

l'ambition des insulaires , nos voisins et nos rivaux , alors c'est une autre espece d'armée qui se chargera de cette besogne , non qu'elle exige plus de talent , qu'elle entraîne plus de dangers ; mais elle offre une nécessité moins urgente , et n'allume pas cette ardeur , sans laquelle le François n'est que la moitié de lui-même.

Bureau n'est pas de ces hommes transcendans qui ne font bien que les grandes choses , et semblent déplacés dans le cours régulier des affaires ; de ces hommes nés pour briller dans les révolutions , et rassurer le parti qu'ils embrassent , ou inquiéter celui qu'ils combattent ; mais un de ces hommes constamment utiles , qui font bien ce dont ils se chargent , parce qu'ils ont eu soin de mesurer la carrière à leurs forces. Il est toujours clair , parce qu'il ne dit que ce qu'il a médité ; il est toujours sage , parce qu'il est l'écho de l'expérience ; il est toujours calme , parce que son espoir est dans la raison , dont le propre est de soutenir celui qu'elle inspire , comme de persuader ceux auxquels elle parle son langage.

Un homme sans expérience s'attend à

trouver dans chaque législateur un Caton , un Fabricius , et oublie que les hommes de cette trempe se trouvent rarement , même dans le cours de plusieurs siècles. Mais celui qui connoît le monde remercie la providence lorsqu'elle lui a fait rencontrer un homme doué de sens , qui a toujours le temps de s'instruire de ce qu'il doit savoir , et la volonté d'être juste. Ces deux derniers traits caractérisent Bureau ; c'est avoir beaucoup fait que de mériter cet éloge.

On lui doit encore celui d'être vrai , au point d'être toujours prêt à être le martyr de la vérité. Son service n'exige pas un si grand courage qu'on le croiroit ; lui doit-on le sacrifice de sa patrie , on trouve partout les ressources de l'industrie , les bienfaits de la nature , les consolations contre ceux qui persécutent , et plus heureusement encore la main secrète de la providence.

D'Ambly.

Le seul avantage des assemblées nombreuses est de fournir beaucoup d'idées.

L'esprit de l'un s'épuise , et non l'esprit humain.

Ce qui échappe à l'un est recueilli par

l'autre. La nation a rempli son but , qui est de savoir sur un sujet tout ce qui en a été dit jusqu'à l'époque où elle le traite.

D'Ambly s'est peint lui-même dans cette phrase. « Elevé depuis l'âge de douze ans » dans les camps , je ne sais point faire des » phrases , mais je sais faire autre chose ». Il a su , par exemple , fournir des idées très-saines , et d'autant plus saines , qu'on finira par les adopter. Il y auroit , disoit-il , du danger à laisser armer le peuple ; il s'appuie de l'exemple de l'Angleterre , où les propriétaires seuls d'un fonds de cent guinées peuvent porter un fusil. Cette réflexion fut rejetée. Aujourd'hui les têtes les plus sages conviennent qu'on ne gouverne point un royaume où il y a quatre millions d'hommes armés et quarante mille puissances qui ont le droit de les faire mouvoir.

On a trop fait pour l'orgueil du peuple , si je puis m'exprimer ainsi , et trop peu encore pour son bonheur dans cette révolution. Il faut le servir , l'éclairer , l'affranchir surtout des inégalités humiliantes , mais ne pas lui confier à lui-même le dépôt de la liberté. Sur cette matière délicate j'aime mieux substituer l'expression des autres à mes opinions

privées ; voici ce que pense un Allemand très-émancipé qui a dit , en parlant de l'Angleterre , *c'est le premier des pays où je voudrois renaître.*

« Un peuple doit légèrement sentir le
 » frein : trop abandonné à lui-même , il
 » ressemble à ces enfans gâtés , ou à ces
 » femmes fantasques , qui , livrées à leurs
 » caprices , et sans raison suffisante pour se
 » diriger elles-mêmes , vont , viennent , re-
 » tournent , veulent et ne veulent pas ; s'ai-
 » grissent par leurs propres contradictions ,
 » sentent à chaque pas le besoin de lumie-
 » res , de dépendance , et font de leur tour-
 » ment celui de tout ce qui les environne.
 » Sice n'étoit manquer à la dignité du peu-
 » ple , on pourroit aussi le comparer à un
 » coursier qui se cabre sous les saccades , et
 » auquel l'abandon des rênes fait prendre le
 » mors aux dents. Le cavalier habile et cou-
 » rageux aime sentir sous lui cette vigueur
 » inquiète , dont il saura , au besoin , tirer les
 » plus grandes ressources : au lieu que le
 » cavalier timide et mal-adroit préfère le
 » petit trot de l'épuisement à ces élans de
 » force : le premier peut être mis hors de
 » selle par des *hauts le corps* ; le second

» s'abat avec la foiblesse qui le porte : il ne
 » peut ni franchir les obstacles , ni fuir les
 » dangers. Ce coursier ne ressemble que trop
 » souvent à ces haridelles de louage , qui
 » changent sans cesse de maîtres , de fouet
 » et d'allures , et dont après avoir tiré les
 » services requis , on s'inquiète peu si le
 » valet d'écurie les nétoye , leur donne de
 » l'avoine et de la litière. Cette comparaison
 » ignoble n'est malheureusement que trop
 » exacte ».

Mais revenons à d'Ambly. Je crois entendre un preux chevalier soutenir que lorsqu'un membre fait une dénonciation , il doit en mettre les preuves sur le bureau. En effet , c'est un métier si vil que celui de dénoncer , que la force de la vérité , ou le danger de la patrie ont seuls pu le conseiller. Alors c'est se disculper que de déposer le fait ; c'est se dépouiller sur-le-champ d'un rôle toujours odieux pour en investir les vengeurs de la loi , dont le glorieux ministère rehausse toute espèce de fonctions. Il y a cent ans qu'un gentilhomme se seroit cru déshonoré à jamais , s'il avoit souillé sa bouche d'une dénonciation. Je sais que c'étoit un préjugé. Mais je ne sais pas s'il falloit le détruire ; si

de tels préjugés ne valent pas bien des vertus. Est-il donc vrai qu'il falloit anéantir les beaux restes de la chevalerie , les exagérations de l'honneur françois , cette idolatrie de son pays et de ses rois , cette urbanité qui rendoit la société si douce ? Pourquoi des regrets s'élèvent-ils dans toutes les belles ames ? D'où naît ce sentiment de tristesse profonde quand on voit les beaux jours de l'héroïsme remplacés par des idées mercantiles ? Quand le vieux et respectable d'Ambly a défendu l'honneur et la probité de son frere d'armes M. de Lautrec , j'ai vu les spectateurs honorer de leurs larmes les généreux efforts de l'honneur et de l'amitié (1).

(1) Lorsqu'il a rendu , malgré lui , l'assemblée entière témoin d'une scene toujours désagréable , quoiqu'on y joue le plus beau rôle , on a vu les deux côtés applaudir également à ses vertus , à son courage et à sa loyauté. Loin de consigner ici les détails de cette impardonnable vivacité , nous ne les remarquons que pour plaindre les talens que gâtent les défauts , et pour féliciter les vertus qui se passent si bien des grands talens.

d'André.

Polybe dit quelque part qu'entre le juge inique et le juge ignorant il y a peu de différence. Ne pourroit-on pas appliquer cette vérité à d'autres personnes qu'à des juges ? Si un député , par exemple , écoutant l'emploi de trente millions destinés aux dépenses du gouvernement , et voyant qu'on veut appliquer quatre cents mille livres à l'achèvement des barrières indispensables en elles-mêmes , mais vicieuses par leurs formes , disoit : la suppression en est demandée , donc il ne faut pas les achever ; il diroit une absurdité ; 1^o. parce qu'une chose demandée n'est pas obtenue ; 2^o. parce que , lorsqu'on ordonne la perception des droits d'entrée , on est censé ordonner pareillement l'entretien des établissemens qui l'assurent ; 3^o. Parce que , lorsqu'on a dépensé quinze millions bien ou mal à propos en bâtimens de luxe qui ne coûtent aucun entretien , on dépense encore quatre cents mille livres pour jouir du moins de la foible dépense des quinze millions.

Ce député diroit une seconde absurdité ,

si , lorsqu'on demande cent mille livres pour continuer un pont à moitié fait , il avançoit avec une brusquerie patriotique : « quand on n'a pas d'argent , on ne paie » pas ce qui n'est point d'une utilité absolue ». On observeroit à son économie qu'il en coûteroit autant pour débarrasser le lit de la riviere des débris d'un pont non achevé que pour le porter à sa perfection. Il y a une grande différence entre l'étourderie et la vivacité. Celle-ci divulgue trop tôt la pensée , l'autre ne pense jamais qu'après coup.

Sur toutes les matieres , d'André est de cette force. Sur le projet de rendre la justice gratuitement , il dit que les officiers des bailliages ne pourroient supporter les sacrifices qu'on exige ; eh bien ! il n'y aura pas de bailliages. Avant d'élever une difficulté , il faut examiner si la réponse n'est pas tellement facile qu'elle rende l'objection ridicule.

J'ai entendu des provinces souhaiter que le pouvoir exécutif profitât des lumieres d'André ; et des membres du pouvoir exécutif dire qu'il seroit très-bien placé dans un district sur la Durance. S'il n'avoit pas

été chargé de certaines commissions , on croiroit à sa grande capacité. Quand on a une réputation quelconque , pourquoi la risquer ?

D'André méprise presque l'éloquence , ou du moins ne s'attache pas à cette forme extérieure qui , chez l'homme fin , n'est qu'un accessoire pour cacher le vrai but sous un but apparent. Docile aux circonstances , il rit de ce *probus* qui , menacé de mort , répondit froidement : *vous ferez ce que vous voudrez , je dirai ce que je dois* : aussisouscrit-il à tout , pensant que d'autres temps apporteront d'autres remèdes , et que ce que les hommes ont fait peut être corrigé par eux.

Ennemi né des personnalités qui changent les débats en querelles, il passe par-dessus les épigrammes , et ne se passionne jamais pour un intérêt quelconque. En effet , trop de caractère tient de l'opiniâtreté ; et les esprits entiers ne se concilient plus aujourd'hui que la raison et la vérité , dont on n'a gueres besoin dans les révolutions.

Beaumetz.

« Quant aux nobles sacrifices , il ne faut
 » qu'un moment pour les concevoir , qu'un
 » moment pour les faire , qu'un moment
 » pour les décréter ». C'est ce qui s'appelle
 une belle phrase de rhétorique , et Beaumetz
 dut être applaudi dans la fameuse séance du
 4 août. Mais après l'instant d'éloge dû à
 l'esprit qui fait parler le patriotisme , gar-
 dez-vous bien de prendre au sérieux ces
 bouffées de civisme , si je puis m'expliquer
 ainsi.

Dès qu'il s'agit de sacrifices , on est le
 maître de les étendre pour son compte aussi
 loin que l'on veut ; mais lorsqu'on dispose
 de la volonté d'autrui , il faut en user avec
 parcimonie. Rien ne doit être décrété dans
un moment. Le sage se défie de ces boutades
 patriotiques. Il semble qu'on se surprend
 comme par hasard dans d'heureuses dispo-
 sitions , et qu'on en profite de crainte de ne
 les plus retrouver.

Un des grands défauts de l'esprit est de
 convertir tout en principes généraux. Ils
 conduisent à des erreurs dangereuses lors-

qu'on en veut faire l'application. » Le *veto*
 » exercé par la nation , dit Beaumetz , est
 » un droit naturel. Elle a même le droit de
 » déposer une déposition infidelle ».

Le dépositaire ne pourroit être que le chef
 du pouvoir exécutif. Prétendez-vous décider
 par un mot la plus difficile de toutes les
 questions , et vous opposer à ce que l'assem-
 blée a déclaré sur cette matière épineuse ?

Le ton tranchant n'éblouit pas même les
 sots depuis qu'eux-mêmes l'employent avec
 une si ridicule confiance ; dès lors ceux qui,
 comme Beaumetz , sont dans une classe su-
 périeure , ne doivent pas y avoir recours.

Il a souvent proposé des préliminaires
 pleins de sagesse auxquels on n'a pas daigné
 s'arrêter. Mais s'il avoit pris le parti de se
 faire écouter , il en fût venu à bout , puis-
 qu'il avoit pour lui la vérité , si forte quand
 on a le courage de prendre en main sa
 cause.

Il s'agissoit des Juifs , si légèrement ad-
 mis , et dont on a fait une affaire d'esprit ,
 et non une spéculation en politique. « Il faut ,
 » avant de prononcer sur ce peuple long-
 » temps malheureux , savoir de lui ce qu'il
 » veut être ; à quel prix il veut obtenir sa

» liberté , et enfin s'il est digne de la recevoir ». Rien n'étoit si naturel que ces précautions préliminaires ; et cependant , au mépris de la prudence , tout se passe en politesses ; il semble même qu'on leur sait gré de la préférence qu'ils nous destinent.

Depuis cinquante ans la philosophie avoit préparé la révolution. On avoit décidé la guerre contre les prêtres , la résurrection des Juifs , l'anéantissement de la magistrature parlementaire , la rentrée des comédiens dans l'état civil , la dispersion des moines , la proscription des fermiers généraux , la vengeance contre les gentilshommes courtisans : ces objets de déclamation étoient devenus des especes de lieux communs dans ce que nous appellons les livres philosophiques. On a voulu réaliser dans un jour les projets d'un demi-siècle , et s'emparer ainsi des travaux de vingt à trente bons esprits qui avoient anticipé la révolution , et réfléchi pour la législation actuelle.

Elle a donc apporté les grands résultats dans ses travaux , et Beaumetz est un de ceux qui a le mieux conservé les formes littéraires , et répandu plus abondamment les

fruits de l'Encyclopédie. Son génie n'est pas de l'éloquence , mais le talent de bien dire ; ce n'est pas un penseur profond , mais un esprit cultivé. C'est un rédacteur habile et non un créateur de ressources abondantes. On voit un homme accoutumé à porter la parole , à cette tournure qui entraîne l'attention et dispose des suffrages ; mais il y a loin de gouverner les opinions d'un tribunal dont on connoît les membres⁽¹⁾, à triompher d'un corps nombreux qui réunit toutes les opinions , et ne ceda qu'à l'évidence hautement démontrée , ou à la plus complète illusion ; car , à la honte de l'esprit humain , il obéit également à ces deux impulsions.

Un des membres de l'assemblée immortelle avoit proposé que chacun se fît inscrire pour la partie qu'il entendoit le mieux , et que d'après cette liste on formât les comités. Comment une idée si naturelle n'a-t-elle pas été accueillie ? Peut-être parce que dans tous les corps nombreux il y a des hommes qui ont le besoin de se montrer, d'agir, de

(1) Beaumetz étoit procureur-général au parlement de Flandres.

se faire citer. Nous portons dans les opérations les plus importantes la petitesse de nos conceptions. Si une législature duroit vingt ans, nous lui imprimerions nos formes minutieuses, et bientôt nous l'aurions changée dans ce qu'on appelle trivialement; mais aussi très-énergiquement, une *pétaudière*.

D'ailleurs, les hommes ne peuvent pas estimer long-temps ce à quoi ils s'accoutument; eh! comment ne pas s'accoutumer à ce qu'on fait tous les jours? C'étoit trop d'une séance publique tous les matins, à plus forte raison de deux. On dira, la besogne les commandoit. On pouvoit faire le même travail, et plus encore, en donnant moins à la discussion. L'affaire du prévôt de Marseille a seule obtenu sept heures de tribune; abus. Et telles ne doivent pas être les fonctions d'un pouvoir constituant.

Il a fallu tout précipiter. De là des loix si volumineuses qu'il faudra la vie d'un homme pour les étudier. Cinq cents volumes ne suffiront pas pour les commenter, les éclairer, les faire redresser. L'on n'est prolix que lorsqu'on n'a pas eu le temps de méditer. C'est compromettre la législation que de donner des loix au milieu de séances tumultueuses.

tueuses , interrompues par le bruit d'une insurrection , par le rapport d'un comité de recherches , par des digressions sur les couleurs nationales , par des jugemens de dix affaires partielles , présentées à dessein d'user les esprits et le temps. On peut tout soupçonner d'hommes qui se sont voués une haine qui survivra à leurs œuvres, et qui préfèrent de détruire ce qu'ils ne savent plus défendre.

Goupil de Préfeln.

Il est des hommes qui parlent également bien sur tout ce qui se présente. Vous savez leur opinion avant qu'ils l'aient prononcée. Les matières ne la décident pas. Ils l'appliquent à tous les sujets quelconques. C'est une abondance qui ne produit jamais rien. C'est un canal qui coule sans cesse, sans fertiliser les terres où il passe.

Goupil a pris en main la défense du comité des recherches avec un zèle paternel. Il semble que ce fut la plus belle institution du monde. Je veux que les premiers momens d'une révolution condamnent à de funestes nécessités, et arment la prudence contre le mécontentement inséparable des sacrifices

multipliés. C'est en gémissant qu'une nation compromet pour quelque temps sa loyauté ; mais faire l'éloge d'un établissement vraiment honteux en lui-même , et que si souvent nous avons proscrit sous le nom d'inquisition , c'est trop abuser du droit de parler.

A quelle occasion Goupil fait-il cette apologie ? Pour l'opération la plus ridicule que la police ait imaginée , une descente dans un couvent pour y trouver un garde des sceaux que personne n'accuse , et supposé gratuitement tapi sous un lit de religieuses. La satire s'est emparée d'un si beau sujet , et a lancé ses traits bien mérités contre le général de cette expédition.

On n'a point encore réfléchi combien il étoit important de ne pas livrer au ridicule ceux qui par état doivent inspirer le respect. On est vraiment affligé en faisant la triste énumération des rixes éludées dans une assemblée qui devrait être auguste ; et sans parler des injures qu'on auroit pu au moins s'épargner , combien de scènes scandaleuses données par MM. Virieu , Mirabeau le cadet , Target , Guillermy , et d'autres que je ne veux pas retracer à la mémoire de mes

lecteurs. Revenons au malheur d'être si cruellement fertile. Chaque séance nous en fournit un exemple.

« L'armée d'Annibal , victorieuse à la
» bataille de Cannes , perdit sa vigueur dans
» les délices de Capoue. Cette assemblée ,
» qui a soutenu avec tant d'honneur et de
» majesté la présence d'une armée im-
» sante et redoutable , peut quelques jours
» être séduite par les carresses , par les gra-
» ces et par les bienfaits insidieux du gou-
» vernement ».

Le savant député ne s'est vraisemblablement pas bien compris lui-même. Car lorsqu'on s'entend bien , on se fait entendre. Comment l'armée d'Annibal se trouve-t-elle dans cette affaire ? Et quelle est sur-tout cette armée imposante dont les législateurs ont soutenu la présence ? Voudroit-on parler de cette horde de femmes qui pénétrèrent dans la salle des états généraux à Versailles , ou de cette armée Androgine , dont les crimes eussent déshonoré une nation , si une nation pouvoit l'être ? Alors c'est une dérision. Est-ce le moment de plaisanter , et peut-on sans horreur rappeler tout ce qui peut conserver le souvenir d'une journée

bien plus funeste cent fois que celles de Créci , d'Azincourt , de Rosbach ?

Habileté funeste , que celle qui nous conduit à dire toujours ce qu'il ne faut pas !

« Depuis quelques jours , trois de nos collègues se trouvent les objets des faveurs du gouvernement. Ce nombre peut augmenter progressivement. Nos commettans , inquiets sur leurs propres intérêts , diront peut-être : nos représentans ne s'occupent pas seulement de nos affaires , ils s'occupent encore de leurs arrangemens personnels ».

Est-il adroit de parler de ses commettans lorsqu'on a rejeté leurs pouvoirs , et que le mépris est devenu un des principes constituans ? Eh ! quoi ces commettans trop paisibles voient sans humeur leurs instructions violées dans tous les points , et ils prendroient l'alarme parce que le pouvoir exécutif honorerait leur choix en préférant les mêmes personnes dignes de la confiance de la nation ?

Risum teneatis amici.

Pourquoi se jette-t-on dans de pareilles aberrations , c'est qu'on ne se renferme pas

dans les bornes d'un système bien réfléchi ; c'est qu'emporté par les idées vagues de liberté, de régénération , on applique mal des principes bons en eux-mêmes. Les armes ne sont utiles ou dangereuses que selon les mains qui s'en servent.

Combien les opinions changent ! L'abbé de Saint-Pierre fit en 1716 un livre dans lequel il se permit une critique amère du gouvernement de Louis XIV. M. de Polignac qui n'étoit pas encore cardinal , déclara que si M. de Saint-Pierre ne sortoit pas de l'académie, il n'y pouvoit demeurer , disant qu'il ne croyoit pas pouvoir s'asseoir dans un lieu profané à côté du calomniateur (1) de son maître , de son bienfaiteur , et du protecteur de l'académie. Si les idées étoient les mêmes que de gens auroient dû quitter l'assemblée, et déclarer, à l'exemple de M. de Polignac, qu'ils ne pouvoient coopérer à l'humiliation , au

(1) Je remarquerai en passant que ce même calomniateur , que cet homme expulsé de l'académie françoise , est le même abbé de Saint-Pierre dont celle de Rouen propose l'éloge pour le sujet du prix d'éloquence en 1791.

dépouillement du maître généreux, bon et sage auquel ils devoient tout.

Quelques-uns semblent s'en glorifier , et l'affectation de nommer le roi le *délégué* de la nation , son premier *mandataire*, rapproche un peu de ce journaliste qui croit être fort plaisant en appelant la reine la femme de Louis seize , et le prince de Condé M. Capet. Quand MM. Robertspierre et Merlin ont employé les mots de commis , de délégué , ils ont affoibli une grande idée , et prouvé qu'ils n'étoient pas à la hauteur de leur sujet. Celui qui, pour briser les fers du despotisme, a dit aux rois qu'ils n'étoient que les exécuteurs de la loi , et qu'ils ne régnoient que par elle , a dit une vérité essentielle au bonheur des peuples. Celui qui , pour se venger de l'abus que les rois ont fait de l'autorité , convertit en injures une grande idée politique , transporte une petite ressource de la passion à la place d'une grande réforme dans les opinions. Le prétendu commis n'est pas moins le roi des François par la loi constitutionnelle de l'état. Alors 24 millions d'hommes ont confié leurs destinées à un subdélégué.

PORTRAIT RETOUCHÉ.

Lorsque la calomnie s'est emparée d'un homme, il ne s'attache pas précisément à ce qu'il a fait, mais à ce qui peut lui nuire. Ses ennemis triomphent ; ses partisans même commencent par s'inquiéter, et finissent par se refroidir ; les indifférens trouvent une victime de plus et ne l'épargnent pas. La vérité arrive lentement, mais enfin elle arrive, secoue son flambeau, dissipe les nuages, ou se reproche une erreur qui, pour quelque temps, met à la merci de l'homme faussement accusé.

Quant à nous qui dans aucun temps n'avons partagé les idées vacillantes du public sur un homme fait pour l'occuper, parce qu'il a l'esprit qu'on envie, le talent dont on espère, la grace qui séduit, et que tout, jusqu'à ses défauts, en est piquant ; quant à nous, dis-je, nous avons cherché la cause de cette défaveur momentanée, et l'avons trouvée dans le besoin qu'ont les

hommes de ralentir la marche de quiconque arriveroit trop promptement à la gloire.

On a prétendu ensuite que ce n'étoit pas à lui de faire l'oraison funebre du clergé, et qu'il pouvoit laisser à d'autres le soin de révéler le secret de l'église. Quitte à rectifier quiconque l'auroit suppléé dans cette désagréable commission. On lui a reproché enfin quelques erreurs dans ce qu'il a écrit sur les finances, assignats, opérations relatives à la vente des biens du clergé, etc. Nous ne songeons seulement pas à l'absoudre de ce dernier reproche qu'il partage avec tous les hommes. Dans nos écrits nous cherchons plus souvent la vérité que nous ne la disons, et cette première occupation est encore bien digne de l'esprit humain.

On a voulu tirer un grand parti contre Périgord de l'adresse de l'assemblée nationale au peuple François du 11 février 1790. D'abord à la rigueur on pourroit la justifier cette adresse. Mais c'est l'ouvrage du comité de constitution et non celui de Périgord. Il a cru vrai tout ce qu'il a exprimé. Convenons que les choses n'étoient pas au point où elles en sont aujour-

d'hui. L'espérance soutenoit encore les esprits , les grands coups n'étoient pas portés à la félicité publique , on gardoit encore quelques mesures , on ne comptoit pas cinquante et une insurrections ; la France étoit une monarchie ; l'assemblée même professoit la distinction bien réelle de deux pouvoirs , et l'on n'affichoit pas cette odieuse persécution des agens du pouvoir exécutif.

Un certain parti voyant que tout n'alloit pas assez vite à son gré , craignant que la raison ne succédât au délire , n'a plus gardé de ménagemens , et nous a réduits à l'état où nous sommes.

Parcourez les provinces , et vous verrez le noble désolé , l'officier sans autorité , le soldat sans discipline , le prêtre sans état , le curé sans perspective , le moine sans existence , errant autour d'une famille qui ne s'empresse pas d'accueillir sa future oisiveté ; le négociant désœuvré , et se voyant tout à la fois , sans confiance au-dehors , et sans consommateurs au-dedans ; le marchand flottant sans cesse entre le tourment de ne rien vendre , et la crainte de trop hasarder ; le financier toujours à la veille de perdre un état précaire , ou d'essayer l'injustice du

peuple ; les employés regrettant leurs belles années dans une profession proscrite ; les magistrats sans honneurs, sans fonctions, sans tribunal. Partout, les travaux suspendus, les grandes routes couvertes d'émigrans, et le nuage de l'incertitude troublant tous les projets, répandant sur les esprits une obscurité profonde qui fait que l'avenir dérobe à leurs yeux le bienfait de l'espérance dans lequel le présent est un tourment presque insupportable.

Revenons à Périgord, et rapprochons ce qu'il a fait de ce qu'on lui a reproché. Ce morceau servira à l'instruction des amis du vrai, à la consolation des gens en évidence, et la vengeance très-permise de ceux qui aiment à rire de la confusion des sots.

Dans un temps où c'étoit un blasphême, il soutenoit que le clergé devoit payer comme les autres classes des citoyens. Le turbulent archevêque de Narbonne et l'*habile* archevêque de Sens jettoient feu et flâme ; si on l'avoit écouté alors, si on eût suivi un conseil qui n'étoit mauvais que parce qu'il paroissoit venir de M. de Calonne, on n'auroit pas eu contre le clergé les armes

dont on s'est servi depuis avec tant d'avantage.

Lors de la discussion des mandats impératifs, il prétendoit que l'assemblée étant une fois constituée *assemblée nationale*, aucune puissance ne pouvoit délier les membres de leur serment, et qu'ils ne devoient pas être arrêtés par l'opinion de quelques dissidens qui croyoient devoir penser différemment. En conscience et en politique il avoit raison. Que n'a-t-on pas inféré de ce principe ?

Dans un accès de ferveur, le béat archevêque de Paris voulant expier le crime d'aristocratie, dans la nuit du 4 août fait un hécatombe d'évêques, d'abbés, de chanoines, de curés, livre les dîmes à l'avidité nationale. Tous se précipitent vers le bureau pour sanctionner cette œuvre pie et ce premier coup porté aux propriétés. Périgord et l'abbé Syeyes s'y opposerent. Personne ne les soutint, personne ne leur a tenu compte d'un courage alors très-bien placé. Non qu'il fallût conserver les propriétés ecclésiastiques, mais du moins les faire servir à l'acquittement de la dette publique. Périgord, en exhortant le clergé à un sacrifice si

considérable , vouloit qu'il eût la gloire immortelle d'avoir régénéré la nation. Car en dernière analyse tout ce qu'on a fait et tout ce qu'on fera se réduit à libérer l'état d'une dette monstrueuse , qui menoit à la banqueroute.

Il est à présumer que Périgord lisant dans l'avenir , y apperçut la chute inévitable de la monarchie , si on ne venoit à son secours par quelque remède extraordinaire. il crut que le clergé faisant un grand sacrifice , acquerrait un droit immortel à la reconnaissance publique ; et regagneroit en considération ce qu'il céderoit en richesses. Il ne fit pas à la nation le tort de croire qu'elle usurperoit ce qu'elle pouvoit avoir , et qu'elle humilieroit , anéantiroit ceux qui se devoient (1).

Son premier tort a été de voir trop loin , d'*aller au-devant* , si je puis m'exprimer

(1) Quand le moment du délire sera passé , on rira de pitié , en lisant les sophismes accumulés pour prouver qu'une possession de huit à neuf cents ans n'appartient pas aux possesseurs , et que ce qui avoit été donné restoit aux donataires.

ainsi ; de trop estimer ses concitoyens ; aussi disoit-il , dans la sincérité de son ame : « le clergé sera suffisamment doté..... » cinquante millions de rentes viagères et » soixante millions de rentes perpétuelles » seront éteints.... Le *déficit* sera comblé... » Le reste de la gabelle sera détruit... La » vénalité des charges supprimée..... Une » caisse d'amortissement sera établie , et » pourra d'abord adoucir la prestation de la » dîme sur les petits propriétaires , et dans » quelque temps l'abolir entièrement pour » tous , sans qu'ils soient même tenus à un » remplacement ».

Telle étoit la théorie , tel étoit le plan. Voyons la réalité , voyons l'exécution. Le clergé n'est point doté. On ignore sur quels fonds se prendront les sommes nécessaires pour acquitter les engagemens pris pour le premier janvier 1791. Je ne parle pas de 1790 escamoté en entier. Il n'est pas question seulement du remboursement des rentes ; nous sommes loin de cette utile spéculation. Le déficit est triplé et non comblé ; la vénalité des charges toujours supprimée , mais nul remboursement n'est effectué. Une caisse de papiers nouveaux a remplacé la

caisse d'amortissement ; cinq cents millions de biens ecclésiastiques sont dépensés sans qu'on sache seulement ce qu'il en est résulté. Il en reste sept cents qui nous conduiront jusqu'au mois d'avril. Alors nouvelle émission de huit cents millions, précédée de quatre ou cinq cents beaux discours pour apprendre au peuple une découverte sublime : c'est que les biens du clergé valaient quatre milliards ; cette poule aux œufs d'or durera-t-elle autant que la crédulité parisienne ? C'est ce que le temps nous apprendra.

L'idée de vendre les biens du clergé a peut-être été une des plus funestes conceptions qui ont agité l'assemblée. Il falloit les conserver pour gages des emprunts , et ne jamais les aliéner. C'étoit une mine d'or entre des mains habiles. Ce ne sera vraisemblablement qu'un soulagement éventuel et passager dans les nôtres. Il faut une bonne fois nous dire à nous-mêmes que nous ne sommes pas capables de réaliser nos projets ; deux points essentiels nous manquent , le génie et l'expérience. Nous y suppléons par l'esprit et par l'activité , qui ne suppléent à rien.

Il y a cent ans que nous nous occupions

de plaisirs , de modes , de spectacles , de jolies femmes , de bel esprit , et tout-à-coup il nous prend fantaisie d'abjurer les frivolités agréables et de nous créer les auteurs de la constitution européenne. Ce mouvement de zele est sublime , mais en nous y livrant , n'eût-il pas fallu consulter nos forces politiques , et nous demander en secret si c'étoit aux singes du peuple Anglois à donner des loix à l'Europe ? Nous avons beau prendre jusqu'à leurs expressions , et créer des *juges de paix* , des *juris* , faire amendement sur amendement , nous faisons encore assez peu d'honneur à nos maîtres.

Ces réflexions se trouvent à l'article d'un des hommes qui devoit le moins les faire naître , et dont au premier coup-d'œil les talens et la capacité doivent les anéantir. Personne ne leur a plus que moi rendu hommage , cependant l'on me surprend rarement à les louer ; mais il est des vérités si sensibles qu'il faut les articuler. Personne au fonds ne les ignore , mais peu de gens ont le courage d'en convenir , et ce n'est qu'à force de les entendre répéter qu'on se familiarise avec elles.

Nous sommes de toutes les nations celle
qui

qui se loue le plus , et le plus longuement. Nous ne pouvons rien faire sans compliment. Le maire de Paris est au moins à son deux-centieme. Un président quitte, il loue l'assemblée ; celui qui le remplace loue mieux encore , parce que sa nouvelle dignité a monté son imagination. Les ministres louent le roi , le roi loue les ministres ; les districts encensent le corps municipal , qui le rend au centuple. Bref , c'est un concert de louanges non interrompu. Tout administrateur est au milieu d'un nuage d'encens. Les gens estimables et modestes font le bien et croient avoir strictement acquitté leurs devoirs ; ils aspirent au souvenir de la postérité , et non aux flagorneries contemporaines.

Les biens ecclésiastiques ne sont pas les seules matieres qui ont exercé la pensée de Périgord. Les finances l'ont occupé avec moins de succès peut-être aux yeux de la multitude , mais avec bien plus d'utilité réelle aux yeux du petit nombre. Plusieurs fois il a assis des principes lumineux ; et fût-il vrai qu'il en eût exagéré les conséquences, comme on a essayé de le lui prouver , sa théorie décele un homme qui a médité son sujet. La

méditation est par-tout un mérite réel ; à Paris il est inestimable. Les objets de détail enlèvent le temps , et l'on n'est pas maître de sa pensée. Quiconque a sur-tout le malheur d'être homme public , est sans cesse entouré de citoyens actifs qui sollicitent , rêvent , projettent , spéculent , corrigent , proposent , consultent ; si on les écoute , ils usent votre existence ; si on les rebute , ils l'empoisonnent. Presque tous les pamphlets naissent de l'amour-propre des prétendus économistes méconnus ou repoussés.

Nous pourrions étendre davantage ce sujet ; si nous voulions louer sur-tout , nous parlerions d'un discours sur la dette publique , *beau jusqu'à l'admiration* , comme disoit une personne qui peint en parlant. Mais la louange suppose presque toujours un projet. Périgord n'a pas besoin de cette ressource , il n'a qu'à se rappeler cette idée de Voltaire : *toute vérité , comme tout mérite , a ses contemporains pour ennemis.*

Treillard.

« Il faut deux pouvoirs , disoit Treillard ,
» sans cela le corps législatif s'emparera de
» tout , et deviendra un pouvoir absolu ».
Il s'en est bien emparé , même avec la sanction. Qu'eût-on fait si on ne l'eût pas admise ? Treillard connoissoit bien les hommes assemblés , et révéloit un grand secret.

« On ne s'éloigne de l'assemblée que
» quand on n'a pas de raisons légitimes ,
» que par des motifs coupables ». Quatre cents membres sont coupables d'aristocratie ; de ceux qui restent , il y en a trois cents environ souillés du même péché. Ainsi , de douze cents membres , il y en a au moins sept cents qui votent contre ce qui se fait. Le parlement de Toulouse n'est donc pas si étrange dans ses démarches.

« La propriété est le droit d'abuser ; le
» clergé ne peut abuser. Il n'est donc pas
» propriétaire » ? Quelle calomnie ! il ne faisoit pas autre chose depuis deux siècles. Il abusoit des testateurs , des femmes dévotes , des ministres confians , des rois mêmes trop crédules ; il abusoit de l'em-

pire que lui donnoit la religion sur les esprits ; il abusoit de ses richesses , en donnant plus au luxe qu'à la charité chrétienne ; il abusoit des places que la cour lui donnoit. Treillard est le premier qui jamais ait imaginé un semblable reproche.

« Les ministres sont salariés par des fonds ; ils peuvent l'être autrement , pourvu qu'ils le soient ».

Nul inconvénient ; mais si par hasard ils éprouvoient le sort des rentiers , des pensionnaires , des prêteurs , des fournisseurs , il seroit dur de s'être vu dépouillé pour enrichir ses ennemis.

On peut considérer Treillard comme l'exécuteur des hautes volontés de la nation sur les ecclésiastiques. Il les a attaqués , vaincus , spoliés et anéantis. Si M. Boze le peint , il faut le représenter assis sur un faisceau de crosses , de bâtons pastoraux , de mitres , d'aumusses , d'où pendent des croix et tous les débris du clergé. C'est avec ces dépouilles qu'il arrivera chez la postérité.

Ses expressions même ont toujours quelque chose de pittoresque : « il faut laisser » à tous les religieux la liberté de quitter

» leur cloître , *ou de s'y ensevelir* ». Ensevelir est le mot. Les cloîtres ne seront plus des asyles , mais de vrais tombeaux , où la misère et la faim assassineront lentement leurs victimes. Jamais cependant on eut plus de besoin de ces paisibles solitudes. Ne seroit-on pas trop heureux aujourd'hui d'aller oublier dans le silence tout ce qu'on a entendu , tout ce qu'on a vu , et de détourner les yeux de cet amas de ruines sous lesquelles repose une antique monarchie ; de vivre dans un lieu désert , où l'on n'entendît plus répéter : tel corps est en insurrection , tel parlement est en fuite , telle municipalité est cassée , tel pays est livré aux horreurs de l'anarchie ? Il y a peu d'hommes qui aient le courage d'assister à la destruction de leur pays , à vivre au milieu des larmes de l'indigence , ou des cris du désespoir ; il n'appartient pas à tout le monde de savourer pendant plusieurs mois la sentence des malheureux , et d'avoir constamment sous les yeux les détails d'un long supplice ; on ne se soucie pas même d'acquiescer ce funeste stoïcisme. Treillard et Martineau peuvent se représenter au milieu d'une foule d'ombres plaintives , demandant

cette existence qui est toujours un fardeau insupportable , lorsqu'il faut la changer après trente ou quarante années d'habitudes.

Souffrir n'est rien ; c'est le tout de déchoir.

On demandera les raisons secrettes qui ont dirigé Treillard dans son plan de guerre ; aucun intérêt personnel , mais une bile âcre , une vertu rigide , une insensibilité exercée , le desir de se faire une espece de nom , les louanges perfides de quelques amis amateurs de toutes les destructions.

L'astronome qui compte les étoiles dans les cioux , le botaniste qui cherche des plantes sur la surface de la terre , le minéralogiste qui en sonde la profondeur , auront plutôt épuisé leurs travaux que l'observateur qui examine les millions de manies qui distinguent le caractere des hommes. L'histoire des passions qui les agitent , des idées qui les occupent , des projets qu'ils conçoivent , des moyens qu'ils trouvent dans une seule séance , formeroit plusieurs volumes. Le civisme , un nouvel ordre , la régénération , sont des mots inventés pour cacher les ressorts (secrets , parce qu'ils

sont presque toujours honteux) qui les font opérer. En général , les hommes s'abhorrent entr'eux ; les grands détestent le peuple grossier et féroce ; le peuple déteste les grands , orgueilleux et durs ; les riches fuient les pauvres qui les importunent ; les pauvres injurient les riches qui les humilient ; les sots envient les gens à talent qui les subjuguent ; les gens à talent écrasent les sots qui veulent sortir de leur sphere ; ceux qui gouvernent ne cherchent que des esclaves ; ceux qui sont gouvernés ne voient dans leurs chefs que des tyrans. Quand on dit qu'on veut donner des loix qui rendront les peuples heureux , on ment , on se moque de la félicité générale ; on veut enchaîner la multitude , et la faire servir aux besoins du plus petit nombre. Toutes les formes de gouvernement portent des noms différens , mais aboutissent au même terme ; s'il est républicain , il faut engraisser des sénateurs , des éphores , des grands pensionnaires , des députés ; s'il est monarchique , il faut solder un roi , ses favoris , ses maîtresses , sa cour , les ministres de ses passions et de ses affaires ; s'il est démocratique , tout est au pillage , chacun s'empare de ce qu'il peut

saisir ; si la paix descendoit sur la terre , les hommes la feroient bien vîte remonter au ciel.

Si ces vérités sont incontestables , appliquées aux hommes en général , elles sont dix fois plus évidentes encore s'il est question d'hommes corrompus par tous les vices nés de l'orgueil des rois , du fanatisme des prêtres , de l'avidité financière , de la déprédation ministérielle , du régime des catins , de l'influence des dévots qui , depuis cette dynastie , ont tour-à-tour , et quelquefois tous ensemble , laissé leurs traces empoisonnées sur ce malheureux royaume , où des dehors aimables déroboient l'horreur de notre situation.

De Seze.

Que deviendront tant d'avocats célèbres ? Cette pépinière de tous les talens s'appauvrira ; à la troisième législature on n'entendra plus de ces discussions longues et savantes qui font le bonheur des tribunes oisives , l'ennui des bancs fatigués , et le malheur de la nation décomposée. L'inépuisable fécondité de ces éloquens personnages a pro-

longé deux ans une diete qui auroit fini ,
 au grand contentement de tout le monde ,
 au bout de six mois. Combien de fois l'on
 a eu le bonheur d'entendre l'avocat Target ,
 l'avocat Martineau , l'avocat Barnave , l'a-
 vocat Camus , l'avocat Chapellier , l'avocat
 Péthion , l'avocat Biozat , et tant d'autres
 peres putatifs de la révolution , de la ré-
 génération , de la confédération , qui ont
 engendré la constitution , qui engendrera
 la gloire de la nation.

Cet ordre , tant vanté , n'est bien connu
 qu'à Paris ; dans les provinces il est moins
 vénéré ; on a même vu des cantons qui
 l'ont proscrit. On éliroit dernièrement un
 juge de paix au Bourg-la-Reine ; un no-
 table mettoit sous les yeux des électeurs le
 nom d'un citoyen pacificateur , quoiqu'a-
 vocat de son métier ; ils s'obstinèrent à ne
 pas vouloir d'un savant , disant que la forme
 avoit si long-temps triomphé du bon droit ,
 qu'ils vouloient enfin immoler celle-ci à la
 saine raison , et les suffrages se porterent
 sur un charpentier d'Antony , connu pour
 sa probité indulgente , et très-capable de faire
 respecter la loi avec l'unique secours de ce
 sens droit , qui est l'œil de la raison exercée :

Seze est très-loin d'être un avocat de Paris ; il n'a point cette verbosité fastidieuse qui énerve les sujets les plus intéressans , et fatigue les esprits les plus disposés à l'indulgence. Il imprime un caractere particulier à sa pensée ; ses expressions ne sont pas celles du barreau , ce sont les siennes. Qui l'a entendu n'a pas entendu tous ses confreres , au lieu qu'on retrouve l'avocat Linguet dans l'avocat du Verrier , l'avocat Martineau dans l'avocat Target , et l'avocat Tronson dans l'avocat Gerbier , et dans ces six , tous les avocats nés et à naître.

Seze possède ce sens droit qui va au but par les voies les plus naturelles ; cette justesse qui ne s'égare point dans de vaines subtilités ; cette pénétration qui découvre ce qui se passe dans le cœur des hommes , pour profiter de leurs lumieres , sans en abuser ; cette disposition bienfaisante à servir les malheureux ou les opprimés qui convertit les talens en bienfaits pour tout ce qui nous approche.

Dans un éloge du chancelier de l'Hôpital , éloge couronné par l'académie françoise , en 1777 , on appelle la profession d'avocat « un ministere de confiance , de fatigue et

» de dangers , où l'homme , surveillé par
 » des confreres qui sont à-la-fois et ses
 » égaux et ses maîtres , et ses *accusateurs*
 » et ses *juges* , doit marcher d'un pas ferme
 » au bord des précipices , combattre pour
 » l'innocence dont il a tous les secrets , re-
 » pousser le crédit qui peut l'intimider ,
 » l'imposture qui cherche à le surprendre ,
 » *la haine qui empoisonne ses écrits et ses*
 » *paroles* , enfin la vengeance et la cupi-
 » dité , qui s'efforcent d'éteindre la lumière
 » qu'il apporte aux oracles de la loi ».

Ce portrait d'imagination est devenu inintelligible , depuis qu'on voit manœuvrer les ministres de la confiance publique , et qu'on est tenté de prendre pour des novateurs téméraires qui veulent tout bouleverser , afin qu'on les remarque à la faveur du trouble.

De Seze a rejeté ce genre de gloire , et s'est fait le patron d'un vieillard opprimé. On peut bien nommer ainsi un étranger qui , après soixante ans de service , est accusé d'avoir obéi à ses chefs dans un temps où il falloit payer de sa tête la résistance aux loix militaires ; qui est détenu dans une prison rigoureuse , interrogé , confronté , humilié et renvoyé absous après neuf mois

de honte , sans même un dédommagement apparent. En admettant même tous les projets quelconques du gouvernement d'alors , que reste-t-il à faire à un officier particulier , instrument du despotisme même ; si l'on veut , qu'à obéir ? Dira-t-on qu'alors

On présente sa tête, et l'on n'obéit pas ?

Où , lorsqu'on vous prescrit des attentats ; mais lorsque vous ignorez les vues , les projets de ceux qui ont reçu votre serment , vous n'avez ni le temps , ni le pouvoir , ni le droit de l'enfreindre ; il seroit bien pis , s'il n'y avoit ni vues déterminées , ni projets fixes , mais seulement un dessein vague de prévenir les insurrections , et de rendre vains les complots de quelques ambitieux qui cherchent au milieu des troubles une issue vers la fortune.

Tel est donc le vieillard que Seze a défendu ; et cette défense lui a valu une nuée obscure d'ennemis qui ont fait gronder sur sa tête toute espèce de bruits calomnieux , comme si un coupable pouvoit échapper à cent trente témoins ; comme si leurs dépositions , lorsqu'elles sont graves , ne dé-

cidoient pas la sentence. Il faut au peuple des victimes dans un certain ordre de citoyens, et je n'oublierai jamais d'avoir entendu, le jour de la mort de Favras : *un marquis ! c'est quelque chose ; mais il nous faut mieux que cela.*

Tel devoit être le ministère des avocats : tendre une main officieuse à l'innocence embarrassée dans les filets de la calomnie, ou abattue par la malveillance populaire ; mais on voit avec douleur que ceux qui ont élevé l'édifice de leur réputation jusqu'à une certaine hauteur ne se pressent pas de descendre aux lieux obscurs où gémit l'imprudence trop punie, ou l'innocence persécutée (1), et préfèrent les grands travaux de l'administration.

(1) Il y a long-temps que j'aurois consacré mes jours et mes veilles à ces fonctions glorieuses, si ma santé et mes moyens physiques me le permettoient. Mais cependant si mes foibles ouvrages ont pu inspirer assez de confiance aux malheureux prévenus de fautes graves pour employer mon zèle, et peut-être un peu de justesse et de persuasion, je leur annonce que mon temps, mes soins, quelque connoissance des hommes, une patience infatigable, un amour du travail connu, que toutes mes facultés, enfin, leur appartiennent, et que je tiendrai pour bienfaiteurs ceux qui me mettront à même de les servir.

Barrere de Vieusac.

Un des plus rudes adversaires des mandats impératifs ; un de ces hommes qui confondent à chaque instant un lieu commun de morale avec une vérité essentielle ; un auteur fécond d'idées incomplètes ; un de ces esprits qui sentent intérieurement que lorsqu'ils paroissent timides ils ne sont que prudents ; un de ces juges toujours enclins à la sévérité , et qui croient qu'on est vertueux lorsqu'on est dur. Avec qu'elle animosité il accuse de forfaiture la chambre des vacations de Rouen , et demande la suppression du parlement de Metz ! Barrere,

Si quoties peccant homines sua fulmina mittat

Juppiter, atque brevi tempore inermis.

Il est l'auteur du plus verbeux de tous les journaux ; son mérite est d'être avare de réflexions et prodigue de détails ; on aime mieux penser d'après soi que d'après les autres ; on aime mieux les historiens que les moralistes , et le travail fidele de la mémoire que les observations de la politique.

Barrere est un des premiers qui ait établi cette singuliere assertion : les mandats impératifs ne sont point obligatoires. Un député célèbre a prononcé , sur cette question , de la manière la plus vraie. Nous avons tous mérité la corde , a-t-il dit , le jour que nous nous sommes affranchis de la volonté de nos commettans ; mais ils ont publié notre grace , en recevant ce que nous leur avons adressé.

D'abord , cette acceptation n'a pas été générale ; et si les bailliages , ne prévoyant pas ce qui étoit imprévoyable , ont voulu essayer la paix , croit-on abuser long-tems de leur confiance , et leur faire accepter une constitution qui n'existe pas , ou lui donner une existence immuable par un serment qui portoit sur un être de raison ? Il falloit la produire en entier , aussi parfaite que douze cents hommes réunis pouvoient la concevoir ; l'envoyer ensuite aux provinces , leur donner un an pour l'examiner , recevoir leurs observations et leur vœu ; et revêtue ainsi de la VOLONTÉ GÉNÉRALE , la proclamer avec la plus majestueuse solennité.

Il ne seroit pas difficile de prouver que presque tous les articles , depuis quatre

mois , ont passé à la minorité. Il y a environ quatre cents membres absens (1) , et la plupart ne le sont que pour n'être ni témoins ni acteurs de ce qui se fait. Pour être équitable , il faudroit toujours compter ces quatre cents voix du côté de la minorité. Alors il y a peu de décrets qui fussent devenus des loix ; je défie que l'on m'en cite un qui ait passé à la majorité de quatre cents. Si l'on applique cette règle à tous les appels nominaux , on verra quel cas l'on fait , dans la pratique , de cette volonté générale sans laquelle il ne peut y avoir ni loi ni constitution.

La bulle d'or n'est autre chose qu'une constitution ; elle dure depuis 1356 , et a reçu sa force de ceux-mêmes qui l'exécu-

(1) Il n'y a peut-être pas d'exemple d'une pareille défection ; et malheureusement lorsqu'on parcourt la liste des émigrés , on trouve des hommes qui font un vuide , tels que MM. Mounier , Tollendal , Bergasse , d'Antraigues , et d'autres encore , qui , pour avoir fait moins de bruit , ont laissé autant de besogne. Quelques-uns n'ont pas quitté l'assemblée , mais se taisent , ce qui revient à-peu-près au même. Tels que MM. Syeyes , de Boufflers , de Clermont , l'abbé de Montesquieu.

tent (1). Mais après avoir été dressée, elle a été revue, examinée, corrigée et mise au point où les peuples et les princes ont cru pouvoir l'adopter. Voilà de ces exemples que les journalistes devroient produire dans leur courrier du matin ou du soir. Il est plus court de dire ce que tout le monde sait, ce que tout le monde écrit.

Comme tout dégénère ! vingt personnes copient la séance, aucune ne la commente. Pourquoi n'y auroit-il pas le bulletin du club des jacobins, le bulletin de la société de 1789 ? Nous avons le point du jour, la feuille du soir, pourquoi ne pas nous donner le journal nocturne ? Certes, il ne seroit pas le moins piquant. C'est dans les ténèbres que les trames s'ourdissent, que les complots se forment, que les projets se discutent. Les hommes se redoutent mutuellement ; lorsqu'ils sont enveloppés des ombres de la nuit, ils se croient plus à l'abri des coups qu'ils veulent se porter.

(1) Voyez l'histoire de la vacance du trône impérial, tirée de mémoires authentiques, chez Lavilette, libraire, rue des Poitevins, hôtel Routhillers.

Quand on observe tout ce qui se passe sur ce globe , et qu'on se dit : c'est pour des hommes aussi corrompus qu'on rédige d'aussi belles loix , comment peut-on se flatter de les voir respectées ? Toutes les constitutions de l'univers n'enchaîneront pas des hommes si audacieusement rebelles à la morale. Nous prévoyons , le temps seul prouve.

Quoique notre éloge du journal de Barriere soit mince , on auroit tort de ne pas se le procurer ; ce sont de véritables archives. On ne dira pas :

Materiam superabat opus.

Mais ces collections valent mieux pour l'histoire , que ces petites œuvres ingénieuses qui n'ont que le mérite de l'à-propos , et dont on voit si bien le vuide lorsqu'on les parcourt quelques mois après le moment de leur éphémère existence.

On a dit que l'histoire des gens de lettres étoit dans leurs écrits. Cela n'est pas trop vrai ; mais on le répète depuis cent ans comme un axiome incontestable. Si cela étoit , il faudroit étudier le caractère des auteurs dans leurs livres , comme *Lavater*

étudie dans les physionomies. Mais dans les écrits qui ne sont que l'histoire précipitée des pensées d'autrui, on ne peut rien apercevoir ; car ces sortes d'ouvrages n'ont point de physionomie. Il faut beaucoup d'esprit pour imprimer à un journal un caractère d'originalité. Peu d'hommes ont de l'esprit tous les jours, et même toutes les semaines. Du temps de la littérature, nous ne connoissons pas un bel esprit qui produisît par an cinquante-deux piéces amusantes, dignes d'occuper seulement un quart-d'heure le goût du public. C'est cependant à quoi s'engage un écrivain hebdomadaire, c'est ce que Fréron tenoit, et après lui Clément. On fait grace du style, de la culture, de l'agrément, et pourvu que les journaux annoncent quelques grandes catastrophes, l'imagination des lecteurs, charmés de ces belles choses, supplée à tout.

Le Brun.

Il s'est renfermé dans un seul objet, et cela même parle infiniment en sa faveur ; mais a-t-il en profondeur ce que les autres ont en superficie ? C'est sur quoi il est dif-

ficile de prononcer. La science des finances exige une trempe d'esprit à part. On en a toujours assez pour cette partie, mais non pas toujours de celui qui fait prospérer. Quand un homme qui a obtenu la parole l'emploie à vous dire : je ne vous parlerai pas de ces hommes timides qui se traînent dans les routes déjà frayées, propagent seulement des bonifications et des économies dans le régime actuellement établi, des génies plus hardis vous enrichissent d'un trait de plume ; ils vous offrent, les uns huit cents millions de revenu, d'autres douze cents, d'autres encore deux milliards, et tout cela par le moyen d'une contribution personnelle qui seroit plutôt un soulagement qu'une surcharge. On vous propose de créer des rubans civils, de mettre un impôt sur les chiens, etc. moyens très-innocens et très-productifs ; on vous garantit une paix universelle, et dès-lors la suppression de toutes les dépenses de la guerre et de la marine.

Je conclus que s'il avoit quelque chose d'essentiel à me communiquer, il ne perdroit pas son temps à répéter des critiques banales d'après Voltaire, qui les animoit

d'une pointe de gâté si naturelle et si piquante.

Le premier objet essentiel dont le Brun a entretenu l'assemblée, est la réclamation de plusieurs citoyens qui se portent créanciers de l'état pour des sommes jusque-là rejetées par les ministres, ou admises, par d'autres, et renvoyées à la bienheureuse époque où l'abondance permettroit d'être juste.

Plusieurs particuliers attendent, en effet, leur salut de cette décision, que l'équité semble commander.

Sous le règne de la faveur, les caprices despotiques du ministère frapportoient de nullité ou donnoient une valeur réelle à ces demandes. L'assemblée qui, par-dessus tout, s'est constituée réparatrice des torts, voudroit, la balance à la main, rendre à chacun ce qui lui appartient légitimement; mais où prendre les moyens d'être généreuse quand on s'agite au milieu des besoins? quand on multiplie des établissemens dispendieux? quand on paie fort cher ce qu'on a imaginé devoir être gratuit?

Le talent de le Brun est un peu stérile. Il voit le mal, et n'indique pas le mieux; c'est en ressources qu'il faut abonder, et

non en censures. Nous avons été fort loin dans ce dernier genre ; la carrière de l'invention est infiniment moins battue , et la seule digne des grands administrateurs ; car ceux qui font les loix les essaient avant de nous les donner.

« Le Brun est un de ces publicistes qui
 » régneront aujourd'hui (1) ; doués d'une po-
 » litique toute spéculative, ils ont formé une
 » espèce de secte mystique qui , comme
 » toute fausse religion , a ses dogmes su-
 » perstitieux , son fanatisme persécuteur ,
 » son hypocrisie austère , et même son lan-
 » gage obscur et barbare. Leur imagination
 » n'est pas féconde en figures , mais en
 » chimères ; leurs débats métaphysiques sur
 » la constitution française pourroient sem-
 » bler aussi ridicules et aussi intéressans
 » que les disputes sur la constitution *uni-*
 » *genitus*. Ils extravaguent sur les billets

(1) Ce portrait est de M. Cerutti, dans sa *harangue de la nation à tous les citoyens sur la nécessité des contributions patriotiques*. Que d'esprit perdu ! L'homme le plus éloquent devient bien foible lorsqu'il s'acharne à donner à un paradoxe la consistance de la vérité.

» d'état , comme l'on extravaguoit alors sur
 » les billets de confession ; en un mot , ils
 » décomposent la langue , la raison et le
 » gouvernement , pour se composer un em-
 » pire. Celui qu'ils ont usurpé est très-
 » étendu ; ils ont asservi à leurs opinions
 » exagérées un peuple ardent qui les exa-
 » gere encore. Si les effets n'en étoient pas
 » terribles , les excès en paroîtreient diver-
 » tissans. Ce seroit un spectacle vraiment
 » comique de contempler tous ces prédi-
 » cans-législateurs qui , sans aucune no-
 » tion politique , fondent des états qu'un
 » souffle renverseroit ; et qui , ne considé-
 » rant ni les liaisons intérieures , ni les
 » relations externes d'un gouvernement ,
 » font de la monarchie un système idéal , et
 » de la France une planette isolée du reste
 » du monde ».

On ne reconnoît plus en effet sa force ,
 ses moyens , depuis que les novateurs nous
 la présentent accommodée à leurs spécula-
 tions. Les uns la supposent inépuisable , et
 lui font présent sans façon de quatre mil-
 liards de valeurs territoriales en biens au
 ci-devant clergé. Les autres réduisent étran-
 gement cette richesse , et ne lui laissent que

l'espoir d'un petit milliard qu'on retrouvera difficilement dans les ventes partielles qu'on précipite tant que l'on peut. Ceux-ci lui supposent deux milliards de numéraire, et disciples de Necker, (quel professeur !) prouvent l'inutilité des assignats ; ceux-là diminuent la moitié de ce numéraire enfoui, circulant, ou transporté dans l'étranger, et voudroient changer les hôtels des monnoies en papeteries, et faire accoucher M. de Mirabeau d'une émission de billets, comme M. Target de la constitution ; tel est l'abus de l'esprit, telle est l'anarchie d'opinions ; tels sont les François toujours extrêmes. Pourquoi n'y auroit-il pas une chaire de finances, et ne réduirions-nous pas en principes élémentaires une foule de connoissances disséminées dans beaucoup d'ouvrages remplis de choses utiles, sans offrir rien de complet ? On a lu le 8 octobre dernier, dans une des séances de la société de 1789, un ouvrage intitulé : *Erreur des économistes sur l'impôt ou nouveau mode de perception qui remédie à l'un des principaux vices de l'impôt prétendu direct* (1). Trente leçons

(1) Il est imprimé chez le Jay fils, rue de l'Echelle.

semblables à cette première , reçues avec une espèce d'enthousiasme , suffiroient pour nous introduire à la connoissance de tout ce que les Européens ont pensé de plus lumineux sur ce sujet. J'ai cité cette brochure, non-seulement pour ce qu'elle contient ; mais parce que c'est vraiment une leçon. Car pour sentir tout ce qu'elle vaut , il faut la lire de suite , y revenir , et la méditer après l'avoir lue. Les écoles se multiplient comme les tribunaux. Destinons-en une à la science qui nous est la moins familière.

Peut-être cette idée fait-elle partie du plan d'éducation annoncé et attendu avec tant d'impatience ? Il ne faut rien préjuger. Tout sera neuf dans cette matière. Elle doit s'étendre sur les hommes comme sur les enfans , et s'emparer au moins de deux générations , c'est-à-dire , des citoyens de douze ans , et de ceux de vingt cinq.

Saint-Honoré. Son auteur est M. de Guirander , député extraordinaire de la ville d'Alais à l'assemblée nationale ; il nous a donné aussi d'excellentes réflexions sur la milice nationale , qui se trouvent chez Denné , libraire au Palais-Royal , n^o. 93 et 94.

Montesquiou.

PORTRAIT RETOUCHÉ.

L'esprit (porté à un certain degré de finesse et d'étendue) est un instrument bon à tout ; et lorsqu'il demeure inutile à la société , c'est toujours la faute de ceux qui administrent. Un homme se doit à lui-même de se rendre propre à un certain nombre d'emplois , et de se procurer quelques talens ; mais la nation lui doit de son côté le moyen de faire usage de connoissances acquises à grands frais , ou du moins avec beaucoup de peine.

Il est rare qu'un particulier usurpe tout-à-fait sa réputation , soit promu aux honneurs littéraires sans avoir des titres à la faveur du public. On avoit cru assez longtemps que Montesquiou l'avoit conquise à peu de frais ; mais depuis l'immortelle session , on a rendu justice à l'académie et hommage au jugement de la multitude.

Ce n'est pas que Montesquiou ne puisse compter autant de défaites que de victoires ; mais lors même qu'il a succombé on a vu un

adversaire digne de ses vainqueurs , et une affluence de moyens qui faisoit survivre sa réputation à l'échec qu'il avoit reçu.

C'est un grand mérite que d'être clair sans être diffus , méthodique sans sécheresse , exact sans pédanterie ; d'abonder en détails sans être minutieux , d'économiser les réflexions sans affoiblir son raisonnement , d'employer le talent d'écrire sans donner à penser qu'il supplée la stérilité du sujet.

C'est un plus grand mérite d'épargner l'amour-propre de ses adversaires , et d'éclairer l'assemblée tout en supposant qu'on parle à des hommes instruits. C'est ce que doit quiconque se charge d'un rapport , travail ingrat où l'on passe pour l'historien servile des idées d'autrui , tandis qu'il faut les resserrer ou les étendre , et presque toujours leur imprimer une marche plus rapide , sans leur rien faire perdre de leur limpidité.

C'est un très-grand mérite , enfin , d'arriver toujours au but , de passer légèrement sur le tableau des miseres publiques pour en présenter le remede. Combien de fois avons-nous entendu ces orateurs funestes découvrir à nos yeux effrayés l'abîme de nos

mœurs , en sonder la profondeur , et nous laisser sur ses bords !

S'agit-il de former un comité de finances , Montesquiou ne demande qu'un esprit *juste et sain* dans les membres qui le composent. Il n'ignoroit pas que les François , naturellement peu portés vers ces sortes de matieres , les avoient long-temps abandonnées à un petit nombre de leurs concitoyens qui s'efforçoient d'y trouver leurs fortunes particulieres , et non le salut de l'état. Cette science a même été tellement déshonorée dans l'opinion , que nous avons vu placer au timon des finances des hommes tout-à-fait ineptes , tels que *Bertin* et *Laverdy* ; ou d'autres entierement étrangers à cette sorte de connoissance , tels que le bon homme *Fleury* et le vertueux d'*Ormesson*. Mais pour l'opération dont le comité devoit être chargé , il suffisoit de faire taire d'anciens préjugés , et d'observer avec exactitude deux résultats de l'esprit *juste et sain*.

Il y a deux opinions contraires sur l'arrangement de nos finances. L'une le considere comme un labyrinthe inextricable dont un homme de génie peut seul trouver le fil. La seconde est qu'un homme de sens,

bien exercé sur ces sortes de matieres , peut aisément réparer dans un mois les malheurs d'un siecle. J'ai souvent entendu dire à feu M. Paechaud , lors de l'assemblée des notables , qu'il étoit possible dans six jours d'épargner des allarmes à la nation , des résistances au parlement , du temps à l'assemblée , en un mot , de fournir les moyens de combler ce fameux *déficit* auquel nous devons une constitution , si nous parvenons jamais à l'asseoir sur des bases solides.

Montesquiou a dans ses rapports laissé percer les mêmes idées et les préférences secrètes pour les voies les plus simples. Mais malheureusement, comme tous ceux qui l'ont accompagné dans la recherche des remèdes, il n'a point assez songé au retour de la confiance publique , sans laquelle nos plans créés ne seront que des projets , nos émissions des spéculations , et notre prospérité un beau rêve.

Il est des vérités hardies qu'il est courageux de dire à une assemblée imposante : « Votre justice a violé la propriété de beaucoup de particuliers ; le premier caractere de la puissance est l'équité ». On affecte de laisser passer de pareilles phrases , et comme

il est difficile d'y répondre , le parti le plus sage est de les tenir pour de simples exhortations. Mais l'observateur qui ne laisse rien perdre s'en empare et les consigne à la postérité. Elle en tiendra compte un jour à celui qui les aura lancées , comme un rayon lumineux propre à dissiper toutes les erreurs inséparables des discussions longues et bruyantes.

En lisant les opinions des maîtres de l'art , on voit toutes leurs vues tendantes à enrichir la nation , et à multiplier sur cette partie du globe les moyens de jouissance. Mais on ne se demande pas si c'est un bien d'y réussir. Sans vouloir ressusciter le langage de la morale , trop bannie de nos plans , de nos loix , de nos discours , et sur-tout de nos cœurs , n'avons-nous pas infiniment plus besoin de caractere , de simplicité , de vertus sociales que de richesses ? Qu'on change le système de notre éducation , qu'on dirige nos études sur les objets utiles , et nous nous trouverons bientôt transportés au sein de cette aisance que procurent les mœurs et le travail , et non les livres et les projets. Que l'on préfère sur-tout l'agriculture qui , avec des présens inépuisables , donne encore la

santé au commerce qui n'offre que des ressources variables et affoiblit l'espece humaine en l'occupant trop des arts sédentaires.

Nous nous sommes toujours trop occupés de l'argent en France. Il faut être aisé, et non opulent ; et s'il y avoit un moyen de rendre un peuple tel , gardons-nous del'adopter , ce seroit hâter l'instant de sa décadence. Nous nous plaignons de la quantité de mendiants répandus sur notre sol si fécond. Ils se multiplieront en raison du relâchement des mœurs. Plus vous distribuerez des secours pécuniaires , et plus il y en aura. Supprimez les aumônes , inventez des ateliers de travail , utiles ou non utiles , et vous aurez bientôt détruit la mendicité. Celui qui ne pourra physiquement exister que par le travail , en choisira bientôt un qui lui donnera une existence commode. Mais qui pourra s'assurer une existence quelconque sans travailler , la préférera même à l'aisance qui lui coûteroit de la peine et de l'assiduité. Il est des pays où quiconque donne un sol à un mendiant paie quarante livres d'aumende. L'indigence et la misere n'y sont point connues.

Mais revenons à Montesquiou, qu'on quitte avec peine et qu'on retrouve avec plaisir. Comme pour la plupart des hommes d'un certain rang, on suppose qu'il a un bel esprit compositeur à ses ordres. Je ne vois pas sur quoi fonder cette opinion. 1°. Ces hommes capables d'exécuter un ouvrage qu'on distingue sont très-rare et nécessairement connus. 2°. Il n'y a plus de gens riches. La révolution a nivelé tous les citoyens. 3°. Quand un homme parle infiniment mieux qu'un autre, pourquoi imaginer qu'un autre écrit mieux que lui ? 4°. Reste donc la paresse. Mais le travail est délicieux. Plein d'un sujet, c'est un vrai besoin de le traiter; on se complaît dans sa production; le premier jet sur-tout en paroît divin; et si le travail de limer est moins précieux, on revient encore avec bien du plaisir sur ce que l'on perfectionne. D'ailleurs les beaux esprits de profession ne brillent pas sur ces sortes de matières. Soit dédain, soit impuissance, nous voyons rarement de leurs œuvres.

L'extrême clarté, qui n'est autre chose que la logique des mots, n'est pas un don si commun que celui qui la possède ne soit très-connu

très-cônnu et ne porte avec lui son cachet. Je ne donnerai pas pour exemple les *comptes rendus*, les *opinions* de Montesquiou ; je profiterai d'une simple lettre écrite à un de ses collègues, sur la fabrication des assignats. Une lettre n'est pas un ouvrage ; écrite avec rapidité, elle est donnée sans prétention. Voyez cependant avec quelle netteté les plus petits détails sont mis sous nos yeux. Quelle profusion d'évidences, si j'ose m'exprimer ainsi, sur un petit objet !

Dès le premier paragraphe la cause de l'erreur est trouvée. L'adversaire s'étoit trop tôt allarmé, et son zele étoit excusable en outrant les précautions, et donnant quelque confiance à des bruits nés même dans le sein de l'assemblée ; mais Montesquiou, comme rapporteur du comité des finances, devoit des détails exacts, des vérités de fait, et c'est en acquittant sévèrement sa dette qu'il a triomphé.

Nous ne nous appésantirons pas sur le fond de la question, entièrement décidée aujourd'hui, pour porter l'observation de nos lecteurs sur une phrase digne de remarque.

« Si avec cela nous parvenions à avoir

» une administration active , s'il étoit possible que le gouvernement nous aidât ,
 » l'ordre seroit bientôt rétabli , les fruits de
 » la révolution seroient bientôt en maturité ,
 » et les malveillans seroient enfin découragés ».

Ce ne sont cependant pas les ministres qu'il faut principalement inculper. Dans chaque département il y a d'anciens serviteurs qui ont paisiblement assisté à la disgrâce de plusieurs ministres , et se regardent comme les vrais agens de la chose publique. Sous le nom de premiers commis , ou de chefs de départemens , ils ont l'habitude routinière de l'expédition , et ne voyent rien au-delà. Ne comptant pour rien le génie , les vues , l'art de mener de front les affaires les plus compliquées , ils adorent leur vieille expérience , et croiroient l'état perdu , si leur bureau étoit fermé huit jours. D'ailleurs assez probes , trop minutieusement exacts , et nécessaires jusqu'à un certain point.

Ces bonnes gens , ennemis nés de toute innovation , ne voyent dans les opérations de l'assemblée qu'une suite précipitée d'essais hasardeux ; persuadés que sans eux rien ne peut aller , ils vendent leurs rensei-

gnemens , et si on les exige avec humeur ; ils les cachent (1). Les ministres , écrasés de travail , sont obligés d'abandonner les détails à ces sortes de commis , et se laissent gouverner par des conseils qu'ils s'accoutument à croire infaillibles. Puisque nous sommes en train de révolution il devrait s'en faire une complete dans les bureaux du corps administratif , car la bureaucratie est encore plus nuisible que l'aristocratie. Il est de l'humanité de les rendre heureux , de leur laisser une bonne pension bourgeoise ; mais il est de la bonne politique de ne pas confier une partie de l'exécution à des hommes intéressés au retour de l'ancien régime. On dira que les ministres doivent savoir se faire obéir. Sans doute ; ils doivent aussi être ins-

(1) Une personne digne de foi s'est présentée hier chez un de ces vice-ministres , et lui montra un papier un peu ancien , mais revêtu de signatures authentiques. Il le rejetta avec humeur. Mais , dit le porteur , si je m'adressois à l'assemblée ? *L'assemblée* , Monsieur ; *vient me demander des renseignemens ; c'est d'après mes opinions qu'elle décide. Je ne parle pas , mais je donne tout par écrit , et ces écrits sont , j'ose le dire , des guides certains.*

truits pour commander ; ils doivent avoir du caractère pour soutenir leurs ordres ; ils doivent faire taire les passions toujours de moitié dans le gouvernement des humains ; ils doivent enfin avoir des talens supérieurs , et les employer avec une probité austère. Dans *Télémaque* , dans *Sethos* , on trouve de pareils hommes. Mais combien sont-ils rares dans la société actuelle , dans un pays où il n'y a jamais eu d'éducation politique (1) , où la faveur a tout obtenu , où il suffisoit d'avoir des ayeux pour avoir des places ?

On nous appelle un peuple régénéré , comme si c'étoit l'ouvrage d'un an , et s'il suffisoit d'avoir consigné dans un procès-verbal qu'il n'y aura plus d'abus , plus d'ignorance , plus d'avidité , plus d'injustice , pour que les fléaux attachés à l'espèce humaine eussent tout-à-fait disparus ! Mais nous voulons jouir promptement , et les créateurs du nouveau régime aiment à se persuader

(1) Au lieu de faire cette suite innombrable de loix ; peut-être falloit-il porter ses vues sur l'éducation ? C'est elle qui régénere vraiment les peuples , et elle seule.

qu'ils n'ont laissé à ceux qui les suivront que le soin de conserver.

Foucaud.

C'est un des législateurs qui passe pour le plus fougueux dans la discussion, le plus entier dans ses idées, le plus complètement dévoué enfin au parti qu'il a embrassé. Il y a deux especes de vivacité : l'une qui est dans l'expression, dans les yeux, dans les gestes, dans les formes ; l'autre dans les principes, dans les projets, dans les conseils, dans les partis qu'on adopte pour son compte. La première est tout au plus un défaut : et encore tout ce qui tient à l'originalité a quelque chose de piquant ; l'autre seroit un vice dont les conséquences ne pourroient qu'être extrêmement funestes. Un coup-d'œil sur les opinions de Foucaud décidera la nôtre.

Il propose de discuter paisiblement dans les Bureaux tous les objets qui demanderoient à l'assemblée nationale plus de cinq minutes. Cinq minutes sont sans doute un terme un peu court ; mais si l'on avoit prévu le scandale de quelques séances, n'eût-on pas sagement fait de les abréger et de ne pas

exposer aux yeux de l'Europe les incroyables accès de l'orgueil des uns et les démonstrations humiliantes de l'ignorance des autres.

Foucaud vote tous les sacrifices pécuniaires de la noblesse ; mais il réclame pour les nobles les droits purement honorifiques. N'a-t-on pas depuis attaché des distinctions aux places ? L'écharpe du fonctionnaire public , les épaulettes du militaire , le panache du juge , sont-ils autre chose que des distinctions honorifiques ? Où donc étoit l'inconvénient de laisser ces hochets à de vieux enfans ?

On propose un emprunt , les cahiers défendoient de le consentir avant la constitution ; Foucaud se rend leur interprète ; mais il engage tout son bien : si ses commettans le désavouent , une pareille vivacité n'est pas fort dangereuse , elle entraînera plus de louanges stériles que de véritables imitateurs.

Il se plaint de ce que les comités présentent chaque jour des articles isolés dont on ne peut saisir ni la suite ni les rapports. Il est bien extraordinaire qu'une réflexion si juste et si essentielle n'ait été faite qu'une fois , et l'ait été vainement. Telle matière est com-

posée de cinq à six titres de trente ou quarante articles. Ces articles sont décrétés dans trois séances, pas même consécutives, et coupées par trois ou quatre autres discussions. Comment y auroit-il de l'ensemble? Aussi les gens sensés les regardent-ils comme une collection de matériaux qui demanderont plus de temps pour être mis en place qu'il n'en a fallu pour les recueillir.

Où donc est cette vivacité que rien n'arrête? La voici : c'est lorsqu'on dit à une puissance orgueilleuse et intolérante : « N'espérez pas qu'on développe de nouvelles idées sur un article présenté sept fois et sept fois rejeté ». Où bien : « Vous auriez pu épargner un temps que vous reconnoissez être précieux, et que vous dépensez avec tant de prodigalité ». Ou enfin : « La discussion sur les pensions a déjà assez occupé ; les pensions ne vous échapperont pas ». C'est-là de la vivacité, sans doute ; mais bien excusable lorsqu'elle amène toujours quelques vérités utiles. Y a-t-il rien, par exemple, de plus incontestable que cette observation courageuse? « On veut vous faire consacrer en ce moment la plus dangereuse de toutes les aristocraties, celle des

» comités ; si vous n'y mettez ordre , cinq » à six personnes vont être chargées de toutes les affaires du royaume ». Le grand Camus n'a-t-il pas prononcé la sentence de cinq à six mille pensionnaires ? Le grand Lameth n'a-t-il pas organisé l'armée ? Le grand Lebrun n'a-t-il pas déterminé les opérations de finances ? Le grand Syeyes n'a-t-il pas divisé le royaume ? Ainsi l'on ne craint pas l'aristocratie des démagogues qui s'essayerent avec autant d'audace. Ses jeux , comme ceux d'Hercule au berceau , consistent à étouffer des serpens ; et l'on craint l'aristocratie des nobles , l'aristocratie d'un corps qui n'est qu'un squelette , et qui bientôt ne sera plus qu'une ombre !

Loin de se plaindre de ces caracteres décidés qui ne composent pas avec leurs adversaires, ou avec des principes différens des leurs , il faudroit les honorer. Notre douceur va trop loin ; notre patience ressemble à de la foiblesse , et nous abusons de l'art de tout endurer. Les esprits violens n'entendent rien à dissimuler ; la vérité leur échapperoit malgré-eux , s'ils vouloient la taire. On nous a réduits au point que l'homme même qui sortiroit des mesures seroit excu-

sable. Non-seulement on a dépouillé la noblesse, ce dont elle se seroit consolée, mais on a tâché de l'avilir, ce qu'elle n'oubliera jamais, tant qu'il coulera une goutte de sang dans les veines d'une portion de François déshérités par la patrie, sans l'avoir mérité; ils nourriront le ressentiment, invoqueront la vengeance, non contre cette patrie, mais contre un tas de forcenés qui ont cru trouver quelque gloire à immoler une victime aussi distinguée; non contre le peuple, qui n'a pris aucune part à cette atrocité, et a vu avec indifférence un pareil sacrifice, mais contre des nobles mêmes, qui ont vendu leur existence à l'espérance mensongere de jouer un rôle dans l'anarchie, et de surprendre le suffrage de la multitude pour prix de ceux qu'ils lui immoloient.

Quoi que puisse inventer la démocratie, (car c'est elle seule qui fabrique les projets de contre-révolution, et les prête ensuite à des hommes accrédités) les nobles ne feront jamais la guerre à la loi; mais ils ne briseront jamais la barrière insurmontable élevée, avec le ciment de la haine, contre elle et ce que nous appellions autrefois la bonne bourgeoisie. Tout ce qui est avocat,

procureur , notaire , marchand , fabricant , détailliste , gens de métier , artiste , feront un corps à part. La noblesse possédée , ce qu'on appelle les grands terriers du royaume , se réunira avec le peuple des campagnes en faveur de l'agriculture , et laboureront paisiblement leurs domaines. Mais tout ce qui s'appelle départemens , districts , municipalités , feront une classe à part , auxquels on n'aura recours que par nécessité. Il n'y a qu'à être fidèle à la loi pour n'avoir rien de commun avec ceux qui la font exécuter. Quelques nobles s'introduiront dans les corps élus , mais en très-petit nombre , et aux conditions de déposer le souvenir de ce qu'ils ont été , et de ne pas regretter ce qu'ils pourroient être.

L'origine de cette haine ne vient pas de ce qu'on a enlevé à la noblesse , mais de ce qu'on ne lui a tenu aucun compte d'avoir été au-devant des sacrifices , mais de l'avoir constamment calomniée pendant dix-huit mois , sans se rebuter du défaut de preuves , mais d'avoir étendu la vengeance jusques sur le berceau qui attend leur postérité.

Ainsi , dans tous les temps , les hommes ont fait naître entr'eux des sujets de divi-

sion que la troisieme génération a vu regner encore.

La Touche.

« Je suis compris dans les pamphlets » contre M. le duc d'Orléans, et je demande que le comité des recherches examine sévèrement ma conduite ». Tel est le langage d'un honnête homme. Toute accusation tombe devant ce procédé ; ou du moins ce n'est plus que la pâture de la méchanceté, qui craint d'être trompée.

Quand on parcourt l'histoire de nos anciens princes du sang, les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne, on ne conçoit plus l'incroyable changement survenu dans nos idées à ce sujet. Des princes fugitifs, on ne sait pourquoi ; un autre qui s'absente à la faveur d'une commission supposée : quelles énigmes pour la postérité ! Croira-t-elle jamais que dans le palais même d'un prince, au pied de son escalier, sous ses fenêtres, aux yeux de ses gens, on ait fait retentir l'air des reproches les plus odieux ? Etoit-il exilé jusques de sa propre maison ? Pourquoi les loix étoient-elles également muettes pour le punir ou pour l'ab-

soudre ? Voilà de ces mystères impénétrables qui reposeront encore quelques années sous le voile du temps , et que le temps lui-même , qui finit par ne garder plus de secrets , révélera à nos neveux également confondus ou de notre imbécille crédulité , ou de nos soupçons impuissans.

Mais quant au moment présent , je ne sais si l'on doit être plus surpris de cette quantité de projets qui avortent dans les mains des conspirateurs , ou de l'incroyable indulgence qu'ils rencontrent dans leurs juges , lorsque leur roman est mis au grand jour.

Quels que soient les résultats de ces tragico-médies , quelquefois sanglantes , quelquefois dénouées par de simples menaces , mais toujours ridicules , il est évident qu'il n'y a pas même d'hommes capables d'un grand crime politique , et que l'art funeste des Catilina ne fut jamais si honteusement avili.

Parmi ces conspirateurs à la douzaine , les yeux se sont souvent portés sur un homme réputé d'un talent supérieur pour nous avoir présenté dans un ouvrage ingénieux une suite d'immoralités révoltantes ; et l'on a jugé qu'une ame familiarisée avec de

pareilles conceptions ne seroit pas étrangère à des projets d'une autre sorte.

D'abord nous commençons par déclarer que nous n'avons aucunes raisons quelconques d'admettre de pareilles suppositions ; et ce seroit peu connoître l'esprit humain que de conclure le moindre rapprochement entre les jeux coupables d'une imagination licentieuse , et les sombres méditations à l'aide desquelles les conspirateurs préparent leurs complots ; et sans traiter avec la moindre indulgence un ouvrage qui afflige véritablement les mœurs , il est impossible de comparer les crimes de l'amour , même ceux des sens , avec les ténébreuses noirceurs dans lesquelles on prépare la révolte et l'effusion du sang.

Revenons à la Touche. Un peintre, dans un *supplément à la galerie de l'assemblée nationale* (1), a placé le député qui nous oc-

(1) Nous n'avons jamais protesté contre ce *supplément* , bien sûrs qu'on ne nous l'attribueroit pas. Ce ne sont pas nos principes , ce n'est pas notre style , ce n'est pas notre coup-d'œil. L'auteur du *supplément* s'occupe toujours de ce qui nous occupe le moins. Il recherche la naissance , la vie privée ; eh !

cupe aujourd'hui. On a donné peu d'attention à cette copie dans laquelle on ne trouve aucun trait prononcé.

Pour expliquer comment la Touche s'étoit rendu agréable à un prince , on cite un fait arrivé le 10 juillet 1789. Deux ans auparavant le prince avoit donné sa confiance et son estime à la Touche ; ainsi la supposition est mal-adroite. Il ne suffit pas de rassembler quelques anecdotes et d'en former un article ; il faut poser des bases , et montrer l'analogie entre le cœur et l'esprit , entre le caractère et les talens , entre les défauts et les qualités ; les anecdotes ne peuvent servir que pour venir à l'appui des conjectures qu'on indique , ou des vérités qu'on révèle. On a toujours mauvaise grace quand on fait l'éloge de son art. Qui craindra la

qu'importe aux lecteurs que l'on soit fils d'un artisan ou d'un duc , qu'on aime le jeu ou le jardinage , les jolies filles ou la lecture ? Qu'on se rappelle la réponse d'un homme d'esprit à un financier qui lui apprenoit que J. Baptiste Rousseau étoit fils d'un cordonnier : *Vous me surprenez , je le croyois fils d'Alcée ou de Pindare.*

peine , la réflexion , le travail de la lime , ne doit pas préférer celui-ci.

La Touche a sans doute donné un grand trait d'habileté en ne se compromettant point dans la suite d'affaires intentées contre son maître ; toujours soupçonné , quoique jamais convaincu ; ne jouissant ni des fruits de l'ambition , ni de la paix qui accompagne l'innocence ; accusé de faire agir une nation où il est sans crédit , et de semer l'argent dans une autre où il est sans ressources ; obligé d'adresser au peuple des mémoires qu'il ne lit pas , et aux gens éclairés une apologie qu'ils ne veulent pas croire.

La Touche a le travail facile , un esprit à expédiens , un grand ordre dans le travail , du penchant à obliger , le talent de mener les hommes. Tout ceci étoit compté pour quelque chose autrefois ; mais depuis que tous les hommes sont égaux en talens acquis comme en dons naturels , on n'y fait pas même attention.

C'est aujourd'hui qu'il faut dire avec Horace :

Beatus ille vir qui procul negotiis.

Et quel est l'homme assez intrépide pour

braver les obstacles qui embarrasseront toutes les routes ; qui voudra se commettre avec le peuple , toujours prêt à tremper ses mains dans le sang , qu'un tribunal timide a accoutumé à l'impunité , qu'une assemblée flatteuse a revêtu du pouvoir souverain , et armé contre ses propres décrets ?

Qui voudra caresser cet hydre farouche pour en obtenir le droit de la servir ? Des hommes vils , familiarisés avec toutes sortes de bassesses , et qui ne les regretteront pas , parce qu'ils les feront payer à d'autres ou s'en vengeront sur eux ?

Qui voudra se jeter dans une société où tout est confondu , le maître et le valet , le principal et le commis , l'officier public et le clerc , le chef et le subalterne , la Trémouille et Ricco , le prince et le moucheur de chandelles , l'abbé de Lille et l'aboyeur du salon des figures , Larive et le sauteur de Nicolet , Maury et le crieur du Pont-Neuf , Viganoni et le pere Lajoye ?

Non , non ! fuyons à jamais ces monceaux de ruines , non pour aller chercher la misère sur les bords du Scioto , mais pour nous ensevelir dans quelques demeures agrestes où le travail , présent de la nature , contre-
poids

poids de tous les maux de la société , nous dispense d'avoir recours à la faveur..... Comme citoyen , vous devez à la nation..... oui , en raison de ce qu'elle fait pour moi. Mais quand elle m'a dépouillé , je ne lui dois que le silence.

Laborde.

- Il est dur d'être obligé de quitter son pupille quand on lui a voué toutes ses affections , et qu'il promet de vous récompenser de vos soins ; lorsqu'il croît sous vos yeux , il est plus dur encore de le voir passer dans des mains peu soigneuses , et livré à toutes sortes de dissipations, sous l'apparence de la sagesse et des meilleurs principes. C'est ce que vient d'éprouver Laborde ; au moins n'a-t-il rien à se reprocher , et l'a-t-il défendu jusqu'au dernier moment. On assure même qu'il n'a rien épargné , ni sacrifices , ni exhortations , ni intrigues pour conserver ce trésor , cet enfant de l'opulence , devenu depuis orphelin , le trésor public enfin.

Ce député a publié de grandes vérités :
 « Tout papier qu'on sera forcé de prendre ,
 » et qui ne sera pas payable à présentation ,

» est un papier-monnaie , et l'impôt le plus
 » onéreux , l'emprunt le plus cher , la ban-
 » queroute la plus inutile ». Nous n'avons
 pas un seul effet qui soit payé à présenta-
 tion ; tous sont échangés avec perte. Il en
 est même qui ne peuvent pas l'être. Est-ce
 que par hasard nous ferions une *banqueroute*
inutile sans seulement nous en douter ? On
 réfute tant de nouvelles assertions. Pour-
 quoi celles qui allument avec raison la con-
 fiance générale ne trouvent-elles pas d'ad-
 versaires qui les détruisent ?

Prétendra-t-on que des propositions si évi-
 demment fausses n'ont pas besoin d'être
 réfutées ? Dire une pareille absurdité , est l'é-
 quivalent d'avouer son impuissance.

Mais malheureusement dès le commence-
 ment de cette législature, on étala tout le faste
 de l'orgueil, on s'appropriâ l'infailibilité, on
 jura hautement d'enchaîner la raison du
 peuple, en vantant sans cesse la plénitude
 de ses droits, et l'on s'énivra d'autorité (1).

(1) Qu'on se rappelle ce qui se passa un jour à Ver-
 sailles. J'emprunte les paroles de M. de Lally.

Il y eut un député qui s'écria : « Quel pouvoir est

J'ignore si Laborde participa à cette ivresse, mais il avoit quelque droit d'estimer son opinion en finances; il avoit plus de droit encore à la faire estimer, puisque ses propositions étoient toujours accompagnées de sacrifices personnels, ou de services que sa fortune et sur-tout son crédit le mettoient à même d'offrir. Tout a été rejeté. La superbe gueuserie de la nation ne lui a pas permis de rien recevoir des particuliers; elle a mieux aimé détruire cette caisse rivale

» au-dessus du nôtre? On nous dit d'abord que nous
 » étions au-dessus du pouvoir exécutif, et cela étoit
 » vrai; le roi et l'assemblée nationale, formant col-
 » lectivement la puissance législative, sont certaine-
 » ment supérieurs au roi, exerçant individuellement
 » la puissance exécutive; mais on ajouta que nous
 » étions au-dessus du pouvoir législatif, attendu que
 » nous étions pouvoir constituant. Enfin, cet eni-
 » vrement d'autorité, joint à la connoissance qu'on
 » avoit de ses forces, fut porté au point qu'on s'in-
 » digna de ce que la réponse du roi n'étoit pas con-
 » tre-signée par un ministre qui en eût été respon-
 » sable: et ce fut à cette occasion qu'on proféra ces
 » paroles si terribles, sur-tout quand on songe ac-
 » tuellement à ce qui les a suivies, QU'IL FALLOIT
 » DES VICTIMES AUX NATIONS ».

que d'employer son crédit , et manufacturer elle-même son papier , que d'avoir recours sans cesse au papier des actionnaires de la rue Vivienne.

Ils doivent subir le même sort que le clergé , la noblesse , les tribunaux , les régisseurs des finances , qui , comme l'on sait , n'étoient pas de la nation , composés exclusivement d'avocats , de procureurs , de clercs , de garçons marchands , et de quelques transfuges de l'ordre proscrit de la noblesse.

On assure cependant que quoique ce comité des finances soit toujours infailible , il se trouve un peu embarrassé , et , pour trancher le mot , cherche le fil secourable qui le conduira hors du labyrinthe où le civisme l'a jetté. Il éprouve deux petites difficultés : les administrateurs ne savent pas imposer , et les provinces ne peuvent pas payer ; on a annoncé une marche tout-à-fait nouvelle , et il se trouve qu'on ne fait que *réchauffer la vieille cuisine* (1) , on conserve sur-tout ces

(1) Ce reproche ne sera plus fondé , si on adopte un projet salutaire , en apparence compliqué , quoique

droits d'aides mis autrefois sur la même ligne que la gabelle , moins onéreux , mais plus odieux au peuple. On auroit dû appliquer aux finances ce qu'un député proposa pour la confection des assignats. Il s'agissoit de donner la préférence à M. Didot qui vouloit faire pour vingt-deux mille et tant de cents livres , un travail qui , selon M. Anisson , en exigeoit cent mille. M. Martineau , dont chaque mot porte sentence , dit : nous avons dans cette assemblée deux imprimeurs

de la plus facile exécution. Il s'agit d'un impôt qui ne porte ni sur les laboureurs , ni sur les ouvriers , ni sur aucuns comestibles , ni sur les capitalistes. Tout le monde sera libre de le payer ou de ne pas le payer , de payer peu ou beaucoup , toujours quand il le jugera à propos , et quand il aura du superflu. Ce seroit nuire à la bonté de ce plan de le morceler , ou de le présenter au public sans les objections et les raisons démonstratives qui les détruisent. Ce n'est pas chez les *grands faiseurs* qu'il faut chercher les idées-meres. Pendant qu'ils élèvent leur réputation , ils n'ont gueres le temps de travailler à la félicité publique , et lorsqu'elle est un peu solidement établie , ils ne pensent qu'à en jouir. Le bon esprit est modeste , et laisse aux autres le soin de publier le bien qu'il fait.

distingués dans leur profession , je demande qu'on les adjoigne aux commissaires pour surveiller la fabrication des assignats.

Telle est la regle qu'on auroit dû suivre dans les matieres qui regardent l'impôt. Il falloit appeller à toutes les discussions dont il étoit l'objet ceux qui ont soigneusement étudié la maniere de l'asseoir.

On se plaint de ce que la constitution a des ennemis ; cela est vraisemblable et très-facile à expliquer. Les hommes les plus capables, dans presque toutes les parties, ne sont comptés pour rien , et comme si l'orgueil avoit remplacé l'intrigue , on écarte les vrais savans pour écouter ceux qui aspirent à le devenir. J'en citerai un exemple : nous avons un homme profond dans l'exploitation des carrieres , science périlleuse , et qui suppose beaucoup de connoissances préliminaires ; il prend fantaisie à M. le curé Gouttes , qui certes n'entend rien à tout ce qui se passe sous terre , de visiter ces travaux. Au lieu de s'adresser à celui dont les ouvrages auroient pu l'éclairer , il s'en rapporte à un jeune homme qui se feroit gloire d'être l'écolier de M. Guillaumot , qui

est l'artiste expérimenté dont nous venons de parler.

Voilà ce qui arrive tous les jours. De-là les murmures et les déserteurs de la révolution.

Malgré la grande disette d'hommes dans la partie des finances, il en est cependant qui pourroient nous faire prendre patience en attendant que le ciel, qui donne les génies et le bon sens qui les employe, vienne au secours de ce royaume si honteusement déchû.

Thiebault.

Seroit-on bien méchant si l'on se permettoit de soupçonner que les grands curés de cette législature se proposant incessamment de changer d'état, c'est-à-dire de passer aux fonctions épiscopales, se sont recommandés au peuple électeur? Cette marche seroit assez naturelle, et les mîtres ayant coëffé si longtemps la noblesse, doivent coëffer à son tour ce qu'on appelloit autrefois la rôtûre, c'est-à-dire la nation.

Dans l'ancien ordre, il y avoit des évêques administrateurs; tels sont ceux du Languedoc, barons nés des états; tels sont les

prélats qui occupoient les sieges d'Aix , d'Autun , de Dijon , d'Angers , etc. Il y aura vraisemblablement dans le nouvel ordre des curés administrateurs qui seront maires, juges de départemens ou juges de paix. Toutes ces belles choses , une fois mises en activité , seront d'un grand effet.

Parmi les inconvéniens qui naissent au milieu de tous les bouleversemens , il faut compter celui de se remettre à l'A. B. C. , quand on a fourni les trois-quarts de sa carrière. Celui qui veut invoquer la justice ou essayer une branche de commerce doit commencer d'abord par étudier sept à huit cents décrets extrêmement clairs pour ceux qu'ils ont faits , et chercher dans ce dédale de loix si elles vous absolvent ou vous condamnent. Pour le commerce , il s'agit de connoître ces droits conservés , supprimés , compensés. Ces préliminaires sont égaux pour la génération qui arrive , et non pour celle qui s'en va , d'où je conclus qu'il faut laisser faire aux autres les révolutions , à moins que , comme le curé de Souppes , on ait reçu du ciel une vocation particulière.

Ce curé zéléateur craint que lors de la

réunion des électeurs dans l'endroit le plus important du canton, ils ne soient corrompus par les riches habitans de cet endroit. Sa crainte auroit totalement disparu s'il avoit réfléchi qu'il n'y aura plus d'hommes riches, et conséquemment plus de corrupteurs.

En effet, concevons une maniere aujourd'hui par laquelle on puisse s'enrichir. Jadis on vendoit assez cher au roi son temps, son zele, ses connoissances, et avec un grand talent on pouvoit enrichir jusqu'à sa postérité. Mais aujourd'hui il ne convient pas de rien vendre à la nation, et le vrai patriote donne ses lumieres et son temps *gratis*.

Seroit-ce dans le commerce ? il exige des capitaux considérables, et c'est ce qu'on n'aura pas, puisque la masse des richesses étant également répartie, le lot de chacun ne s'élèvera qu'aux besoins journaliers. Il exige encore des consommateurs, et ils doivent nécessairement diminuer, soit en vertu de la déclaration des droits de l'homme, soit dans la diminution future de la population, qui ne se soutient que par le travail et l'agriculture ; seroit-ce par les finances ? mais elles seront gouvernées par des ci-

toyens actifs et régénérés, dépositaires de sommes accidentellement remises entre leurs mains.

D'ailleurs, de toutes les aristocraties, la plus dangereuse, et la seule dangereuse peut-être, est celle des richesses, et voilà pourquoi on l'a si bien attaquée dans sa source. Il régnera par-tout une égalité de misère qu'on aura grand soin de conserver.

Ainsi, tout bien considéré, la crainte de Thiébault n'est pas fondée.

Il raisonne beaucoup plus juste lorsqu'il révèle les mystères des chambres syndicales ou ecclésiastiques, qu'il appelle des chambres obscures, des chambres noires, des chambres secrettes. « On impose les curés sans consulter, et la répartition se faisoit entre tous les bénéfices. Il y avoit des corps qui ne s'imposent qu'en masse : c'étoient les chapitres des cathédrales, et les évêques à la tête de ces chapitres. Lorsqu'en 1789 je demandai à la chambre ecclésiastique de Sens le tableau des impositions du chapitre de cette ville, on me dit qu'il n'y avoit point de tableau, que l'imposition

» étoit en masse. Je vis par un calcul fort
 » simple , que les chanoines , dont le reve-
 » nu est de cent louis , ne payoient que qua-
 » torze livres chacun , tandis que moi , curé
 » à portion congrue , je suis imposé à
 » soixante-dix-neuf livres : »

Inde iræ.

Les curés avoient à se venger des chanoines , les chanoines des évêques , et cette vengeance a amené des plaintes si fortes , qu'on s'est emparé de tout. On auroit pu prévoir ce dénouement dans les assemblées de bailliage. En Normandie sur-tout , les curés étoient forcenés , ils avoient juré dès-lors d'humilier l'orgueil épiscopal , et de renverser les abbés commendataires. L'évêque de... qui présidoit une de ces séances , fut trop heureux de se sauver. Quelques curés énergumènes monterent sur des tables destinées aux secrétaires , et adressèrent tant d'injures au prélat gardé par quelques grands vicaires qui n'avoient ni poitrine , ni éloquence , qu'il dut abandonner le champ de bataille.

On a beaucoup trop loué les curés , il ne

falloit pas appliquer à ce corps les vertus d'une douzaine de pasteurs par diocèse, qui servoient également bien l'humanité, la religion, la patrie. Mais en général on trouvoit une ignorance extrême, un assez grand penchant au vin, un mélange de commerce et de soins religieux qui ne s'accorde gueres avec la dignité de cet état.

Les arrangemens pris pour l'avenir ne rendront pas cette classe d'officiers publics plus utile. Les hommes se soucient fort peu du nécessaire. C'est l'espérance de parvenir qui les meut. Il ne faut pas qu'elle ne s'applique qu'à des objets à-peu-près chimériques par leur éloignement ou leur rareté. Un évêché par département n'est pas un aliment suffisant à l'ambition. Toutes les loteries où il n'y a qu'un seul lot ne font pas une grande fortune.

C'est au temps que j'appelle des différentes opinions répandues dans cet ouvrage contre des idées plus universellement reçues : il y a des assertions dont on ne peut donner aucune preuve. Elles ne sont que dans l'ame de ceux qui lisent. Au reste, c'est à tort que l'on nous accuseroit de la manie d'écrire contre les prêtres : 1^o. Nous

ne l'avons jamais adoptée ; 2°. il n'y en a plus aujourd'hui. Il y a des officiers publics du culte , et non des apôtres de la religion , presque isolée de ce qu'elle a de divin , et réduite à une cérémonie purement civile. A peine l'a-t-on appelée dans cette législature ; et ce n'a été que pour la dépouiller de ses prérogatives et de ses défenseurs , qu'on nommoit autrefois ses apôtres.

Hébrard.

Lorsque l'histoire présentera à la postérité les noms glorieux des agens démocrates de la constitution , elle se fera rendre compte des titres de chacun et des services rendus à la patrie. Celui-ci dira , j'ai fourni mon article de la déclaration des droits ; l'autre , j'étois pour les amendemens ; un troisième se donnera pour souteneur de motions. Il en est qui n'auront pas besoin de décliner leurs titres ; mais le nombre n'en sera pas grand.

Dans quelle classe placer Hébrard ? C'est ce qu'il est difficile de dire pour cette législature. A la troisième , nous serons vraisemblablement plus instruits ; nous avons cru entrevoir cependant que sa partie étoit

la jurisprudence criminelle , et qu'en général il professoit les principes de Cujas et de Barthole. Le mal est de mêler quelquefois au gros bon sens des prétentions à la plaisanterie. Du moins je prends pour telle cette phrase ingénieuse : « Le cardinal de Rohan » n'a pas été le maître d'accepter une place » à l'assemblée nationale ; il s'est trouvé malade de très-exprès commandement ». C'est-là ce qui s'appelle une gaîté du bon genre , il est dommage de la risquer dans une séance dont la gravité ne permet pas de donner assez d'attention à ces petites débauches d'esprit.

Hébrard est infiniment moins plaisant lorsqu'il attaque les pouvoirs des députés du clergé et des communes de Bretagne ; alors il se met à prouver que les deux députations sont *inconstitutionnelles et excessives*. Il faut avouer que dans le développement de ces deux épithètes, il n'y a pas le mot pour rire, et que la doctrine *constitutionnelle* étoit *excessivement* ennuyeuse.

Quelques jours après, Hébrard ne prit point sa revanche en parlant sur la sanction. Nous croyons l'avoir dit ailleurs, mais il n'y a nul inconvénient à le répéter pour cer-

taines personnes. Rien n'est si dangereux que de donner sa mesure ; on peut briller à Aurillac , et ne pas percer à Paris ; aussi n'est-ce pas pour briller qu'une province a envoyé des députés ; quiconque est utile a rempli son vœu. Hébrard est dans cette classe, et aux plaisanteries près qu'il feroit bien de réformer , il se trouvera au niveau de ce que l'Auvergne nous a fourni de mieux (1).

Le système des comités a employé beaucoup de quarts de talens dont on n'eût jamais entendu parler sans cette institution , fort combattue en Angleterre , et dangereuse sous bien des rapports. Nous nous trouvions dans des circonstances si pénibles , que sans cette voie expéditive , nous ne serions pas encore à la moitié de la grosse besogne. Nous avons beaucoup plus dégrossi que travaillé , et plus travaillé que fini. Aussi ne faut-il considérer la prochaine session que comme un grand tribunal de révision. Qui sait même si cette législature, convaincue elle-même

(1) Bien entendu que l'on exceptera toujours MM. de la Fayette , Mounier , la Queuille , et cinq ou six autres encore dont le nom n'est pas présent à ma mémoire.

qu'elle ne fait qu'une esquisse, ne reviendra pas sur les articles principaux, et ne se fera pas une gloire bien placée d'effacer des erreurs nées de la précipitation et de la nécessité ? Qui sait si elle voudra se mettre à la merci des siècles et ne laisser qu'un monument imparfait que ses successeurs seroient obligés de réparer et de reprendre sous œuvre ? L'ivresse de la vanité ne dure qu'un moment, la raison s'éveille, et secoue son flambeau sur les erreurs économiques. Les hommes ne laissent pas long-temps subsister tout ce dont ils sont les victimes. On sent bien que ce ne sont que des conjectures, et que les législateurs se retireront peut-être dans l'aveugle persuasion qu'ils ont régénéré la France, et que pour être juste elle doit faire de la salle du manège un temple où les apothéoses offriront au culte des mortels le dieu C. s, le dieu M. u, le dieu H. d. Rien de si merveilleux. Au reste, *Commode*, *Vitellius* ont bien été déifiés.

Voydel.

Ce que ce député a fait à l'assemblée nationale peut être regardé comme le denier de la veuve. Chacun donne ce qu'il a. On ne peut pas prétendre de grands projets , des développemens profonds, des travaux réfléchis de certaines personnes très-estimables d'ailleurs , mais auxquelles le ciel n'a pas départi cette abondance d'idées, presque nécessaire , si l'on se trouve dans une position où il faille s'occuper de cent objets à la fois.

Voydel cependant s'est occupé à sa manière de la liquidation des dettes de l'état. Après avoir examiné cet effrayant tableau qu'aucuns supposent n'être pas encore parfaitement bien connu ; après avoir envisagé les besoins de toute espee qu'exigeroient les nouvelles institutions, et les dépenses énormes qu'entraîne l'administration d'un grand état , il est venu à son secours , et a demandé que le comité des finances fût chargé de proposer un impôt sur les journaux , lequel , joint aux douze cents millions d'assignats déjà émis , pourra faire face aux circons-

tances. Le comité n'a point encore satisfait à l'empressement de Voydel , parce qu'il n'y a gueres jusqu'ici que trois cents journaux dans la capitale , mais jusqu'à la fin de la législature , il s'en trouvera au moins cinq cents , et alors on les imposera , non-seulement d'après leur nombre , mais sur-tout d'après leur qualité. C'est sous ce dernier aspect qu'il faut considérer la grande utilité de cette ressource. Que ne rendront pas *la Bouche de fer* , *l'orateur du diable* , *le père Duchene* sur-tout , si bien accommodé au goût de la nation ?

Voydel avoit déjà montré infiniment de sagacité en évaluant les pensions monacales. Il les fixoit à *six cents livres* , et encore craignoit-il *qu'on ne donnât aux moines au delà de leurs besoins, ce qui les rendroit infideles à leurs vœux*. Jusques dans les plus petits objets on retrouve le jugement , ce don précieux qui rend si peu à la vanité , mais dont la chose publique tire un si grand profit.

Il est des hommes qui semblent regarder une séance de l'assemblée comme une conversation où chacun peut à son gré mêler ses idées. On croit avoir acquitté sa dette en

disant tout ce que le moment suggère. La méditation n'a rien préparé, n'importe ; on va toujours. Des gens intéressés soutiennent qu'il ne faut pas être si difficile , que dans le plus mauvais livre il y a quelques bonnes pages ; on vous cite Horace :

Non ego paucis offendar maculis :

Merlin.

Jurisconsulte profond , orateur à grandes phrases , destructeur précipité des gradations de l'ordre social , laborieux , pressé de finir et plus encore de recommencer.

Ennemi décidé des états du Cambrésis dont il appelloit l'administration théocratique , il vouloit qu'on les mandât à la barre , mais comme ils auroient pu ne pas arriver , l'assemblée a trouvé plus sage de préférer les voies de la douceur , au lieu que Merlin vouloit les transporter comme par enchantement sous les yeux des juges , et les convaincre de *théocratie*.

Il est bien extraordinaire que l'archevêque de Cambrai , fauteur d'aristocratie en France , aille planter le drapeau de la liber-

té à Liege. Tous les hommes aiment cette vierge. Mais depuis dix-huit mois elle s'est si souvent déshonorée, elle a si cruellement abusé de ses charmes qu'elle est tombée dans le discrédit. Elle ne peut plus même faire illusion. Mais si Merlin, par quelque magie, trouvoit le moyen de la rendre ce qu'elle doit être, ses amans oublieroient le passé, et s'attacheroient encore à son char.

Merlin est presque toujours dans les cieux. Son langage est sublime comme ses vues. S'il parle du régime féodal, *c'est un chêne antique dont les branches couvrent toute la surface de l'empire*. S'agit-il de la suppression des fiefs ? *Il faut enfanter une loi dont la justice livre au silence l'égoïste feudataire*. Cela est bien beau, mais j'ai peine à croire que MM. Gerard, Delambre, et Clayes (1) comprennent ce haut style.

Il est vrai qu'on donne un catéchisme périodique au peuple depuis quelques mois, et que le principal rédacteur est très-propre à le familiariser avec ces phrases brillantes.

(1) Députés, ou suppléans, fermiers dans leur province.

Je suis assurément loin de croire qu'il faille laisser le peuple dans une ignorance combinée par le despotisme , ou même simplement par l'autorité ; mais je ne suis pas également convaincu que l'instruction doive porter sur les affaires d'administration exclusivement ; ce qu'il en saura sera toujours bien imparfait , et prendra la place de connaissances usuelles qu'il réaliseroit chaque jour à son profit.

Que l'administration n'ait nuls secrets ; mais ne suffit-il pas que les départemens , les districts , les municipalités soient instruits ? Ne verrons-nous donc plus revenir les beaux jours de la confiance ? Le peuple ne l'accordera-t-il pas du moins à ceux qu'il a choisis et honorés de son suffrage ? C'est par leurs yeux qu'il doit voir , et non par les siens.

J'ai vu dans les champs , dans des bateaux de blanchisseuses , au milieu des travaux publics , des orateurs , ou plutôt des lecteurs au peuple des opérations du gouvernement ; j'ai vu la dispute snivre l'instruction. Si J. J. Rousseau a fait des prosélytes en disant que les sciences corrompoient la société , combien de lecteurs il convertiroit au-

jourd'hui ? Les digressions nous éloignent quelquefois du sujet principal , mais nous y sommes bientôt ramenés dès qu'il nous offre quelque chose de saillant. Merlin , par exemple , a prononcé une belle dissertation sur les droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace , pleine de recherches , et digne d'un professeur de Göttingue ou de Leïpsick pour l'érudition , et de l'académie pour le stile. Il n'y a que deux phrases contre lesquelles je m'inscris , au nom de la bonne foi qu'il ne faut pas tout-à-fait laisser sans asylé sur la terre. Il s'agit de savoir si l'on doit aux princcs des indemnités.

« Vous sentez déjà que cette question
 » pourroit être résolue d'un seul mot , si ,
 » mettant à l'écart tous ces traités , toutes
 » ces conventions , fruit des erreurs des
 » rois , ou des ruses de leurs ministres , et
 » reconnoissant qu'il n'y a entre vous et vos
 » freres d'Alsace d'autre titre légitime que
 » le pacte social , formé l'année dernière
 » entre tous les François , anciens et modernes ; si , dans cette assemblée même , vous
 » vous attachiez sévèrement à n'être ici que
 » ce que vous devez être , les organes inal-

» térales de la vérité , les défenseurs intré-
 » pides de la justice , les proclamateurs in-
 » corruptibles des droits sacrés et inaliéna-
 » bles des nations ».

L'assemblée voudroit-elle anéantir en effet tous les traités signés jusqu'ici? Voudroit-elle apprendre au reste de l'univers l'art de s'affranchir de tous les engagements? Ce procès, fait à tous les rois et à tous les ministres, ne pourroit-il pas être entamé contre d'autres souverains qui font tour-à-tour les fonctions des rois et des ministres? Il me semble, au contraire, qu'il faudroit respecter des erreurs sur lesquelles repose la paix de l'univers, et ne pas si légèrement condamner les fonctionnaires publics qui nous ont devancés. Nous sommes certainement supérieurs à tout ce qui a existé : les rois , les ministres, les négociateurs , les publicistes, les hommes d'état qui ont brillé en Europe , sont éclipsés par nos législateurs modernes. C'est une vérité sur laquelle il seroit absurde de peser; mais plus nous sommes grands, plus nous sommes extraordinaires , plus nous devrions montrer d'indulgence pour les Gustaves , les Pierre, les Frédéric , les Marie-Thérèse , les ministres tels que Col-

bert, Sully, d'Amboise, Noailles et autres hommes obscurs dont l'histoire n'osera plus se charger, lorsqu'elle se sera une fois emparé des B...ce, des B.....t, des G.....s et d'autres grands hommes du jour.

Seconde phrase qu'il est difficile de laisser passer. « Mais aujourd'hui que les rois » sont généralement reconnus pour n'être » que les délégués et les mandataires des nations dont ils avoient jusqu'à présent passé pour les propriétaires et les maîtres, » qu'importent au peuple d'Alsace, qu'importent au peuple François les conventions » qui, dans les temps de despotisme, ont » eu pour objet d'unir le premier au second » ? »

Les nations, en devenant souveraines, ont-elles pu s'affranchir des engagemens que les rois avoient pris pour elles en qualité de souverains? Quand l'Alsace est cédée et transportée au roi très-chrétien Louis XVI, *et au royaume de France*, ce n'est pas à Louis de Bourbon, *délégué et mandataire seulement*, qu'elle est cédée, mais au royaume de France. Depuis qu'il a jugé à propos de s'appeler *la nation*, il n'a pas acquis le droit de manquer aux engagemens contractés sous

le premier nom, et toute l'éloquence de Merlin est à pure perte dans cette occasion. Aussi n'a-t-il jetté ces deux phrases qu'incidentellement, et a-t-il donné au reste de sa doctrine des bases infiniment plus solides. Elle répond victorieusement aux objections faites à ce sujet, et appuyées sur des citations inexactes (1). On voit tous les jours avec une douleur amère ces contradictions qui, dans le vrai, sont des démentis formels, et les bons citoyens qui n'ont pas encore abjuré ce titre respectable de chevaliers François, ne comprennent pas comment on peut mentir avec autant d'audace.

Rehaussez tant qu'il vous plaira les fonctions des hommes, c'est toujours eux que vous retrouverez, c'est-à-dire, un mélange ridicule et sublime de bons et mauvais sentimens, l'alliage de la force et de la faiblesse, de la raison et de la sottise, du faux et du vrai; et c'est de la France d'où doivent sortir des constitutions qui feront l'admiration de l'univers et la félicité durable des individus.

(1) Dans la séance qui a entendu le discours de

Prieur.

Il s'est établi de sanglans principes dans cette législature ; on a entendu cette phrase dans l'une des séances : *Assurons la vengeance du peuple, et il l'attendra dans le calme et dans le silence.* De quoi le peuple

Merlin, M. Antoine a rendu compte des événemens arrivés à Montauban le 17 septembre. M. Feydel a répliqué contre, et a été fort applaudi. M. l'abbé Gouttes se leve et dit : « Je défie l'opinant de citer » des preuves de ce qu'il dit, et je demande, moi, à » prouver qu'il est un imposteur ». (Séance du 29 novembre). Il est sans doute incroyable que ces scandaleux éclats se fassent dans une assemblée nationale ; mais le comble du scandale est qu'un pareil propos soit applaudi. Je n'examine pas qui a tort ou raison, ce qu'il y a de certain, c'est que dans cette scene composée de trois interlocuteurs, il y a un mensonge impudent et une insulte grossiere ; l'un et l'autre devroient-ils être jamais entendus dans un lieu qu'il faudroit pouvoir citer comme l'asyle de la vérité et de la sagesse ? Quelques jours auparavant, des débats sur la Corse avoient amené la même incartade, non de la part du respectable abbé Gouttes, mais de deux autres de ses collègues.

a-t-il à se venger ? de ce qu'il travailloit pour le riche , de ce qu'il arrosoit la terre de ses sueurs ; mais telle est la loi de la société : elle ne peut exister sans cette condition : soit qu'il ait été soudoyé ou qu'il ne l'ait pas été , il ne demande pas vengeance de tous les malheurs survenus pendant la révolution. Ce ne sont pas les maisons , les chaumières qu'on a incendiées : ce n'est pas dans son sein qu'on a choisi des victimes ; le clergé , la noblesse , ne se sont pas réunis en attroupemens pour aller décoller ou pendre des laboureurs , des ouvriers , des gens de métier : si l'on dit au peuple qu'il a droit à être vengé , et que cette vengeance soit trop tardive , ou ne puisse pas trouver tous les coupables du crime de leze - peuple , il cherchera lui-même ses victimes , et c'est le moyen de perpétuer le regne des furies , Si l'on conserve le principe que les peuples ont à se plaindre de ceux qui ont mal administré , et doivent en être vengées , un siècle entier ne suffiroit pas pour verser le sang coupable ; mais , comme c'est le peuple qui exécute lui-même ces grandes sentences , elles lui coûtent toujours quelques sacrifices. Loin donc de lui parler de vengeance , il faut prê-

cher la fraternité, lui prouver que nous n'avons tous qu'un seul intérêt, qui est l'égalité des charges ; qu'un seul besoin, celui de la paix et de l'harmonie ; parmi une foule de belles choses qu'il nous a apportées de Châlons-sur-marne, il prétend que chaque ville, chaque bourg, chaque village doivent avoir une municipalité : ces principes *très-simples, peuvent être décrétés sans contradiction* ; aussi l'ont-ils été : et l'on s'aperçoit tous les jours de la beauté de cette institution ; on en est même si émerveillé que l'on s'occupe sérieusement à diminuer, de moitié seulement, ces quarante - quatre mille puissances. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est qu'on ne se doute pas même des inconvéniens d'appliquer six cents mille citoyens à une administration gratuite.

« Etablissez des cantons, si vous voulez » avoir par la suite une représentation digne » des grandes destinées de la nation ». On croit être à la tragédie lorsqu'on entend ronfler ces belles phrases. Les grandes destinées de la nation tiennent, comme celles de toutes les nations du monde, à l'agriculture, à l'industrie, au travail, aux mœurs, à l'éducation, aux cantons, aux municipa-

lités, et à cette multitude d'institutions qui tendent à établir l'inégalité, l'oisiveté et la pauvreté.

« On a persuadé à des malheureux paysans, » bons, mais simples et crédules, qu'ils se-
 » roient condamnés à des amendes s'ils ne se
 » livroient point au pillage ». Ces bons pay-
 sans, qu'on se plaît à nous donner pour des
 idiots, ne sont rien moins que tels. On ne
 leur persuade que ce qu'ils veulent bien
 croire. Pour leurs intérêts, ils n'ont besoin
 ni de précepteurs ni de conseils. A qui fera-
 t-on croire qu'ils vont incendier les châteaux
 pour vingt sous par jour ? Des fanatiques
 écrivent ces détails à des députés *bons,*
mais simples et crédules, qui viennent dé-
 biter ces absurdités à l'assemblée, qui ne les
 écoute pas, et passe à l'ordre du jour.

Quand la raison générale est une fois
 établie par l'esprit de parti, on se livre aux
 impulsions les plus mal dirigées ; plus les
 dénonciations sont absurdes, plus elles sor-
 tent de l'ordre commun, plus on s'empresse
 de les publier pour fixer un moment l'atten-
 tion, étonnée elle-même qu'on l'occupe de
 détails si peu vraisemblables.

Beaucoup de députés ne parlent que pour

que leurs commettans voient quelquefois leurs noms dans les papiers publics. La manie d'être cité est extrêmement répandue , sur-tout dans une classe superbe qui croit *peser les grandes destinées de la nation.*

Prieur n'a pas toujours été aussi malheureux que dans les propositions que nous avons rapportées ; mais cependant on trouve toujours du vague , et ce défaut de méditation qu'on pourroit à juste titre appeller *le mal français*. On nous assure que la réflexion sera un des premiers fruits de la régénération. C'est à nos neveux à les cueillir. Leur félicité est la seule dont nous puissions jouir.

Chabroud.

Après un long silence il monte à la tribune pour rapporter l'affaire du châtelet , c'est-à-dire , la procédure criminelle instruite à ce tribunal , sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre. Tantqu'il se borne à sa fonction de rapporteur , on l'écoute avec intérêt : lorsqu'il se mêle de réfléchir , d'interpréter , de diriger l'opinion de ceux qui l'écoutent , il cesse

d'intéresser. Pourquoi ? c'est qu'il n'est pas heureux en développemens, en annotations. En second lieu, ce n'est pas sa fonction. On exige l'historique des faits, et non l'impression qu'ils ont causée.

Le public s'étoit tellement familiarisé avec l'idée de voir de grands coupables ; le châtelet avoit si bien fortifié cette idée en venant dire que deux membres de l'assemblée paroisoient difficiles à absoudre sans jugement ; ces deux prévenus appaisoient tant de haines, satisfaisoient tant de vengeances, qu'il a paru cruel de les voir tout-à-coup arrachés au glaive de la loi ; et Chabroud, en parlant le langage de l'innocence, a découvert trop de calculs. Dans ces sortes d'événemens il y a des réflexions bien naturelles qui s'offrent à l'esprit. La procédure a été entre les mains de tous les citoyens, comme entre celles du rapporteur. Chacun a donc pu se faire son rapport à soi-même. Il n'est pas nécessaire de monter à la tribune pour se faire entendre ; pourquoi n'avons-nous pas vu un nouveau compte rendu qui ait dissipé les prestiges du premier ?

Seconde réflexion. Nous n'avons pas prétendu asseoir notre jugement sur le résumé d'un

rapporteur quelconque. Ce qu'il a plu à M. Chabroud de nous dire ou de nous taire n'a pas tellement dû gouverner notre opinion que nous n'ayons pu la conserver. Pourquoi donc l'avons-nous volontairement abandonnée , et ne pensons-nous plus comme nous avons pensé ?

Une protestation de cent quatre-vingt-sept membres vient d'essayer de décréditer le jugement de l'assemblée. Cette démarche, loin d'ajouter de la défaveur à ce décret, le renforça. Il y avoit bien plus de cent quatre-vingt-sept voix contre lui , avant qu'il passât. Plusieurs des membres opposans se sont donc rangés du côté de ceux qui ont absous , puisqu'ils n'ont pas signé.

Troisième réflexion. On n'a pas déclaré qu'il n'y eût aucun coupable , mais que ceux qui étoient présumés tels n'avoient, contre eux aucune charge assez forte pour les livrer à la rigueur des tribunaux. Si ceux qui ont une soif patriotique du sang humain font quelques découvertes analogues à leurs douces espérances , la loi est toute prête à accueillir des preuves qui lui ont manqué jusqu'à ce jour.

Le besoin de victime a quelque chose de si atroce ,

atroce, qu'on ne doit pas l'entretenir aux dépens de la justice et de l'humanité.

Pourquoi s'est-on plu à accoler deux hommes qui n'ont jamais été du même bord ? Tout le monde sait que le duc d'Orléans n'a jamais sollicité la plume d'or de M. de Mirabeau, qu'il a préféré la plume de fer de l'abbé Syeyes. Tout le monde sait que M. de Mirabeau n'a jamais été dans le cas de semer l'or, et de corrompre les agens tumultueux des insurrections ; tout le monde sait que le crime supposé, loin de servir ses intérêts, auroit renversé les plans que l'on prête à son ambition. Il ne suffit pas cependant de vouloir un grand spectacle, il faut appuyer ses prétentions de quelque fondement.

Lescent quatre-vingt-sept protestans n'ont pas étendu leurs rigueurs sur M. de Mirabeau. Si le châtelet, qui l'avoit dénoncé avec une si coupable imprudence, s'étoit si grossièrement trompé, pourquoi ne pas présumer que l'erreur auroit pu également s'étendre sur un autre prévenu !

On se tromperoit étrangement, si l'on cherchoit dans nos intentions l'apologie indirecte d'un grand personnage avec lequel nous n'avons aucune espece de rapport, que

nous n'avons pas plus de raison de flatter que de blâmer. Mais j'avoue que ces comités de recherches, les inquisitions fanatiques, les primes données aux accusateurs, cette activité de dénonciations, sont si propres à fléchir une nation, que l'on voit avec une douleur profonde leur fatal succès. Malgré le zèle apparent, malgré l'esprit qu'on prodigue pour justifier ces institutions odieuses, on se flatte en vain de les faire passer pour des actes de patriotisme. Nous ne pouvons applaudir aujourd'hui à ce que nous avons pendant tant de siècles reproché aux tyrans. Si c'est à ce prix qu'il faut acheter la liberté, rendez-la à ceux qui la vendent si cher.

Mais cette conquête précieuse peut se conserver sans ces établissemens superstitieux, et quand nous serons revenus de la manie de voir par-tout des conspirations, de confondre les murmures du mécontentement avec des projets raisonnés de vengeance, les tentatives de quelques écervelés avec les combinaisons réfléchies d'une classe nombreuse qui ne pourroit plus porter le joug, nous détruirons ces précautions humiliantes qui avilissent le caractère national; nous plaindrons les coupables que les passions menent à l'é-

chaffaud , et cesserons d'aller comme à des fêtes pour voir ces scenes sanglantes nécessaires , mais toujours tristes . Il semble voir les sauvages s'assembler en tumulte , enlever la chevelure à leurs prisonniers , et préparer d'horribles festins . Assez de maux d'une autre espece nous oppriment , sans y joindre l'effusion du sang . Les insurrections multipliées dans vingt endroits à la fois en répandront assez sans que nous sollicitions encore l'occupation de bourreaux .

T A B L E

Des personnages contenus dans cette seconde
Partie.

<i>Introduction ,</i>	page 3
<i>La Fayette ,</i>	19
<i>Blin ,</i>	31
<i>Bureau ,</i>	34
<i>D'Ambly ,</i>	37
<i>d'André ,</i>	42
<i>Beaumetz ,</i>	45
<i>Goupil de Préfeln ,</i>	50
<i>Périgord ,</i>	56
<i>Threillard ,</i>	67
<i>De Seze ,</i>	72
<i>Barrere de Vieuzac ,</i>	78
<i>Lebrun ,</i>	83
<i>Montesquiou ,</i>	90
<i>Foucaud ,</i>	101
<i>Latouche ,</i>	107
<i>Laborde ,</i>	113
<i>Thiébauld ,</i>	119
<i>Hébrard ,</i>	125
<i>Voydel ,</i>	129
<i>Merlin ,</i>	131
<i>Prieur ,</i>	138
<i>Chabroud ,</i>	142

Errata de la troisieme Partie.

- Page 19 , qui le connoissent , *lisez* , qui les connoissent:
Page *idem* , & craint , *lisez* , ou craint.
Page 21 , & des systêmes , *lisez* , & vos systêmes.
Page 30 , pourquoi les phrases , *lisez* , des phrases.
Page 33 , de la recette effrayante , *lisez* , de la difette.
Page *idem* , de toutes les raisons , *lisez* , ces raisons.
Page 37 , dans les ministres , *lisez* , dans les moyens.
Page 38 , parce qu'il est discourant , *lisez* , discoureur.
Page 39 , n'étoient pas inspectifs , *lisez* , impératifs.
Page *idem* , puisqu'elle se laisse faire , *lisez* , puisqu'elle
laisse.
Page 41 , ils traitent les sujets , *lisez* , en sujets.
Page 43 , de l'éprolixité , *lisez* , de la prolixité.
Page 46 , développe la scene , *lisez* , la sienne,
Page 47 , La conduite publique , *lisez* , la vindicte.
Page 48 , auront été , *lisez* , auront celle.
Page 49 , d'un peuple oublié , *lisez* , des peuples ou-
bliés.
Page 50 , faiseurs de caracteres , *lisez* de caricatures.
Page *idem* , il a toujours marqué , *lisez* , invoqué.
Page 51 , par les mêmes voies , *lisez* , les mêmes voix.
Page 52 , sa conscience vulgaire , *lisez* , sa science.
Page 53 , qu'à la moitié , *lisez* , la moitié de la séance.
Page *idem* , qu'il y portoit , *lisez* , qu'elle y portoit.
Page 57 , aux mots consacrés avec , *lisez* , consacrés ,
avec.
Page 58 , de la stérilité , *lisez* , de leur stérilité.
Page 67 , sur d'autres , *lisez* , sur d'autres bases.

Page 68 , ou elle les compte , *lisez* , ou elle est comptée.

Page 75 , elles feront , *lisez* , elle seroit.

Page 78 , sauver la pensée , *lisez* , sa pensée.

Page 81 , le crime d'aristocrate , *lisez* , le crime d'aristocratie.

Page 82 , de matieres incombustibles , *lisez* , combustibles.

Page 83 , je sens ici , *lisez* , je suis ici.

Page 87 , MIRABEAU , *lisez* , MARTINEAU.

Page 93 , les dons de la nation , *lisez* , les droits.

Page 94 , de la circonscription , *lisez* , conscription.

Page 97 , de leurs vies entieres , *lisez* , leur vie entiere.

Page 104 , dans les boues , *lisez* , dans la boue.

Page 105 , pour attacher ici , *lisez* , pour attacher de la honte.

Page 108 , à tous luers cœurs , *lisez* , les cœurs.

Page *idem* , les membres d'un corps , *lisez* , d'un corps diplomatique.

Page 110 , ou ne font trop , *lisez* , on ne sçait trop.

Page 112 , le bien commun , *lisez* , ce bien commun.

Page *idem* , sa pensée arrive , *lisez* , avec peine.

Page *idem* , se renferme , *lisez* , se renforce.

Page 114 , qu'elles achètent , *lisez* , qu'ils achètent.

Page 122 , il mérite des éloges , *lisez* , et mérite des éloges.

Page 134 , ou cher , *lisez* , on cherche.

Page *idem* , il démontre , *lisez* , c'est de mettre.

Page 139 , il pense , *lisez* , il semble.

Page 140 , la circonscription , *lisez* , la conscription.

Page 143 , tout ce que le monde peut faire , *lisez* , ce que
tout le monde.

Page 146 , c'est-à-dire , *lisez* , c'est de dire.

Page *idem* , & dont on ne peut se passer , *lisez* , ce dont
on.

Page 148 , & cette aménité , *lisez* , & par cette améni-
té.

Page 158 , CHEVALIER , *lisez* , CHAPELLIER.

Page 160 , n'est-elle pas la nature , *lisez* , n'est-elle pas
par sa nature.

Page 165 , des Anglois et Bataves , *lisez* , des Anglois &
des Bataves.

Page 166 , distingue le député , *lisez* ce député.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and mostly illegible due to fading and the texture of the paper. Some faint words are visible, such as "Handwritten text" and "the" at the top, and "the" and "the" at the bottom.

